

Rapport
annuel
économique | 20
25

iEOM
BANQUE CENTRALE
DU FRANC PACIFIQUE

Wallis-et-Futuna

PRÉSENTATION DE L'IEOM

L'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) est la banque centrale des collectivités françaises du Pacifique ayant pour monnaie le franc Pacifique : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et les îles de Wallis-et-Futuna.

Créé en 1966, sous la forme d'un établissement public, il met en œuvre ses missions de stratégie monétaire, de stabilité financière, de services à l'économie et à la société, et de suivi économique des territoires ultramarins.

L'IEOM est dirigé par Alexandre Gautier, également Président de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM).



THÈME ILLUSTRATIF DU RAPPORT 2025 : ENCOURAGER LES PROJETS D'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

Ce rapport annuel 2025 de l'IEOM souligne un enjeu clé pour les collectivités d'outre-mer du Pacifique : le développement des projets d'autonomie alimentaire avec l'agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture, pour favoriser le développement économique. Développer la production locale et ainsi réduire la dépendance des populations aux importations pour leur consommation courante de produits alimentaires est également une composante importante de la réponse à la vie chère.



À travers une illustration photographique choisie, nous avons souhaité valoriser cette thématique, car renforcer les filières de production et valoriser les ressources locales, c'est offrir aux habitants ultramarins un accès direct à des denrées de qualité issues de leur territoire et de leur savoir-faire, tout en réduisant la dépendance aux importations. C'est une voie essentielle pour bâtir un avenir plus équilibré et plus juste.

Alexandre Gautier
Directeur général de l'IEOM
et Président de l'IEDOM



**Wallis-et-
Futuna**



**RAPPORT
ÉCONOMIQUE**

ANNUEL

2025

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

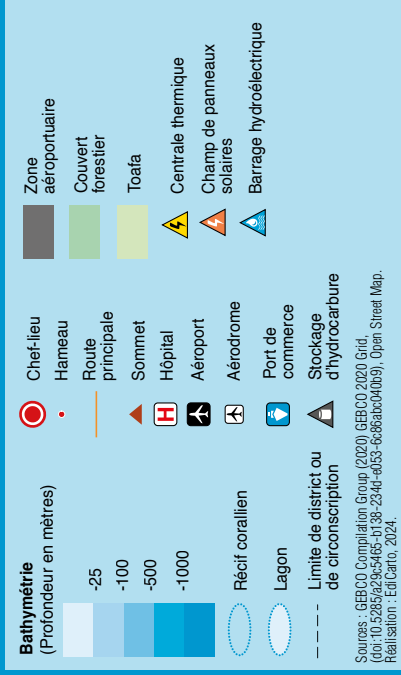
SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
AVANT-PROPOS	9
WALLIS-ET-FUTUNA EN BREF	10
LES CHIFFRES CLÉS DE WALLIS-ET-FUTUNA	11
SYNTHÈSE	12
CHAPITRE I	17
SECTION 1 – La géographie et le climat	18
SECTION 2 - Les repères historiques	22
SECTION 3 – Le cadre institutionnel	24
1. Le statut de 1961	24
2. Les institutions et leurs compétences	25
SECTION 4 - Eclairage sur Futuna	28
CHAPITRE II	31
SECTION 1 - La population	32
SECTION 2 -Les principaux indicateurs économiques	34
1. Les comptes économiques en 2024	34
2. L'emploi et le chômage	36
3. Les revenus et salaires	41
4. Les prix	42
5. Le commerce extérieur	46
SECTION 3 - Les politiques et finances publiques	49
1. Les politiques publiques et leur mise en oeuvre	49
2. Le régime fiscal	60
3. Les finances publiques locales	63
CHAPITRE III	65
SECTION 1 – Aperçu général	66
1. La CCIMA-Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Métiers et de l'Agriculture	67
SECTION 2 – L'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche	71
1. L'élevage	73
2. Les productions végétales	75
3. La forêt et la gestion des ressources naturelles	77
4. La pêche	78

5.	La formation agricole.....	80
6.	La protection phyto-sanitaire	82
7.	L'alimentation saine et durable.....	83
	SECTION 3 – L'artisanat	86
1.	L'artisanat de production	86
2.	L'artisanat traditionnel	87
3.	STAC- Service Territorial des Affaires Culturelles	88
	SECTION 4 – L'énergie et l'eau	90
1.	La Societe électricité et eau de Wallis-et-Futuna (EEWF)	90
2.	L'énergie électrique	90
3.	L'eau	92
4.	Les hydrocarbures.....	93
	SECTION 5 – L'environnement.....	95
1.	Les risques climatiques.....	95
2.	État de la biodiversité.....	96
3.	Protection de la biodiversité ét de l'eau	98
4.	Fonctionnement et problématique de la gestion des déchets.....	102
	SECTION 6 – Le bâtiment et les travaux publics.....	106
1.	La réglementation des marchés publics	106
2.	Le Service des travaux publics	107
3.	La commande publique en quelques chiffres.....	108
	SECTION 7 – Le commerce.....	113
1.	Le commerce alimentaire.....	114
2.	Le commerce de détail	115
	SECTION 8 – L'hôtellerie – restauration et le tourisme	116
1.	Le tourisme	116
	SECTION 9 – Les transports	119
1.	Le transport maritime.....	120
2.	Le transport aérien.....	122
3.	Les transports terrestres.....	125
	SECTION 10 – Les Autres services marchands	126
1.	Aperçu structurel.....	126
2.	Le service des Postes et Télécommunications (SPT)	126
	SECTION 11 – Les services non-marchands	128
1.	L'éducation	128

2.	Les services de santé	133
3.	La protection sociale	139
CHAPITRE IV		142
SECTION 1 – Aperçu général		143
SECTION 2 – La structure du système bancaire		145
1.	L'organisation du système bancaire.....	145
2.	La densité du système bancaire	150
3.	Les moyens de paiement.....	152
4.	L'activité des fonds de garantie.....	154
SECTION 3 - Les conditions d'exercice de l'activité bancaire		156
1.	Les taux d'intérêt	156
2.	L'observatoire des tarifs bancaires	161
3.	L'équilibre emploi-ressource et l'analyse du risque	163
SECTION 4 – L'évolution de la situation monétaire.....		166
1.	Les avoirs financiers des agents économiques	166
2.	Les crédits à la clientèle	169
3.	La circulation fiduciaire.....	170
4.	La massemonétaire et ses contreparties	171
ANNEXES		173
LEXIQUE DES PRINCIPAUX SIGLES		176

Carte économique de Wallis-et-Futuna



AVANT-PROPOS

Les spécificités structurelles de Wallis-et-Futuna, caractérisées par une demande intérieure fortement soutenue par la commande publique, continuent de façonner la trajectoire économique du territoire. En 2025, les principaux indicateurs économiques confirment une orientation globalement favorable, portée par le dynamisme de cette demande.

La progression des revenus des ménages constitue un facteur clé de cette évolution. Elle s'appuie notamment sur la revalorisation salariale dans le secteur public, l'augmentation de la fréquentation du territoire ainsi que la croissance de l'emploi privé, contribuant ainsi à un soutien marqué de la consommation intérieure.

Par ailleurs, les événements intervenus en Nouvelle-Calédonie ont entraîné un mouvement de retour de ressortissants de Wallis-et-Futuna, incluant des profils expérimentés. Ce phénomène participe à un léger infléchissement de l'érosion démographique observée ces dernières années et contribue, dans une certaine mesure, au renforcement du tissu économique local.

Toutefois, dans le même temps, l'investissement des entreprises demeure atone, traduisant une certaine prudence dans un environnement marqué par des incertitudes, notamment pour les filiales de groupes calédoniens affectés par les événements de 2024. Cette tendance se traduit également par un recul des importations de biens d'équipement et de biens intermédiaires.

Cette prudence se manifeste également au niveau du secteur bancaire, où l'encours de crédits aux entreprises se contracte à périmètre constant. En parallèle, certains indicateurs de vulnérabilité financière se dégradent, avec une baisse de l'épargne des ménages et une hausse des incidents de paiement.

Dans ce contexte, les enjeux des prochaines années apparaissent structurants. Ils portent notamment sur le développement d'un secteur privé plus solide et plus réactif afin de répondre à une demande intérieure soutenue, sur le renforcement de l'attractivité du territoire pour contenir les dynamiques démographiques défavorables, ainsi que sur la capacité à faire face à des risques exogènes croissants, en particulier dans les domaines énergétique et logistique ainsi que sur l'engagement du territoire dans la transition climatique et l'adaptation aux effets du changement climatique.

Ce rapport annuel économique 2025 vise à mettre en lumière les nombreux sujets essentiels auxquels doit faire face le territoire. Par son élaboration, l'IEOM de Wallis-et-Futuna répond à sa mission d'observatoire économique et financier et se mobilise pour apporter aux acteurs économiques les éléments conjoncturels et structurels nécessaires à la compréhension des enjeux socio-économiques du territoire.

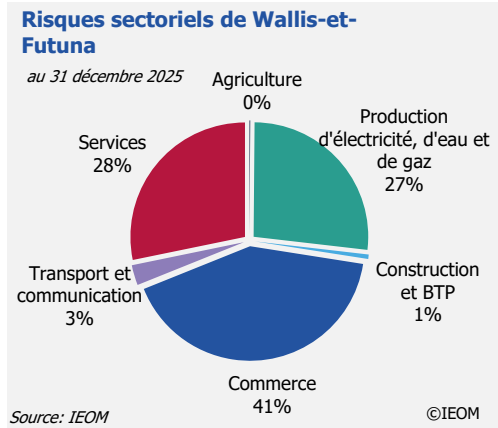
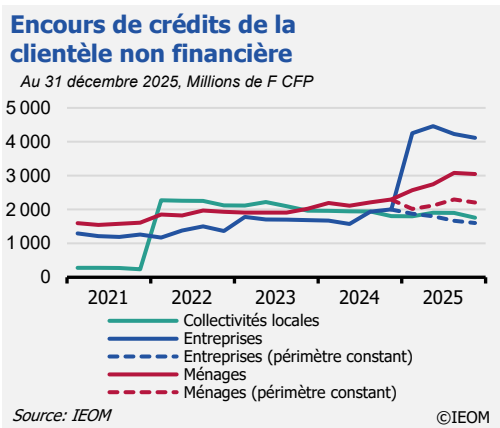
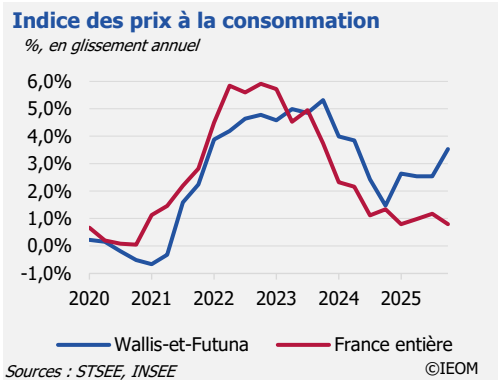
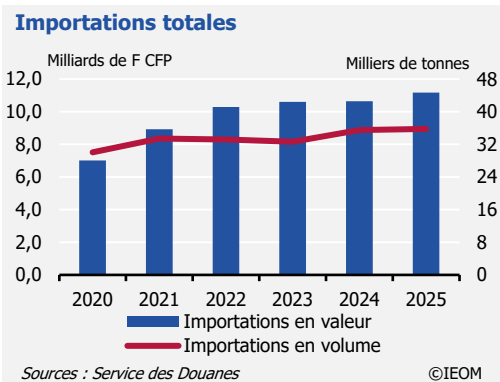
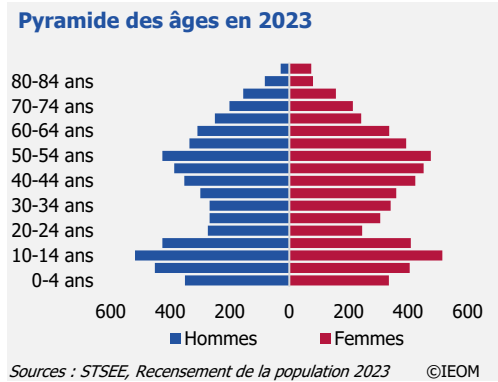
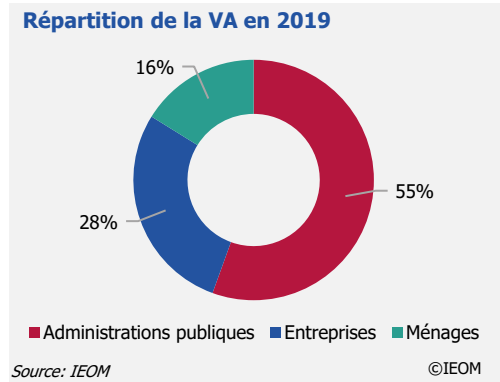


Anouk VANOMMESLAEGHE

Directrice IEOM de Wallis-et-Futuna
(par intérim)

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Anouk Vanommès'.

WALLIS-ET-FUTUNA EN BREF



LES CHIFFRES CLÉS DE WALLIS-ET-FUTUNA

	2015	2025	France 2025
Population			
Population totale (en milliers)	10,9 ¹	11,1 ³	66 793 ⁴
Part des moins de 20 ans (%)	37,7 ¹	30,6 ³	22,48 ⁴
Part des 60 ans et plus (%)	14,1 ¹	19,1 ³	28,5 ⁴
Densité de population (hab./km ²)	86 ¹	78 ³	121,63 ⁴
Projection population à 2050 (milliers)	nd	9,8	66 734 ⁴
Développement humain			
IDH en 2010 (2023 pour la France, valeur mondiale 0,68)	0,76	0,76	0,920 ⁴
Indice de Gini (2020)	nd	0,43	0,297 ⁴
Taux de pauvreté au seuil de 60 % (%, 2023)	nd	25,2	15,4 ⁴
Densité de médecins généralistes (pour 100 000 habitants)	nd	72	150 ⁴
Environnement			
Superficie totale (km ²)	142	142	549 135 ⁴
Superficie de la Zone Economique Exclusive (milliers de km ²)	257	257	297,1 ⁴
Part d'électricité renouvelable dans la production (en %)	nd	15%	27% ⁵
Émission en équivalent CO ² par habitant (tonnes métriques, 2024 pour la France)	3,3	4,4	5,8 ⁴
Économie			
PIB (milliards d'euros courants, 2025)	0,15 ²	0,189 ⁸	2 981 ⁵
Taux de croissance annuel moyen du PIB sur la décennie (en %, en volume)	nd	nd	0,9 ⁴
PIB/habitant (euros courants) sur la base de la population au 1 ^{er} janvier 2026	10 100 ²	16 760 ²	42 629 ⁵
Taux d'inflation (%, sur un an)	0,4	1,5	0,8 ⁵
Taux de chômage (%, au sens du BIT)	11,8 ¹	8,2 ³	7,7 ⁶
Taux de couverture des échanges extérieurs (en %, 2024)	nd	0,5%	99 ⁵
Part de la surface agricole dans le territoire (SAU, en %, 2024 pour l'Hexagone)	nd	nd	51,8 ⁴
Puissance installée du parc de production d'électricité (en MW)	6,8	11,8	155 500 ⁵
Trafic aérien annuel (passagers, en milliers)	42,6	46,0	183 000 ⁷
Capacité hôtelière (nombre de chambres au 1 ^{er} janvier 2026)	nd	313	660 489 ⁶
Indicateurs monétaires et financiers			
Encours de dépôts (établissements de crédit, hors dépôts de la clientèle financière, en milliards d'euros, 2024 pour la France)	0,062	0,078	4 050 ⁷
Encours de crédits (établissements de crédit, hors prêts à la clientèle financière, en milliards d'euros, 2024 pour la France)	0,014	0,022	4 048 ⁷
Taux d'endettement du secteur privé non financier (ménages et sociétés non financières, en % du PIB, T2 2025)	nd	nd	134,2 ⁷
Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux (en %, 2024 pour la France)	5,1	6,3	2,9 ⁷

(1) Recensement juillet 2013 ; (2) Données de 2005 ; (3) Recensement juillet 2023 ; (4) Hexagone ; (5) Hexagone + DROM ; (6) Hexagone + DROM hors Mayotte ; (7) Hexagone + DOM + COM ;(8) données 2019

Sources : **France** : Insee, Banque mondiale, Ministère de l'éducation, Réseau de Transport d'Electricité français (RTE), Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), ACPR, BDF, Agreste

Wallis-et-Futuna : Insee, STSEE, EEWF, CPS, Aviation civile, IEOM, CPS

CONJONCTURE INTERNATIONALE :

L'économie mondiale de nouveau mise à l'épreuve

En 2025, la croissance économique mondiale s'élève à 3,4 % selon les estimations publiées par le FMI en avril 2026. Ce rythme est légèrement plus soutenu que celui enregistré lors des deux précédents exercices (+3,3 %). La résilience de l'économie mondiale, mise à l'épreuve par l'intensification des mesures protectionnistes en 2025, l'est de nouveau en 2026, les tensions géopolitiques ayant débouché sur un conflit militaire ouvert au Moyen-Orient. Pour les années 2026 et 2027, la hausse du PIB mondial devrait légèrement ralentir (respectivement +3,1 % et +3,2 %). L'inflation mondiale enregistre en 2025 un nouveau ralentissement, atteignant 4,1 %, contre 5,7 % en 2024. Elle pourrait néanmoins repartir à la hausse en raison de la dégradation de la conjoncture internationale et de la forte hausse du prix du pétrole. Le FMI anticipe ainsi une inflation de 4,4 % en 2026, avant un recul à 3,7 % en 2027.

Dans les pays avancés, l'activité économique enregistre une hausse de 1,9 % en 2025. Elle bénéficie toujours du dynamisme américain. Portée par une activité robuste en dépit de la stagnation de la création d'emploi, la croissance américaine s'établit à 2,1 % en 2025. Dans la zone euro, le PIB a progressé de 1,4 % en 2025, les états membres affichant toujours des divergences importantes. Le dynamisme espagnol (+2,8 %) contraste ainsi avec les performances de l'Allemagne (+0,2 %), de la France (+0,9 %) ou de l'Italie (+0,5 %). Le Royaume-Uni et le Japon affichent une croissance légèrement inférieure à celle de la zone euro (respectivement +1,3 % et +1,2 %).

Pour 2026, le FMI anticipe une augmentation du PIB de 1,8 % dans les économies avancées. Ces attentes sont moindres qu'avant le déclenchement du conflit au Moyen-Orient, qui pourrait coûter 0,2 point de pourcentage à la croissance des économies avancées. Relativement modeste, cet impact pourrait être plus significatif sur les pays importateurs d'énergie. Aux États-Unis, le FMI anticipe une croissance de 2,3 % en 2026, à la faveur des effets conjugués d'une politique fiscale accommodante et des baisses des taux de 2025. Plus exposée aux conséquences de la guerre au Moyen-Orient, la zone euro voit ses anticipations de croissance pour 2026 reculer 1,1 %, contre 1,4 % en 2025. La croissance de l'économie devrait rester faible en 2026 en Allemagne (+0,8 %) comme en Italie (+0,5 %), et être plus dynamique en Espagne (+2,1 %). En France, la Banque de France anticipe une hausse du PIB de 0,9 % en 2026. Au Royaume-Uni la croissance du PIB devrait ralentir à 0,8 % en 2026 contre 1,3 % en 2025. Au Japon, le FMI anticipe une très modeste croissance du PIB en 2026, à +0,7 %.

Dans les économies émergentes et en développement, l'activité économique a augmenté de 4,4 % en 2025. Elle est notamment restée dynamique en Inde (+7,6 %) et dans une moindre mesure en Chine (+5,0 %) et au Brésil (2,3 %). La croissance ralentit en revanche fortement en Russie (+1,0 %). En 2026, le FMI anticipe un rythme de croissance comparable à 3,9 % dans ce groupe de pays, avec une stabilisation de la croissance en Russie (+1,1 %) et une inflexion au Brésil (+1,9 %), en Inde (+6,5 %) ou encore en Chine (+4,4 %).

Sources : FMI, BEA, Banque de France, données arrêtées à la date du 04 mai 2026.

Une dynamique favorable en 2025, mais une économie qui reste fragile

En 2025, l'économie de Wallis-et-Futuna reste globalement bien orientée, même si elle demeure fragile et confrontée à des défis structurels de long terme. La consommation des ménages continue de soutenir l'activité, tandis que l'inflation se stabilise malgré un regain en fin d'année lié à la hausse des prix alimentaires. Le marché du travail reste marqué par le poids du secteur public, mais le secteur privé affiche une dynamique positive avec une progression de l'emploi dans l'ensemble des activités. Le

BTP, très dépendant de la commande publique, montre toutefois des signes de ralentissement. Après un rebond exceptionnel en 2024 lié au mouvement de « retour au pays » consécutif aux émeutes en Nouvelle-Calédonie, le solde migratoire redevient négatif, confirmant les enjeux démographiques majeurs du territoire, entre vieillissement et baisse de la population. Enfin, l'encours global de crédits s'inscrit en recul, et le secteur bancaire local continue de présenter un excès de dépôts sur les crédits.



Une inflation stable

En 2025, l'inflation à Wallis-et-Futuna s'établit à +2,8 % en moyenne. C'est un niveau quasi équivalent à celui de 2024 (+2,9 %). Ces évolutions moyennes masquent des dynamiques infra-annuelles contraires entre 2024 et 2025. En effet, l'inflation décroît en rythme trimestriel en 2024, alors que de nettes hausses sont relevées au T1 et au T4 2025. Ainsi, les prix progressent de 3,5 % entre fin 2024 et fin 2025. En France, l'inflation est plus faible et poursuit sa décrue en 2025, s'établissant en moyenne à +1,0 % sur l'année, contre +1,7 % en 2024.

L'inflation est principalement portée par les prix de l'alimentation, en hausse de 5,7 % en moyenne sur

l'année. À l'inverse, les prix de l'énergie contribuent négativement à l'inflation, avec un recul de 0,1 %. Les prix des services et des produits manufacturés augmentent respectivement de 1,7 % et 1,3 % en moyenne sur 2025.

Depuis 2013, le Territoire maintient un dispositif de lutte contre la vie chère. Dans ce cadre, le Bouclier Qualité-Prix (BQP) vise à garantir un rapport qualité-prix maîtrisé pour une sélection de produits de première nécessité et de grande consommation. Le dispositif a été révisé en mars 2025, avec l'ajout de cinq nouveaux produits, portant le panier à 88 articles pour un prix plafond fixé à 114 780 F CFP.



Le marché de l'emploi s'améliore

L'emploi salarié à Wallis-et-Futuna atteint 2 859 postes, contre 2 757 un an plus tôt, soit une progression de +3,7 % (+102 emplois). Cette hausse est entièrement portée par le secteur privé, tandis que le secteur public reste quasiment stable (+0,3 %, soit +5 emplois, pour un total de 1 799 postes).

Dans le secteur privé, la croissance est généralisée. Le BTP se distingue par une progression marquée

(+17,3 %, soit +22 emplois, pour atteindre 149 postes), reflétant l'impact des chantiers en cours.

Le commerce affiche également une hausse significative (+9,0 %, soit +37 emplois, pour un total de 446 postes), en cohérence avec le dynamisme de la consommation locale.

Malgré cette dynamique, le secteur privé demeure minoritaire en termes d'emplois. Le secteur public reste prépondérant, représentant près de 63 % de l'ensemble des emplois déclarés.



La consommation des ménages structurellement en hausse

Les importations de biens de consommation sont en progression en 2025. Elles s'établissent à 5,0 Mds F CFP (+14,6 % par rapport à 2024, données CVS). Elles s'accroissent de 11,2 % en volume passant de 12,1 à 13,4 milliers de tonnes.

Parmi celles-ci, les importations de produits alimentaires s'élèvent à 3 235 M F CFP, en hausse de 22,5 % par rapport à 2024. Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des

séjours de non-résidents sur le territoire ainsi que par la reconstitution des stocks opérée en début d'année par certaines entreprises de la distribution alimentaire. Les importations de biens de consommation (hors produits alimentaires) ont, quant à elles, progressé de 2,1 % en 2025, s'établissant à 1 719 M F CFP (données CVS).

La consommation d'électricité en basse tension enregistre une hausse de 2,1 %. Cette évolution est plus importante à Futuna (+5,2 %) qu'à Wallis (+1,5 %).



L'activité des entreprises se maintient

Les importations de biens intermédiaires destinés aux entreprises atteignent 1,8 Mds F CFP en 2025, un niveau supérieur à la moyenne des cinq dernières années (1,6 Mds F CFP, données CVS). Elles régressent de 3,8 % en valeur, et de 6,3 % en valeur par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par la

baisse des importations de métaux et produits métalliques (-22 % en valeur et -42 % en volume), ainsi que des composants électriques et électroniques qui chutent de 33 % en valeur.

Les importations de biens d'équipement atteignent 1,4 Mds F CFP en 2025, soit une baisse de 12,1 % (données CVS). Ce niveau reste toutefois proche de

la moyenne des cinq dernières années, fixée à 1,5 Mds F CFP. Cette évolution recouvre cependant des dynamiques contrastées : les importations d'éléments en métal pour la construction reculent nettement (-41 %, soit 206 M F CFP), tout comme celles de machines agricoles (-66 %, soit 34 M F CFP). À l'inverse, les importations d'équipements mécaniques progressent fortement

(+121 %, soit 146 M F CFP), de même que celles des autres machines à usage spécifique (+31 %, soit 229 M F CFP).

La consommation d'électricité en moyenne tension est également en hausse de 2,3 % en 2025, avec un tarif moyen en baisse de 10,1 %.



Le secteur du BTP ralentit

L'activité du secteur du BTP demeure fortement dépendante de la commande publique. Les importations de ciment en valeur reculent de 4,5 %, et s'établissent à 126 M F CFP. En volume, la baisse est légèrement moins marquée (-2,7 %), passant de 3 165 tonnes en 2024 à 3 078 tonnes en 2025. Malgré cette diminution, les importations de ciment se situent à des niveaux proches de la moyenne des 5 dernières années (114 M F CFP et 3 123 tonnes). Les importations

d'éléments en métal destinés à la construction enregistrent une nouvelle baisse en 2025, atteignant 206 millions de F CFP, contre 349 M F CFP en 2024, soit une diminution de 41,0 %. En volume, la tendance est similaire, avec une décroissance de 36,7 %. Les 714 tonnes importées en 2025 demeurent inférieures à la moyenne observée entre 2020 et 2024 (795 tonnes).

Le secteur emploie 149 salariés en 2025, soit 22 de plus qu'un an auparavant.



Record de fréquentation du territoire

En 2025, la fréquentation du territoire progresse de 14,0 %, atteignant 46 141 passagers, soit un niveau record pour Wallis-et-Futuna. L'année précédente avait été marquée par les émeutes en Nouvelle-Calédonie, qui avaient fortement perturbé le trafic aérien entre les deux territoires. Le trafic sur les vols internationaux augmente de 19,8 % par rapport à 2024, mais reste légèrement inférieur à son niveau de 2023 (31 574

passagers contre 32 382, soit -2,5 %). Pour la première fois depuis 2022, le solde migratoire redevient négatif, avec 111 départs nets.

Sur les vols entre Wallis et Futuna, la fréquentation continue de progresser, atteignant 14 567 passagers (+3,1 %). En hausse chaque année depuis 2021, ce volume constitue le plus haut niveau de trafic domestique jamais enregistré.



Un secteur bancaire disposant d'un excès des dépôts par rapport aux crédits

Les actifs financiers détenus par les agents économiques locaux évoluent à la hausse en 2025 et s'élèvent à 9,3 Mds F CFP, contre 7,1 Mds l'année précédente, soit une progression de 30,7 % sur un an. Cette augmentation est portée par les actifs détenus par les entreprises, en hausse de 47,7 %, et par les collectivités locales en hausse de 112,1 %, une progression temporaire imputable à d'importantes opérations de trésorerie réalisées en fin d'année 2025.

Les actifs détenus par les ménages diminuent de 3,1 %, s'établissant à 3,7 Mds F CFP à la fin de l'année. Ils sont relativement stables depuis 2 ans.

Au 31 décembre 2025, les dépôts à vue des ménages sont en baisse (-5,5 %), à 2,2 Mds F CFP, tandis que ceux des entreprises progressent fortement, passant de 2,2 Mds à 3,4 Mds F CFP (+51,0 %).

Les placements liquides à court terme poursuivent leur repli pour la troisième année consécutive. Ils passent de 925 M F CFP en 2023 à 642 M F CFP en 2024, puis à 547 M F CFP en 2025 (-40,8 % sur trois ans et -14,8 % sur un an). Ils sont composés principalement de livrets ordinaires détenus par les ménages, mais la baisse provient essentiellement de la diminution des placements à court terme des collectivités. L'épargne à long terme des ménages progresse de 2,3 % en 2025, passant de 932 à

954 M F CFP en un an. Ces placements hors zone d'émission (HZE), commercialisés par les banques locales, sont constitués principalement de contrats d'assurance-vie.

L'encours sain des crédits accordés par l'ensemble des établissements bancaires atteint 8,9 Mds F CFP en 2025, contre 6,1 Mds en 2024, soit une hausse de 46,1 % sur un an. Cette progression résulte principalement de l'élargissement du périmètre des déclarations, qui entraîne mécaniquement une augmentation des crédits accordés aux entreprises et aux ménages, sans refléter une dynamique réelle de l'activité. À périmètre constant, l'encours sain des crédits se contracte de 6,5 %.

Les crédits accordés aux entreprises s'élèvent ainsi à 4,1 Mds F CFP à fin 2025 (+105,8 %). Cette forte hausse est entièrement liée au changement de périmètre. Ils sont composés à 58,5 % de crédits d'exploitation et à 40,0 % de crédits d'investissement. À périmètre constant, l'encours sain de crédits aux entreprises recule de 20,7 %.

Les crédits accordés aux ménages s'établissent à 3,1 Mds F CFP à fin 2025 (+32,9 %). Deux tiers de

ce montant sont consacrés aux crédits à la consommation et le tiers restant aux crédits à l'habitat. À périmètre constant, l'encours sain des crédits aux ménages diminue de 1,9 %.

Les encours de crédits accordés aux collectivités locales sont en légère baisse de 2,6 %, pour atteindre 1,7 Mds F CFP à fin 2025. L'intégralité de ces encours correspond à des prêts octroyés par l'Agence française de développement (AFD), notamment un concours destiné au financement du budget d'investissement 2024 du Territoire pour la reconstruction du bâtiment de l'Assemblée territoriale.

Le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire est en hausse de 21 %, un record. On recense 522 personnes en interdiction bancaire, contre 433 fin 2024. Les incidents de paiement par chèque progressent également (+65 %), avec 2 365 incidents contre 1 436 en 2024.

Enfin, le taux de créances douteuses des ménages progresse et atteint 5,4 % (contre 3,4 % à fin 2024 avec un périmètre de déclaration constant).



Vers une adoption progressive des moyens de paiement électronique

Dans le domaine de la monétique, le nombre de commerçants équipés d'un terminal de paiement électronique continue de

progresser, atteignant 134 TPE fin 2025.

Le nombre de transactions réalisées chez les commerçants augmente également, passant de

329 678 opérations en 2024 à 413 234 en 2025, pour un montant total de 4,4 Mds F CFP (+14,8 %).

Parallèlement, le montant total des retraits aux distributeurs recule de 7,5 % s'établissant à 2,2 Mds F CFP.



Perspectives 2025

L'économie de Wallis-et-Futuna repose avant tout sur les emplois et la commande publique.

L'administration supérieure, la santé et l'éducation demeurent les principaux pourvoyeurs d'emplois du Territoire. Les dépenses publiques exercent un effet d'entraînement sur l'activité privée, à travers les prestations de services, les marchés publics et la consommation des nombreux salariés du secteur public.

Le montant des fonds publics est important à l'échelle du territoire. Le contrat de convergence et de transformation (CCT) a été prolongé avec une signature en mai 2024 entre l'État et le Territoire. Il

a pour objectif de réduire les écarts de développements entre les territoires ultramarins et l'hexagone. Le CCT 2024-2027 qui mobilise une enveloppe de 4,9 Mds F CFP, se décline autour de trois priorités : les infrastructures, le social, le développement durable.

Le budget 2026 du Territoire, adopté en décembre 2025, s'élève à 5,2 Mds F CFP ; il reste élevé malgré un retrait par rapport aux 5,4 Mds votés l'année précédente.

En 2026, la commande publique devrait tout de même rester un moteur essentiel pour le secteur du BTP, portée par plusieurs opérations majeures

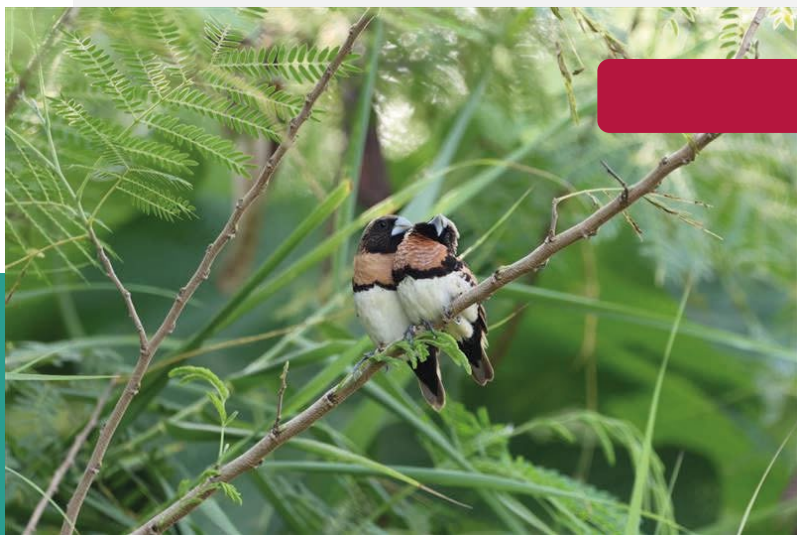
d'aménagement du territoire. Les travaux liés au nouveau bâtiment de l'Assemblée Territoriale (633 M F CFP), ceux concernant la réhabilitation du lycée d'État (1,945 Md F CFP), la rénovation de la pise de l'aéroport de Hihifo (2,51 Mds F CFP), la construction de l'hôpital de Kaleve à Futuna (5,37 Mds F CFP), comptent parmi les chantiers qui mobiliseront fortement les entreprises locales. Ces opérations s'ajoutent à la poursuite des programmes pluriannuels de voirie, à la rénovation de l'éclairage public et aux travaux engagés sur les infrastructures hydrauliques et aéroportuaires, contribuant à maintenir une dynamique soutenue dans le secteur.

D'autre part, en novembre 2025, un accord de coopération a été signé entre le Territoire, représenté par l'État français, et la République des Fidji. Il établit un cadre officiel de coopération autour de la connectivité aérienne, maritime et numérique, considérée comme un levier essentiel de désenclavement. La coopération en matière de pêche et d'agriculture fait également partie de cet accord.

Enfin, la hausse des prix des produits énergétiques ainsi que les tensions logistiques mondiales engendrées par les conflits au Moyen-Orient pourraient lourdement pénaliser et renchérir l'approvisionnement de Wallis-et-Futuna.

CHAPITRE I

LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES



Capucins Donacole à Wallis © Charlotte Devroye



SECTION 1 - LA GÉOGRAPHIE ET LE CLIMAT

SECTION 2 - LES REPÈRES HISTORIQUES

SECTION 3 - LE CADRE INSTITUTIONNEL

SECTION 4 – L'ÉCLAIRAGE SUR FUTUNA

SECTION 1 – LA GÉOGRAPHIE ET LE CLIMAT

RISQUES CLIMATIQUES : UN IMPACT PROFOND SUR LES ÉCONOMIES ULTRAMARINES

Leurs caractéristiques géographiques exposent particulièrement les territoires d'Outre-mer aux impacts du réchauffement climatique. Majoritairement insulaires et situés en zone tropicale, ils sont d'autant plus menacés qu'ils se caractérisent par une forte littoralisation des espaces urbanisés et par leur dépendance à l'agriculture, la pêche et le tourisme, activités vulnérables aux aléas climatiques. Ces territoires incarnent un enjeu majeur de la lutte contre le changement climatique, ils abritent 80 % de la biodiversité française et 10 % des récifs coralliens de la planète. Les économies ultramarines sont particulièrement exposées à trois grands risques climatiques : la hausse des températures et l'acidification des océans ; la hausse du niveau des mers et enfin la multiplication des épisodes météorologiques extrêmes. Ces risques naturels entraînent des effets en cascade profonds sur l'ensemble de l'économie.

Les pics de chaleur océanique et l'acidification des océans affectent le développement et la survie des récifs coralliens, essentiels aux secteurs du tourisme et de la pêche, et qui agissent comme une protection naturelle des espaces côtiers face aux vagues et aux tempêtes. Aux Antilles, à La Réunion et à Mayotte, 62 % des récifs¹ sont dégradés ou très dégradés, situation inquiétante, mais conforme aux diagnostics du GIEC², qui anticipent la disparition de 99 % des coraux de la planète en cas de réchauffement de +2°C. Sans être l'unique cause de leur prolifération, ces pics de chaleur jouent aussi un rôle dans les échouages massifs d'algues sargasses aux Antilles et dans une moindre mesure en Guyane. Ces échouages ont un impact sur la santé des populations, puisqu'ils dégagent des gaz nocifs, et sur la fréquentation touristique.

La montée du niveau des mers affecte déjà les zones basses de certaines îles, avec un impact fort sur les populations et l'activité économique. Les 600 habitants du village de Miquelon, vont ainsi être déplacés, première étape d'une relocalisation susceptible de concerner la Guadeloupe et la Martinique, où l'adaptation à l'érosion du littoral concerne respectivement 28 % et 38 % des communes. La montée des eaux entraînera par ailleurs une salinisation des sols qui mettrait en péril l'approvisionnement en eau potable des populations. A l'heure où les atolls des Tuamotu en Polynésie française et l'île d'Ouvéa en Nouvelle-Calédonie sont menacés par la montée du niveau des mers et où l'eau douce se fait de plus en plus rare, comme à Mayotte frappée par une sécheresse historique en 2023, la question même d'habitabilité des territoires d'Outre-mer se pose.

Le GIEC anticipe une intensification des événements météorologiques extrêmes tels que les cyclones et les fortes précipitations sous l'effet du changement climatique, avec des impacts économiques, sociaux et politiques sans précédent. Suite à l'ouragan Irma, qui a frappé la Caraïbe en 2017, le secteur français de l'assurance a annoncé avoir indemnisé pour 1,26 milliard d'euros de dégâts dans les Antilles françaises.

La salinisation des sols, les sécheresses prolongées, la dégradation des récifs coralliens et l'intensification des événements cycloniques représentent une menace pour l'activité agricole de ces territoires, à l'heure où le renforcement de leur autonomie alimentaire apparaît comme un impératif. Important facteur de la cherté de la vie, la dépendance aux importations de produits alimentaires est récente à l'échelle de l'histoire des territoires ultramarins, qui jusqu'aux années 1960-1970 exportaient davantage de produits alimentaires qu'ils en importaient. Parmi les facteurs de cette production excédentaire, des conditions climatiques particulièrement avantageuses et un espace maritime immense, synonyme de vastes ressources halieutiques. En altérant ces conditions favorables, le changement climatique rend caduques les évolutions préconisées en matière de relocalisation de la production ou d'évolution des pratiques alimentaires, compromettant la capacité des territoires ultramarins à restaurer leur autonomie.

Face à ces risques, des politiques d'adaptation efficaces doivent impérativement être mises en place. Aujourd'hui, ces territoires s'appuient principalement sur la construction de moyens de défense lourde (digues, murs de protection, cordons d'enrochements), souvent inefficaces et inadaptés. Les politiques d'atténuation du réchauffement climatique à +1,5°C sont également primordiales. Pour y parvenir, le GIEC recommande à tous les territoires d'atteindre le « net zéro émissions » d'ici 2050. Certains territoires ultramarins font preuve de volontarisme, à l'instar de La Réunion où la production électrique repose quasi intégralement sur des énergies renouvelables depuis la conversion des centrales thermiques fonctionnant au fioul ou au charbon. La transition énergétique des Outre-mer nécessitera cependant qu'on lui consacre d'importants investissements, notamment dans les transports.

¹ Bilan 2020, IFRECOR

² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Un territoire exigu et isolé ...

Les îles Wallis-et-Futuna se situent dans le Pacifique Sud. L'archipel est réparti en deux groupes d'îles d'origine volcanique : Wallis (Uvea) d'une part et Futuna-Alofi d'autre part. A égale distance des îles Fidji et Samoa, entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, Wallis-et-Futuna est le territoire français le plus éloigné de la métropole (16 000 km).

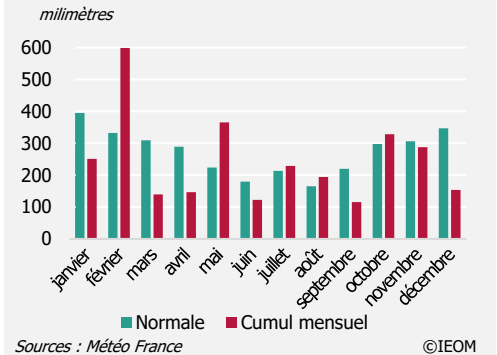
D'une superficie de 77,9 km², l'île de Wallis est la plus grande. Il s'agit d'une terre basse, dont le point le plus élevé, le Mont Lulu, culmine à 151 mètres d'altitude. Elle est bordée d'un lagon et d'une barrière de corail comportant quatre passes dont la principale (Honikulu au sud) mène au wharf de Mata'Utu, chef-lieu du Territoire.

... au climat tropical

Les îles de Wallis-et-Futuna connaissent un climat tropical maritime caractérisé par une température élevée et une humidité importante. Les précipitations y sont abondantes et le ciel est souvent chargé. Son climat est très régulier, avec des saisons à peine marquées. Les variations diurnes, et en particulier l'amplitude thermique, sont également très faibles. Néanmoins, les précipitations sont légèrement moins importantes de juin à septembre. Les minima et maxima de températures sont généralement compris entre 24°C et 31°C et les températures moyennes sont toujours supérieures à 25,5°C. L'archipel étant proche de l'équateur, le cycle des températures est très peu marqué à Wallis comme à Futuna en raison de la faible variabilité de l'ensoleillement tout au long de l'année. Le taux d'hygrométrie varie entre 82 % et 85 %. La pluviométrie annuelle est supérieure à 3 150 mm. Le Territoire connaît une saison cyclonique entre le 1er novembre et le 30 avril.

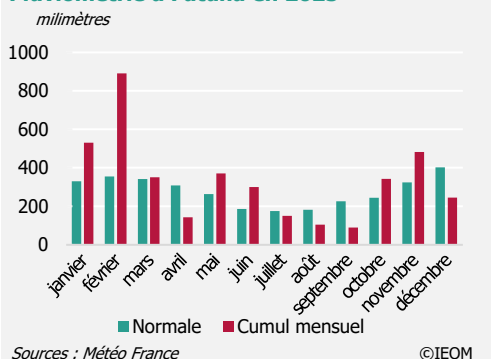
À 230 km au sud-ouest de Wallis, Futuna et Alofi, dénommées également îles Horn, sont deux îles montagneuses aux côtes très découpées et difficiles d'accès par la mer. Les points culminants sont le Mont Puke pour Futuna (524 mètres) et le mont Kolofau pour Alofi (417 mètres). Futuna (46,3 km²) est une île sans lagon, avec un relief accidenté. L'îlot voisin, Alofi (17,8 km²), inhabité, est séparé de Futuna par un détroit large de 1,8 km. En raison de la proximité de la zone de fracture nord-fidjienne et de l'existence d'une faille passant par Futuna et Alofi, l'activité sismique y est régulière. À Futuna, il existe un réseau hydrographique bien marqué alors que Wallis ne compte que de petites rivières temporaires.

Pluviométrie à Wallis en 2025



En 2025, Wallis a connu un déficit annuel de pluie de 10,6 % par rapport à une année moyenne (avec 2 932 mm de pluie contre 3 279 en moyenne). En février 2025, un épisode pluvieux sur 10 jours a contribué à un excédent mensuel important de 80 % avec 598,9 mm de précipitations suite à la présence de plusieurs minimums dépressionnaires. Le cumul annuel total reste tout de même sous la normale en raison de nombreux mois plutôt secs avec des déficits proches de -50 %.

Pluviométrie à Futuna en 2025



À Futuna, les précipitations enregistrent un excédent de 20 % par rapport à une année normale (3 995 mm contre 3 334 mm). Comme à Wallis les précipitations du mois de février à Futuna sont largement excédentaires de +150 % avec 890 mm de précipitations (record pour un mois de février : 1003 mm).

À Wallis comme à Futuna, les températures mensuelles moyennes sont restées très proches des normales avec toutefois des températures minimales légèrement supérieures aux normales tout au long de l'année, illustration du réchauffement climatique sur nos îles.

L'activité cyclonique a été une nouvelle fois très peu active sur la zone de Wallis-et-Futuna en 2025. La dépression tropicale forte RAE près des îles Tonga en février 2025 a drainé sur Wallis-et-Futuna une zone très active et provoqué d'importantes précipitations ainsi que des vents forts surtout à Futuna (rafales jusqu'à 99km/h). Aucun autre phénomène dans la région n'a impacté de manière significative les îles Wallis-et-Futuna et n'a nécessité le déclenchement de l'alerte cyclonique. La mise en place du phénomène La Nina peut expliquer cette faible activité puisqu'il éloigne la zone de naissance des phénomènes cycloniques plus à l'Ouest près des îles Salomon. On compte plusieurs avis de vent fort (vent moyen supérieur à 46km/h) au cours de l'année pendant la saison cyclonique.

Alors qu'au niveau mondial, les températures ont augmenté en moyenne de +1,09°C entre 1850 et 2020, elles sont en

hausse de 1,1° à Wallis-et-Futuna entre 1971 et 2015 et devraient encore augmenter de 1,4° à 3,1° d'ici 2100 pour la région selon les projections du GIEC.

Les effets à prévoir de ce changement climatique sont un accroissement des chaleurs extrêmes, des pluies et des sécheresses, mais aussi des cyclones plus forts et plus nombreux. L'élévation des températures des océans surface (+1° ces cinquante dernières années et +0,6° à +2° d'ici 2100 selon le GIEC) et l'élévation du niveau de la mer sont particulièrement problématiques pour ce Territoire où la population vit en grande majorité sur le littoral. Les fortes houles cycloniques contribuent à l'érosion du littoral et les fortes pluies participent à l'apport des matériaux terrigènes vers le lagon.

D'autres facteurs de pressions liés à l'activité humaine viennent amplifier l'impact des aléas climatiques sur le littoral : édification d'ouvrages modifiant les courants côtiers et les dynamiques naturelles de dépôt/reprise de matériaux, prélèvements de matériaux (sable) entraînant des perturbations hydrodynamiques, dégradation de la mangrove qui protégeait le trait de côte de l'érosion côtière, flux de déchets et d'eaux usées entraînés lors d'épisodes pluvieux vers le littoral et le lagon, contribuant ainsi à la pollution de celui-ci. Le changement climatique en cours risque d'amplifier fortement les pressions et impacts en cours, tant sur la biodiversité que les services rendus par les écosystèmes aux populations locales.

À fin de faire face aux conséquences du changement climatique et à la montée des eaux, un nouveau bâtiment pour le SPT à Wallis. Les travaux, d'enrochements, financés par le Fonds Exceptionnel d'Investissement et le Fonds Vert, ont permis la protection d'une partie des zones vulnérables. Le projet régional CLIPSSA, co-financé par l'AFD, l'IRD et Météo-France, ainsi que l'analyse et la cartographie des écosystèmes et de la résilience écosystémique et socio-économique (ESRAM) réalisée via le projet PEBACC+ permettront in fine de développer le plan d'adaptation au changement climatique du Territoire.

ENJEUX GÉOSTRATÉGIQUES DES PORTS ULTRAMARINS

Dans un XXI^{ème} siècle qui « sera maritime³ », la France peut s'appuyer sur les atouts conférés par les territoires ultra-marins. Représentant 97 % du domaine maritime français, ils en font le deuxième au monde derrière celui des États-Unis, et assurent à la France une présence dans chacun des océans du globe.

Cette présence globale expose la France aux défis maritimes à venir, qu'il s'agisse de lutte contre la pêche illégale, le narcotrafic, la piraterie, ou de réponse à des rivalités inter-étatiques croissantes sur le plan naval. À la lutte contre ces menaces s'ajoute l'impératif de protection des câbles sous-marins. Vecteurs incontournables de l'intégration régionale comme globale des territoires ultra-marins, ces infrastructures par lesquelles transitent plus de 90 % des données mondiales sont de potentielles cibles pour des opérations de déstabilisation ou de guerre hybride. Les ports ultra-marins offrent à la France une présence militaire globale pour répondre à ces menaces. La réponse aux enjeux géostratégiques de demain devra s'appuyer sur des moyens adéquats en matière de capacités militaires comme de développement des infrastructures.

L'impératif de développement des infrastructures portuaires ne se limite pas au domaine militaire. Les ports ultra-marins font face à un besoin de modernisation pour s'insérer dans l'économie mondiale comme dans leur environnement régional. La loi de réforme des ports d'outre-mer de 2012 a permis une refonte de la gouvernance des ports ultra-marins, synonyme d'une plus grande efficacité. Cette modernisation des statuts juridiques des ports doit aujourd'hui se doubler de celle de leurs infrastructures. Cette montée en gamme doit se traduire par le développement de hubs régionaux et élargir la perception de la connectivité maritime souvent limitée au seul prisme des échanges avec l'Hexagone. Cette modernisation doit s'envisager tant sous l'angle des caractéristiques techniques des ports - hausse des tirants d'eau, allongement des quais, augmentation du nombre de portiques - que du développement d'activités connexes comme la logistique ou la réparation navale. Le développement des infrastructures de Port-Réunion et les réflexions entourant la possibilité de développer un pôle polynésien de réparation navale ou de construire un port flottant en Guyane illustrent le développement des ports ultra-marins selon ces orientations.

³ Emmanuel Macron, Assises de la mer, 3 décembre 2019.

SECTION 2 - LES REPÈRES HISTORIQUES

DE LA
CHINE A
WALLIS-
ET-
FUTUNA

-1300 Le peuplement de Wallis et de Futuna s'inscrit dans le mouvement migratoire des Austronésiens, qui, partis de la Chine orientale il y a 5 000 ans, colonisent ensuite vers 1500 av. J.-C. une partie de la Mélanésie et de la Polynésie occidentale. Des vestiges de poteries Lapita⁴, découvertes au sud d'Uvea, attesteraient des premiers peuplements de l'île aux alentours de 1300 ans av. J.-

C. C'est à cette époque qu'apparaissent les premières activités agricoles, dont l'élevage porcin.

LES ÈRES
FIDJIENNE
ET
TONGIENNE

1400 L'île d'Uvea est envahie au 15^e siècle par une vague de peuplement venue des îles Tonga, tandis que Futuna passe sous l'influence des îles Samoa au 17^e siècle. Aux alentours de l'an 1500, les Uvéens obtiennent leur indépendance vis-à-vis du Royaume de Tonga et instaurent un système de chefferie, toujours en vigueur actuellement. Cette période reste marquée par de

nombreux conflits à Wallis comme à Futuna pour la possession des terres et pour la prise de pouvoir par les chefs victorieux.

PREMIERS
CONTACTS
AVEC LES
EUROPÉENS

1616 Les relations entre les îles Wallis-et-Futuna et l'Europe ont commencé par la découverte des îles Horn (Futuna et Alofi) par les navigateurs hollandais Willem Schouten et Jacob le Maire qui accostèrent à Futuna en 1616. L'île d'Uvea fut à son tour découverte en 1767 par le navigateur britannique Samuel Wallis qui donna son nom à l'île. Les relations avec les Européens furent

ensuite très rares, jusqu'à l'arrivée des premiers baleiniers à la fin du 18^e siècle, qui utilisèrent les îles comme port de relâche temporaire.

DES
MISSIONNAIRES
AU
PROTECTORAT
FRANÇAIS

1837 Les deux îles n'ont pas connu de présence européenne notable avant le 19^e siècle. À partir de 1837, année d'implantation des missionnaires maristes, des relations se nouèrent entre Wallis, Futuna, l'Europe et la France. Ayant pour mission d'évangéliser l'Océanie, le Père Bataillon convertit Wallis dès 1842 et devint évêque en 1843. Dans le même temps, à Futuna, un des premiers

missionnaires maristes, Pierre-Chanel, fut martyrisé en 1841. En 1954, il devint le premier saint canonisé d'Océanie. Sous l'influence des différentes missions catholiques, une demande de protectorat émanant de la reine Amelia, présentée au gouvernement français, est ratifiée en 1887 pour Wallis-et-Futuna séparément, puis en 1888 pour le protectorat unifié des deux îles. L'installation d'un résident de France à Wallis officialise ce protectorat.

⁴ La poterie Lapita doit son nom au site de Nouvelle-Calédonie où elle fut découverte en 1956. Les fragments de poterie Lapita, découverts dans plusieurs centaines de sites en Océanie, sont des marqueurs de la progression du peuple austronésien en Océanie.

WALLIS :
BASE
ARRIÈRE
DES
AMÉRICAINS

1942 En 1942, Uvea est utilisée comme base arrière par les États-Unis pour répondre à l'avancée des troupes japonaises dans le Pacifique. 6 000 soldats s'installent alors à Wallis : ils introduisent des biens de consommation courante et réalisent des chantiers d'infrastructures commandités par l'armée. L'île connaît une période d'abondance. L'après-guerre est marqué par la crise économique et l'instabilité politique. Le 27 décembre 1959, les îles Wallis-et-Futuna adoptent largement, à 94,4 % des voix, le statut de territoire d'outre-mer.

VERS LE
STATUT DE
COLLECTIVITÉ
D'OUTRE-
MER

1961 La loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 fixe un an et demi plus tard le statut du Territoire. Au début des années 1970, alors que les mines de nickel calédoniennes connaissent une forte expansion, Wallis-et-Futuna subit ses premières vagues d'émigration massives vers cette collectivité voisine, flux qui n'a jamais été interrompu depuis. Lors du recensement de la population de 2019 en Nouvelle-Calédonie, 22 520 personnes se sont déclarées appartenir à la communauté d'origine wallisienne ou futunienne. Suite à la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, le territoire de Wallis-et-Futuna devient une collectivité d'outre-mer à statut particulier, sans que le statut de 1961 ne soit modifié.

SECTION 3 – LE CADRE INSTITUTIONNEL

Évolutions statutaires des départements d'outre-mer

- **1888** : Protectorat avec la France
- **1961** : Territoire d'Outre-mer
- **2003** : Collectivité d'Outre-mer

1. LE STATUT DE 1961

En 1961, Wallis-et-Futuna devient territoire d'outre-mer par la loi n° 61-814⁵. Le texte définit le statut de l'archipel, dit « statut de 1961 » qui reconnaît l'existence des institutions coutumières en plus des institutions propres à la République. Il n'a pas fait l'objet de modifications majeures depuis son adoption.

Depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République, Wallis-et-Futuna relève du statut de collectivité d'outre-mer, régie par l'article 74 de la Constitution. Cette évolution statutaire induit l'adoption d'une loi organique définissant un statut propre au Territoire.

Plusieurs tentatives d'actualisation du statut de 1961 ont été conduites à cet effet, dont la dernière en 2009, lors des états généraux de l'Outre-mer. Les objectifs de la réforme proposée portaient, entre autres, sur une plus grande autonomie de l'organe délibérant, l'Assemblée territoriale, ainsi que sur la redéfinition de ses compétences. Les autorités locales, consultées par le gouvernement, n'ont pas donné suite à ce projet de remaniement. Le Territoire demeure donc régi par le statut de 1961. Les tentatives de modernisation du statut se heurtent à l'attachement des autorités coutumières au texte d'origine.

En septembre 2015, suite à une demande de transfert du pouvoir exécutif de l'État vers l'Assemblée territoriale, la Ministre des Outre-mer s'est dite favorable à la constitution d'un nouveau groupe de travail sur la réforme du statut de 1961. Le Président de l'Assemblée territoriale a réitéré sa demande lors de la visite du Président de la République à Wallis-et-Futuna, en février 2016. Ce dernier a rappelé que la réforme de l'équilibre institutionnel issu de la loi statutaire de 1961 était soumise à l'approbation des autorités coutumières de l'archipel.

⁵ La Loi n° 61-814 du 29 juillet 1961, conférant aux îles Wallis-et-Futuna le statut de Territoire d'Outre-mer « garantit aux populations du Territoire le libre exercice de leur religion, ainsi que le respect de leurs croyances et de

leurs coutumes tant qu'elles ne sont pas contraires aux principes généraux du droit ».

2. LES INSTITUTIONS ET LEURS COMPÉTENCES

Les attributions de l'Assemblée territoriale sont définies par le décret n° 57-811 du 22 juillet 1957. Celles du Conseil territorial sont définies par le décret n° 62-287 du 14 mars 1962 et celles de l'Administrateur supérieur par la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961. Ainsi l'organisation institutionnelle de Wallis-et-Futuna se distingue par plusieurs traits spécifiques : l'exécutif de la collectivité est assuré par le représentant de l'État, l'autorité coutumière est associée à la gestion des affaires territoriales. L'Assemblée territoriale dispose d'attributions limitées.

2.1. L'ÉTAT

L'État français est représenté sur le Territoire par l'Administrateur supérieur, qui a le rang de préfet depuis 1987 et qui dispose d'un adjoint délégué à Futuna. Le Préfet est assisté d'un conseil territorial, qui réunit les trois chefs traditionnels et trois représentants qu'il a nommés après approbation de l'Assemblée territoriale. En pratique, le Conseil a un rôle consultatif sur la gestion locale. Un député et un sénateur représentent le Territoire au Parlement. Le Président du Tribunal de Première Instance de Mata'Utu

dispose du pouvoir judiciaire en matière civile et pénale.

L'État exerce ses compétences dans les domaines de la défense, du respect des lois, du fonctionnement du Trésor public et de la douane, des relations extérieures, du contrôle administratif et financier, de la santé et de l'enseignement, à l'exception de l'enseignement primaire, concédé au diocèse catholique de Wallis-et-Futuna au travers d'une convention passée avec l'État.

2.2. LE TERRITOIRE

L'Assemblée territoriale, composée de 20 membres élus au suffrage universel pour cinq ans (13 pour Wallis et 7 pour Futuna), est l'organe délibérant du Territoire. Ses attributions demeurent relativement limitées : elle détient des compétences dans la plupart des domaines économiques et sociaux, mais ses délibérations ne deviennent effectives qu'après approbation par l'Administrateur supérieur. Elle n'est pas compétente en matière de sanctions fiscales ou pénales, mais peut émettre un avis en la matière. Si elle n'est

pas non plus maîtresse de l'exécution du budget, qui est confiée au Préfet, l'Assemblée territoriale vote ce budget.

Ainsi, le Préfet dirige, en sa qualité d'Administrateur supérieur, les services d'État et, en sa qualité de chef du Territoire, les services territoriaux. Du fait de l'exiguïté du Territoire, des compétences étatiques et territoriales peuvent être regroupées au sein des mêmes services.

2.3. LES CIRCONSCRIPTIONS

Sur le plan administratif, Wallis-et-Futuna est divisé en trois circonscriptions, dont le découpage est calqué sur les trois royaumes du Territoire (Uvea, Alo et Sigave). Dotées de la personnalité morale, ces circonscriptions disposent d'un budget autonome. Elles ont approximativement les mêmes compétences qu'une commune métropolitaine.

L'organisation particulière des circonscriptions intègre les institutions coutumières, chaque roi présidant le conseil de sa circonscription. Les compétences des circonscriptions s'étendent de l'état civil à la gestion des routes de village. Elles ne disposent d'aucune ressource fiscale propre et sont dépendantes des dotations attribuées par l'État.

2.4. LA CHEFFERIE

Wallis-et-Futuna compte trois rois (un à Wallis et deux à Futuna). Les rois sont désignés au sein des familles royales. L'organisation coutumière est très hiérarchisée. Le roi de Wallis (le *Lavelua*) est entouré d'un premier ministre (le *Kivalu*), et de six ministres dont le titre définit la fonction : le *Mahe* (relations publiques), le *Uluimonua* (mer), le *Kulitea* (culture), le *Fotuatamai* (santé), le *Mukoifenua* (environnement) et le *Puluiuvea* (police). L'île de Wallis est par ailleurs divisée en trois districts (Mua, Hahake, Hihifo) ayant à leur tête des chefs coutumiers (ou *Faipule*) et 21 villages dirigés par des chefs de villages (*Pule Kolo*).

Futuna se distingue de Wallis avec deux royaumes (Alo et Sigave), chacun gouverné par un roi. Chaque roi (le *Tuiagaifo* à Alo et le *Keletaona* à Sigave) est assisté d'un premier ministre (le *Tiafoi* à Alo et le *Saatula* à Sigave) et de six ministres (un par village). La chefferie règle les problèmes fonciers, les différends entre les familles, et organise les cérémonies religieuses ou coutumières. Elle intervient dans les affaires courantes du Territoire au travers des Conseils de circonscription et du Conseil territorial.

LE STATUT DE PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (PTOM)

Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui des régions ultrapériphériques (RUP), qui concerne principalement les départements et régions d'outre-mer. Le second est celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM).

Actuellement, l'Union européenne compte 13 PTOM. Pour la France, il s'agit de la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et des Terres australes et antarctiques françaises.

Les PTOM sont liés constitutionnellement à un État membre. Toutefois, ils ne font pas partie du territoire de l'Union européenne, mais leurs ressortissants sont citoyens de l'Union européenne. Le droit de l'Union européenne ne s'y applique pas de plein droit. Ils ont le statut de pays associés et sont éligibles à des programmes de l'Union européenne. L'euro n'est utilisé qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon et Saint-Barthélemy. Les relations entre l'Union européenne et les PTOM sont définies par la quatrième partie du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et par la décision d'association outre-mer du 5 octobre 2021. Cette association leur permet notamment de bénéficier d'un régime commercial avantageux : les importations de l'Union européenne en provenance des PTOM ne sont pas soumises aux droits d'importation ni aux restrictions quantitatives.

À partir de 2021, une enveloppe budgétaire de 500 millions d'euros, dédiée aux PTOM, est inscrite au budget de l'UE pour la période 2021/2027. Cette nouvelle allocation se divise en plusieurs enveloppes : les dotations territoriales (225 millions d'euros pour le Groenland et 164 millions d'euros pour les autres PTOM) ; la coopération régionale (76 millions d'euros) ; les mesures d'assistance technique (22 millions d'euros) et les circonstances imprévues et les nouveaux défis (13 millions d'euros).

Sur le plan bancaire, le statut de PTOM implique que les dispositions concernant le passeport européen ne sont pas applicables sur ces territoires. En conséquence, seul un établissement bancaire agréé en France (par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) peut y effectuer des opérations réglementées, telles que les opérations de banque. Les agréments obtenus dans un autre pays européen ne sont pas reconnus.

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de statut européen de RUP à PTOM ou vice versa est facilité. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français, Saint-Barthélemy est passé en 2012 du statut de RUP à celui de PTOM. Inversement, Mayotte a accédé au statut de RUP le 1^{er} janvier 2014.

Présentation des services du Territoire des îles Wallis-et-Futuna

Préfecture

Préfet
Secrétariat général
Services du cabinet
Délégation de Futuna
Circonscription de Uvea
Coordination - Finances - Développement
Réglementation - Contentieux - Élections
Ressources Humaines - Systèmes d'information et de communication - Moyens et logistique

Services de l'État et du Territoire

Vice-Rectorat
Direction des Finances Publiques
Agence de Santé
Compagnie de Gendarmerie
Service d'État de l'Aviation civile
Météo-France
Délégation des droits de la femme et de l'égalité
Service de l'Assemblée Territoriale
Délégation de Wallis-et-Futuna à Nouméa
Délégation de Wallis-et-Futuna à Paris
Délégation de Wallis-et-Futuna à Papeete
Service des Affaires culturelles
Service des Affaires maritimes, port, phares et balises
Service des Affaires rurales et de la Pêche
Service des Douanes et contributions diverses
Service de l'Environnement
Service de l'Inspection du travail et des Affaires sociales
Service de la Jeunesse et des Sports
Service des Œuvres scolaires et de la Vie de l'étudiant
Service des Postes et Télécommunications
Service Territorial de la Statistique et des Études Économiques
Service des Travaux publics

Circonscriptions

Services administratifs

Relations avec la chefferie
État civil et titres d'identité
Tenue des listes électorales et organisation des scrutins
Comptabilité et suivi du budget
Gestion du personnel
Recensement militaire
Aides aux personnes âgées

Services Techniques

Préservation des ouvrages et infrastructures
Suivi des établissements recevant du public
Ramassage des encombrants et déchets domestiques
Intendance et entretien du palais royal
Entretien du parc automobile de la circonscription
Pompiers

Sources : Administration supérieure, IEOM

SECTION 4 - ÉCLAIRAGE SUR FUTUNA

L'archipel de Futuna comprend l'île de Futuna et l'île d'Alofi. À 178°7 de longitude ouest et 14°2 de latitude sud, il est situé dans le Pacifique, au nord de Fidji, à 230 kilomètres environ de Wallis. Comme indiqué précédemment, ces îles furent découvertes par des navigateurs hollandais Jacob Le Maire et Willem Schouten en 1616, qui les baptisèrent « les îles Horn ». La superficie de l'ensemble est d'environ 64 km².

Futuna, d'environ 15 km de long sur 5 km de large, est une île volcanique. Les côtes sont escarpées, difficiles d'accès et pittoresques. Alofi est située au sud-est de Futuna dont elle est séparée par un chenal de 1,8 km de large. Inhabitée, elle est également de configuration montagneuse. Le recensement réalisé en juillet 2023 a estimé la population futunienne à 3 197 habitants soit une baisse de 34,4 % par rapport à 2003 (4 873 habitants). L'île est partagée entre deux royaumes : le royaume d'Alo, qui a une population estimée lors de ce dernier recensement à 1 936 habitants et celui de Sigave, avec une population estimée à 1 261 habitants. Cette baisse de la population est principalement due à une faible natalité et à un solde migratoire négatif. En effet, les jeunes Futuniens émigrent massivement, obligés de quitter l'île pour poursuivre leurs études ou trouver un emploi, en Nouvelle-Calédonie ou en métropole. La densité de la population est d'environ 50 habitants au km². Le centre le plus important est Leava, situé au sud-est de Futuna.

L'État est représenté à Futuna par le Délégué du Préfet, Administrateur Supérieur du Territoire. Les structures sociales sont de type coutumier. L'île est divisée en deux royaumes : Sigave et Alo (qui comprend Alofi). Les deux rois sont assistés de 5 ministres et de chefs de village.

Une économie très traditionnelle

L'activité économique de Futuna demeure très traditionnelle, axée sur une pêche artisanale et une agriculture orientée vers un élevage essentiellement avicole et porcin (en lien avec la coutume) ainsi que vers des cultures vivrières. L'artisanat local repose sur la confection d'objets divers dont les tapas (écorce de mûrier battue et décorée à l'encre de Chine), particulièrement réputés à Futuna.

Plusieurs projets d'infrastructures

Situé à la pointe de Vele, l'aérodrome de Futuna permet de relier l'île de Futuna à celle de Wallis. Pour répondre aux exigences de désenclavement ainsi qu'à l'augmentation du nombre de passagers, d'importants travaux d'aménagement et de modernisation sont en cours. Pour la sécurité et la mise en place des vols de nuit, l'aérodrome a été entièrement clôturé et équipé d'un éclairage des pistes et de balises.

Le taxiway sera agrandi pour accueillir deux aéronefs en 2026 et la piste sera surfacée d'ici 2027. L'aérogare est en cours de rénovation/extension. Le coût total de ces chantiers, y compris l'achat d'un tracteur et d'un camion de pompier, est de 597 millions de F CFP (subvention de la DGAC au Territoire). Ces projets ont été retardés par la situation sanitaire et l'approvisionnement des matériaux. Les négociations foncières sont quant à elles finalisées et la présence opérationnelle d'une carrière depuis 2024 à Futuna facilite substantiellement la disponibilité immédiate des granulats sur l'île. La desserte aérienne est assurée depuis janvier 2024 par la compagnie Air Loyauté, et ce pour les 5 prochaines années, au moyen de deux appareils DHC-6 Twin-Otter d'une capacité de 11 passagers. Cette délégation de service public est financée par l'État et le Territoire à plus de 600 M F CFP par an.

Les vols restent tributaires des

conditions climatiques (interdiction de circulation aérienne dès que le vent excède 20 nœuds).

Au niveau maritime, Futuna est desservie par un porte-conteneurs qui effectue une rotation toutes les quatre ou cinq semaines depuis Wallis. Le Territoire et l'AFD ont signé une convention de financement pour la réalisation d'une étude sur la mise en place à titre expérimental d'une desserte maritime inter-îles. Lancée en début d'année 2024, l'étude s'est achevée en 2025. Financé par le 10^{ème} FED pour un budget de plus d'un milliard de F CFP, le projet de reconstruction complète du quai de Leava a été présenté collégialement aux différents acteurs locaux en présence du représentant de l'Union européenne au mois de mars 2019 à Futuna. L'organisation du chantier et de sa base-vie a débuté en novembre 2019. Les premiers matériels lourds ont été livrés en décembre 2020, en raison des retards d'acheminement maritime liés à la crise sanitaire. La « zone chantier » est opérationnelle depuis janvier 2021. La réception du quai était initialement prévue pour avril 2021, en raison des divers retards accumulés, l'ouvrage sera réceptionné et mis en service en 2026.

Les objectifs engagés pour le CET sont la finalisation de sa voie d'accès (achevée début 2024), la construction d'un bâtiment et d'un nouveau casier d'enfouissement.

La remise en état du réseau d'adduction d'eau de Futuna, débutée en 2015, se poursuit afin que tous les habitants de l'île puissent bénéficier d'une desserte constante en eau et à terme d'une eau potable.

Le réseau routier principal de Futuna s'étend sur 31 km, dont 19 km revêtus (béton). Moins de la moitié de cette route bétonnée est en bon état, 2,5 km sont sous surveillance (prévention de l'apparition des nids de poule) et 6,75 km sont à reconstruire. La route est coupée depuis près de quinze ans aux Pyramides, suite à un cyclone. Cependant, ce tronçon de chaussée est actuellement en cours de reconstruction dont une mise en service est attendue courant 2026. Les principaux

problèmes rencontrés sont l'approvisionnement en matériaux (hors carrière), les négociations foncières et l'absence d'assainissement pluvial qui endommage la voirie. Des marchés de travaux sont cependant en cours début 2026 afin d'engager les premiers travaux de réhabilitation d'envergures sur un linéaire cumulé de 8 km.

La construction d'une cité administrative, financée par le plan de relance (2020-2021), initialement engagée au lieu-dit Vilamalia, dans le royaume de Sigave a finalement été abandonnée, ce projet nécessitant une nouvelle réflexion organisationnelle eu égard au contexte local.

En 2024, le projet de construction du nouvel hôpital a débuté avec le relevé parcellaire et bornage des terrains et le lancement de l'avis d'appel à candidatures. Depuis juillet 2025, l'analyse des offres continue et une avancée significative dans cette opération de conception-réalisation dont le démarrage des études de projet est attendu courant 2026. La pose de la première est prévue pour le 1^{er} semestre 2027.

Enfin la CCIMA a piloté l'inauguration début 2025 du marché de Fatua, afin de répondre aux besoins des Futuniens en les familiarisant avec la vente, et en structurant leur activité. Ce marché représente une opportunité pour les producteurs, un levier de dynamisation économique et une avancée pour l'autonomie commerciale de Futuna.

Une présence bancaire limitée

L'accès aux services bancaires à Futuna demeure restreint. La Banque de Wallis-et-Futuna (BWF) assure un bureau temporaire sur l'île. Un Centre des Finances Publiques (CFiP) est par ailleurs installé dans les locaux de la Délégation de Futuna, depuis juillet 2013. Un premier distributeur automatique de billets a été mis en service en février 2017 et un deuxième sera installé courant 2026.

Les études effectuées par le seul opérateur bancaire de la zone, la BWF (filiale de la BNP Paribas NC) faisaient ressortir

jusqu'en 2021 que l'état du marché ne rendait pas opportune ni rentable l'ouverture d'un bureau à Futuna autorisé à effectuer des opérations bancaires. Les conditions complexes de fonctionnement induites par la période de pandémie ont cependant révélé la nécessité d'ouvrir quotidiennement ce bureau et d'y développer par la présence d'un personnel habilité, ces mêmes opérations de plus en plus nombreuses. Suite au mouvement de contestation contre la banque de fin 2023,

un groupe de travail composé des différents partenaires économiques sous l'autorité de l'administrateur supérieur et du directeur des Finances Publiques, avec le représentant de la BWF ont étudié les prestations et services à faire évoluer sur les deux îles, en conséquence pour Futuna, la BWF a ouvert un second poste de guichetier début 2026 afin de développer prochainement ses services en matière d'opérations bancaires.

CHAPITRE II

PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE WALLIS-ET-FUTUNA



Cérémonie des saints Pierre et Paul en présence du Roi Patalione © Bruno Hamon



SECTION 1 – LA POPULATION

SECTION 2 - LES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

SECTION 3 - LES POLITIQUES ET FINANCES PUBLIQUES

SECTION 1 - LA POPULATION

En 1921, le premier recensement officiel de la population donnait les résultats suivants : 4 161 habitants à Wallis et 1 475 habitants à Futuna. Après un pic de la population à 10 071 habitants à Wallis et 4 873 à Futuna en 2003, la population n’a depuis cessé de baisser pour atteindre 8 088 habitants à Wallis et 3 225 à Futuna en 2023.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION DE WALLIS-ET-FUTUNA

Les recensements effectués tous les cinq ans sur le Territoire mettent en évidence une modification de la structure de la population de Wallis-et-Futuna. L’exode de la population explique en partie ce phénomène qui existe depuis plus de 50 ans. Les premières vagues d’émigration des travailleurs de l’archipel ont pour origine l’exploitation des mines de nickel en Nouvelle-Calédonie dans les années 1970 – 1980. De nos jours, une partie des diplômés du cycle secondaire entreprennent des études supérieures en métropole ou en Nouvelle-Calédonie. Par la suite, les contraintes imposées par le marché du travail local incitent cette jeune génération à s’établir en dehors du Territoire. À l’importance des flux migratoires s’ajoute l’évolution des comportements en matière de natalité. L’indice de fécondité, estimé à 1,7 enfant par femme en 2023 (chiffre comparable à la France métropolitaine), était de 4,5 enfants par femme 40 ans plus tôt (contre 1,94 en France métropolitaine). Cette accélération de la transition démographique est renforcée par le départ des générations de jeunes adultes en âge de procréer.

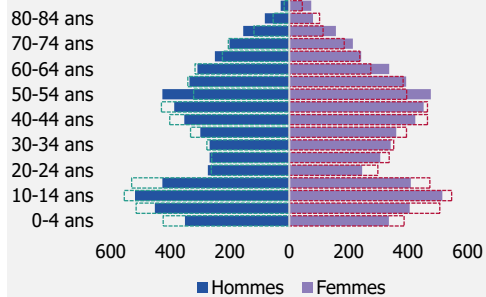
En conséquence, la structure des familles wallisiennes et futuniennes évolue : la taille moyenne des ménages se réduit, passant de 4,8 à 3,6 personnes en moyenne entre 2003 et 2023, le nombre d’habitants de l’archipel décroît et la population vieillit. En 2023, les personnes de plus de 60 ans représentent 19,1% de la population (+2,6 points par rapport à 2018) tandis que les jeunes de moins de 20 ans représentent 30,6 % de la population (-3,4 points par rapport à 2018). À titre de comparaison, ils représentaient respectivement 6,6 % et 56,6 % de la population en 1983.

Selon le dernier recensement de la population effectué par le Service territorial de la statistique et des études économiques (STSEE), le nombre d’habitants de Wallis-et-Futuna s’élève à 11 151 à fin 2023. La population a baissé de 3,5 % entre 2018 et 2023 contre une baisse de 5,2 % entre 2013 et 2018. La baisse démographique semble donc ralentir, mais l’émigration des jeunes âgés de 20 à 35 ans reste conséquente.

En effet, en comparant la pyramide des âges du dernier recensement avec celui de 2013, on observe un rétrécissement de la base dans le temps, causé par une importante émigration. Combiné à une fécondité qui passe nettement sous le seuil des 2 enfants par femme, ainsi qu’à la progression de l’espérance de vie à la naissance, de 76,9 ans en 2018 à 78,4 ans en 2023, il en découle un vieillissement de la population.

L’âge médian passe ainsi de 35 à 38 ans entre 2018 et 2023. Il était de 32,2 ans en 2013.

Pyramide des âges en 2023 (2018 en pointillé)



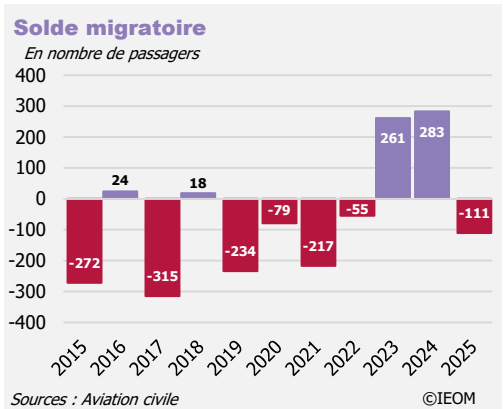
Sources : STSEE, Recensement de la population 2023 ©IEOM

Selon les projections de la Communauté du Pacifique, plus de 30 % de la population de Wallis-et-Futuna serait âgée de 60 ans ou plus en 2050. La baisse moyenne annuelle de la population, que les précédents recensements estimaient à 1 %, est désormais autour de 0,7 %. Si le taux d’accroissement naturel reste positif sur la période 2018-2023 (+3,7), il n’a cessé de baisser et devrait devenir négatif au prochain recensement.

Principaux indicateurs démographiques

	2008	2013	2018	2023	Variation 2023/2018
Population totale	13 445	12 197	11 558	11 151	-3,5%
Taux d'accroissement naturel %	10,6	8,5	6,6	3,7	-
Taux d'accroissement de la population %	-21,2	-19,3	-10,5	-14,0	-
Taux de fécondité	2,0	2,1	2,2	1,7	-
Taux net de migration moyen par an %	-31,8	-27,8	-17,1	-10,3	-
Espérance de vie à la naissance	74,3	75,8	76,9	78,4	-

Source : INSEE, STSEE Recensement de la population 2023



Il est possible d'estimer le solde migratoire en comparant le nombre de passagers arrivés et partis du territoire par voie aérienne, puisqu'il n'existe pas de transport maritime de passagers. Historiquement, ce solde est négatif. Toutefois, en 2024, on observe un mouvement de retour au pays lié aux émeutes survenues en Nouvelle-Calédonie. En 2025, le solde redevient négatif et s'établit à 111 départs nets.

DÉFINITIONS ET UNITÉS

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le Territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

Taux brut de solde migratoire : taux d'accroissement de la population imputable au solde migratoire, pour 1 000 habitants.

Taux d'accroissement naturel : taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire celui qui ne résulte que des naissances et des décès. Il se calcule comme le rapport du solde naturel pendant une période à la population moyenne de cette période. Il s'exprime pour 1 000 habitants.

Taux d'accroissement de la population : variation de l'effectif d'une population. Il se calcule en faisant la somme de l'accroissement naturel et du solde migratoire. Il s'exprime pour 1 000 habitants.

Taux de fécondité : nombre d'enfants par femme âgée de 15 à 49 ans

SECTION 2 -LES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

1.LES COMPTES ÉCONOMIQUES EN 2025

UNE ÉCONOMIE TRADITIONNELLE ET ADMINISTRÉE

Le secteur public joue un rôle prépondérant dans le soutien de l'économie de Wallis-et-Futuna : il représente 63 % de l'emploi salarié déclaré et 84 % de la masse salariale déclarée. La demande publique représente à elle seule 73 % du PIB en 2019 (contre 54 % en 2005). La contribution du secteur privé dans la création de richesses reste faible. Les exportations sont peu significatives du fait de la faiblesse de l'appareil productif et de l'éloignement de marchés potentiels.

1.1. LE PIB

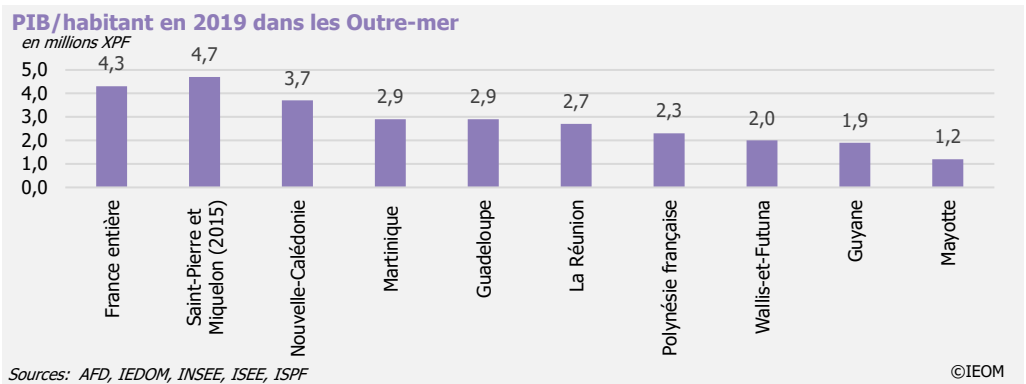
L'économie du Territoire reste orientée uniquement vers la satisfaction de la demande intérieure

Depuis la mise en place du projet CEROM (Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-Mer) en 2003, les partenaires ont entrepris l'estimation d'un Produit intérieur brut (PIB) par habitant pour les territoires de l'Outre-mer français pour lesquels cette estimation n'existait pas : Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte.

La première estimation du PIB par habitant de Wallis-et-Futuna a été réalisée en

2008 sur la base des données datant de 2005. Le PIB du Territoire s'élevait alors à 18 milliards de F CFP, soit 1,2 million de F CFP par habitant. Une nouvelle estimation PIB réalisée en 2024 porte sur l'année 2019 afin d'éviter l'effet de la crise sanitaire.

En 2019, le PIB en valeur de Wallis-et-Futuna est évalué à 22,6 milliards F CFP. Rapporté à une population de 11 558 habitants, le PIB par habitant s'établit à près de 2 millions F CFP par habitant.



Le PIB/habitant de Wallis-et-Futuna place ainsi le Territoire en dessous de la médiane de l'ensemble des territoires ultra-marins (2,7 millions de F CFP). Il est presque deux fois moins élevé qu'en Nouvelle-Calédonie, mais 1,7 fois plus important que le PIB/habitant de Mayotte, le plus faible en Outre-mer.

La création de richesse sur le Territoire est encore essentiellement non marchande, portée par les administrations publiques qui y contribuent pour moitié. L'augmentation du PIB sur la période s'explique ainsi majoritairement par le secteur public qui demeure le principal pilier de l'économie du Territoire. Il est le moteur de l'activité du BTP qui dépend de ses investissements, et favorise la consommation notamment au travers des salaires qu'il verse en tant que premier employeur de l'archipel (66 % de l'emploi déclaré).

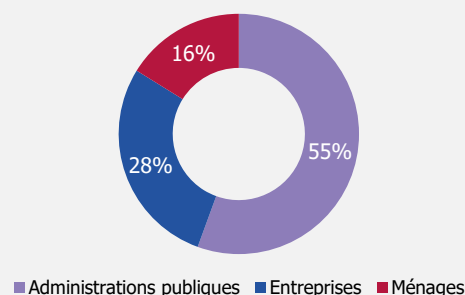
À l'inverse, le poids des ménages dans la valeur ajoutée créée s'est réduit de 26 % à 16 % entre 2005 et 2019. Cela s'explique en effet par le recul de l'autoconsommation alimentaire, en lien avec les changements des modes de consommation sur l'archipel. Cette dernière a diminué au profit de la consommation marchande, bénéficiant notamment au secteur du commerce.

En revanche, l'autoconsommation non alimentaire progresse (+12 %) en quinze ans. Elle correspond à la production de services de logements générés par les propriétaires occupants et hébergeant gratuitement une tierce personne. Ces « loyers fictifs » constituent une part importante dans la création de richesse des ménages (2/3 de celle-ci, contre la moitié en 2005).

Portée par le secteur du commerce, la création de richesse du secteur privé augmente fortement, bien qu'il ne représente qu'un quart de la valeur ajoutée créée, comme en 2005. La valeur ajoutée des entreprises et des entrepreneurs individuels de Wallis-et-

Futuna a augmenté (+28 %), portée par la forte hausse de leur excédent brut d'exploitation (+87 % par rapport à 2005). Le secteur privé s'est en effet fortement étendu avec un doublement du nombre d'entreprises patentées entre 2005 et 2019, et une hausse de 60 % de l'emploi salarié privé déclaré par rapport à 2005⁶.

Répartition de la VA en 2019



Source: IEOM

©IEOM

Ainsi, l'économie du Territoire est demeurée orientée uniquement vers la satisfaction de la demande intérieure. À terme, la pérennité de ce modèle peut être remise en question, d'autant plus que la population continue de baisser.

L'évaluation du PIB de Wallis-et-Futuna n'a pu être réalisée que deux fois jusqu'à présent, en raison de la disponibilité très limitée des données sur le Territoire. Les données portant sur les ménages d'une part, et les entreprises d'autre part, sont particulièrement difficiles à obtenir. En outre, les acteurs économiques du Territoire ont mis en avant l'importance de réaliser une nouvelle estimation portant sur une année plus récente. L'estimation sur l'année 2019 serait ainsi une estimation « intermédiaire », alors qu'une estimation plus récente pourrait en effet mettre en exergue un PIB plus élevé dans un contexte de reprise économique survenue après la crise de la Covid-19. En effet, l'archipel a notamment bénéficié dans le cadre du Plan de Relance d'une dotation de près d'un milliard de F CFP pour le financement de six projets de

⁶ Le nombre d'emplois déclaré n'est toutefois pas entièrement représentatif de l'ensemble des emplois dans le

secteur privé dans la mesure où le recours à l'emploi informel est prépondérant sur l'archipel.

réhabilitation ou construction neuve. Par ailleurs, la création de la fonction publique territoriale en 2022 serait également de nature à accroître le PIB à travers les salaires de la fonction publique et potentiellement une hausse de la consommation.

2. L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE

2.1. LA POPULATION ACTIVE

Nota Bene : Une part des Wallisiens et Futuniens en âge de travailler a une activité de type traditionnel, tournée en général vers l'autoconsommation, ou une activité temporaire rémunérée, mais pas nécessairement déclarée. Ces travailleurs se décrivent le plus souvent comme inactifs lors des recensements, et non comme des actifs occupés. De plus étant donné qu'il n'existe pas d'allocation chômage ou d'agence pour l'emploi sur le Territoire, les chiffres du chômage sont eux aussi basés sur la déclaration et une vision assez subjective des individus. Les données de l'emploi et leurs évolutions doivent donc être interprétées avec beaucoup de prudence et peuvent difficilement être rapprochées des données disponibles pour les autres territoires.

La population active⁷ a été estimée à 4 643 personnes lors du dernier recensement, qui a été effectué le 22 décembre 2023. À cette date, plus de 65,5 % de la population en âge de travailler s'est déclarée active, contre 47 % en 2018 et 50 % en 2008. La population active occupée a elle aussi crû assez nettement entre 2018 et 2023 (+23,3 %), ce qui dénote avec

la stagnation de l'emploi déclaré sur le Territoire. Il est néanmoins difficile de déterminer dans quelle mesure cette augmentation est due à une hausse de l'emploi non déclaré ou à un changement dans le biais de réponse au questionnaire du recensement. Le taux de chômage⁸ est ainsi évalué à 8,2 % en 2023 contre 13,1 % en 2013.

Répartition de la population active

	2008	2013	2018	2023	Variation 2023/2018
Population active	3 869	4 482	4 182	4 643	11%
Hommes	2 163	2 313	2 264	2 326	3%
Femmes	1 706	2 169	1 918	2 317	21%
Population active occupée	3 373	3 952	3 455	4 260	23%
Hommes	1 867	2 072	1 935	2 114	9%
Femmes	1 506	1 880	1 520	2 146	41%
Taux d'activité (en %)	40	50	47	66	39%
Hommes	47	54	54	70	30%
Femmes	34	46	41	62	51%

Source : INSEE, STSEE Recensement de la population 2023

7 La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs (définition de l'INSEE).

8 Le taux de chômage se calcule en faisant le rapport entre le nombre d'actifs non occupés et le nombre d'actifs. Ici, on considère les personnes ayant une activité annexe avec vente comme des actifs occupés.

2.2. L'EMPLOI

Au 30 juin 2025, on dénombre 2859 (+3,7%) salariés dont 2 395 salariés déclarés localement, à la Caisse des prestations sociales de Wallis-et-Futuna (CPSWF)⁹

Le secteur public reste prépondérant avec 63% de l'emploi salarié. L' effectif progresse modérément (+0,3 %), tandis que le secteur privé affiche une dynamique nettement plus marquée (+10 %)..

Répartition par secteur des emplois salariés

Chiffres au 30/06/2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Part en 2025	Variation 2025/2024
Secteur privé	1 012	922	1 017	994	963	1 060	37%	10 %
Agriculture et pêche *	4	4	4	4	8	7	0,24%	-12,50%
Industrie et énergie *	102	101	100	85	98	104	3,64%	6,12%
BTP *	74	79	107	141	127	149	5,21%	17,32%
Commerce *	349	375	393	402	409	446	15,60%	9,05%
Autres services marchands *	483	363	413	362	321	354	12,38%	10,28%
Services non marchands	1 735	1 835	1 743	1 851	1 794	1 799	63%	0,23%
Services non marchands déclarés localement *	1 291	1 335	1 327	1 304	1 322	1 335	46,69%	0,98%
Administration supérieure et autres services	153	195	156	246	179	199	6,96%	11,17%
Éducation nationale	288	302	256	291	279	258	9,02%	-7,53%
Agence de santé	3	3	4	10	14	7	0,24%	-50,00%
Total	2 747	2 757	2 760	2 845	2 757	2 859	100 %	3,7%
dont emplois déclarés localement *	2303	2257	2344	2298	2285	2 395	83,7%	4,81%

*Emplois déclarés à la CPSWF

Source : CPSWF, Administration supérieure, Agence de santé, Vice-rectorat, DFIP, Service des Douanes, Aviation civile

La croissance du secteur privé est partagée par l'ensemble des branches, et est particulièrement portée par commerce en hausse de 9% pour un effectif de 446 personnes et par le BTP, dont les effectifs atteignent 149 emplois, en hausse de 17,3 % après une année de repli en 2024 .

À ces données de la CPSWF s'ajoutent les fonctionnaires d'État, qui ne cotisent pas localement : au nombre de 464 en 2025 (contre 472 en 2024), ils se répartissent entre l'Éducation nationale (55,6 %), l'Administration supérieure et ses services (42,9 %) et l'Agence de santé (1,5 %).

Pour affiner la lecture du marché du travail, il convient de rappeler que le recensement de 2023 dénombrait 4 260 actifs occupés sur le Territoire. L'écart avec les données déclaratives laisse estimer à près de 1 400 le nombre de travailleurs occasionnels non déclarés ou d'auto-entrepreneurs, ces derniers n'étant pas soumis à l'obligation de couverture sociale).

9 Les chiffres communiqués sont à manier avec précaution, du fait qu'ils sont tributaires du règlement de ces cotisations.

2.3. LE CHÔMAGE

La notion de «demandeur d'emploi» à Wallis-et-Futuna ne correspond pas exactement à celle définie par le Bureau international du travail (BIT), car le Territoire ne dispose ni de structure équivalente à Pôle emploi ni de dispositif d'indemnisation du chômage. Le SITAS, par l'intermédiaire de l'Office local de main-d'œuvre, est l'organisme chargé de gérer une partie des demandeurs d'emploi de l'archipel. Le chômage n'étant pas indemnisé, il n'existe en principe aucune obligation pour les employeurs de déclarer leurs offres ni pour les demandeurs de s'inscrire au SITAS. Toutefois, l'attribution des

chantiers de développement reste réservée aux personnes sans emploi. Une prime «emploi» est attribuée selon des critères liés à la recherche d'emploi et aux formations suivies, y compris dans le cadre du RSMA, qui s'adressent également aux jeunes sans emploi. Le SITAS assure ainsi l'enregistrement des demandeurs d'emploi. En 2025, 184 personnes étaient inscrites, contre 175 en 2024.

L'absence d'actualisation mensuelle obligatoire pour les demandeurs rend toutefois difficile l'estimation précise du taux de chômage sur le Territoire.

2.4. LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDES

2.4.1. La prime à la création d'emploi en faveur des jeunes

Ce dispositif, instauré en 2004 et prévu par l'article 178 bis du Code du travail applicable à Wallis-et-Futuna, s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans. Il permet à l'employeur de bénéficier d'une prime durant trois ans, équivalente à 20 % du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) annuel pendant les deux premières années, puis à 10 % lors de la troisième année.

La principale limite actuelle est que le montant de l'aide est désormais inférieur à celui des charges. Néanmoins, ce dispositif demeure un levier pour lutter contre le travail dissimulé et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Cette prime a contribué à soutenir l'embauche de 15 jeunes en 2025 (contre 21 en 2024). Une revalorisation de l'aide permettrait d'en préserver l'efficacité.

2.4.2. Les Chantiers de développement local

Instaurés en 1991, les Chantiers de Développement Local (CDL) visent « à offrir aux publics les plus défavorisés un soutien financier temporaire en contrepartie d'un travail d'intérêt général sur une période limitée, tout en favorisant leur insertion sociale et professionnelle ». Les postulants doivent être en recherche d'emploi et inscrits au préalable auprès du SITAS.

chacune des trois circonscriptions (Uvea, Alo et Sigave), soit par le SITAS.

Les CDL permettent d'accompagner plusieurs centaines de personnes chaque année. Ces chantiers sont attribués soit par

En 2025, 856 personnes (contre 732 en 2023 et 821 en 2024) ont bénéficié de ces dispositifs. Elles ont contribué à l'amélioration et à la préservation de l'environnement ainsi qu'au développement de l'artisanat. Il convient de souligner qu'une part importante de ces actions est dédiée à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Par ailleurs, une quarantaine d'associations locales ont participé à leur mise en œuvre.

2.5. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

2.5.1. La formation des cadres

Initié en décembre 2002, le programme devenu « Cadres pour Wallis-et-Futuna » permet aux jeunes salariés, demandeurs d'emploi ou étudiants de suivre une formation

professionnelle au-delà du baccalauréat en Nouvelle-Calédonie ou en métropole. Un retour dans la collectivité d'origine est attendu, avec les diplômes nécessaires pour occuper des

postes à responsabilité, encadrer une équipe ou créer une entreprise. Au cours de l'année 2024, 7 boursiers étaient en formation (ils

étaient 6 en 2023). En 2025 3 sont sortis du dispositif et ont trouvé un emploi. 4 nouveaux boursiers ont intégré le dispositif.

2.5.2. La formation professionnelle dans le cadre de mobilité

Le SITAS a poursuivi en 2025 les programmes «Formation professionnelle en mobilité professionnelle» et «Passeport mobilité professionnelle». Le dispositif a accompagné plus de 30 ressortissants du territoire dans des parcours qualifiants et certifiants, adaptés aux besoins économiques et sociaux locaux. Les formations ont combiné mobilités individuelles vers la Nouvelle-

Calédonie, la Polynésie française et la France hexagonale, et formations collectives sur le territoire. Les secteurs couverts incluent santé et social, maritime et transport, gestion, commerce, artisanat, sport, sécurité et énergies renouvelables. L'ensemble contribue à la montée en compétences, à l'employabilité et au développement durable.

2.5.3. La formation professionnelle dans le cadre du SMA

Ce dispositif, qui existe qu'en Outre-mer, bénéficie au Territoire depuis 2016. En 2025, 8 candidats se sont inscrits aux formations du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA). Une équipe du RSMA s'est rendue sur le Territoire afin d'assurer le

recrutement. À l'issue de cette sélection, 6 candidats ont été admis et suivent actuellement leur formation. La prochaine mission du RSMA sur le Territoire est programmée pour fin mars 2026.

2.5.4. Une offre de formation renforcée : la formation à distance

Découlant de la dynamique engagée en faveur de la formation à distance, l'Université numérique de Wallis-et-Futuna (UnWF) a consolidé en 2025 ses actions autour de la formation et de l'insertion professionnelle, avec des résultats marqués par des données significatives.

En partenariat avec l'Université de la Nouvelle-Calédonie, l'UnWF a relancé la 3^e promotion du Diplôme d'Université en Capacité de Gestion des Entreprises (DU CGE). Sur 17 candidatures reçues, 9 candidats ont été retenus. La formation, redémarrée en juillet 2025 après une interruption en 2024, s'étend sur 2 années universitaires (2025-2026). En 2025, 2 unités d'enseignement ont été dispensées.

L'année 2025 marque également une première avec l'accueil de formations organisées avec la CCIMA et la CCI-NC. 2 sessions de formation ont été mises en œuvre en novembre 2025, au bénéfice de 10 participants, selon un format hybride combinant distanciel et présentiel.

Par ailleurs, une formation en hygiène alimentaire a réuni environ 30 participants en juin 2025. À cette occasion, 1 étudiant du campus a pu intégrer gratuitement la session et bénéficier d'une expérience pratique sur le terrain.

En matière d'accompagnement, environ 60 personnes ont été reçues en entretiens individuels en 2025. À l'issue de ce suivi, près de 30 personnes ont effectivement intégré une formation à distance.

L'UnWF a accompagné 14 apprenants inscrits dans des formations diplômantes, dont 8 en DAEU avec 6 réussites. S'y ajoutent 3 apprenants en formation à distance via le CNED, 1 en préparation de concours et 2 parcours professionnalisants, dont 1 réussite suivie d'un CDI. En complément, 3 personnes ont suivi une formation certifiante en anglais sur 6 mois. Enfin, les plateformes numériques ont bénéficié à 21 apprenants (11 sur GlobalExam et 10 sur Projet Voltaire), contribuant concrètement à la réussite de projets académiques et professionnels en 2025.

2.5.5. La formation continue

En 2025, le SITAS a poursuivi sa mission de promotion des dispositifs de formation professionnelle pour toute personne originaire et résidant à Wallis-et-Futuna, disposant d'un projet professionnel et prête à se rendre en France métropolitaine pour suivre une formation. Cette mission a été mise en œuvre en partenariat avec Ladom, l'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité, qui accompagne les stagiaires tout au long de leur parcours, depuis l'inscription jusqu'au retour sur le Territoire.

L'Institut de formation aux carrières administratives, sanitaires et sociales (IFCASS) a continué en 2025 à compléter l'offre de formation professionnelle pour la jeunesse du Territoire. L'institut propose des formations préparatoires dans les domaines paramédical, social et sécurité. Le SITAS assure un suivi complet, en réalisant des entretiens individuels pour confirmer le projet de formation, en préinscrivant les candidats en ligne, en finalisant leur inscription, en envoyant les dossiers à l'IFCASS et en organisant les sélections par visioconférence. Après réception des résultats, le SITAS prépare le départ des stagiaires, monte les dossiers de demande d'aide au passeport mobilité, prend en charge les billets d'avion, coordonne avec Ladom et informe l'IFCASS de l'arrivée des participants.

En 2025, le SITAS a accompagné 32 stagiaires, soit le double de 2024, où 16 personnes avaient été suivies. La quasi-totalité des stagiaires, 31 personnes, disposait d'un niveau BAC, et une seule personne avait un niveau inférieur. La majorité étaient des femmes, avec 25 participantes, contre 7 hommes. Dans le domaine paramédical, 26 stagiaires ont suivi des formations, dont 18 en préparation au diplôme infirmier et 8 en préparation au diplôme d'aide-soignant. Quatre stagiaires ont été formés dans le secteur social et deux dans le domaine de la sécurité. Des réunions d'information et webinaires ont été organisés pour les candidats, incluant un webinaire à Wallis et un autre au foyer des jeunes d'Alo pour Futuna,

afin d'assurer un suivi rapproché.

Pour l'AFPA, 11 personnes se sont renseignées sur les dispositifs de formation et se sont engagées dans des parcours principalement orientés vers le tertiaire, l'informatique et le bâtiment. Deux stagiaires ont suivi des formations certifiantes, l'un en chapiste-carreleur, dont le titre professionnel a été validé, et l'autre en secrétaire comptable, en cours de formation. Huit dossiers restent en attente pour des formations prévues en 2026.

Ces dispositifs ont permis d'accompagner efficacement la jeunesse du Territoire, de faciliter l'accès à des formations qualifiantes et de renforcer l'insertion professionnelle. En 2025, le SITAS a ainsi consolidé son rôle de passerelle entre Wallis-et-Futuna et la France métropolitaine, contribuant à l'autonomie et aux perspectives professionnelles de chaque stagiaire.

3.LES REVENUS ET SALAIRES

3.1. LES REVENUS

En l’absence de fiscalité directe sur les entreprises et les particuliers, le niveau et la nature des revenus des salariés du secteur privé, des revenus d’activité non salariaux et des autres revenus (fonciers, titres, etc.) ne peuvent être appréciés sur le Territoire.

Le rapport publié en 2022 sur *l’Enquête budget des familles à Wallis-et-Futuna*, rappelle que le Territoire est très marqué par les inégalités de revenus. Un habitant sur 5 vit sous le seuil de pauvreté (62 350 F CFP

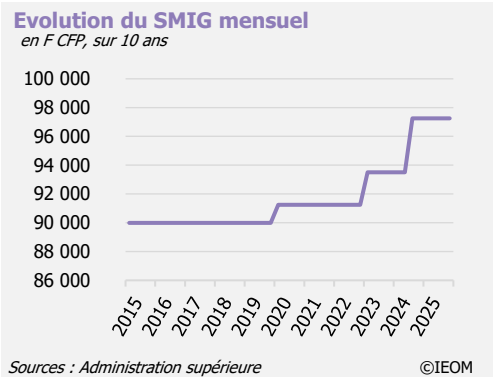
mensuels) et 10 % des individus ont un revenu mensuel supérieur à 350 000 F CFP, un chiffre très proche de la rémunération des 10 % des individus aux plus hauts revenus en France métropolitaine. Toujours selon ce rapport, le pouvoir d’achat des Wallisiens et Futuniens a augmenté de 0,6 % par an en moyenne entre 2006 et 2020. Il en résulte un indice de Gini¹⁰ à 0,43 contre 0,39 en Nouvelle-Calédonie et 0,29 en France métropolitaine, cette différence s’expliquant par la faiblesse des transferts sociaux à Wallis-et-Futuna.

3.2. LES SALAIRES

L’Accord Interprofessionnel Territorial (AIT) du 15 décembre 1995 décompose les salaires de base du secteur privé en deux parties. La première, fixe, correspond au SMIG horaire. La seconde est variable et négociée chaque année pour s’ajuster au coût de la vie. Les négociations se déroulent au début du mois de novembre, ou, en cas de fortes variations des prix, dès que l’augmentation de l’indice du coût de la vie dépasse 2 %.

Le SMIG mensuel n’a pas connu d’augmentation en 2025, et il se situe toujours à 97 250 F CFP (575,44 de l’heure). Au cours des dix dernières années, le SMIG mensuel a progressé de 0,8 % par an en moyenne. Le salaire à l’indice minimum de recrutement dans le public n’a pas évolué en 2025, il

s’établit néanmoins à un niveau bien supérieur au SMIG avec 190 125 F CFP (1 223 de l’heure) soit presque le double.



Masse salariale du secteur public

En millions de F CFP	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Total traitements et salaires	11 525	11 801	12 674	14 105	14 332	14 642	2,2%
Agents administratifs du Territoire	2 054	2 169	2 729	2 970	2 750	2 501	-9,0%
<i>dont Territoire et SPT</i>	1 499	1 635	2 053	2 199	2 001	1 751	-12,5%
<i>dont circonscriptions</i>	555	534	676	771	749	750	0,2%
Fonctionnaires d'État	9 471	9 632	9 945	11 135	11 582	12 141	4,8%

Source : Direction des finances publiques de Wallis-et-Futuna

¹⁰ L'indice de Gini est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité de revenus sur une

population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême).

La masse des traitements et salaires du secteur public progresse de 2,2 % en 2025 pour atteindre 14,6 Mds F CFP. Représentant 83 % de la masse salariale du secteur public. Les traitements des fonctionnaires d'État détachés sur le Territoire sont en croissance de 4,8 % sur l'année. La rémunération des agents administratifs du Territoire est de 2,5 milliards de F CFP en 2025, en baisse de 9,0 % sur un

an. Cette dynamique contraire s'explique par le changement de statut de certains salariés passant de fonctionnaire du territoire à fonctionnaire d'état, ce qui entraîne une revalorisation salariale automatique¹¹.

En comparaison, la masse salariale du secteur privé déclaré à la CPS représente environ 2,8 Mds F CFP.

4. LES PRIX

PRIX ET VIE CHÈRE : UNE ACTUALITÉ RAVIVÉE

L'inflation a nettement ralenti en 2024 dans l'ensemble des territoires ultramarins, poursuivant la tendance entamée en 2023, pour aboutir en fin d'année à des taux proches de 2 %. Cette décélération, bien qu'importante, ne permet pas toutefois de réduire le niveau des prix, qui s'est fortement accru depuis 2022 malgré le déploiement du bouclier tarifaire sur l'énergie et de mesures complémentaires de préservation du pouvoir d'achat. Alors que les revenus des habitants ultramarins n'ont pas évolué dans une ampleur comparable sur la période, et qu'en 2023 la mise à jour de l'enquête spatiale des prix par l'INSEE établit que les écarts de prix entre l'Hexagone et les territoires ultramarins se sont maintenus (voire accrus dans certaines géographies) depuis 2015, en particulier pour les produits alimentaires, la « vie chère » a été l'objet de débats et revendications dans l'opinion publique et dans la sphère politique.

En Martinique, les revendications sur la « vie chère » prennent la forme de manifestations à partir de septembre 2024, à l'appel d'un mouvement politique ad hoc, le Rassemblement pour la Protection des Peuples et des Ressources Afro Caraïbéennes (RPPRAC). Celles-ci entraînent la mise en place d'un couvre-feu partiel et le renforcement de la présence des forces de maintien de l'ordre sur le territoire. Face à ces événements, l'État consulte les collectifs de citoyens, les élus locaux, les transporteurs, le Port, les grossistes et la grande distribution. Ces échanges aboutissent à un protocole d'accord de réduction de 20 % en moyenne des prix de vente des distributeurs sur plus de 6 000 produits alimentaires en contrepartie d'une baisse de la TVA, de l'octroi de mer et d'une compensation des frais d'approche. L'accord, non signé par le RPPRAC, entre en application au 1^{er} janvier 2025.

À La Réunion, les collectifs de citoyens et certains élus locaux interpellent l'État, qui confie à l'Observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) la mission de constituer un groupe de travail sur la transparence dans la formation des prix des biens alimentaires. De premiers résultats, centrés sur les prix et marges pratiqués par les acteurs de la grande distribution et auxquels l'EDOM contribue par la publication d'une note sur les performances financières du secteur, sont discutés fin 2024 au sein du groupe de travail.

En parallèle de ces échanges pour faire face à l'urgence de la situation, des travaux d'analyse réalisés par les assemblées parlementaires nationales afin d'identifier les raisons de ces écarts mettent en évidence l'effet des divers dispositifs de compensation mis en place par l'État au fil du temps à des fins de protection des économies ultramarines. Ces dispositifs contribuent parfois dans les faits à l'instauration et à l'amplification de rigidités structurelles sur les différents marchés, dans un contexte de faible concurrence. De plus, certains rapports mettent en exergue les constats et solutions au long court, ils mettent en particulier l'accent sur le rôle de l'accès à l'emploi dans la lutte contre la pauvreté monétaire.

Enfin, une proposition de loi visant à lutter contre la vie chère en renforçant le droit de la concurrence et de la régulation économique outre-mer est présentée au Sénat en décembre 2024 avant d'être discutée en Commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale en mars 2025. Ce texte, qui s'inspire des travaux sur la transparence des prix à La Réunion et de l'accord négocié en Martinique, insiste sur la « grande opacité » au sein des économies ultramarines et propose de renforcer la transparence comptable sur la marge réelle des entreprises.

¹¹ Le décret n°2025-971 du 29 septembre 2025 intègre les enseignants du premier degré de Wallis-et-Futuna dans le corps des professeurs des écoles de l'État, ce qui entraîne

une revalorisation salariale automatique liée au passage au statut de fonctionnaire d'État.

4.1. RÉGLEMENTATION DES PRIX

L'article 8-a) du décret n° 62-288 du 14 mars 1962, fixant les attributions du Conseil territorial des îles Wallis-et-Futuna stipule que *"sont pris en Conseil territorial les actes réglementaires du chef du Territoire concernant la gestion des affaires territoriales y compris les projets d'arrêtés qui doivent être soumis à l'avis préalable de l'Assemblée Territoriale, et notamment les actes portant sur la réglementation économique du commerce intérieur, des prix et des loyers ; l'application et le contrôle de la réglementation générale des poids et mesures ; l'application et le contrôle de la législation métropolitaine sur*

la répression des fraudes alimentaires ; ...".

La loi n° 2014-1545 publiée au JORF du 20 décembre 2014 attribue au service des Affaires économiques et du développement de l'Administration supérieure un pouvoir d'enquête dans le cadre de la lutte contre les marges abusives et les abus de position dominante, tel que le prévoit le livre IV du Code du commerce. Ce service dispose ainsi du même pouvoir que les fonctionnaires habilités par le ministre chargé de l'économie à ces fonctions.

4.2. CHERTÉ DE LA VIE

Dans le cadre de la loi relative à la régulation économique d'Outre-mer, dite « loi contre la vie chère », un accord de modération des prix de produits de grande consommation est signé chaque année entre l'État et les principaux fournisseurs et distributeurs intervenant dans la chaîne d'approvisionnement du Territoire. Pour l'année 2025, l'accord a été signé le 04 mars 2025 par le préfet, le principal importateur et grossiste en produits alimentaires, les principaux acteurs du secteur du commerce, les producteurs locaux, les éleveurs et les pêcheurs du Territoire. Faisant suite au premier accord datant de février 2013, celui-ci impose une modération des prix sur une liste de 88 produits de grande consommation courante conduisant majoritairement certains produits de l'année précédente. Le coût global de ce panier de biens a été plafonné à 114 780 F CFP. Un second accord de modération est signé le 27 octobre 2025, porte sur la même liste de produits, mais avec un coût maximal du panier fixé à 110 970 F CFP.

Depuis décembre 2013, un Observatoire des Prix, des Marges et des Revenus (OPMR) est officiellement installé à Wallis-et-Futuna, sous la présidence d'un magistrat de la Chambre Territoriale des Comptes de Nouvelle-Calédonie. Sur l'année d'application du BQP 2025 (mars à octobre

2025), l'OPMR note une hausse générale des prix des produits de la liste de 1,10 % par rapport aux prix du BQP négociés au 1er mars 2025. Pour la dernière période d'application, de novembre 2025 à février 2026, l'OPMR a relevé une hausse générale de 9,69 % des prix des produits de la liste du BQP par rapport aux prix fixés au 1er novembre 2025.

Actuellement, seul un bateau accoste toutes les trois semaines environ, selon les conditions météorologiques, pour approvisionner le Territoire. La desserte maritime ne s'effectue que dans un sens (de Wallis vers Futuna) et ne concerne que les marchandises. Une liaison maritime entre les deux îles permettrait à Futuna de développer le commerce de produits locaux entre les deux îles.

L'aide à la continuité territoriale entre le territoire et la métropole, aussi appelée aide au passage aérien, est octroyée sous condition de ressources aux résidents habituels de Wallis-et-Futuna.

Depuis le décret n°2021-845 du 28 juin 2021 modifiant le code des transports, l'aide à la continuité territoriale qui proposait deux aides forfaitaires (simple ou majorée) devient une aide à taux unique dont le montant a été revalorisé depuis le 17 mars 2023 à 147 374 F CFP. Le demandeur ne doit pas avoir bénéficié d'une aide au cours des trois

dernières années, excepté les doctorants et les post-doctorants qui peuvent bénéficier d'un déplacement par an, les artistes et les acteurs culturels de deux déplacements par an, et les jeunes espoirs sportifs de quatre déplacements par an.

En 2025, les déplacements des Wallisiens et Futuniens vers la France métropolitaine ont repris pleinement et le nombre de bénéficiaires est passé à 567 contre 419 en 2024, soit une hausse de 36 %.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} juillet 2021, l'aide pour les obsèques est élargie pour les frères et sœurs des défunts qui sont éligibles, et pour les déplacements pour rendre une dernière visite à un parent. En 2025, il y a eu 32 bénéficiaires de l'aide à la continuité obsèques contre 37 bénéficiaires en 2024.

Au 31 décembre 2025, le budget consommé a été d'un montant de 83,5 millions de F CFP sur un budget alloué de 92,3 millions de F CFP au titre de l'Aide à la continuité

territoriale.

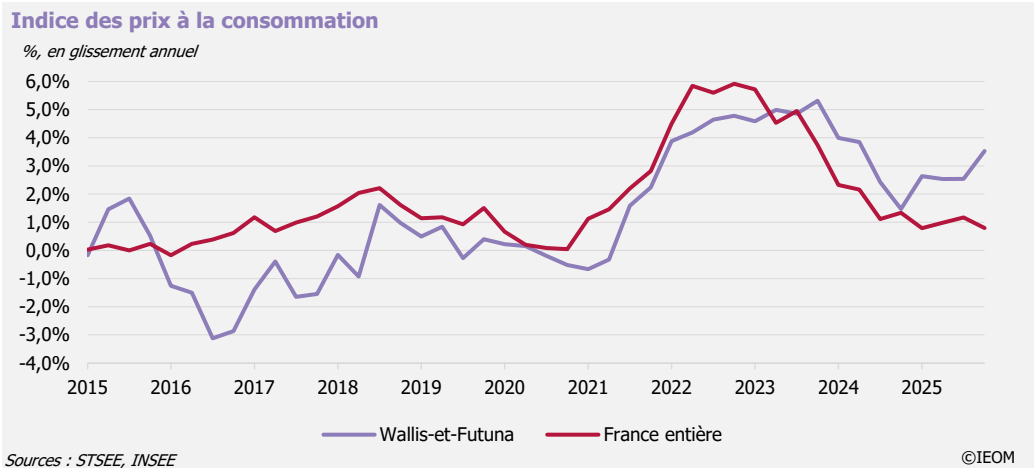
La loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer a apporté des modifications sur le passeport mobilité de la formation professionnelle (PMFP) et sur le passeport pour la mobilité des études (PME). De plus, elle crée de nouvelles mesures qui sont :

- Le passeport pour la mobilité en stage professionnel (PMSP), réservé aux résidents d'outre-mer ;
- L'aide au transport de corps pour un transport entre l'Hexagone et l'outre-mer, quel que le soit le sens, et entre l'outre-mer si le défunt était en cours d'évacuation sanitaire ;
- L'élargissement de l'aide à la continuité territoriale (ACT) pour les personnes résidant en métropole se rendant à des obsèques dans les outre-mer.

4.3. INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION

En 2025, l'inflation à Wallis-et-Futuna s'établit à +2,8 % en moyenne. C'est un niveau quasi équivalent à celui de 2024 (+2,9 %). Ces évolutions moyennes masquent des dynamiques infra-annuelles contraires entre 2024 et 2025. En effet, l'inflation décroît en rythme trimestriel en 2024, alors que de

nettes hausses sont relevées au T1 et au T4 2025. Ainsi, les prix progressent de 3,5 % entre fin 2024 et fin 2025. En France, l'inflation est plus faible et poursuit sa décrue en 2025, s'établissant en moyenne à +1,0 % sur l'année, contre +1,7 % en 2024.



Indice des prix à la consommation (base 100 : juin 2008)

	Pondération	déc-23	déc-24	déc-25	Variation 2025/2024
Indice général					
Indice général	10 000	128,0	129,8	134,4	3,5%
Indice hors tabac	9 749,0	125,6	127,6	132,0	3,5%
Détail en 4 postes					
Alimentation	2 994,0	145,3	149,2	161,2	8,0%
Produits manufacturés (y c. tabac)	2 502,0	137,9	139,2	140,9	1,2%
Énergie	1 578	75,6	76,0	74,9	-1,5%
Services	2 926,0	130,0	131,1	133,6	1,9%
Détail en 10 postes					
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2 687,0	146,6	150,1	163,3	8,8%
Boissons alcoolisées, tabac	558,0	171,5	175,9	181,8	3,4%
Articles d'habillement et articles chaussants	385	116,7	120,1	123,2	2,5%
Logement, eau, électricité	1 993,0	83,5	85,1	85,8	0,9%
Ameublement, équipement ménager	694,0	136,5	138,7	140,6	1,4%
Transports	1 795,0	140,8	138,8	134,7	-2,9%
Communications	511,0	94,4	94,4	94,4	0,0%
Loisirs, spectacle, enseignement, culture	608,0	129,9	129,7	136,5	5,2%
Hôtels, cafés, restaurants	346	157,1	161,6	179,1	10,8%
Autres biens et services	423,0	116,9	124,5	125,0	0,4%
France entière (indice général, base 100 : juin 2008)					
		127,0	128,6	129,7	0,9%

Source : INSEE, STSEE

L'inflation est principalement portée par les prix de l'alimentation, en hausse de 5,7 % en moyenne sur l'année. À l'inverse, les prix de l'énergie contribuent négativement à l'inflation, avec un recul de 0,1 %. Les prix des services et des produits manufacturés augmentent respectivement de 1,7 % et 1,3 % en moyenne sur 2025.

Pour l'alimentation, la hausse des prix s'explique principalement par l'augmentation des prix de la viande (+5,7 % en m.a.) et du pain et des céréales (+10,8 %), qui constituent les principaux postes de dépense alimentaire à Wallis-et-Futuna. Les prix des produits de la mer augmentent également (+5,2 %) tandis que ceux des fruits et légumes reculent (-3,4 % et -0,3 % respectivement).

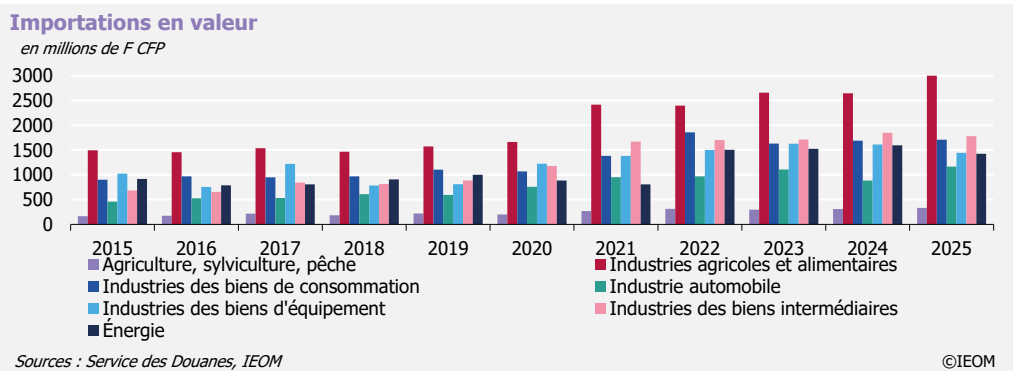
5. LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Les îles Wallis-et-Futuna sont très dépendantes des importations tandis que les exportations sont quasiment inexistantes. Alors que la part de l'autoconsommation alimentaire des habitants connaît une baisse depuis plusieurs décennies, cette dépendance aux importations tend à s'accroître.

Les importations totales à Wallis-et-Futuna sont en nette hausse en 2025, elles s'élèvent à 11,1 Mds F CFP. Cela représente une augmentation en valeur de 4,9 % par rapport à 2024. Avec 1,1 Mds F CFP (-16,4 %), les importations à destination de Futuna représentent 10 % de celles de l'ensemble du territoire. En volume, la progression des importations totales est plus modérée qu'en

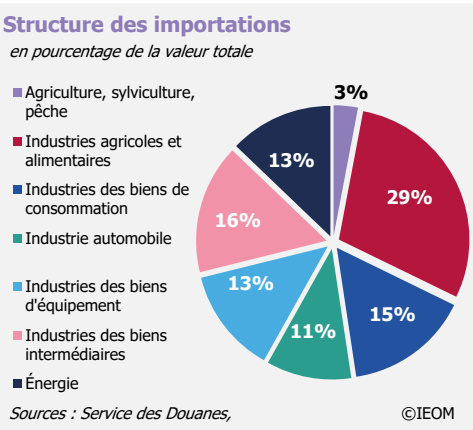
valeur : elles n'augmentent que de 0,8 % en 2025, pour atteindre 35,7 milliers de tonnes.

La hausse observée repose sur une dynamique structurelle de hausse de la consommation des ménages, mais elle est aussi renforcée par des facteurs conjoncturels. La reconstitution des stocks de certaines entreprises a alimenté la demande d'importations en début d'année. De plus, avec l'exercice de simulation de crise humanitaire « Croix du Sud », 1000 militaires ont été déployés à Wallis-et-Futuna depuis Nouméa entre fin avril et début mai. Cette évolution reflète aussi l'augmentation des séjours de non-résidents sur le territoire.



5.1. LA STRUCTURE DES IMPORTATIONS

Durant les dix dernières années, la structure des importations a peu évolué. Néanmoins, les fortes importations du début d'année ont légèrement modifié cette structure, au bénéfice des produits alimentaires en hausse de 22,7 % pour atteindre 3,2 Mds F CFP (22,5 % avec les données CVS). Ceux-ci demeurent le premier poste d'importation, mais représentent 29,2 % du total des importations, contre 25,0 % en 2024.



Structure et évolution des importations totales

	Part du total (valeur)	Variation 2025/2024 (valeur)	Variation 2025/2024 (volume)
Produits agricoles	3,0 %	7,5 %	15,8 %
Produits alimentaires	29,2 %	22,7 %	11,5 %
Biens de consommation	15,4 %	1,0 %	8,1 %
Produits de l'industrie automobile	10,5 %	32,1 %	34,5 %
Biens d'équipement	13,0 %	-10,5 %	-29,4 %
Biens intermédiaires	16,0 %	-3,7 %	-6,3 %
Produits énergétiques	12,8 %	-10,6 %	-4,2 %
Total	100,0%	4,9 %	0,8 %

Source : Service des douanes (données brutes)

© IEOM

Les importations de biens intermédiaires destinés aux entreprises atteignent 1,8 Mds F CFPen 2025, un niveau supérieur à la moyenne des cinq dernières années (1,6 Mds F CFP). Elles régressent de 3,7 % en valeur, et de 6,3 % en valeur par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des importations de métaux et produits métalliques (-22 % en valeur et -42 % en volume), ainsi que des composants électriques et électroniques qui chutent de 33 % en valeur.

Les importations de biens d'équipement atteignent 1,4 Mds F CFPen 2025, soit une

baisse de 10,5% (-12,1 avec les données CVS). Ce niveau reste toutefois proche de la moyenne des cinq dernières années, fixée à 1,5Mds F CFP. Cette évolution recouvre cependant des dynamiques contrastées : les importations d'éléments en métal pour la construction reculent nettement (-41 %, soit 206 M F CFP), tout comme celles de machines agricoles (-66 %, soit 34 M F CFP). À l'inverse, les importations d'équipements mécaniques progressent fortement (+121 %, soit 146 M F CFP), de même que celles des autres machines à usage spécifique (+31 %, soit 229 M F CFP).

Importations en valeur

En millions de F CFP	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Total	7 014	8 919	10 286	10 603	10 641	11 166	4,9%
Agriculture, sylviculture, pêche	199	266	312	294	309	332	7,5%
Industries agricoles et alimentaires	1 663	2 416	2 395	2 657	2 645	3 244	22,7%
Industries des biens de consommation	1 068	1 380	1 858	1 629	1 690	1 707	1,0%
Industrie automobile	759	952	969	1 106	883	1 166	32,1%
Industries des biens d'équipement	1 224	1 380	1 501	1 625	1 610	1 441	-10,5%
Industries des biens intermédiaires	1 179	1 667	1 701	1 712	1 846	1 779	-3,7%
Énergie	884	806	1 503	1 522	1 593	1 425	-10,6%

Sources : Service des Douanes, IEOM

5.2. LES PRINCIPAUX FOURNISSEURS

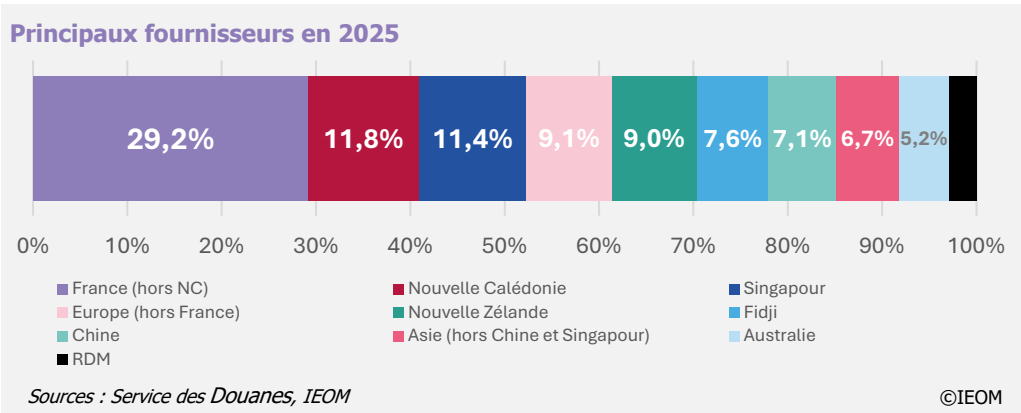
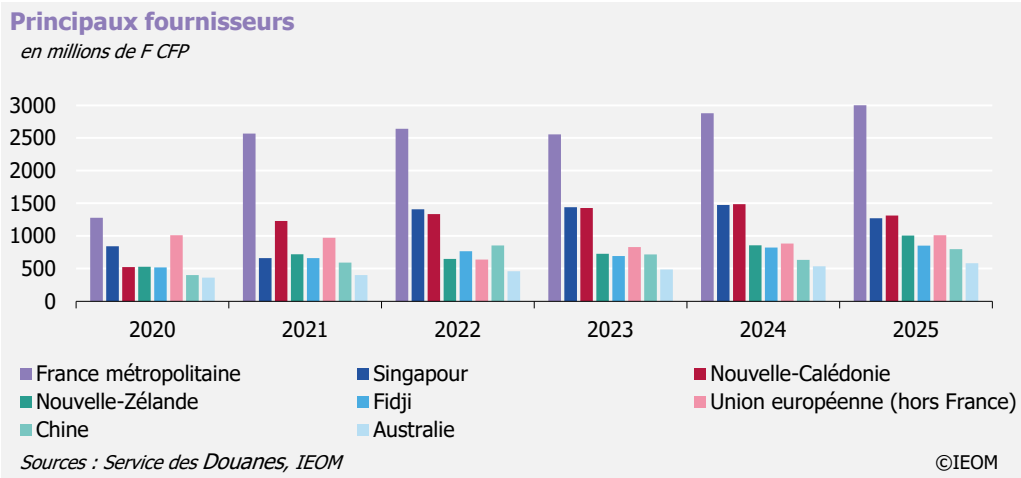
Trois pôles se partagent l’essentiel des importations en valeur à Wallis-et-Futuna : 38,2 % des importations proviennent d’Europe, 33,6 % d’Océanie et 25,2 % d’Asie.

La France (hors Nouvelle-Calédonie) demeure la principale zone d’approvisionnement de Wallis, représentant 29,2 % de la valeur totale des importations, et la Nouvelle-Calédonie reste en deuxième position, avec une part de 11,8 % du total. Cette part recule de 2,2 points par rapport à 2024.

Avec la baisse du prix moyen du carburant sur l’année, la part des importations en provenance de Singapour diminue en valeur, passant de 13,9 % en 2024 à 11,4 %

en 2025. Les importations chinoises augmentent fortement (+25,7 %), portées par une demande accrue en produits de la construction automobile et en biens d’équipement. La hausse des prix de certains biens d’origine chinoise contribue également à cette progression.

La part des importations originaires de Nouvelle-Zélande se renforce sous l’effet de la hausse des importations de produits alimentaires, atteignant 9,0 % (contre 8,0 % en 2024). Pour les mêmes raisons, les importations d’origine australiennes progressent de 9,0 %, portant leur part à 5,2 % en 2025.



SECTION 3 - LES POLITIQUES ET FINANCES PUBLIQUES

LOI DE PROGRAMMATION RELATIVE À L'ÉGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER Loi n°2017-256 du 28 février 2017

La loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer vise à réduire les écarts de développement entre les territoires d'outre-mer et le territoire métropolitain. Le texte définit les principes, la méthodologie et les instruments des politiques publiques en faveur de l'égalité réelle comprenant, d'une part, un plan de convergence à 10/20 ans et, d'autre part, une stratégie de convergence à long terme. Il introduit par ailleurs plusieurs dispositions de nature économique et sociale en faveur de territoires ultramarins.

Suite à la promulgation de la loi égalité réelle, chaque territoire concerné a élaboré, en partenariat avec l'État, un plan de convergence 2019-2028. Ceux-ci sont ensuite déclinés en contrats de convergence et de transformation (CCT) qui viennent remplacer les contrats de plans Etat-Région (CPER) dans les DOM et les contrats de développement dans les COM (CDEV). Les nouveaux CCT, couvrant la période 2024-2027, ont été signés autour de l'été 2024.

Les dispositions visent la convergence des droits sociaux vers les standards nationaux. La loi introduit par ailleurs plusieurs dispositions de nature économique et sociale en faveur des territoires ultramarins. Elles concernent en premier lieu Mayotte en matière de prestations familiales et d'assurance vieillesse, les taux étant fixés par décret.

D'autres mesures visent l'égalité réelle en matière d'accès aux opportunités économiques et à l'initiative entrepreneuriale. Le texte contient également des dispositions en faveur du renforcement de la concurrence, de l'investissement dans le capital humain, de l'accès aux droits économiques et de la lutte contre la vie chère.

1. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LEUR MISE EN ŒUVRE

Dans le cadre du statut de 1961, la gestion des finances publiques du Territoire des îles de Wallis-et-Futuna et de ses établissements publics est assurée par une administration territoriale sous l'autorité du Préfet.

Actuellement, seuls les contrats de convergence, signés avec l'État, et les Documents uniques de programmation (DOCUP), signés avec l'Union européenne dans le cadre des Fonds européens de développement (FED), permettent d'encadrer une programmation pluriannuelle des dépenses publiques.

Le Service de Coordination des

politiques publiques et du développement (SCOPPD) s'assure de la mise en œuvre du suivi et de la coordination des politiques publiques menées par le Territoire. Outre sa mission de coordination, le service veille à la cohérence des interventions de l'État et de l'Union européenne et au renforcement de la coopération régionale. Cette structure comprend une cellule État/Territoire et une cellule Europe. Conformément à l'article 8 de la loi no 2017-256 du 28 février 2017 (loi EROM), la collectivité a fait le choix ambitieux de conclure une stratégie de convergence (Plan de convergence) à horizon 2030.

Avalisée par les trois rois (Uvea, Alo et Sigave) lors du Conseil du Territoire du 12 juin

2019 et adoptée par l'Assemblée territoriale à l'occasion de la session administrative du 20 juin 2019 (Délibération no 35/AT/2019 du 20 juin 2019), la « Stratégie de convergence de Wallis-et-Futuna 2019-2030 » remplace la

Stratégie de développement durable 2017-2030. Elle constitue la feuille de route du Territoire à horizon 2030, en cohérence avec les 17 Objectifs du développement durable (ODD).

1.1. LE CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024-2027

Signé le 16 mai 2024 à Paris, le Contrat de convergence et de transformation (CCT) 2024-2027 entre l'État et le Territoire représente une enveloppe contractualisée de 5,0 milliards de F CFP dont 4,3 milliards de F CFP de l'État et de ses opérateurs (ANS et OFB), et 716 millions de F CFP du Territoire. Le CCT se décline en 3 priorités :

- Priorité n°1 – les infrastructures (routes, infrastructures scolaires et sanitaires...) : elles mobilisent 3,6 milliards de F CFP contractualisés, soit 72 % de l'enveloppe du CCT, dont 1,2 milliard, uniquement pour les travaux de voiries.
- Priorité n°2 – le social : 1,1 milliard de F CFP contractualisés, soit 22 % de l'enveloppe du CCT, sont alloués aux dispositifs sociaux inscrits au CCT tels que les Chantiers de développement local (CDL), l'Aide à l'enfance, Formation professionnelle en mobilité...
- Priorité n°3 – l'économie et le développement durable : elle représente

une enveloppe globale de 239 M F CFP et comprend plusieurs opérations telles que : la gestion durable des déchets, les équipements des marchés de Futuna, la lutte contre les espèces envahissantes, l'éclairage public des routes, etc.

Pour la seconde année d'exécution, les montants engagés au 31 décembre 2025 s'élèvent à 7M€ pour l'État et 1,6M€ pour le Territoire, soit un taux d'engagement par rapport à l'enveloppe contractualisée de 20% pour le premier et de 27% pour le second. Depuis le début du contrat, ces taux cumulés atteignent 31% pour l'État et 73% pour le Territoire. Le faible niveau d'engagement des crédits de l'État reflète le contexte budgétaire national contraint de 2025 qui s'est traduit par une dotation très limitée en crédits de paiement (CP). À l'inverse, la mobilisation des crédits territoriaux en 2025 a permis la poursuite d'opérations telles que l'éclairage public des routes, les travaux routiers et l'acquisition d'engins pour le service des travaux publics.

1.2. LE FONDS EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT (FEI)

Pour mémoire, le Fonds exceptionnel d'investissements (FEI) est un dispositif permettant la réalisation ou la modernisation d'infrastructures ou d'équipements publics à usage collectif participant de façon déterminante, de manière directe ou indirecte, au développement économique, social, environnemental et énergétique des collectivités ultramarines.

Au titre de l'exercice 2025, le montant total des subventions attribuées au titre du FEI s'élève à 286 millions F CFP et a permis de financer :

- Une première série de projets portés par les 3 circonscriptions de Wallis-et-Futuna et initiés en 2024 : la création et l'entretien de voiries (54,6 millions F CFP), les travaux de finition du hangar pour les engins de la circonscription d'Alo (5,2 millions F CFP), la seconde phase des travaux des villages du royaume d'Alo (29,8 millions F CFP) et de Sigave (35,8 millions F CFP) et l'entretien et les travaux d'assainissement des équipements communautaires des villages d'Uvea (29,2 millions F CFP).

- Une seconde série d'opérations des services du Territoire telles que la gestion et valorisation des déchets par la modernisation du Centre d'enfouissement technique (CET) de Peka (87 millions F CFP), l'achat d'un conteneur réservoir à Futuna (4,5 millions F CFP), l'achat d'un véhicule d'intervention pour l'aérodrome de la pointe de Vele (23,9 millions F CFP), la remise en état urgente des murs extérieurs et la réalisation de l'étanchéité des toitures de 4 réservoirs à Wallis (5 millions F CFP), la remise en état urgente des parois internes des réservoirs (5,7 millions F CFP), et l'accompagnement pour l'entretien des équipements sportifs territoriaux de Wallis-et-Futuna (4,5 millions FCF).

L'année 2025 a été marquée par la

réalisation de plusieurs opérations, parmi lesquelles figurent :

- La livraison des travaux de réhabilitation de la piste d'athlétisme de Kafika à Wallis
- La réalisation de sentiers touristiques sur l'île d'Alofi
- La réception d'un camion-benne à ordures au profit de la circonscription de Sigave

Le FEI joue un rôle de financement souple et réactif, complémentaire aux enveloppes plus structurées du CCT. Il permet de financer des investissements à effet rapide, avec des retombées directes sur l'activité locale, l'amélioration des services publics et la qualité de vie.

1.3. L'AGENCE FRANÇAISE DU DÉVELOPPEMENT (AFD)

1.3.1. La convention-cadre de partenariat entre le Territoire et l'Agence française de développement

Le 5 novembre 2020, le Territoire et l'AFD ont signé une convention-cadre de partenariat. Cette dernière a pour objet de définir les modalités générales de collaboration entre l'AFD et le Territoire jusqu'en 2023, collaboration qui s'est traduite par :

- Un dialogue de gestion autour d'un cadre

permettant de formaliser un scénario de prospective financière de référence à respecter, afin de dégager les marges suffisantes pour recouvrir l'emprunt ;

- Une collaboration autour d'axes sectoriels contribuant au développement durable du Territoire.

1.3.2. Fonds Outre-mer

Le Fonds Outre-mer (FOM) est un fonds d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui vise à appuyer le renforcement des capacités des territoires ultramarins. L'AFD en assure le pilotage pour le compte du ministère des Outre-mer. Dans le cadre du FOM, le Territoire et l'AFD ont signé la convention de financement relative à l'octroi d'une subvention de 16,7 millions FCFP à la collectivité pour la réalisation d'une étude sur la mise en place à titre expérimental d'une desserte maritime inter-îles. Lancée en début d'année 2024, cette étude qui devait s'achever en 2025 sera finalement prolongée jusqu'en 2026, les autorités locales ayant souhaité l'intégration d'une mission complémentaire portant sur une desserte exclusive entre les

deux îles.

Le partenariat avec l'AFD renforce la qualité de l'ingénierie financière du Territoire et sa capacité à préparer des investissements soutenables. Il contribue à l'amélioration de la qualité des projets en amont, ce qui conditionne ensuite la mobilisation d'autres concours financiers et la crédibilité budgétaire du Territoire.

1.4. LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION – BANQUE DES TERRITOIRES

Une convention pluriannuelle liant le territoire de Wallis-et-Futuna et la Caisse des dépôts et consignation-Banque des Territoires (CDC-BDT) a été signée le 21 janvier 2020 à Wallis. Cette convention prévoit pour la période 2021-2025 :

- Un soutien en crédits d'ingénierie, pour un montant maximal de 4,7 millions de F CFP par an (24 millions de F CFP sur la période), pour le cofinancement d'études ou d'actions liées au projet de développement de Wallis-et-Futuna ;
- Un soutien en fonds propres, au titre de son action d'investisseur d'intérêt général, pour des projets ayant pour objet de concourir à la poursuite de l'objectif de développement économique à l'instar du projet de « Falé des entreprises » (le falé est un abri traditionnel et lieu d'assemblée) porté par la CCIMA.

Si le deuxième volet de la convention a été officiellement annulé en fin 2024, le volet ingénierie de la convention s'est poursuivi jusqu'à son terme en 2025.

Depuis sa signature, la BDT est intervenue à Wallis-et-Futuna entre 2021 et 2024 dans la réalisation de 4 études pour un montant total de 17,9 millions F CFP :

- En 2021 : étude pour un audit énergétique des bâtiments publics pour lequel la participation financière de la CDC-BDT à 4,8 millions F CFP (soit 21,6% du coût total de l'étude).

- En 2022 : étude pour la mise à jour de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) cofinancée par la BDT à hauteur de 6,5 millions F CFP (soit 50% du coût de l'étude).
- En 2023 : étude sur la révision du Livre 4 du Code de l'environnement - « Pollution, risques et nuisances » financée en majeure partie par la BDT à hauteur de 3,5 millions F CFP (soit 80% du coût de l'étude).
- En 2024 : étude sur la révision des Livres 1 et 3 du Code de l'environnement financé en grande partie par la BDT à hauteur de 3,1 millions F CFP (soit 80 % du coût de l'étude).

En 2025, le partenariat s'est traduit par la contribution de la BDT au recrutement du chargé de mission Énergie affecté au service de l'environnement à hauteur de 6 millions F CFP (soit 61 % du montant de l'opération).

L'année 2025 marque également le terme de cette première convention et l'ouverture de réflexions en vue d'un nouveau partenariat à horizon 2028.

L'intervention de la Banque des Territoires a principalement renforcé l'ingénierie de projet du Territoire, mais aussi à rendre bancables des projets par sa capacité au cofinancement, en amont des investissements. Ce type d'appui améliore la maturité des projets, leur faisabilité technique et leur capacité à mobiliser des financements nationaux ou européens.

1.5. FONDS VERT

Créé en 2023, le programme dénommé Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires « Fonds vert » vise à soutenir des actions relevant de 3 axes principaux : la performance environnementale des territoires, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration de la qualité du cadre de vie. Ces axes se déclinent elles-mêmes en 19 mesures, dont 6 sont identifiées

comme prioritaires et applicables à Wallis-et-Futuna : la rénovation des bâtiments, le tri à la source des biodéchets, la protection des zones cycloniques, l'adaptation au recul du trait de côte, le recyclage foncier et la transition écologique maritime et littorale.

Au titre de l'exercice 2025, le montant total des subventions attribuées dans le cadre de ce programme s'élève à 32,9 millions F CFP

répartis comme suit :

- 3,8 millions F CFP pour le financement de deux projets de création d'un site pilote microcentrale photovoltaïque au sein de chaque circonscription de Futuna
- 29,1 millions F CFP € pour les travaux d'enrochement dans le sud de Wallis

Par ailleurs, parmi les projets engagés en 2024, celui porté par le lycée professionnel agricole relatif à l'acquisition d'équipements destinés au compostage a été achevé en 2025, tandis que d'autres se sont poursuivies telles

que la création de points de collecte de déchets portée par la circonscription d'Uvea (6,2 millions F CFP), l'éclairage public à Wallis (19,9 millions F CFP) et l'éclairage public à Futuna (14,4 millions F CFP).

Le Fonds vert apporte des financements ciblés sur des enjeux structurels pour le Territoire, en particulier la résilience climatique, la gestion des déchets et la transition énergétique. Bien que les montants restent limités, ils contribuent à financer des projets à effet durable sur la vulnérabilité environnementale et les coûts futurs.

1.6. LES AIDES EUROPÉENNES

1.6.1. Le 10^{ème} FED territorial (2007-2013)

Sur l'année 2025, les travaux de construction du quai maritime de commerce de Leava se sont poursuivis à Futuna avec deux actualités majeures : le retrait de l'Union européenne du financement de ce projet et la contribution exceptionnelle de l'État français versée à la société Eiffage dans le cadre d'un protocole transactionnel négocié avec les parties prenantes.

Le quai de Leava constitue une infrastructure logistique structurante pour Futuna. La livraison de l'ouvrage est prévue en juin 2026. Son achèvement devrait améliorer les conditions d'approvisionnement, la sécurité des opérations portuaires et, à terme, limiter certaines contraintes de desserte et de coût.

1.6.2. Le 11^{ème} FED (2014-2027)

Enveloppe territoriale

Les programmes européens financés dans le cadre du 11^{ème} FED sont en cours de finalisation sur l'année 2025

L'enveloppe territoriale qui a permis

une contribution de plus de 20 millions d'euros pour le cofinancement de la stratégie numérique a été clôturée à la suite de l'évaluation finale menée en début d'année 2024.

Enveloppe régionale

Le programme du 11^{ème} FED Régional Pacifique « PROTEGE » (Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes) qui a réuni les 4 Pays et Territoires d'Outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna et Pitcairn) autour des thématiques de protection de la biodiversité et

des ressources renouvelables arrive à son terme. L'évaluation finale du programme PROTEGE (enveloppe régionale) a eu lieu en fin d'année 2025 avec une mission de terrain au mois de septembre à Wallis-et-Futuna. Les conclusions sont attendues pour le début de l'année 2026.

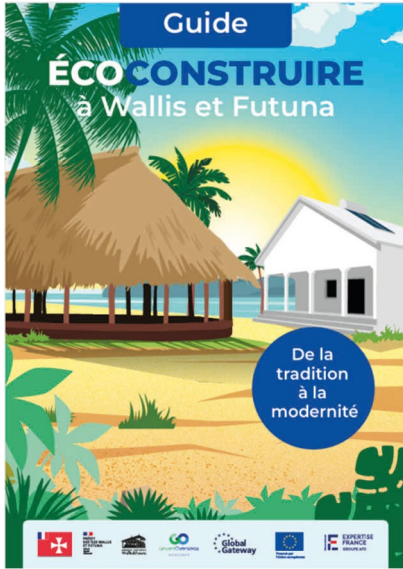
Enveloppe thématique

L'enveloppe thématique, le programme Green Overseas "GO" d'un montant de 17,8 millions d'euros financé par l'Union

européenne dans le cadre du 11^{ème} FED Thématique est mise en œuvre par l'agence publique française de coopération technique

internationale, Expertise France (EF). Ce programme vise à promouvoir un développement durable, résilient et inclusif dans les 25 pays bénéficiaires (13 PTOM de l'UE et 12 territoires britanniques d'outre-mer) et poursuit 2 objectifs spécifiques :

- Accélérer la transition énergétique des pays et territoires bénéficiaires ;
- Accroître la résilience des pays et territoires bénéficiaires face aux changements climatiques ;



Dans le cadre de la "Facilité GO", le Territoire a bénéficié d'une assistance technique pour le développement de l'éco construction à Wallis-et-Futuna dont la dernière mission de terrain s'est déroulée du 15 au 26 septembre 2025. La mission visait à informer et diffuser les guides, former et accompagner les acteurs locaux publics et privés pour encourager l'appropriation locale des enjeux de l'éco construction.

1.6.3. Le 12^{ème} instrument européen

Enveloppe territoriale

La convention de financement actant l'orientation de ces financements sur la stratégie tourisme, des objectifs et des indicateurs à atteindre a été signée en décembre 2025.

Dans le cadre des "Communautés thématiques" qui regroupent des actions de formations et d'échanges, plusieurs bénéficiaires locaux ont pu bénéficier de formations à distance et participer aux différents ateliers organisés sur l'année 2025.



Le Territoire a accueilli dans le cadre de la communauté « Transition Énergétique » un atelier en présentiel sur les énergies renouvelables à grande échelle pour les réseaux insulaires isolés, du 21 au 24 octobre 2025 à Wallis.

Le 11^{ème} FED a joué un rôle déterminant dans la modernisation des services publics et la réduction de certaines contraintes structurelles du Territoire, notamment l'isolement numérique, les fragilités environnementales et les besoins d'ingénierie technique

La demande de décaissement sera transmise en début d'année 2026, pour le déboursement de la première tranche d'un montant de 716 millions de F CFP au cours du 1^{er} semestre 2026

Enveloppe régionale

L'enveloppe régionale du prochain instrument européen d'un montant de 4,3 milliards F CFP concerne les 3 PTOMS français du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française et Wallis-et-Futuna) et sera consacrée au bleuissement et au verdissement

des systèmes alimentaires des trois Territoires.

Les agences de mise en œuvre doivent être choisies et les actions du programme précisées pour que sa mise en œuvre puisse débuter effectivement en 2026.

Enveloppe intra régionale

L'enveloppe intrarégionale, de 137 millions de F CFP, est destinée à financer des projets de coopération entre Wallis-et-Futuna, les autres PTOM et leurs voisins ACP, notamment Fidji, Tonga, Samoa, Vanuatu ou Nauru.

Le Territoire a choisi d'orienter l'enveloppe qui lui a été allouée pour cofinancer, conjointement avec la Polynésie française, le programme SWAP 2 destiné à améliorer la gestion durable des déchets dans la région et mis en œuvre par le service territorial de l'environnement.

1.6.4. Les programmes horizontaux de l'Union Européenne

Le bilan de l'année 2025 en matière d'accès aux programmes horizontaux de l'Union Européenne est positif avec les faits majeurs suivants :

- Le Territoire des îles Wallis-et-Futuna a bénéficié d'une formation relative à l'accès aux programmes horizontaux. Cette formation en ligne, organisée par la Commission européenne en avril et mai 2025, était ouverte à l'ensemble des acteurs publics ou privés du Territoire.
- Le collège de Malae a bénéficié d'un financement ERASMUS+ jeunesse pour financer un projet de mobilité en France et en Europe qui s'est déroulé en octobre 2025.
- Deux dossiers de Wallis-et-Futuna ont été présélectionnés dans le cadre du second appel à projets BEST LIFE 2030 et le Territoire a eu le plaisir d'accueillir en septembre, la coordinatrice régionale du programme venue à la rencontre des porteurs de projets.

1.7. LA COOPERATION REGIONALE (HORS UE)

1.7.1. Le suivi des accords et adhésions

Coopération entre le Territoire à travers l'État français et la République des Fidji

L'année 2025 constitue une étape majeure avec la signature de la Déclaration d'intention le 13 novembre 2025, aboutissement d'un processus engagé depuis 2018.

Ce document, initié en 2018 puis consolidé en 2020, a nécessité plusieurs années de travail technique et juridique avant d'aboutir à sa formalisation officielle. Sa signature en 2025 constitue ainsi un fait marquant structurant, traduisant la capacité du Territoire à conduire dans la durée un projet

de coopération stratégique jusqu'à son aboutissement.

Cet accord établit un cadre officiel de coopération pour les cinq prochaines années et ouvre une nouvelle phase de relations structurées avec un partenaire régional stratégique.

La priorité définie conjointement porte sur la thématique de la connectivité aérienne, maritime et numérique considérée comme un levier essentiel de désenclavement du

Territoire.

Les travaux engagés à la suite de cette signature se poursuivront avec la mise en place d'un groupe de travail conjoint qui sera chargé de la mise en œuvre des thématiques jugées prioritaires par les parties prenantes.

Cette coopération se distingue par son orientation opérationnelle immédiate, notamment sur la question du désenclavement aérien, enjeu central pour le développement économique, sanitaire et logistique du Territoire.

Suivi de la convention-cadre entre le Territoire et la Polynésie française

La convention-cadre avec la Polynésie française, signée le 27 février 2019, a connu une relance progressive après les interruptions liées à la crise sanitaire. Un premier avenant signé le 6 novembre 2023 a élargi les secteurs de coopération. Cette dynamique a été prolongée par un avenant n°2 signé le 2 juin 2025, qui met davantage l'accent sur l'économie durable, la lutte contre la vie chère, les formations professionnelles et le renforcement des qualifications dans l'enseignement.

La coopération avec la Polynésie française s'inscrit dans une dynamique qui est entrée dans sa phase opérationnelle en 2025 avec la mise en œuvre concrète d'actions sectorielles.

La convention sectorielle relative à la surveillance environnementale et sanitaire liée à la *ciguatera*, signée en 2023, s'est poursuivie en 2025 avec des actions opérationnelles de formation, de mission d'expertise et de renforcement des capacités des services territoriaux. Ce dispositif contribue directement à l'amélioration de la veille sanitaire, à la surveillance environnementale du lagon et à la montée en compétence des agents locaux, en lien avec l'Institut Louis Malardé.

Parallèlement, l'année 2025 a été marquée par la signature d'un second avenant à la convention-cadre de partenariat, élargissant le champ de la coopération au secteur de l'économie. Cette évolution

constitue une avancée structurante en intégrant de nouveaux leviers d'action en matière de développement économique et de régulation.

Dans ce cadre, deux conventions sectorielles majeures ont été signées :

- Une convention sectorielle Économie, couvrant l'ensemble des champs d'intervention du Service des affaires économiques, du développement et du tourisme, en lien avec le ministère de l'Économie, des Finances et du Budget de la Polynésie française ;
- Une convention sectorielle Tourisme tripartite, associant le Territoire de Wallis-et-Futuna, le Ministère du Tourisme de la Polynésie française et Tahiti Tourisme, visant à structurer l'accompagnement de la stratégie touristique du Territoire et à renforcer les échanges professionnels.

Dans l'ensemble, cette coopération permet un transfert d'expertise, un renforcement des capacités des services territoriaux et un accompagnement direct des politiques publiques, notamment dans les domaines de la régulation économique, du tourisme et de la santé environnementale. Elle s'inscrit dans une dynamique durable, progressive et orientée vers des résultats mesurables au bénéfice du développement du Territoire.

Suivi de l'Accord particulier entre le Territoire et la Nouvelle-Calédonie

L'année 2025 a été marquée par une réflexion sur l'avenir de l'Accord Particulier signé en 2003 entre la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna, adossé à l'Accord de

Nouméa.

À la suite d'une mission d'expertise du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à

Wallis-et-Futuna en décembre 2025, la question de la poursuite de cet accord a été formellement examinée. Cette problématique a également été abordée lors du déplacement du Président de l'Assemblée territoriale en Nouvelle-Calédonie le 23 janvier 2026, confirmant son caractère prioritaire au niveau institutionnel.

Les échanges ont permis de mettre en évidence que les objectifs initiaux de l'accord et les résultats attendus n'ont pas été à la hauteur des attentes. Aussi, l'instabilité institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie, liée aux discussions autour de son avenir, avec le projet d'accord de Bougival, a conduit les 2 collectivités à envisager une autre formule pour leur relation bilatérale.

Dans ce contexte, les parties sont

Le Fonds Pacifique

La dotation du Fonds Pacifique pour l'exercice 2023 s'élevait à 298 millions F CFP pour l'ensemble des territoires.

Lors du premier appel à projets, quatre projets ont été retenus pour un montant total de 33 millions F CFP, principalement liés à des participations à des compétitions sportives régionales.

Lors du second appel, deux projets supplémentaires ont été sélectionnés pour 9,2 millions F CFP concernant d'une part l'éducation et la diffusion de techniques et modèles agricoles, et d'autre part la participation du Territoire à une compétition internationale de va 'a organisée en Polynésie française.

Au total, le Territoire a obtenu 42,2 millions F CFP au titre de l'exercice 2023.

En 2024, le montant mobilisé s'élève à 33 millions F CFP.

Suivi des contributions annuelles et de la coordination avec les organisations régionales

L'ensemble des contributions financières du Territoire aux organisations régionales a été honoré.

convenues d'engager la fin progressive de l'Accord particulier de 2003 ; et d'initier la construction d'un nouveau cadre de partenariat, plus adapté aux enjeux actuels de coopération et aux évolutions institutionnelles.

Un comité de suivi est prévu à Wallis-et-Futuna en avril 2026. Cette réunion constituera une étape structurante dans la transition vers ce nouveau cadre et sera également marquée par le premier déplacement officiel de M. Alcide PONGA sur le Territoire.

Cette séquence constitue un fait marquant, traduisant un repositionnement stratégique de la coopération entre les deux collectivités, fondé sur une recherche de cohérence, d'efficacité et de durabilité.

En 2025, l'enveloppe allouée au Territoire s'établit à 25,8 millions F CFP, pour cinq projets orientés vers des priorités structurantes, notamment la mobilité régionale, la jeunesse, ainsi que les domaines du sport et de la culture, contribuant ainsi au renforcement des échanges et à la visibilité de Wallis-et-Futuna dans l'espace océanien.

Le Fonds Pacifique présente un effet levier intéressant pour financer des projets ciblés à visibilité régionale, en particulier dans les domaines du sport, de l'éducation, de l'agriculture et de la projection extérieure du Territoire. Son efficacité dépend toutefois de la lisibilité des enveloppes, de la prévisibilité de sa gouvernance et de la capacité du Territoire à inscrire ses priorités dans un calendrier régional concurrentiel.

Sur la période 2023-2025, le coût total des contributions s'élève à 138 millions F CFP, Le Territoire est membre de plusieurs organisations régionales, notamment la

Communauté du Pacifique (CPS), le PROE et le Forum des Îles du Pacifique (FIP), et participe activement et bénéficie de leur appui technique à des actions dans les domaines de la recherche, de la culture, de la santé, de la gouvernance, de la jeunesse, de l'éducation, du développement économique et de la francophonie.

Ces contributions constituent une dépense récurrente, mais elles doivent aussi être appréciées comme un investissement dans l'ancrage régional du Territoire, son accès aux réseaux de coopération, à l'expertise et à certaines opportunités de financement.

La 11^{ème} assemblée générale de la Commission du Transport maritime du Pacifique central (CPSC)

En signant l'accord portant création de la CPSC en octobre 2018, Wallis-et-Futuna est devenu le cinquième membre de cette organisation, aux côtés de Kiribati, des Îles Marshall, de Nauru et de Tuvalu. La Commission demeure ouverte à d'autres États membres situés sur les liaisons desservies. Depuis sa création, la CPSC a cherché à améliorer la fréquence et la fiabilité des dessertes, à favoriser des taux de fret plus compétitifs et à renforcer le dialogue entre acteurs publics et privés du transport maritime.

Comme les autres territoires insulaires du Pacifique, Wallis-et-Futuna est confronté à l'irrégularité des liaisons maritimes, impactant son développement et la maîtrise des coûts de fret. L'adhésion à la CPSC s'inscrit dans une volonté de renforcer la régulation régionale et d'améliorer la qualité des services de transport maritime.

En 2024, le Territoire a exercé la présidence de la CPSC et organisé la 10^e Assemblée générale annuelle, tenue du 29 juillet au 3 août à Nadi (Fidji). Cet événement a permis de poursuivre les orientations fixées en 2023 et de renforcer la coopération régionale à travers des réunions techniques et ministérielles.

Dans le prolongement, la 11^e Assemblée générale annuelle tenue en 2025 à Majuro a confirmé les priorités du Territoire,

Dans ce contexte, l'année 2025 marque une évolution dans l'approche territoriale. Les élus en charge de la commission de l'intégration régionale ont engagé une réflexion visant à évaluer l'efficacité des contributions actuelles, avec pour objectif d'en améliorer les retombées économiques, sociales et environnementales. L'enjeu est désormais de passer d'une logique de participation à une logique de valorisation stratégique, en structurant davantage l'action extérieure du Territoire et en renforçant la cohérence des engagements régionaux.

notamment la maîtrise des coûts de fret, l'amélioration de la desserte maritime, le renforcement du cadre de régulation et le développement d'outils de suivi régionaux.

En 2025, les travaux de la Commission se sont poursuivis autour de plusieurs axes : adaptation aux nouvelles exigences de facilitation du transport maritime, amélioration de la gouvernance, développement d'outils de suivi statistique et renforcement du dialogue avec les opérateurs. Wallis-et-Futuna a notamment soutenu la mise en place d'un service d'interprétation pour les réunions de la Commission et s'est impliqué dans les travaux relatifs au tableau de bord régional des transports maritimes. Par ailleurs, le Territoire a indiqué que le processus de ratification du Protocole 2023 de renforcement de la base juridique de la CPSC était en cours.

Les échanges conduits avec l'opérateur Neptune Pacific Direct Line (PDL) ont par ailleurs mis en évidence plusieurs évolutions affectant la desserte du Territoire : retrait du navire Southern Pearl de la ligne de Wallis-et-Futuna, desserte assurée désormais par le Capitaine Wallis, possibilité d'appui ponctuel du Southern Pearl et annonce de la construction d'un nouveau navire dont l'affectation à Wallis-et-Futuna est prévue pour 2027.

Pour Wallis-et-Futuna, la CPSC

représente bien davantage qu'un cadre institutionnel de coopération maritime. Elle est directement liée à trois enjeux économiques majeurs : la sécurisation des approvisionnements, la maîtrise des coûts logistiques et, en conséquence, la réduction du coût de la vie. L'évolution récente de la CPSC

vers des outils plus opérationnels — données, gouvernance, normalisation, formation et dialogue avec les opérateurs — est susceptible d'améliorer la position du Territoire dans la négociation de sa desserte et dans la planification de ses approvisionnements.

Réunion du Groupe des Dirigeants Polynésiens (PLG) en marge du CRGA

La participation de Wallis-et-Futuna à la 15^e réunion du Groupe des Dirigeants polynésiens (PLG), tenue en octobre 2025 à Tonga, s'inscrit dans la continuité du processus de structuration engagé depuis 2024 avec l'élaboration de la Charte du PLG. Cette Charte vise à formaliser la gouvernance du groupe et à renforcer la coopération régionale autour de priorités communes : préservation culturelle, résilience climatique, développement durable et amélioration de la connectivité inter-îles.

L'année 2025 a permis de consolider cette dynamique, avec :

- L'alignement du PLG sur la Stratégie 2050 pour le Pacifique Bleu ;

- La structuration progressive d'un cadre de suivi des actions ;
- Le renforcement des coopérations dans les domaines économiques, environnementaux et culturels.

Le Territoire des îles de Wallis-et-Futuna a contribué activement aux travaux, en mettant en avant les enjeux de préservation culturelle, de coopération linguistique et d'intégration des petites collectivités insulaires. Cette participation confirme la montée en structuration du PLG et renforce la position du Territoire comme acteur engagé dans la coopération polynésienne et la gouvernance régionale du Pacifique.

L'intégration régionale à travers la Communauté du Pacifique

En 2025, le Territoire a poursuivi une participation active aux organisations régionales du Pacifique, notamment à travers la Communauté du Pacifique (CPS), confirmant son engagement dans la gouvernance régionale.

Il est à souligner le rôle de la CPS et l'intérêt pour les pays membres et en particulier pour le Territoire qui consiste à apporter un appui technique dans plusieurs secteurs prioritaires, notamment le secteur primaire, la santé publique, les statistiques et l'environnement. Cette coopération contribue fondamentalement à renforcer les capacités locales tout en facilitant l'accès à des programmes et expertises régionaux adaptés aux enjeux du développement territorial.

Dans la continuité des efforts engagés depuis 2017, cette dynamique confirme l'intégration progressive du Territoire dans son

espace régional et à travers la reconnaissance de sa participation aux travaux au sein des organisations régionales.

L'année 2025 a également été marquée par la visite officielle du Directeur Général de la CPS, M. Paula VIVILI, en décembre, illustrant l'attention particulière portée au Territoire et permettant de consolider le dialogue institutionnel avec l'organisation. Le Territoire qui a représenté l'ensemble des pays polynésiens a contribué de manière proactive au recrutement du nouveau DG de la CPS originaire de Tonga.

2. LE REGIME FISCAL

2.1. UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

L’archipel de Wallis-et-Futuna bénéficie d’un régime fiscal spécifique, qui se caractérise par l’absence d’impôt sur le revenu, d’impôt sur les bénéfices des sociétés et d’impôt sur le revenu des valeurs mobilières. Le régime fiscal est essentiellement basé sur une fiscalité indirecte.

Ce régime repose sur une délibération de l’Assemblée territoriale du 4 août 1977. Il a

été profondément modifié par l’arrêté préfectoral 89-36 du 8 février 1989. L’arrêté préfectoral 92- 353 du 31 décembre 1992 a ensuite apporté une nouvelle définition aux tarifs douaniers du Territoire qui, depuis lors, n’ont connu que des modifications de taux.

En 2025, les recettes fiscales du Territoire s’élèvent à 3,8 milliards de F CFP, en hausse de 4,8 % sur un an.

Répartition des recettes fiscales

En millions de F CFP	2021	2022	2023	2024	2025	Part en 2025	Variation 2025/2024
Total recettes	3 104	3 519	3 610	3 676	3 852	100%	4,8%
Taxes douanières	2 134	2 468	2 488	2 500	2 692	69%	7,7%
Impôts directs	274	343	323	304	317	8%	4,2%
Taxes diverses	694	695	848	777	844	23%	8,5%

Sources : Service des Douanes, Service des Finances de l’Administration Supérieure

2.2. LA FISCALITE INDIRECTE

Les revenus de la fiscalité indirecte constituent l’essentiel des ressources propres du Territoire. Ils sont composés de taxes douanières au sens large (2,69 milliards de F CFP) et de taxes diverses (844 millions de F CFP).

2.2.1. Les taxes douanières

Les taxes douanières au sens large incluent les droits de douane, la taxe d’entrée, les taxes intérieures de consommation (TIC) ainsi que les autres taxes (taxe spéciale sur les armes, taxe parafiscale de propriété et taxe environnementale comprenant l’écotaxe créée en 2017).

Les droits de douane frappent les produits importés originaires de pays extérieurs à l’Union européenne et aux collectivités d’outre-mer, sur présentation des documents justificatifs requis, ainsi que les

marchandises originaires de l’Union européenne, des DOM et des COM, lorsqu’elles ne bénéficient pas du régime de l’origine préférentielle.

La taxe d’entrée, quant à elle, s’applique à l’ensemble des produits importés sur le territoire de Wallis-et-Futuna. Les droits de douane et la taxe d’entrée sont calculés à partir de la valeur CIF (coût, assurance, fret), c’est-à-dire le prix du produit auquel s’ajoutent le fret et l’assurance.

Les taxes intérieures de consommation s'ajoutent aux droits de douane et à la taxe d'entrée pour trois catégories de produits : les alcools, les tabacs et les hydrocarbures. Contrairement aux droits de douane et à la taxe d'entrée, le montant de la TIC est calculé

en fonction de la quantité du produit importé et non de sa valeur.

Les taux des taxes douanières sont définis par l'Assemblée territoriale.

Tableau récapitulatif des droits de douane et taxes douanières

	Assiette	Taux en 2025
Droits de douane	Marchandises originaires de pays extérieurs à l'UE et aux COM	4 à 55 % de la valeur CAF selon produit (taux moyen 10 %)
Taxes d'entrée	Ensemble des marchandises importées	7 à 43 % de la valeur CAF selon produit (taux moyen 20 %)
TIC alcools	Ensemble des boissons alcoolisées	325 F CFP/litre d'alcool pour 4 500 F CFP/litre d'alcool pur
TIC hydrocarbures	Ensemble des hydrocarbures	De 3 à 22 F CFP/litre (sauf gaz liquéfié domestique, exempté)
TIC tabac	Ensemble des tabacs	Monopole de la Régie Territoriale
Taxe spéciale sur les armes	Ensemble des armes et munitions	95 % de la valeur CAF
Droits de douane	Marchandises originaires de pays extérieurs à l'UE et aux COM	4 à 55 % de la valeur CAF selon produit (taux moyen 10 %)

Source : Service des Douanes

Les taxes douanières en hausse de 4,8% représentent 69 % des recettes fiscales du Territoire.. Les taxes d'entrée constituent la principale composante, représentant 55 % des recettes douanières, et enregistrent une

progression de 8 %. Les droits de douane, quant à eux, représentent 18 % du total et augmentent de 7,1 %.

Évolution des recettes douanières

En millions de F CFP	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2024/2023
Total	2 134	2 468	2 488	2 500	2 692	7,7%
Droits de douane	351	426	428	446	478	7,1%
Taxes d'entrée	1 126	1 352	1 394	1 378	1 488	8,0%
TIC alcools	225	243	215	231	246	6,4%
TIC hydrocarbures	39	44	46	50	53	5,2%
TIC tabac	363	371	375	360	394	9,5%
Autres taxes (propreté, amendes, armes)	30	31	30	35	33	-4,6%

Source : Service des Douanes

2.2.2. Les taxes diverses

En 2025, les taxes diverses sont stables. Elles s'élèvent à 843,7 millions F CFP. Cette stabilité masque toutefois des évolutions contrastées : les recettes sont en diminution pour la vente de tabac ainsi que pour la

délivrance des passeports et permis de conduire, tandis qu'elles progressent pour les taxes liées à l'environnement, notamment l'écotaxe, qui a augmenté d'environ 33 %, passant de 15 F CFP à 20 F CFP.

Tableau récapitulatif des principales taxes diverses

		Assiette	Taux en 2025
Taxe de lamanage et de balisage	Sur les navires accédant au port	50 F CFP/t de jauge nette pour les navires, cargos et paquebots, 85 F CFP/t de port en lourd pour les navires citernes	
Taxe de quai	Sur les marchandises débarquées ou embarquées	1 400 F CFP/t de marchandises importées ou exportées	
Taxe d'immatriculation et de francisation des navires	Sur les navires immatriculés	300 à 36 364 milliers de F CFP selon le tonnage	
Taxe d'immatriculation de véhicules	Lors de l'immatriculation	1ère immatriculation : 1 800 à 2 800 F CFP + 1 400 à 5 300 F CFP en fonction du nombre de chevaux + 1 800 à 2 300 F CFP plaque + 1 200 F CFP pose de la plaque	
Taxe environnement	Batteries, piles, pesticides, huiles...	10 % de la valeur CAF	
Taxe sur les ventes de tabac	Lors de la délivrance	Coefficient fiscal : 6,40 pour les cigarettes de toutes origines, 2,70 pour les cigares et tabac à rouler	
Taxe sur les permis de conduire	Lors de la délivrance	9 000 F CFP (résidents) ; 30 000 F CFP non-résidents	
Taxe sur les passeports	Lors de la délivrance	3 000 F CFP pour les 15-18 ; 6000 F CFP pour personnes majeures ;	
Taxe sur l'électricité	Sur l'électricité consommée	3,59 F CFP par kWh	
Ecotaxe	Contenants (métal, plastique ou verre) alimentaires ou non alimentaires rigides	20 F CFP à partir de 200 ml	

Source : Service des Douanes

Évolution des taxes diverses

En millions de F CFP	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Total	696	695	825	844	844	0,0%
Taxes des affaires maritimes*	160	109	172	101	115	14,2%
Taxe d'immatriculation de véhicules	10	10	9	8	10	29,9%
Taxes sur l'environnement	63	67	95	106	119	11,5%
Ventes de tabac	377	407	445	513	490	-4,7%
Taxe sur les passeports et les permis de conduire	5	12	14	15	9	-38,4%
Taxe sur l'électricité	77	84	88	99	101	1,8%
Droits d'enregistrement	3	7	1	2	1	-61,1%

* Correspond aux taxes de lamanage, de quai, de francisation et d'immatriculation de navires

Sources : Service des Douanes, Service des Finances de l'Administration Supérieure

2.3. LA FISCALITE DIRECTE

Les impôts directs, qui ne concernent que les sociétés patentées de Wallis-et-Futuna, sont perçus par le service des Contributions diverses, rattaché organiquement au service des Douanes. En 2025, les impôts directs augmentent de 3 %, après trois années de diminution, pour s'établir à 317 millions de F CFP, portés par la hausse du droit proportionnel et des patentes.

Le droit proportionnel constitue l'impôt direct le plus important de l'archipel, représentant 60 % des impôts directs, soit 189 millions de F CFP. Il s'applique à l'ensemble des marchandises dédouanées mises à la consommation. Il est suivi par les patentes, qui représentent 26 % des impôts directs.

Évolution des impôts directs

En millions de F CFP	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Total	271	342	317	308	317	3%
Contributions des patentes	62	71	75	78	82	6%
Taxes sur les sociétés sans activité	39	60	28	13	0	-100%
Droit proportionnel	135	171	173	169	189	12%
Autres impôts directs (centimes additionnels)	19	21	23	23	25	7%
Taxe sur les conventions d'assurance	6	8	8	8	9	15%
Taxe sur les opérations financières	6	6	6	12	8	-36%
Taxe sur les abonnements à la télévision satellite	4	5	5	5	4	-14%

Sources : Service des Douanes, Service des Finances de l'Administration Supérieure

3. LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

En 2025, la contribution de l'État au financement de l'économie locale s'élève à 226 milliards de F CFP, soit un flux en hausse de 4,8 % sur un an.

Les dépenses de personnel, correspondant aux salaires des fonctionnaires d'État détachés à Wallis-et-Futuna, demeurent le premier poste de dépense : elles atteignent 12,1 milliards de F CFP (+4,8 % sur un an) et représentent 54 % des transferts de l'État, un poids quasi stable depuis 2023-2024 (55 %) après une nette progression depuis 2021 (44 %). Les dépenses de fonctionnement progressent plus vivement (5,5 milliards, +14,0 %), de même que les interventions (4,3 milliards, +7,4 %), tandis que l'investissement

reste à un niveau quasiment stable depuis cinq ans.

Par ministère, l'Éducation nationale reste le premier contributeur avec 6,9 milliards de F CFP (+3,4 %), soit 30 % des dépenses de l'État — une part en léger repli après le pic de 32 % atteint en 2024. Le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales poursuit en revanche son reflux, à 4,7 milliards de F CFP (-2,3 %) et 19 % des dépenses, contre 26 % en 2021 : sa part dans le budget de l'État sur le Territoire s'est ainsi réduite de près d'un tiers en cinq ans.

La dotation de l'Agence de santé, versée directement par le ministère de la Santé depuis 2013, confirme son redressement

engagé en 2024 après les baisses successives liées à la crise sanitaire : elle progresse de 6,7 % pour s'établir à 7,9 milliards de F CFP, et représentant 35 % des dépenses de l'État, une part stable par rapport à 2024.

Un poste mérite enfin d'être signalé pour son évolution singulière : les crédits du ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire bondissent de 450,8 % en 2025, passant de 390 à 2,1 milliards de F CFP — une

rupture nette avec les niveaux observés depuis 2021 (généralement entre 300 et 470 millions).

Ramenée par habitant (11 151 habitants), la contribution totale de l'État représente environ 2,03 millions de F CFP par habitant en 2025, dont environ 616 000 F CFP au titre de l'Éducation nationale et 711 000 F CFP au titre de l'Agence de santé — ces deux seuls postes représentant à eux seuls près des deux tiers du transfert par habitant.

Ventilation des dépenses de l'État à Wallis-et-Futuna

En millions de F CFP	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Éducation nationale	5 695	5 773	6 211	6 640	6 864	3,4%
MIOMCT*	6 142	4 717	4 770	4 852	4 742	-2,3%
DGF** et subvention d'équilibre	535	500	508	503	537	6,8%
Autres dépenses du MIOMCT	5 607	4 217	4 262	4 349	4 205	-3,3%
Autres Ministères	10 040	9 114	9 276	9 568	10 996	14,9%
Dont dotation Agence de santé	8 679	7 307	6 845	7 423	7 923	6,7%
TOTAL	21 876	19 604	20 257	21 060	22 602	7,3%
Dont dépenses de personnel	9 632	9 945	11 135	11 582	12 141	4,8%

* MIOMCT : ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales

**DGF : Dotation générale de fonctionnement, allouée aux trois circonscriptions

Source : Direction des finances publiques de Wallis-et-Futuna

CHAPITRE III

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ



Taxis boat en direction de Nukuloa (îlot au nord de Wallis) © Basyle CHEVET



SECTION 1 - APERÇU GÉNÉRAL

SECTION 2 - L'AGRICULTURE, L'ÉLEVAGE, LA FORÊT ET LA PÊCHE

SECTION 3 - L'ARTISANAT

SECTION 4 - L'ÉNERGIE ET L'EAU

SECTION 5 – L'ENVIRONNEMENT

SECTION 6 - LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

SECTION 7 - LE COMMERCE

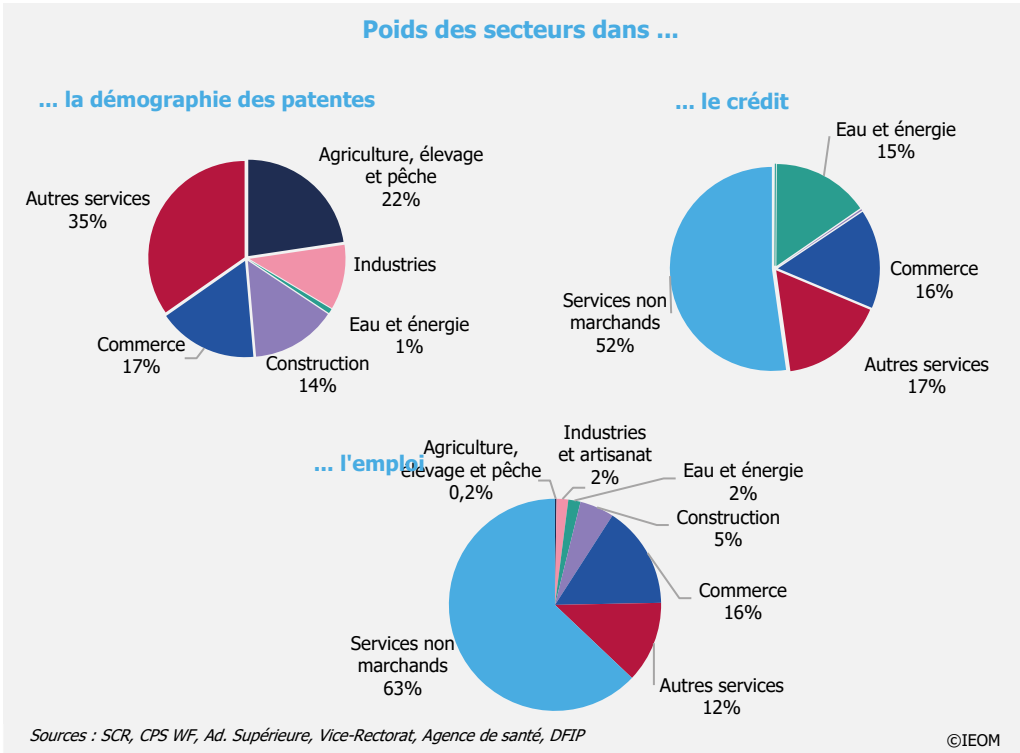
SECTION 8 - L'HOTELLERIE-RESTAURATION ET LE TOURISME

SECTION 9 - LES TRANSPORTS

SECTION 10 - LES AUTRES SERVICES MARCHANDS

SECTION 11 - LES SERVICES NON MARCHANDS

SECTION 1 – APERÇU GÉNÉRAL



Les services non marchands regroupent l'éducation, la santé et les services administratifs. Ils concentrent deux tiers de l'ensemble des effectifs salariés du Territoire¹². Le secteur public est ainsi le premier employeur de Wallis-et-Futuna. Il totalise par ailleurs 52 % de l'encours de crédit à fin 2025, contre 48% à fin 2024, les projets d'investissements pour le Territoire restant nombreux.

Le secteur privé est quant à lui principalement concentré sur le commerce qui emploie 446 salariés et concentre 16 % des brevets. En 2025, le commerce capte 16 % des encours de crédit accordés.

Le secteur de l'agriculture et de la pêche fait figure de cas particulier à Wallis-et-Futuna. Il regroupe 22 % des brevets du Territoire, mais n'emploie que 0,2 % des salariés et ne bénéficie que d'une fraction infime des financements bancaires. Cela s'explique par le fait qu'une grande majorité des pêcheurs brevetés sont des autoentrepreneurs dont la pêche ne constitue pas l'activité principale¹³. Ce constat prévaut également pour l'artisanat de production, qui regroupe 11 % des brevets, mais seulement 1,8 % des effectifs salariés.

12 Salariés déclarés localement et fonctionnaires d'État confondus.

13 À Wallis-et-Futuna, la patente est l'impôt territorial autorisant l'exercice d'une activité professionnelle, et de nombreuses activités sont exercées uniquement à travers

une patente, sans création d'entreprise au sens juridique. De plus, une même entreprise peut détenir plusieurs brevets si elle exerce plusieurs activités différentes. Les brevets constituent ainsi un indicateur plus représentatif de l'activité économique que le nombre d'entreprises.

1. LA CCIMA - CHAMBRE DE COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES MÉTIERS ET DE L'AGRICULTURE

Rôle et missions

Organe représentatif des secteurs d'activité auprès des pouvoirs publics de Wallis-et-Futuna, la CCIMA est un établissement public territorial dont les missions sont définies par délibérations locales et arrêtés (2002, 2009, 2017). Chambre interconsulaire unique en son genre, elle réunit en une seule institution les attributions d'une chambre de commerce et d'industrie, d'une chambre des métiers et d'une chambre d'agriculture, reflétant ainsi la réalité d'un territoire où la polyvalence économique est la norme. Elle exerce trois grandes fonctions :

- Représentation : elle conseille le préfet et l'Assemblée territoriale sur toutes questions relatives aux trois secteurs d'activité et à l'économie du territoire.
- Accompagnement : elle aide les patentés, porteurs de projets et créateurs d'entreprises dans leurs démarches

administratives, leur recherche de formation et de financement.

- Développement : elle œuvre à structurer le secteur privé, favoriser la création d'entreprises et développer l'emploi privé, avec l'ambition d'en faire un projet collectif et désirable.

En 2025, la CCIMA représente 1 391 patentés, en hausse de 3 % par rapport à 2024, confirmant une dynamique de croissance continue depuis 2019 qui a pratiquement doublé le nombre d'entreprises enregistrées sur le territoire. Trois quarts des patentes sont détenus à Wallis, un quart à Futuna. Près d'un tiers sont dirigées par des cheffes d'entreprise, témoignant d'une féminisation notable du tissu entrepreneurial local. 19 % des entreprises exercent dans le secteur primaire, 27 % dans le secteur secondaire et 54 % dans le secteur tertiaire.

Démographie des patentes

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de patentes	732	861	987	1 217	1 272	1354	1 391

Source : Service des affaires économiques, du développement et du tourisme

© IEOM

Ressources

En 2025, la CCIMA a bénéficié de 73,28 M F CFP de ressources territoriales, composées des centimes additionnels sur les droits de patente (30 %), de la taxe sur les sociétés sans activité et des droits proportionnels sur les importations privées. À noter : le produit de la taxe sur les sociétés sans activité est en baisse sensible en 2025, en raison d'un changement de définition de son champ d'application. La chambre dispose par ailleurs de ressources contractuelles sur projets.

Effectifs de onze personnes, dont quatre agents dédiés au secteur primaire — 3 à Wallis, 1 à Futuna — qui assurent des tournées hebdomadaires auprès des patentés pour un accompagnement technique et commercial de proximité. Les autres secteurs (commerce, industrie, artisanat, services) ne disposent pas à ce jour de personnels dédiés.

Coopération régionale et nationale

La CCIMA est associée aux réseaux nationaux de chambres consulaires et entretient des partenariats actifs dans l'espace pacifique et européen. L'année 2025 a été particulièrement riche à cet égard :

- Fed-Capp : constitution de la fédération des chambres d'agriculture du Pacifique avec la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie, dont l'assemblée générale constitutive s'est tenue en avril en Nouvelle-Calédonie.
- CCI Nouvelle-Calédonie : convention de partenariat couvrant la formation professionnelle, la gestion aéroportuaire et l'accompagnement à l'export.
- EEN TONIC (European Enterprise Network) : renouvellement de la participation au plus grand réseau d'entreprises d'Europe, pour l'internationalisation et l'innovation.
- NCT&I : poursuite du partenariat de co-développement et joint-venture avec le cluster calédonien dédié à l'export, avec une présence remarquée à la Foire de Noël 2025.
- Îles Fidji : signature d'un memorandum of understanding fin 2025, aboutissement de sept années de préparation, ouvrant des coopérations dans l'agriculture, le tourisme et les transports.

Actions 2025

Futuna

- Inauguration du marché d'Alo (Malae, janvier 2025) : ouvert chaque semaine, il a vocation à intégrer à terme une unité de transformation agricole et à alimenter les écoles et collèges de l'île. Un camion d'approvisionnement a été acquis pour en assurer le fonctionnement.
- Événements thématiques : festival Faiva o Futuna (transmission des savoirs artisanaux, juillet) et marché MASAPE des agripreneurs (septembre).
- Structuration de la filière taro vers Wallis, avec demande de vols frets dédiés entre les deux îles.
- Commande d'une pépinière d'arbres fruitiers et plantes destinée aux patentés, et acquisition d'une serre de vanille.
- Extension de l'opération « fruit à la récré » en fin d'année.

Wallis

- 6 marchés et foires organisés, dont la 5ème édition du Rendez-vous des petits entrepreneurs et le village de l'alimentation (marché d'octobre, Place Sagato).
- 5ème édition de la Foire de Noël (12-13 décembre, site de Tapa) : événement commercial, culturel et festif à dimension régionale, rassemblant les deux îles et des partenaires du Pacifique.
- Colportage de fruits et légumes : 3,8 tonnes de produits frais livrées à l'hôpital en 2025, via un réseau de producteurs volontaires actif depuis 2020.
- Opération « fruit à la récré » : 5,3 tonnes de fruits acheminées vers les écoles primaires de Wallis, à raison d'une à deux distributions hebdomadaires selon le label « École en santé ». Dispositif étendu à Futuna en fin d'année.

L'accompagnement des porteurs de projets et entreprises est une partie importante de l'activité de la CCIMA, notamment pour avoir accès à des subventions territoriales, dans le cadre du CTAI (code territorial des aides à l'investissement) et des aides du domaine du secteur primaire soutenues par le MASA (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire) notamment. La CCIMA aide de plus les porteurs dans leurs démarches vis-à-vis de la banque, pour les ouvertures de compte, plus rarement les demandes de prêts, et vis-à-vis d'autres organismes de financement.

La chambre a accompagné en 2025 la rédaction de vingt-quatre dossiers pour le CTAI. Le montant alloué au dispositif a été record, dépassant 200 millions, avec un nombre important de projets liés au tourisme. Par ailleurs, la chambre accompagne les personnes qui veulent créer une entreprise et prendre une patente dans leurs démarches : 37 entreprises ont été accompagnées et conseillées en ce sens à Wallis en 2025.

En 2024, l'Administration supérieure a adopté la plateforme Chorus Pro pour le paiement de toutes ses factures. En 2025, 85 entreprises ont été accompagnées sur Chorus Pro, contre 53 en 2024. Cette progression est rendue possible par la formation de trois agents de la CCIMA dédiés à cet effet.

La CCIMA propose aux entreprises un service de comptabilité sur abonnement avec son centre de gestion (CGA). Malgré l'intérêt du dispositif pour la pérennité des entreprises et son attractivité économique, l'activité du CGA reste faible en 2025 et concerne 20 adhérents, dont 1 nouveau.

La tenue d'une comptabilité et la publication des comptes ne sont pas obligatoires à Wallis-et-Futuna. Il s'agit pourtant de démarches indispensables pour le développement des entreprises. Beaucoup d'entreprises ne distinguent pas encore patrimoine personnel et professionnel et n'ont pas de comptes distincts. Des avancées ont toutefois été faites : les textes réglementaires qui encadrent les dispositifs de subvention (Code territorial des aides à l'investissement, aides du ministère de l'Agriculture – MASA) ont intégré des dispositions pour demander la production d'une comptabilité à partir d'une certaine ancienneté, ou dans un cas de renouvellement ; par ailleurs la prise en charge de l'adhésion au CGA est possible pour les bénéficiaires de l'aide la première année.

En 2025 la CCIMA a aidé à l'ouverture de 29 comptes professionnels à la BWF à Wallis. Elle a réalisé 29 budgets prévisionnels pour les entreprises. Malgré ces chiffres, des difficultés persistent pour les ouvertures de compte ou demandes de prêt.

Fin 2025, la CCIMA a organisé des formations répondant aux objectifs de la stratégie tourisme :

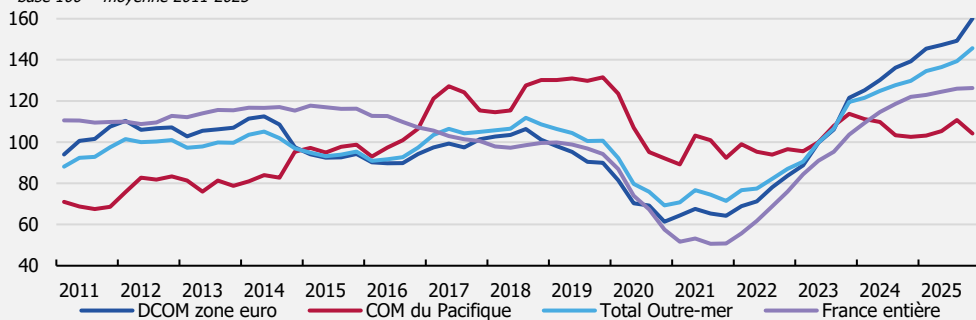
- Gestion d'une petite structure hôtelière, en partenariat avec la CCI NC, réalisée à Wallis
- Conception et conduite d'un projet touristique, en partenariat avec la CCI NC, réalisée à Futuna
- Anglais du tourisme et de la culture, réalisée à Wallis-et-Futuna.

APRÈS QUATRE ANNÉES DE HAUSSE CONSÉCUTIVES, LES DÉFAILLANCES EN OUTRE-MER SONT EN FORTE ACCÉLÉRATION EN 2025¹⁴

En 2025, 2 832 redressements et liquidations judiciaires d'entreprises ont été enregistrés en Outre-mer. Alors que les économies ultramarines affichaient une croissance plus modérée du nombre de défaillances en 2024 que l'Hexagone, la tendance s'inverse sensiblement en 2025, avec une progression de 12,2 % en rythme annuel pour l'Outre-mer contre 3,5 % pour la France entière. L'Hexagone affiche un ralentissement net de la hausse du nombre de défaillances depuis le premier trimestre 2025.

Évolution du nombre de défaillances cumulées sur un an

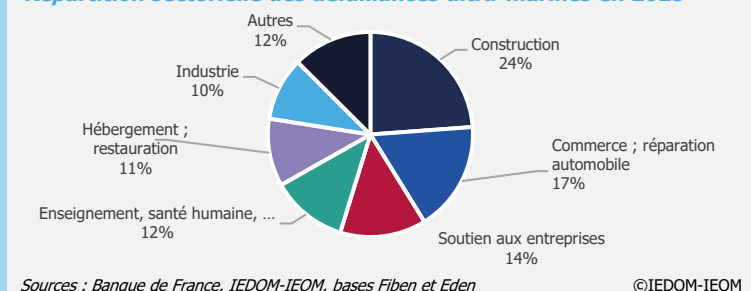
base 100 = moyenne 2011-2025



Sources : Banque de France, IEDOM-IEOM, bases Fiben et Eden

Les situations sont très contrastées selon les territoires. Le nombre de défaillances est en très légère hausse (+1,6%) dans les COM du Pacifique pour atteindre 521 jugements en 2025, un niveau proche de la valeur moyenne observée entre 2011 et 2025. Avec 2 311 cas (soit 80 % des cas ultramarins), les départements et collectivités d'Outre-mer (DCOM) de la zone euro affichent une très forte progression (+15 %) du nombre de défaillances par rapport à 2024. En 2025, ce nombre supérieur de 60 % à la valeur moyenne observée sur la période 2011-2025 dans les DCOM de la zone euro.

Répartition sectorielle des défaillances ultra-marines en 2025



Sources : Banque de France, IEDOM-IEOM, bases Fiben et Eden

©IEDOM-IEOM

Le secteur de la construction (675 procédures), du commerce (491) et du soutien aux entreprises (385) représentent plus de la moitié des défaillances recensées en Outre-mer en 2025. En termes d'évolution, les hausses les plus marquées concernent les secteurs du transport-entrepôt, de l'hébergement et restauration et du soutien aux entreprises, tous au-delà de +24 %. Les défaillances dans l'industrie et le commerce-réparation automobile affichent des progressions (respectivement +6,0 % et +3,4 %), mais moins marquées qu'en 2024. Le secteur de la construction enregistre une hausse du nombre de défaillances de 7,3 % en 2025.

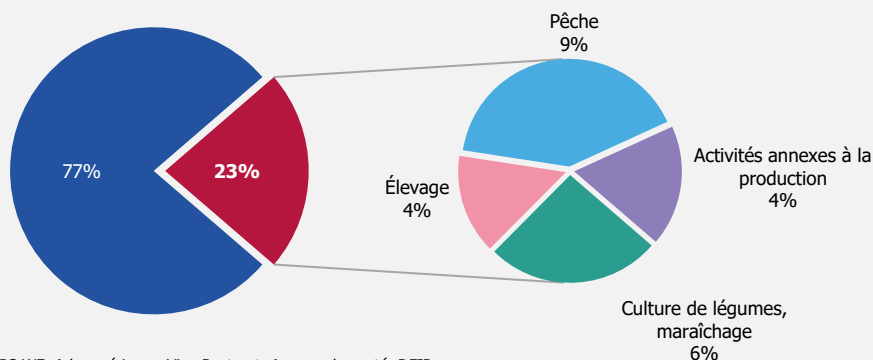
¹⁴ Les défaillances sont recensées en termes d'unités légales – entités identifiées par un numéro SIREN dans les DCOM de la zone euro, le numéro d'inscription au RIDET en Nouvelle-Calédonie et le numéro T.A.H.I.T.I. en Polynésie française – et couvrent les redressements et les liquidations judiciaires. La notion de « défaillance » se distingue de celle de « cessation d'activité » qui correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Une défaillance ne donne pas nécessairement lieu à une cessation d'activité, et vice versa.

SECTION 2 – L'AGRICULTURE, L'ÉLEVAGE, LA FORÊT ET LA PÊCHE

UNE ACTIVITÉ PRINCIPALEMENT COUTUMIÈRE ET TOURNÉE VERS LA SATISFACTION DES BESOINS FAMILIAUX

Essentiellement pratiquée de façon traditionnelle, l'agriculture occupe localement une place importante, tout en étant peu intégrée dans l'économie marchande. Une grande partie de la population pratique une polyculture, à vocation vivrière et coutumière, impliquant l'élevage de cochons, la pêche, des systèmes de culture traditionnels (tubercules, bananeraie, cocoteraie) et l'artisanat. Le régime foncier est coutumier, basé sur l'indivision du patrimoine familial. La notion de surface cadastrale est inconnue sur le Territoire. Les terres sont en principe inaliénables et incessibles. Chaque membre de la famille est usufruitier des parcelles familiales.

Poids du secteur dans la démographie des patentés



Sources : SCR, CPS WF, Ad. supérieure, Vice-Rectorat, Agence de santé, DFIP

©IEOM

Une activité professionnelle en mutation

Le secteur primaire occupe une place centrale à Wallis-et-Futuna. Il constitue un pilier de subsistance, un facteur de cohésion sociale et un levier de développement économique. Historiquement fondé sur une agriculture vivrière, il repose sur des systèmes productifs peu mécanisés et étroitement liés aux pratiques coutumières.

L'activité agricole s'organise autour d'une polyculture diversifiée (tubercules, fruits, cocoteraies), associée à l'élevage porcin et à la pêche. Le régime foncier coutumier, basé sur l'indivision familiale et l'inaliénabilité des terres, structure fortement l'organisation de la production.

En 2025, le secteur primaire regroupe 314

patentes, soit 23 % du tissu économique. Elles se répartissent principalement entre la pêche (41 % du secteur), les cultures (26 %), l'élevage (15 %) et les activités annexes (18 %). Toutefois, le secteur est très faiblement marchand : il n'emploie que 0,2 % des salariés déclarés et reste largement informel, orienté vers l'autoconsommation et les échanges coutumiers.

Les données de l'Enquête Budget des Familles (2019-2020) confirment cette structuration :

- 1 ménage sur 5 à Wallis et 1 sur 3 à Futuna compte un actif dans le secteur primaire ;
- 81 % des ménages à Futuna et 60 % à Wallis cultivent des parcelles ;

- L'élevage porcin concerne 75 % des ménages à Wallis et 84 % à Futuna ;
- Seuls 2 % des ménages commercialisent leur production.

Si ce modèle contribue à limiter les inégalités et garantit un socle de sécurité alimentaire, il freine le développement d'une économie agricole structurée.

Une transition nutritionnelle en cours vers un système alimentaire plus durable

Le Territoire connaît une évolution progressive des habitudes alimentaires, marquée par une dépendance croissante aux produits importés (riz, conserves, produits transformés), notamment à Wallis. Cette évolution s'accompagne d'une baisse de la consommation de produits locaux et soulève des enjeux de santé publique et de souveraineté alimentaire.

Pour y répondre, une stratégie territoriale s'est structurée autour du Plan pluriannuel de développement durable du secteur primaire (PPDDSP) et du Projet alimentaire territorial (PAT) officialisé en 2024.

Plusieurs actions ont été renforcées entre 2024 et 2025 :

- La Semaine de l'alimentation saine, élargie à l'ensemble du territoire ;

- Le projet « Jardin école », déployé dans 6 écoles sur 7 à Wallis en 2025 ;
- Le programme « Un fruit à la récré », généralisé à toutes les écoles primaires ;
- La restauration collective constitue un levier stratégique majeur, avec près de 1 400 repas distribués par jour, mais encore dépendants à plus de 90 % des importations. Le développement d'une restauration collective durable constitue ainsi un enjeu majeur afin de soutenir les filières locales et d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas ;
- La mise en place de centres de collecte agricoles est à l'étude afin de structurer les filières locales et de sécuriser l'approvisionnement des cantines scolaires.

Un cadre d'action publique en soutien au secteur primaire

Le développement du secteur primaire à Wallis-et-Futuna repose sur plusieurs dispositifs publics destinés à renforcer et structurer les filières agricoles, forestières et halieutiques.

Le Contrat de convergence et de transformation 2024-2027 soutient notamment la pêche hauturière, la restauration collective, la formation professionnelle et la sauvegarde de la cocoteraie.

Par ailleurs, la convention-cadre conclue avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, reconduite pour la période 2024-2028, permet de financer des projets liés à l'agriculture, à la pêche, à la transformation agroalimentaire ainsi qu'à la formation et à la recherche-développement.

Le secteur bénéficie également du 12e

programme régional 2021-2027 de l'Union européenne et des PTOM du Pacifique. Ce financement constitue un levier stratégique pour le Territoire et accompagne les politiques publiques à travers deux volets complémentaires.

- Le volet territorial est consacré au tourisme durable. La stratégie adoptée en septembre 2024 vise à concilier développement économique, valorisation des produits locaux et promotion du patrimoine culturel. Elle encourage notamment l'intégration de produits locaux dans les hébergements touristiques, la valorisation des produits artisanaux et halieutiques ainsi que la promotion du patrimoine culinaire local.
- Le volet régional accompagne quant à lui la transformation durable des systèmes alimentaires dans le

Pacifique. Il soutient le verdissement des filières, à travers la diversification des productions, l'agroécologie et l'amélioration de la qualité des produits, ainsi que le bleuissement des systèmes alimentaires, fondés sur la pêche durable, la protection des écosystèmes marins et le développement de la transformation locale.

Enfin, le Code territorial des aides et des investissements (CTAI) permet aux acteurs

du secteur primaire de bénéficier de dispositifs de défiscalisation et de cofinancements pour leurs investissements.

Malgré ces différents outils, les financements mobilisés en 2025 sont restés limités. Seuls les dispositifs portés par le ministère de l'Agriculture et le CTAI ont permis de soutenir concrètement des projets du secteur primaire, avec plus de 400 000 € orientés vers des porteurs de projet privés.

1. L'ÉLEVAGE

L'élevage se limite aux porcs, aux poules pondeuses et aux abeilles. Selon les résultats de l'Enquête Budget des Familles 2019-2020, 84 % des ménages à Futuna et près de 75 % à Wallis pratiquent l'élevage porcin. Cependant, seul 1 % de la production porcine est commercialisée, le reste étant destiné à la coutume.

1.1. LA PRODUCTION PORCINE

Les élevages porcins comptent environ 26 800 porcs sur le Territoire, confirmant l'importance de cette production, notamment dans le cadre des cérémonies traditionnelles.

Plusieurs freins limitent toutefois le développement d'une véritable filière locale permettant de réduire les importations :

- La présence quasi endémique de la brucellose porcine dans les élevages. À ce jour, grâce au travail important des services agricoles et des éleveurs, quatre élevages sont sur le point d'être officiellement reconnu indemnes. Si cette maladie n'empêche pas la consommation de la viande, elle en interdit néanmoins la commercialisation.
- L'absence d'abattoir, bien qu'un projet soit en cours, mais dont la réalisation a pris du retard.
- La qualité insuffisante du cheptel. Un partenariat est en cours avec l'UPRA Porcine de Nouvelle-Calédonie afin d'améliorer la génétique du cheptel local, notamment par le recours à

l'insémination artificielle.

- Le coût élevé des aliments pour bétail importés, avec des mesures d'exonération de taxes et des aides au fret actuellement en discussion.

Malgré ces contraintes, la structuration progressive d'élevages indemnes de brucellose ainsi que la mise en place d'une activité de boucherie-charcuterie, soutenue par l'État, devraient contribuer à l'émergence d'une véritable filière porcine locale.

Par ailleurs, les émeutes survenues en Nouvelle-Calédonie en 2024 ont empêché la Direction des Services de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche (DSA) de mener les actions prévues en 2023 en partenariat avec l'UPRA, notamment en matière de formation des éleveurs et des techniciens, ainsi que d'importation de semences porcines. Cette situation a entraîné une désorganisation importante du cycle d'élevage chez les éleveurs professionnels indemnes de brucellose. Une nouvelle convention a toutefois été signée fin 2024, prolongeant leur collaboration jusqu'en 2028.

1.2. LA PRODUCTION AVICOLE

La production d'œufs constitue une filière bien implantée à Wallis-et-Futuna depuis les années 1990. En 2025, on dénombre six élevages de poules pondeuses: trois à Wallis (dont deux en système en batterie et un en plein air) et trois à Futuna, tous en plein air. L'élevage avicole est ainsi structuré à Wallis autour de Kafika Farm, de la Ferme de Lulu et de NJ Farm, tandis qu'à Futuna, il repose principalement sur des éleveurs traditionnels.

En 2025, la production locale d'œufs atteignait environ 120 000 douzaines.

1.3. L'APICULTURE

Depuis quelques années, l'apiculture se développe à Wallis-et-Futuna avec 10 apiculteurs recensés, dont 1 à Futuna. La production de miel atteint environ 2 tonnes par an et certains apiculteurs se lancent dans la transformation (nougats, sucettes, gâteaux).

Afin de structurer la filière, plusieurs initiatives sont mises en place, dont un réseau d'épidémiolo-surveillance apicole (RESA) dans l'objectif de mieux maîtriser l'état sanitaire des

L'importation d'œufs a par ailleurs été arrêtée en cours d'année 2025 afin de ne pas pénaliser les producteurs locaux.

Un accompagnement renforcé des éleveurs, des contrôles sanitaires réguliers ainsi qu'un suivi vétérinaire soutenu ont permis aux exploitations de Wallis de répondre aux besoins locaux. En revanche, des difficultés persistent à Futuna, nécessitant une relance de la filière. Le secteur demeure par ailleurs confronté à des contraintes, notamment la hausse du coût de l'alimentation animale et les difficultés d'approvisionnement en poussin.

ruchers de Wallis-et-Futuna. La définition de l'état sanitaire du rucher des îles de Wallis-et-Futuna et la formation des agents sanitaires apicoles sont financées par les fonds PROTEGE. Le lycée agricole de Lavegahau (Wallis) a développé un atelier pédagogique avec sept ruches installées depuis 2024, donc cinq productives.

1.4. LE SOUTIEN À L'ÉLEVAGE ET AUX INVESTISSEMENTS

L'État soutient le développement du secteur primaire à travers plusieurs dispositifs, notamment la mise en place de parcs électrifiés pour améliorer la gestion des élevages porcins et le Programme de compétitivité et durabilité de l'agriculture, qui a permis de financer 13 projets privés en 2025 et de renforcer la structuration des filières porcine et avicole. Au total, plus de 47 millions de F CFP de subventions ont été mobilisés en 2025.

Malgré ces actions, plusieurs enjeux restent à relever : renforcer la production locale pour réduire la dépendance aux importations, structurer les circuits de commercialisation, encourager la consommation de produits locaux, et développer des coopératives afin de mutualiser les moyens et réduire les coûts.

2. LES PRODUCTIONS VEGETALES

2.1. LA PRODUCTION VIVRIERE

Une production vivrière dominante, mais peu valorisée économiquement

Malgré la présence d'entreprises déclarées, l'agriculture professionnelle demeure limitée et reste majoritairement orientée vers l'autoconsommation et les échanges coutumiers. Ce modèle contribue à réduire les inégalités, mais freine le développement d'un marché structuré.

La production vivrière domine largement, notamment à travers les cultures de taro, d'igname et de banane, au cœur de la vie économique et sociale. La production de tubercules, de kava et de tabac est estimée à environ 800 tonnes (BDF 2020). Le taro, principalement cultivé en tarodières irriguées, reste un aliment central, dont 91 % de la production est destinée à l'autoconsommation.

Principaux produits cultivés et leur type de culture

	Production estimée (tonnes/an)	Observations
Tubercules (taro, igname, manioc, kape)	800 tonnes	Culture principale, mais en recul à Wallis.
Fruits (banane, papaye, agrumes, ananas)	617 tonnes à Futuna / 157 tonnes à Wallis	Faible consommation malgré une production élevée.
Tabac et kava	30 tonnes	Cultures spécifiques aux cérémonies et coutumes.

Sources : DSA, Rapport de l'enquête Budget des Familles (BDF) 2019-2020

Plusieurs initiatives visent à structurer les filières. Un projet de relance du kava est en cours à Futuna afin de réduire les importations, tandis qu'un projet de centre de collecte des produits locaux, porté par la chefferie d'Uvea, vise à structurer la filière et à assurer un approvisionnement régulier des cantines scolaires avec des produits du territoire.

Cependant, les filières de diversification, comme le maraîchage et l'arboriculture fruitière, restent peu développées en raison de contraintes techniques, économiques et administratives, malgré des actions d'accompagnement, de formation et des projets pilotes ou de diffusion de plants.

2.2. LA PRODUCTION MARAÎCHÈRE

Une filière encore fragile

Le maraîchage à Wallis-et-Futuna est un secteur qui se développe difficilement depuis plusieurs années. Cette activité représente de faibles surfaces cultivées et concerne un nombre limité de producteurs. Elle s'intègre toutefois progressivement dans les habitudes alimentaires des habitants, avec 4 producteurs à Wallis et 2 à Futuna.

Le secteur fait face à plusieurs contraintes structurelles. Seuls 10 % des ménages pratiquent le maraîchage, principalement comme culture d'appoint. Les productions se concentrent sur un nombre restreint d'espèces : concombre, courge, tomate, aubergine, chou et salade, auxquels s'ajoute la pastèque. Le développement récent d'installations hydroponiques soutient

notamment la production de salade. La filière demeure peu structurée et les volumes destinés au marché local restent insuffisants pour répondre à la demande croissante de la population.

Les difficultés techniques constituent également un frein important au développement de l'activité. Les variétés maraîchères importées sont fortement exposées aux ravageurs et les connaissances techniques sur ces cultures demeurent encore limitées.

Ces dernières années, certaines exploitations ont engagé une modernisation progressive des outils de production. Depuis 2017, deux serres dédiées à la culture de

salade ont permis d'augmenter significativement les volumes produits, avec une production annuelle atteignant environ 5 tonnes. Le développement de la culture hors-sol contribue également à l'amélioration des rendements, notamment pour la tomate, dont la production annuelle atteint plus de 5 tonnes.

Le développement du maraîchage constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour l'autonomie alimentaire de Wallis-et-Futuna. L'augmentation de la production locale apparaît essentielle pour diversifier l'alimentation, améliorer l'accès aux légumes frais et limiter la dépendance du Territoire aux importations alimentaires.

2.3. LA PRODUCTION FRUITIÈRE

Un potentiel encore sous-exploité

La production fruitière à Wallis-et-Futuna représente un potentiel important encore largement sous-exploité. Selon l'Enquête Budget des Familles, Futuna produit près de quatre fois plus de fruits que Wallis, avec 617 tonnes contre 157 tonnes. Pourtant, la consommation locale demeure faible, traduisant une préférence persistante pour les produits importés.

La culture fruitière reste principalement destinée à l'autoconsommation et aux dons. À Futuna, 44 % des ménages cultivent des fruits, contre seulement 11 % à Wallis. Les principales espèces produites sont la banane, la papaye, les agrumes et l'ananas.

Afin de développer cette filière, plusieurs actions ont été engagées par la Direction des Services de l'Agriculture. Des vergers expérimentaux d'agrumes ont été mis en place à Wallis et des formations techniques, notamment sur la taille des arbres fruitiers, ont été organisées afin d'améliorer les

rendements. La coopération avec l'association ARBOFRUITS se poursuit également pour accompagner le développement de l'arboriculture fruitière sur le Territoire.

Le projet « Kit fruitier », lancé en 2023, constitue aujourd'hui l'une des principales initiatives du secteur. Il vise à renforcer l'autosuffisance alimentaire et à améliorer la disponibilité en fruits locaux. Grâce à la relance de la pépinière de la DSA, 10 000 plants ont été produits en deux ans.

En 2024, 300 arbres fruitiers ont été distribués à 16 familles et 200 autres plants ont été offerts lors d'actions de sensibilisation.

Le développement de la filière fruitière apparaît ainsi comme un levier important pour améliorer la diversité alimentaire, soutenir l'autoconsommation et renforcer la résilience alimentaire du Territoire.

2.4. LA FORÊT ET L'AGROFORESTERIE

L'agroforesterie consiste à élever des animaux ou à cultiver son champ avec l'aide des arbres. Cette technique permet non seulement d'améliorer les rendements en

augmentant la fertilité du sol, mais aussi de cultiver de tout, toute l'année, dans un même champ.

Le patrimoine forestier de Wallis-et-

Futuna couvre près de 70 % du Territoire et constitue une ressource essentielle pour l'environnement et les populations. Les forêts jouent un rôle majeur dans la protection des sols, la préservation des ressources en eau, la lutte contre l'érosion et l'adaptation au changement climatique. Elles contribuent également aux usages traditionnels, artisanaux et agricoles. Ce couvert associe forêt dense humide, formations secondarisées, mangroves et cocoteraies ; il comprend également environ 255 ha de pins des Caraïbes parvenus à maturité, sur les 500 ha plantés entre 1974 et 1997.

Ce patrimoine est toutefois fragilisé par le manque d'entretien des forêts, la pression de l'urbanisation et de l'agriculture, la prolifération d'espèces envahissantes et les aléas climatiques. Plusieurs essences locales

d'intérêt culturel et économique tendent progressivement à disparaître.

Le Territoire poursuit également le développement de l'agroforesterie et la mise en place de plans de gestion forestière afin d'assurer le renouvellement durable des ressources et la préservation de ce patrimoine naturel pour les générations futures.

L'agroforesterie apparaît comme une voie de transition prometteuse. Elle permet d'améliorer la fertilité des sols, de diversifier les productions et de renforcer la résilience des systèmes agricoles. Les premières expérimentations engagées sur le territoire montrent des résultats encourageants, bien que leur impact reste à confirmer à moyen terme.

2.5. SENSIBILISATION À L'AGROÉCOLOGIE

Afin de valoriser la matière organique, la DSA a acquis un broyeur thermique en 2024 pour transformer les déchets végétaux et promouvoir la production de compost. Cette initiative vise à améliorer la fertilité des sols, renforcer les rendements agricoles et soutenir le modèle de l'agriculture familiale. En 2024, environ 400 m³ de matière végétale ont été broyés grâce à des interventions hebdomadaires.

Par ailleurs, le projet « Jardin école », mené avec le Lycée professionnel agricole et la

Direction de l'Enseignement catholique, développe des cultures vivrières et maraîchères dans les écoles primaires afin de sensibiliser les élèves à l'alimentation locale et à la gestion durable des sols. En 2024, 6 écoles sur 7 à Wallis ont participé, avec la mise en place de buttes de culture, des actions pédagogiques et la plantation d'arbres fruitiers. Ce projet a notamment contribué à l'obtention du label « École en santé » pour l'école de Tepa.

3. LA FORÊT ET LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Le patrimoine forestier de Wallis-et-Futuna couvre près de 70 % du Territoire et constitue une ressource essentielle pour l'environnement et les populations. Les forêts jouent un rôle majeur dans la protection des sols, la préservation des ressources en eau, la lutte contre l'érosion et l'adaptation au changement climatique. Elles contribuent également aux usages traditionnels, artisanaux et agricoles. Ce couvert associe forêt dense humide, formations secondarisées, mangroves

et cocoteraies ; il comprend également environ 255 ha de pins des Caraïbes parvenus à maturité, sur les 500 ha plantés entre 1974 et 1997.

Ce patrimoine est toutefois fragilisé par le manque d'entretien des forêts, la pression de l'urbanisation et de l'agriculture, la prolifération d'espèces envahissantes et les aléas climatiques. Plusieurs essences locales d'intérêt culturel et économique tendent

progressivement à disparaître.

Face à ces enjeux, le Bureau Forêt de la Direction des Services de l'Agriculture poursuit des actions de restauration et de gestion durable des espaces forestiers. En 2025, plus de 13 hectares de forêts ont été suivis et plus de 700 plants forestiers entretenus. Le projet « Les racines de l'avenir

de Wallis-et-Futuna », soutenu par le programme BESTLIFE2030, a été validé en février 2026 et bénéficiera d'un financement de 100 000 € sur trois ans. Il prévoit la restauration de 7,31 ha de forêts juvéniles dégradées, la création de 6 ha de nouvelles forêts multifonctionnelles et la relance des essences d'intérêt culturel et économique.

4. LA PÊCHE

La production de pêche, mesurée principalement à travers l'aide au carburant — conditionnée à la déclaration des captures — et complétée par le suivi volontaire de l'Observatoire des pêches récifales, enregistre un léger recul de 8 % en 2025. Elle s'établit ainsi à 31,4 tonnes équivalent poids entier (t EPE), contre 34,2 tonnes en 2024, pour un effort de pêche globalement stable, traduisant une baisse des rendements.

Par ailleurs, l'Atelier du Pêcheur, structure dédiée à l'appui logistique et à la valorisation de la pêche durable, a été inauguré à Wallis. Il propose notamment un service de fourniture de glace de qualité

professionnelle, géré par une association de pêcheurs, afin d'améliorer les conditions de conservation et de commercialisation des produits.

Enfin, en avril 2024, le Territoire a adopté une nouvelle politique de développement durable de la pêche et de l'aquaculture. Celle-ci actualise et remplace la stratégie définie en 2003, avec des objectifs recentrés et adaptés aux enjeux actuels du secteur.

4.1. PANORAMA DE LA PÊCHE LOCALE

La pêche à Wallis-et-Futuna est encore très majoritairement côtière. À Wallis, elle est concentrée sur le lagon (150 km² environ), sur la bande côtière près du récif barrière et notamment sur les Dispositifs de Concentration de Poissons. Une poignée de bateaux de pêche commerciale, mieux armés (de 8 à 10 m, dotés de propulseur de 300 à 400 CV), s'aventure sur les hauts fonds entre 60 et 100 km au nord et nord-est de Wallis où les rendements sont meilleurs, mais les conditions de sécurité sont précaires.

À Futuna, île haute sans lagon, les pêcheurs exploitent le récif frangeant et ses pentes et la zone océanique, parfois assez loin des côtes.

Qu'elle soit vivrière ou commerciale, elle a fortement décliné de 2006 à 2020 : la part des ménages qui la pratique, à quelque titre que ce soit, a été divisée par 4, de 35 %

à 9 %. Concomitamment, la consommation de produits de la pêche a fortement baissé, de 825 t en 2014 à 273 t en 2020, amenant la consommation par habitant à un niveau très bas pour la région (24 kg/hab/an). Ces données issues de l'enquête de budget des ménages de 2019 seront mises à jour en 2026.



Pêcheurs à Gahi © Louis Binucci

Paradoxalement, presque trois quarts des 45 espèces suivies depuis 2021 par l'Observatoire des Pêches Côtières à travers les mesures de taille au retour de pêche (183 enquêtes en 2025 contre 154 en 2024) sont pêchés au maximum de leur potentiel de renouvellement. Parmi celles-ci, 5 espèces de perroquets, essentielles à la bonne santé du récif corallien, subissent la pression de mauvaises pratiques de pêche, telles que la chasse sous-marine de nuit ou les grands filets dormants.

Principales caractéristiques du secteur :

- La flotte est constituée majoritairement de bateaux entre 5 et 7 m peu conformes aux

normes de sécurité. Les quelques unités entre 8 et 10m ne sont elles-mêmes pas armées au sens réglementaire pour les zones éloignées qu'elles exploitent.

- Les « métiers » sont peu mécanisés : ligne à main ou au moulinet manuel pour près de la moitié, chasse sous-marine (33,67 %), senne dormante ou senne tournante dans le lagon (18,65 %).
- Les conditions d'exercice du métier sont précaires, au détriment de l'attractivité du métier et du renouvellement du corps professionnel, malgré l'arrivée récente de quelques jeunes.

4.2. ECONOMIE DU SECTEUR

En 2025, 19 pêcheurs professionnels ont déclaré une activité (dont un seul à Futuna), contre 30 pêcheurs déclarés en 2024, dont les 10 plus actifs réalisent 75 % de l'effort de pêche total (soit 4 sorties/mois en moyenne). Le suivi de l'activité à Futuna est entravé par la méconnaissance des aides qui sont la principale motivation pour la déclaration des prises.

La filière est soutenue par l'État sous forme de subventions aux investissements (jusqu'à 80 % du montant de l'investissement dans la limite de 8 millions de F CFP), 4 projets validés en 2025 dont 3 bateaux de pêche lagonaire pour un total de 9,7 millions de F CFP et par le Territoire sous forme d'un complément d'aide aux investissements (dans la limite de 80 % au total) et d'une aide au carburant (60 % du prix à la pompe, soit

environ 3,4 millions de F CFP en 2025, 100 F CFP/kg pêché pour un prix de 1ère vente moyen de 1 300 CFP/kg).

Les produits de la pêche sont majoritairement vendus entiers, ce qui pénalise la commercialisation des espèces de grande taille, plus coûteuses à l'achat. Malgré la forte demande des particuliers et restaurateurs pour des produits détaillés, les investissements dans la filière de transformation ont été freinés par le manque de matière à transformer et les irrégularités de l'approvisionnement. Toutefois, une petite poissonnerie a ouvert en 2025, soutenue par le Territoire et l'État (Ministère de l'Agriculture et Souveraineté Alimentaire). Elle traite les prises de son propre bateau de pêche et d'autres pêcheurs.

4.3. LES PERSPECTIVES

La politique de développement durable de la pêche et de l'aquaculture adoptée en 2024 ambitionne de doubler la consommation de produits locaux d'ici 2028, en s'appuyant sur trois axes complémentaires.

Le développement de la pêche hauturière repose sur le lancement d'un palangrier capable de produire jusqu'à 150

tonnes par an, ciblant principalement le thon et les poissons des hauts fonds pour le marché local. Une campagne test est prévue pour lever les incertitudes sur les rendements, les coûts de production et la réponse du marché, et pour calibrer les éventuelles mesures de soutien public. La formation des équipages est engagée — trois jeunes marins wallisiens ont déjà obtenu leur Certificat de Matelot Pont en

Polynésie française, trois jeunes futuniens devant suivre la même formation. Des inquiétudes persistantes quant à l'impact budgétaire de la filière freinent toutefois la concrétisation du projet.

La pêche côtière fait face à un constat préoccupant : les évaluations de stocks menées par l'Observatoire des Pêches Côtières depuis 2021 révèlent une surpêche pour la moitié des espèces suivies, dont certaines jouent un rôle clé dans l'écosystème récifal. En réponse, deux projets d'Aires Marines Protégées à gestion coutumière sont en cours. L'un à Hihifo (Wallis), financé à hauteur de 100 000 € sur trois ans dans le cadre de BESTLIFE2030 et potentiellement opérationnel en juillet 2027, l'autre à Futuna, en cours de montage avec la mobilisation des pêcheurs, de la chefferie et des actions de sensibilisation dans huit écoles. Pour réduire la pression sur les récifs et compenser les fermetures de zones, le nombre de Dispositifs de Concentration de Poissons sera porté de 4 à 6 autour de Wallis et à 2 à Futuna ; ils seront

équipés dès 2026 de bouées satellitaires permettant le suivi de leur position et de la biomasse agrégée. La professionnalisation de la filière passe également par la formation qualifiante des pêcheurs, le ciblage des aides vers les actifs et vers les jeunes qualifiés, ainsi que par l'installation de comités locaux de pêcheurs.

Au-delà de la frange côtière, la zone économique exclusive de Wallis-et-Futuna (262 000 km²) recèle une ressource thonière encore inexploitée : le germon du Pacifique Sud y est l'espèce la plus abondante, devant le thon jaune et la bonite.

Inexistante sur le territoire, l'aquaculture constitue une opportunité de diversification de l'offre des produits de la mer sains et durables. Un projet pilote à vocation de démonstrateur est en cours, basé sur une production à impact environnemental nul : l'élevage d'huîtres de roche collectées dans le milieu. Le transfert à un opérateur privé est espéré en 2028.

5. LA FORMATION AGRICOLE

5.1. LA FORMATION INITIALE

L'enseignement agricole, implanté sur le Territoire depuis les années 1980-1990, s'est renforcé avec la création officielle du lycée professionnel agricole en 2011. L'établissement, doté d'une exploitation agricole orientée vers le maraîchage et l'élevage porcin, contribue à la professionnalisation des acteurs du monde rural et au développement des filières agricoles.

Le lycée propose des formations de baccalauréat professionnel dans les domaines des services aux personnes et animation des territoires, de la conduite et gestion de l'entreprise agricole et de l'agroéquipement.

En 2025, l'établissement comptait 82 élèves à la rentrée (contre 84 en 2024), pour terminer l'année avec 79 élèves à la suite de trois démissions en cours d'année. Le taux de

réussite au baccalauréat atteint 87,5 % en 2025. L'installation d'un laboratoire de transformation en 2025 constitue une avancée significative : il a permis d'accueillir une formation à la transformation des produits de la mer, ouverte aux opérateurs patentés et aux jeunes, portant notamment sur la valorisation des poissons pélagiques (plats cuisinés, fumage, optimisation des sous-produits).

L'exploitation agricole du LPA illustre concrètement cette dynamique de structuration des filières. Son chiffre d'affaires a plus que triplé en trois ans, porté par quatre ateliers complémentaires : maraîchage, élevage porcin, prestations de service et, depuis 2025, une nouvelle filière de produits transformés (confitures, maniocs sous vide, frites de manioc, miel, pain d'épices). Cette dernière permet d'augmenter significativement la valeur ajoutée des productions locales. La

commercialisation s'appuie notamment sur des marchés organisés par les élèves, dont un lors de la Semaine de l'alimentation, renforçant ainsi le lien entre formation, production et sensibilisation du territoire. En parallèle, un projet d'insémination artificielle porcine, mené en partenariat avec la DSA et l'UPRA de Nouvelle-Calédonie, vise à améliorer la qualité génétique du cheptel reproducteur. La plateforme de compostage, dotée d'équipements livrés en 2025, sera déployée en 2026, renforçant ainsi le lien entre le LPA et les objectifs du secteur primaire en matière de

5.2. LA FORMATION CONTINUE

La formation continue des professionnels constitue également un axe important d'accompagnement du secteur primaire. La Direction des services de l'agriculture (DSA) organise des formations dans les domaines de l'agriculture, de la pêche

valorisation de la matière organique. Le projet de Pépinière Pédagogique Horticole, validé en conseil d'administration et inscrit dans le 12e instrument européen, ouvre par ailleurs de nouvelles perspectives de diversification agricole. Enfin, en 2025, plus d'un tiers des périodes de formation en milieu professionnel se sont déroulées hors territoire, notamment en Polynésie française, témoignant d'une coopération régionale croissante et d'une ouverture des élèves à d'autres réalités agricoles et professionnelles.

et de la forêt, avec l'appui de partenaires extérieurs tels que le CFPPA de Nouvelle-Calédonie. Toutefois, les financements disponibles ont fortement diminué en 2024-2025, limitant le nombre d'actions mises en œuvre.

5.3. LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

Le territoire de Wallis-et-Futuna ne dispose pas de structures locales de recherche et développement comme le CIRAD ou l'IFREMER. Néanmoins, il est intégré depuis 2014 au Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA), un dispositif national qui soutient l'innovation et le transfert de connaissances dans les Outre-mer pour promouvoir une agriculture plus durable, résiliente et adaptée aux réalités locales.

Après plusieurs années de stagnation, l'année 2024 marque un tournant pour le RITA, avec sa relance par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), à la demande des territoires ultramarins.

Une première réunion de travail s'est tenue à l'occasion du Salon International de l'Agriculture (SIA) 2024, lançant officiellement la phase 3 du RITA (2024-2027). Cette nouvelle phase est pilotée par la DGER, avec l'appui du CIRAD, de l'ACTA et des Chambres d'agriculture de France, et s'articule autour de trois thématiques prioritaires :

- Adaptation aux changements climatiques et accès à l'eau ;
- Souveraineté alimentaire, à travers la structuration des marchés et l'évolution des comportements alimentaires ;
- Réduction de la dépendance aux intrants importés et promotion de l'économie circulaire.

Le principal enjeu à partir de 2025 réside dans la mobilisation de financements pour assurer le déploiement concret des actions du RITA sur le Territoire. Cette étape est cruciale pour relancer des projets de recherche appliquée, de démonstration ou d'accompagnement technique au plus près des réalités du terrain.

6.LA PROTECTION PHYTO-SANITAIRE

6.1. LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Face aux menaces croissantes pesant sur les cultures, la Direction des services agricoles (DSA) poursuit le renforcement de ses actions de protection des végétaux à travers son bureau dédié, créé en 2018. Les interventions se concentrent principalement sur deux ravageurs majeurs : la mouche des fruits, qui affecte les productions maraîchères, et le rhinocéros du cocotier (*Oryctes rhinoceros*), principal ravageur des cocoteraies du Territoire.

pièges ont été déployés sur l’ensemble des districts de Wallis.

En 2025, 6 551 insectes ont été capturés, contre 460 en 2020, illustrant à la fois l’intensification des moyens de lutte et l’ampleur de la menace. Le district de Ha’ake concentre plus de la moitié des captures réalisées.

Parallèlement, des actions de renforcement des compétences techniques ont été conduites dans le cadre du programme

Évolution du piégeage de 2020 à 2025

	2021	2022	2023	2024	2025
Pièges posés	83	120	174	219	219
Oryctes capturés	1 038	3 424	4 255	6 406	6 551

Source : DSA

Concernant la mouche des fruits, un réseau de piégeage mis en place dès 2019 chez des particuliers permet de suivre l’évolution des populations. Les relevés de terrain montrent une diminution significative de la prolifération depuis 2022, traduisant les premiers effets positifs du dispositif de lutte.

PROTEGE, avec l’appui du Groupement de défense sanitaire végétal de la CAP-NC. Ces missions ont permis de former les agents de la DSA au diagnostic phytosanitaire et de réaliser un inventaire des principales maladies des cultures.

La lutte contre le rhinocéros du cocotier constitue un enjeu majeur pour la préservation des cocoteraies et des activités associées. Introduit dans les années 1930, cet insecte exerce une pression croissante sur les plantations locales. Depuis 2020, plus de 200

Ces actions s’inscrivent dans une stratégie globale visant à protéger durablement les productions agricoles, préserver les cocoteraies et renforcer la résilience du secteur primaire face aux risques sanitaires et environnementaux.

6.2. LA SANTÉ ANIMALE, LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS ET LE CONTRÔLE AUX FRONTIÈRES

La sécurité sanitaire des aliments et la protection du territoire contre les risques sanitaires constituent des enjeux majeurs pour Wallis-et-Futuna. Le Service d’Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosanitaire (SIVAP) assure des missions de contrôle visant

à garantir la qualité sanitaire des produits alimentaires, protéger les élevages locaux et prévenir l’introduction de maladies animales et végétales.

En 2025, le SIVAP a réalisé 20

inspections dans des établissements alimentaires (grandes surfaces, restaurants, cantines scolaires et structures de restauration collective) ainsi que quatre inspections de préouverture. Cinquante prélèvements alimentaires ont été effectués pour analyses bactériologiques, dont 21 ont révélé des résultats non satisfaisants ayant conduit à la mise en place de mesures correctives. Les contrôles sanitaires ont également concerné les productions locales, notamment le miel, dont les analyses réalisées par l'ANSES ont confirmé l'absence de contamination par des pesticides, métaux lourds ou antibiotiques, permettant ainsi la poursuite des exportations vers l'Europe.

Le contrôle aux frontières demeure un axe essentiel de la biosécurité du Territoire. En 2025, 144 arrivées d'avions et 13 arrivées de navires porte-conteneurs ont fait l'objet de contrôles sanitaires et documentaires. Le SIVAP a également mené 26 opérations de saisie ou de consignation de produits non conformes dans les bagages des voyageurs, et délivré 95 certificats d'exportation. L'opération militaire internationale Croix du Sud a mobilisé

fortement les services pendant 22 jours consécutifs, avec le contrôle de 27 avions, 2 navires militaires, 3 conteneurs de fret et 724 militaires présents sur le territoire.

Le cabinet vétérinaire et le bureau de santé animale poursuivent parallèlement leurs missions de suivi sanitaire des animaux domestiques et des élevages. En 2025, 244 consultations vétérinaires et 94 interventions chirurgicales ont été réalisées sur les animaux de compagnie. En élevage porcin, 366 interventions ont été effectuées, notamment dans le cadre de la lutte contre la brucellose porcine. Les analyses menées en 2025 n'ont révélé aucun nouveau cas positif dans les élevages engagés dans la démarche d'assainissement sanitaire.

Pour 2026, les priorités portent sur le renforcement de la sécurité sanitaire des aliments et l'intensification des contrôles de biosécurité aux frontières afin de préserver durablement la santé publique et les filières agricoles du Territoire.

7. L'ALIMENTATION SAINE ET DURABLE

Une transition nutritionnelle en cours

À Wallis-et-Futuna, l'évolution des habitudes alimentaires traduit une transition progressive vers une consommation davantage tournée vers les produits importés, en particulier à Wallis, où le riz, les pâtes et les conserves occupent une place croissante dans l'alimentation. Cette évolution s'accompagne d'une baisse de la consommation de fruits et légumes locaux et soulève des enjeux importants en matière de santé publique, de souveraineté alimentaire et de valorisation des productions locales.

Conscient de ces enjeux, le Territoire a engagé, depuis 2019, une politique volontariste pour promouvoir une alimentation plus saine et durable. Cette dynamique

s'appuie sur un cadre stratégique articulé autour du Plan Pluriannuel de Développement Durable du Secteur Primaire (PPDDSP), adopté en 2018, et du Projet Alimentaire Territorial (PAT), officialisé en mars 2024. Le PAT repose sur quatre axes stratégiques :

- Le changement des pratiques alimentaires et la lutte contre la sédentarité ;
- La valorisation des produits locaux à haute valeur nutritionnelle ;
- La réduction de l'impact environnemental du système alimentaire ;
- L'amélioration de la gouvernance.

Promouvoir une alimentation saine et durable

Depuis plusieurs années, la Semaine de l'alimentation saine constitue un événement annuel majeur de sensibilisation à une alimentation saine et équilibrée, notamment auprès des plus jeunes. Coordonnée par la Direction des services de l'agriculture (DSA), cette opération mobilise l'ensemble des services du secteur primaire, les établissements scolaires, les chefferies, les producteurs et les partenaires institutionnels. L'édition 2025 s'est tenue simultanément à Wallis et à Futuna, renforçant la cohérence territoriale et la visibilité de l'action publique autour de marchés, d'ateliers cuisine, de dégustations et de stands pédagogiques destinés à promouvoir une alimentation équilibrée et les produits locaux.

Le projet « Jardin école », porté par la DSA et la Direction de l'enseignement catholique, participe également à cette dynamique. Il vise à développer des espaces de cultures maraîchères et vivrières dans les écoles primaires à partir des espèces issues de l'agriculture familiale locale, appelée « Lalo 'akau ».

En 2025, six écoles primaires sur sept à Wallis ont participé au projet. Des buttes

permanentes et plusieurs espèces d'arbres fruitiers ont été plantées afin de sensibiliser les élèves à l'alimentation saine et à la préservation des savoir-faire agricoles traditionnels.

Dans ce cadre, l'École primaire de Tepa et Malaefoou ont obtenu à la fin de l'année 2025 le label « École en santé », avec le soutien de la DSA.

Dans le prolongement de ces actions, la DSA finance en 2025 le programme « Un fruit à la récré » dans toutes les écoles primaires de Wallis-et-Futuna, en partenariat avec la Direction de l'enseignement catholique (DEC) et la CCIMA. Ce dispositif, financé sur le BOP 206 du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, prévoit la distribution d'un fruit frais local — banane, papaye, ananas, mangue — à chaque pause matinale dans les dix écoles primaires du territoire, représentant l'ensemble des élèves du premier degré. Il s'inscrit dans les objectifs du Plan alimentaire territorial (PAT) et vise à améliorer les habitudes nutritionnelles dès le plus jeune âge, tout en soutenant la production fruitière locale et en structurant les circuits d'approvisionnement courts.



© Aimé Polelei

La restauration collective comme levier stratégique

La restauration collective apparaît également comme un levier stratégique pour accompagner cette transition alimentaire. Une étude réalisée en 2024 met en évidence l'importance des cantines scolaires, qui distribuent près de 1 400 repas par jour, tout en soulignant leur forte dépendance aux

importations alimentaires, lesquelles représentent plus de 90 % des approvisionnements. Le développement d'une restauration collective durable constitue ainsi un enjeu majeur afin de soutenir les filières locales et d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas.

Centre de collecte : structuration des circuits d'approvisionnement locaux

Afin de renforcer l'intégration des produits locaux dans les menus scolaires, le Territoire, en lien avec les chefferies, étudie la mise en place de centres de collecte agricoles. Ces infrastructures permettraient de centraliser les productions agricoles, de faciliter leur conservation, d'assurer un approvisionnement régulier des cantines scolaires et de renforcer les débouchés pour les producteurs locaux.

Le potentiel de la restauration scolaire est estimé à plus de 4 000 repas quotidiens à l'échelle du Territoire.

Cette dynamique a vocation à bénéficier également du soutien du 12^e instrument financier de l'Union européenne pour les PTOM, qui accompagne les projets liés à la transformation durable des systèmes alimentaires.

À travers ces initiatives, Wallis-et-Futuna affirme sa volonté de construire un système alimentaire plus durable, conciliant santé publique, développement économique local et sécurité alimentaire locale.

SECTION 3 – L’ARTISANAT

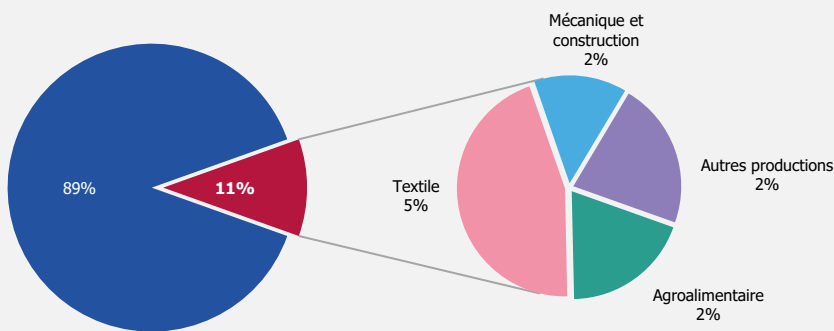
L’ARTISANAT : UN SECTEUR DUAL

On distingue deux types d’artisanat à Wallis-et-Futuna. Le premier, dit « traditionnel », concerne l’élaboration de produits traditionnels et locaux (nattes, tapas, colliers de coquillages, etc.), fortement relié à la coutume. Les artisans, dès lors qu’ils se limitent à cette seule activité, n’ont pas l’obligation de s’enregistrer à la CPSWF et bien qu’ils doivent se déclarer auprès du service des patentes, sont exemptés du paiement de celle-ci. Caractérisées par une activité principalement informelle, les données relatives au secteur de l’artisanat traditionnel sont difficilement accessibles.

Le second type d’artisanat, dit « de production », fait référence aux industries de transformation (agroalimentaire, textile), de services (imprimerie, sciage) et de production de biens alimentaires (boulangerie) gérées par de petites structures, dont la contribution manuelle de l’artisan reste la composante principale du produit ou du service vendu. Celles-ci n’ont fait leur apparition en tant qu’activités économiques que plus récemment. Ces artisans ont quant à eux l’obligation de payer une patente.

1. L’ARTISANAT DE PRODUCTION

Poids du secteur dans la démographie des patentes



Sources : SCR, CPS WF, Ad. supérieure, Vice-Rectorat, Agence de santé, DFIP

©IEOM

En 2025, le secteur de l’artisanat de production compte 151 patentes, soit 11 % du nombre total de patentes. Les entreprises unipersonnelles y sont présentes en grande majorité, ce qui explique le faible impact du secteur sur l’emploi salarié (1,8 %). L’artisanat de production regroupe des activités très diverses, telles que le textile, l’agroalimentaire, avec essentiellement de la boulangerie-pâtisserie, la mécanique et la construction et d’autres activités de production telles que l’édition, l’imprimerie, etc.

Le secteur de l’industrie, longtemps quasi-inexistant à Wallis-et-Futuna a connu en 2024 deux réalisations majeures avec la

production de bière localement par la brasserie d’Uvea, et celle de carports et autres structures métalliques par Wallis Steel. Le développement de ces activités a pris plusieurs années et a été possible par le montage de partenariats entre entrepreneurs calédoniens et wallisiens. La démarche de co-entreprises ou joint-venture est le modèle promu. Les craintes de prédateurs d’entreprises calédoniennes semblent avoir été surmontées. Les partenariats existent entre entreprises du BTP sur de nombreux chantiers et vont encore se développer dans le cadre de la construction ou rénovation des prochains grands équipements du Territoire : lycée, hôpitaux, prison, archives...

L'augmentation de l'utilisation de l'aide au fret est un indicateur pertinent du développement du secteur industriel. L'aide consacrée à la réduction du coût des matières premières qui entrent dans un cycle de transformation est montée en puissance au cours des dernières années. Alors qu'en 2020, 1,1 M F CFP avaient été attribués, en 2024 plus de 24,9 millions de F CFP ont été demandés.

La CCIMA a contribué aux études commandées par le Territoire sur financement du 11^{ème} Fed thématique, sur le thème de l'écoconstruction. Les livrables attendus en 2025 sont un guide de l'écoconstruction à Wallis-et-Futuna, un guide des matériaux utilisables en écoconstruction et une proposition de modification de la réglementation relative aux marchés publics afin de favoriser ces démarches.

2. L'ARTISANAT TRADITIONNEL

L'artisanat traditionnel à Wallis-et-Futuna repose sur la confection d'objets divers tels que les colliers de fleurs ou de coquillages, les nattes en feuilles de pandanus tressées, les tapas en écorce de mûrier (séchés, découpés, et esquissés par des motifs traditionnels, pouvant aussi être ennoblis sous diverses formes : porte-chéquier, porte-passeport, porte-document...), les gatu (tapas géants), les « ta'ovala » ou « titi » (ceinture en fibre de bourao), l'huile parfumée (lolo)... Généralement pratiquée par des femmes, mis à part quelques hommes qui proposent des sculptures en bois ou des costumes traditionnels à base de fibre ou calebasse de coco, cette activité fait appel à un savoir-faire hérité du passé et transmis de génération en génération.

Source de revenus, l'artisanat traditionnel est pratiqué couramment par des artisans à part entière. Occasionnellement, des employés se livrent à cette activité traditionnelle pour bénéficier d'un revenu supplémentaire ou pour subvenir à la forte demande locale. Cette filière de l'artisanat local est dite « informelle » (aucune formalité n'est prévue pour cette filière) car, à l'inverse des acteurs de l'artisanat de production et dès lors qu'ils se livrent à cette seule activité, les artisans « traditionnels » sont exonérés de la patente suivant la délibération n° 03/AT/2003 du 24 janvier 2003 « portant réglementation de la contribution des patentes du Territoire des îles Wallis-et-Futuna ».

Les activités « traditionnelles » font partie intégrante du quotidien des Wallisiens et

Futuniens, et sont exacerbées par l'impact important d'une coutume localement très présente et très vivace. Elles peuvent s'illustrer sur ces quelques exemples :

- Les couronnements de colliers de fleurs ou de coquillages lors des arrivées, des départs, ou lors de cérémonies ou événements marquants ;
- Les offrandes (nattes, gatu, tapa...) lors des cérémonies coutumières et religieuses ;
- La tenue vestimentaire traditionnelle féminine. Localement, la femme wallisienne et futunienne varie sa tenue vestimentaire selon les circonstances (offices religieux, coutumiers, professions...) et accorde ainsi beaucoup d'importance à sa toilette et ses essences (à base de fleurs ou de fruits parfumés locaux : le tuitui) aussi bien pour elle que pour sa famille.

Selon l'enquête agricole 2014-2015 réalisée par le STSEE, près de la moitié des exploitations recensées cumulent une activité agricole et une activité d'artisanat, aussi bien à Wallis qu'à Futuna. Cette activité apporte un complément de revenu à près de 60 % de ces exploitations. Les produits issus de l'artisanat les plus vendus sont les nattes simples ou colorées (36 %), devant les colliers de coquillages (21 %) et les colliers de fleurs (16 %).

Si la plupart des artisans ont une activité irrégulière et vouée à répondre à des

besoins ponctuels de revenus, ce secteur offre à quelques travailleurs un emploi permanent.

Depuis 1993, les associations de femmes artisanes du Territoire sont regroupées au sein d'une structure associative appelée Conseil territorial des femmes (CTF). Il dispose du soutien du service territorial des Affaires culturelles (STAC), qui met à sa disposition des locaux pour la confection et la vente d'objets artisanaux. Les artisans essaient d'adapter les produits utilisés à des fins coutumières pour élaborer de nouveaux

produits plus facilement commercialisables, comme les objets de décoration d'intérieur et ornementaux, ou des biens à usage personnel (accessoires, bijoux, produits de beauté). L'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) finance le secteur de l'artisanat depuis 2009 : les artisans rencontrent en effet des difficultés pour accéder aux prêts bancaires classiques et peuvent obtenir un soutien financier de la part de l'association pour créer ou développer leur projet.

3. STAC- SERVICE TERRITORIAL DES AFFAIRES CULTURELLES

Dans le cadre de mise en œuvre de la stratégie sectorielle décennale culture et patrimoine 2020-2030, le STAC a conduit en 2025 plusieurs actions représentant un engagement total de 12,21 millions F CFP, réparti pour 6 événements culturels à Wallis (2,25 millions

F CFP), 5 manifestations à Futuna (1,87 million F CFP), et des travaux d'aménagement de sites culturels et naturels (8, 08 millions F CFP), qui représente la principale part des investissements et traduit un effort structurant en matière de valorisation patrimoniale.

Actions à Wallis

Nuit européenne des musées (17 mai, 300 000 F CFP) : événement consacré aux savoirs maritimes traditionnels, mobilisant la classe patrimoine du collège de Lano autour des techniques de pêche, de la construction de pirogues et des légendes de navigation.

Exposition sur la chefferie de Hihifo (29 juin, 150 000 F CFP) : valorisation de la mémoire locale, s'inscrivant dans un travail mémoriel engagé depuis 2021 à l'occasion de la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul.

Exposition interservices sur le milieu marin (14-29 juillet, 250 000 F CFP) : sensibilisation à la préservation de l'environnement et mise en valeur des actions des services territoriaux.

Fête de la musique (150 000 F CFP) : co-organisation avec le comité des fêtes d'Uvea.

Fêtes nationale et territoriale : participation aux animations culturelles

(messe, kava, danses traditionnelles, courses de pirogues)

Journée du patrimoine (20 septembre, 1 400 000 F CFP) : valorisation de l'artisanat et des pratiques sportives traditionnelles telles que le javelot et la pirogue.

Travaux d'entretien du lac de Lanutavake (350 000 F CFP) : amélioration de l'accessibilité et de la mise en valeur du site.

Actions à Futuna

Festival Faiva o Futuna (600 000 F CFP): événement structurant organisé avec plusieurs services, mettant à l'honneur la musique, la danse et l'artisanat local.

Accueil de Miss Pacifique (75 000 F CFP: opération de rayonnement régional, contribuant à la promotion de l'identité culturelle du territoire.

Installation d'une table d'orientation à Vilamalia (134 120 XPF) : renforcement de la lecture paysagère pour les visiteurs.

Rénovation du GIE de Sigave (800 000 F CFP) : amélioration des conditions d'accueil du public et de travail des artisanes.

Levés LIDAR (3, 021 millions F CFP) :

Perspectives 2026

Pour 2026 deux orientations structurantes se dégagent : l'organisation d'un festival des arts polynésiens à rayonnement régional et la poursuite des investissements en faveur de la valorisation des sites patrimoniaux, notamment à Futuna et Alofi.

Fête du Patrimoine (1,2 million F CFP) : transmission des récits et légendes locales sous forme théâtrale, autour de l'architecture traditionnelle (cases et pirogues).

Fêtes nationale et territoriale et Journée mondiale de l'alimentation : contribution aux animations (danses, chants, valorisation du patrimoine culinaire).

acquisition de données scientifiques pour une meilleure connaissance des sites archéologiques sur Futuna et Alofi.

Mission archéologique d'Alofi 3,78 millions F CFP) : finalisation d'un programme de recherche engagé en 2019.

SECTION 4 – L'ÉNERGIE ET L'EAU

1. LA SOCIÉTÉ ELECTRICITE ET EAU DE WALLIS-ET-FUTUNA (EEWF)

Présente sur le Territoire depuis 1976, EEWF gère les réseaux d'eau et d'électricité par l'intermédiaire de ses contrats de concession et d'affermage.

En partenariat avec l'Assemblée Territoriale, elle produit et distribue l'électricité sur l'ensemble des îles de Wallis-et-Futuna. Elle produit et distribue également l'eau sur l'ensemble de l'île de Wallis.

2. L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

2.1. LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION

Le volume d'énergie électrique consommé en 2025 est en hausse sur l'ensemble du territoire (+1,9 %), tandis que

le nombre moyen de foyers abonnés progresse également (+2,3 %).

Production et consommation d'électricité

En milliers de kWh	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Énergie consommée par les clients	21 902	23 478	25 475	27 841	28 367	1,9%
Wallis	18 112	19 513	21 303	23 207	23 607	1,7%
Futuna	3 790	3 965	4 171	4 634	4 760	2,7%
Nombre d'abonnés	3 802	4 001	4 020	4 049	4 142	2,3%
Wallis	2 771	2 868	2 871	2 905	2 988	2,9%
Futuna	1 031	1 133	1 149	1 144	1 154	0,9%

Source : EEWF

2.2. LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le territoire de Wallis-et-Futuna est confronté aux enjeux de décarbonations et d'autonomie énergétique, par sa forte dépendance aux importations d'hydrocarbures pour la production d'électricité. À fin 2025, le photovoltaïque représente 15,1 % de la production brute d'électricité du territoire, contre 12,9 % en 2024, avec une part nettement plus élevée à Futuna (23,5 %) qu'à Wallis (13,4 %).

En 2025, le Territoire a poursuivi un travail essentiel sur le cadre juridique de sa transition énergétique, en avançant sur la maîtrise du Code de l'énergie, étape indispensable pour proposer éventuellement les adaptations au contexte insulaire.

2.2.1. La programmation pluriannuelle de l'Énergie

L'ordonnance n°2016-572 du 12 mai 2016 portant sur l'extension et l'adaptation aux îles Wallis-et-Futuna de diverses dispositions du code de l'énergie fixe les objectifs spécifiques pour Wallis-et-Futuna :

- 2030 : 50% d'énergie renouvelable
- 2050 : 100% d'énergie renouvelable

Le territoire de Wallis-et-Futuna bénéficie depuis le 1^{er} janvier 2020 de l'alignement complet des tarifs de l'électricité sur ceux de la métropole. L'enjeu pour le Territoire sera de maîtriser sa demande en électricité, tout en développant les énergies renouvelables. Cette mutation nécessitera des études sur les potentialités de l'archipel dans le domaine des énergies renouvelables. La transition énergétique permettra la création

d'activités nouvelles, créatrices de richesses et d'emplois mettant en œuvre des solutions technologiques innovantes. Cette stratégie est pilotée à travers la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), dont la version 2024-2033 est en cours de validation dans les instances nationales (DGEC-CRE).

En décembre 2025, Wallis-et-Futuna s'est doté d'un nouvel outil de gouvernance : la Commission Territoriale de Maîtrise de l'Énergie (CTME). Cette instance réunit les autorités politiques et administratives et permet d'orienter, coordonner et suivre l'ensemble des actions liées à l'énergie. C'est une étape clé pour structurer les efforts du Territoire.

2.2.2. Le photovoltaïque

La révision simplifiée en 2023 de la PPE a augmenté les objectifs du photovoltaïque : 6 MW pour Wallis et 1 MW pour Futuna. Aujourd'hui, onze installations photovoltaïques représentant au total 2MWc sont connectées au réseau de Wallis et deux centrales photovoltaïques à Futuna mise en service fin 2010 et 2015.

Une priorisation des nouvelles installations sur les toitures, les ombrières, l'agrivoltaïsme et l'autoconsommation semble opportune vu les contraintes de foncier sur le territoire.

Pour le photovoltaïque, l'arrêté tarifaire

portant sur les installations photovoltaïques inférieures ou égales à 500 kW dans les zones non interconnectées (ZNI) a été publié le 17 janvier 2024, fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les centrales solaires sur bâtiment, hangar ou ombrière dans ces territoires. Ainsi, pour aller dans le sens de cette mesure incitative qui limite d'autant plus les contraintes foncières, il est cohérent de réserver une quote-part des objectifs de production solaire pour le développement du petit photovoltaïque, notamment d'une puissance inférieure à 100 KW dans la prochaine PPE.

2.2.3. Développement du photovoltaïque sur Wallis

À Wallis, l'année 2025 n'a pas vu de nouveaux raccordements, mais elle a consolidé des progrès importants. Les onze centrales existantes totalisent désormais 2 MWc, dont les trois fermes inaugurées en 2023 par EEWF, qui assurent à elles seules près de 15% des besoins de l'île. Surtout, 2025 a marqué une avancée décisive avec la validation par la CRE d'un système de stockage de 10 MWh, indispensable pour absorber de nouveaux projets.

Deux fermes solaires supplémentaires, portées par VERGNET Wallis-et-Futuna (1,6 MWc et 806 kWc), entreront en service en 2026. En parallèle, l'essor du photovoltaïque résidentiel s'est poursuivi jusqu'à atteindre la saturation du quota de raccordement, situation qui sera levée lorsque les batteries seront opérationnelles. Afin de soutenir les ménages, une convention de paiement a été signée en 2025 entre EEWF et les installateurs locaux.

2.2.4. Développement du photovoltaïque sur Futuna

À Futuna, l'année 2025 a été un tournant. Pour la première fois depuis 2010, une nouvelle centrale de 259 kWc a été mise en service, augmentant significativement la production locale. Comme à Wallis, un système de stockage de 2 MWh, opérationnel en 2026,

permettra d'intégrer davantage de solaire dans le réseau insulaire. Le projet VERGNET de 806 kWc, déjà engagé, sera lui aussi mis en service l'année prochaine, achevant ainsi la montée en puissance photovoltaïque de l'île.

2.2.5. La tarification

Depuis le 1er janvier 2020, les tarifs de l'électricité à Wallis-et-Futuna sont alignés sur ceux de la métropole, en application de l'arrêté de juin 2016 sur la transition énergétique. Le territoire se distingue toutefois par l'absence de l'option Heures pleines/Heures creuses, faute de comptage adapté ; les tarifs y restent en niveau plat (Bleu, Vert, Jaune).

s'est traduit par une baisse moyenne de 15 % TTC du tarif réglementé, suivi d'un second ajustement quasi neutre en août.

À Wallis-et-Futuna, la baisse constatée sur l'année 2025 est plus marquée, avec des reculs de 28 à 32 % selon les tarifs.

Au niveau national, le bouclier tarifaire de l'électricité a pris fin le 1er février 2025, après plus de trois ans d'application. Ce mouvement

Les tarifs sont désormais révisés par la CRE deux fois par an, sans plafonnement particulier.

Tarification moyenne annuelle métropolitaine

Prix du m³ en F CFP	Déc-22	Déc-23	Déc-24	Déc-25	Variation 2025/2024
Tarif Bleu Non Résidentiel (domestique)	16,4	20,9	22,5	15,84	-30%
Tarif Bleu Résidentiel (professionnel)	16,6	21	21,9	15,7	-28%
Tarif Bleu Eclairage Public (EP)	13,2	15,7	16,5	11,83	-28%
Tarif Vert	10,9	13,8	14,5	9,93	-32%
Tarif Jaune	9,6	11,9	12,3	10,99	-11%

Source : EEWf

3. L'EAU

3.1. LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION

À Futuna, l'absence de compteur d'eau chez les particuliers et de contrôle du débit au niveau des captages ne permet pas de connaître précisément la consommation de la population. De plus, aucune décision politique n'a encore été adoptée sur la mise en place de la potabilisation de l'eau sur l'île en ce début 2025.

par ailleurs l'objet de réfection de ses 5 cuves, qui a été engagée en septembre 2024 par EEWf avec des entreprises de Nouvelle-Calédonie : elle porte à la fois sur la rénovation des cuves de stockage — dont certaines ont plus de trente ans— et sur l'installation de nouveaux électrolyseurs assurant la potabilisation de l'eau par électro-chloration sur les sites de pompage. Le dernier de ces équipements a été mis en service début 2026 sur la station du Carmel de Holo, la plus récente du réseau (2014), qui rejoint ainsi les trois autres stations déjà équipées.

À Wallis, la consommation d'eau moyenne par foyer abonné au service de l'eau est en hausse de 1 % par rapport à 2024. La consommation totale est elle aussi en hausse (+3,1 %). Le réseau d'eau potable de l'île a fait

Production et consommation d'eau à Wallis

En milliers de m³	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Production	1 721	1 521	2 010	2 064	2 085	1,0%
Consommation	1 002	1 026	1 010	1 045	1 077	3,1%
Abonnés	2 765	2 837	2 974	2 910	2 984	2,5%
Consommation par abonnés (en m³)	362,3	361,8	339,7	359,3	361	1,0%

Source : EEWf

3.2. LA TARIFICATION

La tarification ne concerne que l'île de Wallis, elle est basée sur l'indice d'évolution des prix des matériaux et des tarifs de main-d'œuvre et d'électricité. En 2025, elle a augmenté uniformément de 3 % en moyenne annuelle pour l'ensemble des tranches.

Tarification moyenne annuelle de l'eau à Wallis

Prix du m³ en F CFP	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Prix de base de l'eau	94,9	93,3	95,1	99,5	102,5	3,0%
1ère tranche	115,1	112	114,2	119,4	123,0	3,0%
2ème tranche	176	167,9	171,2	179,1	184,5	3,0%
3ème tranche	253,8	261,2	266,4	278,5	286,9	3,0%

Source : EEWf

4. LES HYDROCARBURES

4.1. LA SOCIÉTÉ WALLISIENNE ET FUTUNIENNE D'ENTREPOSAGE DE PRODUITS PÉTROLIERS (SWAFEPP)

La SWAFEPP, société anonyme en charge du stockage et de la distribution des hydrocarbures à Wallis-et-Futuna, est détenue à un tiers par le Territoire et aux deux tiers par TotalEnergies Pacifique Nouvelle-Calédonie. Elle gère les dépôts de carburant et tire ses principaux revenus des frais de passage, qui couvrent les frais généraux réels ainsi que

l'amortissement des infrastructures de stockage à hauteur de 20 %. Elle n'est toutefois pas propriétaire du contenu des cuves, qui reste la propriété de TotalEnergies Pacifique Nouvelle-Calédonie.

4.2. L'APPROVISIONNEMENT ET LES INFRASTRUCTURES

Le carburant est acheminé par bateau depuis Fidji : dix pétroliers ont desservi le territoire en 2025, contre neuf en 2024. Le gaz butane, livré en container isotank, suit le même circuit, mais avec une fréquence en baisse — trois butaniers ont accosté à Wallis en 2025, contre cinq l'année précédente.

À Wallis, la SWAFEPP dispose d'une capacité de stockage de 2 680 m³ répartie sur deux sites. Le dépôt de Halalo regroupe 1 680 m³ d'hydrocarbures (830 m³ de gazole, 540 m³ d'essence, 310 m³ de kérosène Jet A1) ainsi que 70 tonnes de gaz butane, tandis que le site de Mata'Utu est équipé d'une cuve de 1

000 m³ de gazole principalement destiné à la centrale EEWF. Cette capacité confère à l'île une autonomie de 100 jours en essence, 80 jours en gazole, 125 jours en Jet A1 et 90 jours en butane.

Futuna dispose d'une capacité de stockage plus réduite, de 470 m³ (400 m³ de gazole et 70 m³ d'essence), pour une autonomie de 90 jours en gazole et 110 jours en essence.

4.3. LA CONSOMMATION

Consommation totale en hydrocarbures

En milliers de litres	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Essence	1 622	1 732	1 799	1 649	1 678	1,8%
Gazole	8 712	9 475	9 446	10 015	10 021	0,1%
Jet A1	762	985	1 285	1 277	1 229	-3,8%
Gaz butane (en tonnes)	267	246	249	238	218	-8,4%

Source : SWAFEPF

Le gazole demeure le carburant le plus consommé sur le territoire, représentant 76 % de la consommation totale. EEWF l'utilisant pour la production d'électricité, qui constitue à elle seule près des trois quarts de la consommation énergétique de Wallis-et-

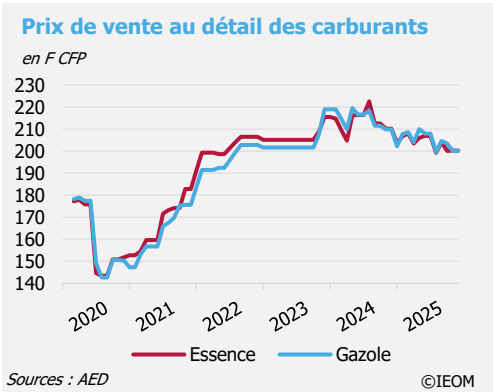
Futuna. En 2025, la consommation d'essence progresse (+1,8 %) tandis que celle de gazole se stabilise. La consommation de Jet A1 recule légèrement, de même que celle de butane (-8,4 %).

4.4. LA TARIFICATION

La structure des prix des produits pétroliers est fixée par arrêté préfectoral. Le prix de vente au détail résulte de l'addition des différents postes de coûts intermédiaires — importation, fiscalité et prestations locales — à laquelle s'ajoute la marge des distributeurs pour déterminer le prix final au public.

Dans ce contexte, les prix des carburants se sont inscrits en baisse à fin 2025 : le prix de l'essence est ainsi passé de 210,2 F CFP à 200,2 F CFP le litre, tandis que celui du gazole a reculé de 209,8 F CFP à 203,1 F CFP.

Les variations des cours mondiaux du pétrole se répercutent sur les prix à la pompe à Wallis-et-Futuna avec un décalage de 2 à 3 mois. L'année 2025 a ainsi été marquée par un net recul des cours : le baril de Brent a enregistré une baisse marquée, de l'ordre de 20 %, pour atteindre environ 61 dollars en fin d'année. Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation de la production décidée par l'OPEP+ à partir de juin 2025 ainsi que par un ralentissement de la demande mondiale.



SECTION 5 – L'ENVIRONNEMENT

1. LES RISQUES CLIMATIQUES

Les vulnérabilités de Wallis-et-Futuna face au changement climatique sont aujourd'hui bien établies. Le principal signal observé est une hausse marquée des températures : le Territoire a déjà enregistré un réchauffement de +1,1 à +1,3 °C depuis les années 1970, touchant simultanément les températures minimales et maximales. Selon les projections du projet CLIPSSA (scénario SSP3-7.0), ce réchauffement pourrait atteindre +0,5 °C supplémentaire dès 2030, +1 °C vers 2050 et jusqu'à +2,4 °C en fin de siècle, exposant le Territoire à une intensification très significative des vagues de chaleur. La température des eaux de surface suit une trajectoire similaire, avec des effets combinés d'acidification océanique qui fragilisent durablement les récifs coralliens et les écosystèmes marins associés. Le GIEC estime qu'un réchauffement global de +2 °C suffirait à faire disparaître plus de 90 % de ces écosystèmes dans le Pacifique d'ici 2050.

La hausse du niveau marin — estimée à plusieurs dizaines de centimètres à l'horizon 2100 — constitue une menace directe pour les zones littorales, où se concentrent les infrastructures, les habitations et l'essentiel des activités économiques et culturelles.

S'agissant des précipitations, les modèles climatiques ne dégagent pas de signal robuste sur l'évolution des cumuls annuels, mais pointent vers une plus grande variabilité : concentration accrue des épisodes pluvieux intenses et allongement ponctuel des périodes sèches, avec des risques amplifiés d'inondations et de sécheresse agricole. Les phénomènes extrêmes devraient par ailleurs s'intensifier, notamment les vagues de chaleur et les systèmes cycloniques très intenses, même si le nombre total de cyclones dans le Pacifique Sud pourrait diminuer.

Pour réduire ces incertitudes et affiner la connaissance locale, le projet CLIPSSA —

cofinancé par l'AFD, l'IRD et Météo-France — produit des simulations climatiques à haute résolution (~2,5 km de maille) couvrant la période 2020-2100. Ces travaux, combinés aux analyses écosystémiques et socio-économiques du projet PEBACC+ (2025), constituent le socle de connaissance sur lequel reposera le plan d'adaptation au changement climatique du Territoire, prévu en 2026.

Sur le littoral, les pressions s'exercent à la fois par les houles cycloniques, favorisant l'érosion côtière, et par les fortes pluies, qui transportent des matériaux terrigènes vers le lagon. Ces phénomènes naturels sont amplifiés par des facteurs anthropiques encore mal documentés, faute de données suffisantes. Le Service de l'Environnement agit néanmoins sur plusieurs fronts.

- **Ouvrages littoraux et dynamiques côtières.** Les travaux d'enrochement sont conduits depuis 2020 selon une priorisation actualisée ; les chantiers les plus récents, financés par le Fonds Vert, ont concerné Mata'utu et Halamaitai à Wallis, ainsi que Fiua à Futuna. La programmation à venir intègre des projets pilotes combinant solutions grises et vertes (enrochements + mangroves), à l'image des expérimentations PEBACC+.
- **Extraction de sable.** La question de l'extraction de sable, qui a provoqué depuis les années 1970 des reculs importants du trait de côte — jusqu'à 200 mètres à Utuleve notamment —, fait l'objet d'une révision du code de l'environnement engagée en 2024.
- **Pollution liée aux déchets et eaux usées.** Les épisodes pluvieux entraînent un transfert accru de polluants vers les lagons, dégradant les écosystèmes côtiers.
- **Restauration des mangroves.** Bien que leur surface ait progressé d'environ 18% depuis

2002, leur fonctionnalité reste insuffisamment documentée. Les travaux PEBACC+ (2025) montrent des situations contrastées selon les sites, influencées par l'érosion, la montée des eaux et les pressions anthropiques. Un suivi structuré est désormais engagé, avec des actions pilotes de restauration, notamment à Utufua.

- Solutions fondées sur la Nature (SfN). Le Territoire expérimente différentes SfN pour

réduire les pressions anthropiques sur les écosystèmes littoraux. À Vaisei (Futuna), des filtres drainants végétalisés sont testés pour réduire les effluents porcins ; à Utufua (Wallis), des fascines en coco stabilisent les sédiments en complément des replantations de propagules de mangroves. Ces actions visent à renforcer l'Adaptation fondée sur les Écosystèmes et à développer des solutions reproductibles à l'échelle du Territoire.



Restauration de la mangrove d'Utufua réalisée dans le cadre de PEBACC+ © Service Territorial de l'Environnement

2.ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ

Le territoire de Wallis-et-Futuna possède un environnement relativement préservé, mais fait cependant face à diverses pressions sur sa biodiversité. Les principales

pressions s'exercent sur le domaine côtier et sont liées à la destruction d'habitats littoraux en raison des divers aménagements (quais, warfs, extraction de granulats, etc.), à l'exploitation de ressources halieutiques, à la pollution par les eaux usées (domestiques et liées aux parcs porcins), aux apports terrigènes et aux macrodéchets ainsi que des pressions de niveau globales (impacts du changement climatique, exposition aux catastrophes naturelles, prolifération d'espèces exotiques envahissantes, etc.).



Une des zones de suivi des récifs et des herbiers, zone portuaire de Mata'Utu ©William Roman

En 2024 s'est terminé l'évaluation de la Stratégie Territoriale pour la Biodiversité adoptée en 2016. Les résultats de cette évaluation ont été présentés aux autorités en Commission de l'Environnement le 24 octobre 2024.

L'année 2025 a été marquée par l'adoption, par délibération du 24 avril 2025, d'une nouvelle stratégie Territoriale pour la Biodiversité de Wallis-et-Futuna 2025-2029, structurée autour d'un plan d'action simplifié à la demande des autorités, adapté aux capacités locales.

Son élaboration s'est fondée sur une revue environnementale de la biodiversité du Territoire, l'identification des principales menaces, ainsi que le bilan des actions et initiatives de conservation existantes, la volonté de maintenir un plan d'action spécifique « Espèces envahissantes ».

Les objectifs sont donc mis en œuvre via deux plans d'action (« Biodiversité » et

« Espèces envahissantes ») et déclinés en six grands thèmes :

- **Thème 1 :** « Prise en compte de la biodiversité, implication et appropriation »
- **Thème 2 :** « La conservation des ressources naturelles, par, et pour les communautés locales »
- **Thème 3 :** « Gestion des écosystèmes et des services associés »
- **Thème 4 :** « Conservation des espèces »
- **Thème 5 :** « Gestion des menaces »
- **Thème 6 :** « Renforcement des capacités »

Actions 2025

Plusieurs actions d'inventaire et de suivi ont été menées entre 2024 et 2025 pour améliorer les connaissances sur la biodiversité locale. Les travaux sur l'ichtyofaune d'eau douce ont permis de constituer un référentiel taxonomique et une bibliothèque moléculaire de référence. L'inventaire des macroalgues a conduit à l'identification de nouvelles espèces et à la publication, en 2025, d'un guide illustré recensant 103 espèces. Le projet IMPACS (2024-2026) a confirmé l'importance majeure du territoire comme site de ponte pour la tortue verte et la tortue imbriquée, espèce menacée. Une première étude sur la roussette du Pacifique a également renforcé les connaissances et sensibilisé à son rôle écologique. Enfin, la mission menée sur *Partula obesa* a révélé une population d'environ 3 000 individus à Futuna, permettant de revoir son statut de conservation.

Perspectives 2026

Les priorités pour 2026 portent sur la poursuite et la structuration des actions engagées : finalisation du projet IMPACS, cartographie des herbiers marins, suivi des écosystèmes, développement de projets de restauration corallienne, poursuite des études

Le Service de l'Environnement a consolidé ses moyens avec le recrutement de trois animateurs biodiversité, le lancement d'appels à projets soutenus par l'OFB et la poursuite de la révision du Code de l'Environnement. Parallèlement, des actions de sensibilisation ont été déployées auprès du public et des scolaires (aires marines éducatives, événements, expositions, restitutions scientifiques), contribuant à une meilleure appropriation des enjeux environnementaux.

En 2025, les premières sanctions pour des infractions liées au braconnage de tortues marines ont été appliquées (4 sanctions). Ces décisions ont permis de réaffirmer la distinction entre pratiques coutumières autorisées et activités illégales, notamment la vente et le braconnage ostentatoire.

scientifiques, renforcement du cadre réglementaire et des actions de sensibilisation.

3.PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE L'EAU

3.1. RÉGULATION DES EEE, RISQUES ET PERSPECTIVES : BILAN DU PROGRAMME « PROTEGE »

3.1.1. Biosécurité aux frontières

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) a franchi une étape importante en 2024 avec la révision de la réglementation territoriale. Deux outils structurants ont été formalisés : une Liste Noire recensant 68 espèces déjà présentes sur le Territoire et à l'origine d'impacts négatifs avérés, et une Liste Préventive couvrant 123 espèces absentes, mais présentes dans la région, dont Wallis-et-Futuna souhaite se prémunir. Ces listes, issues d'un processus initié en 2022 associant services techniques, autorités coutumières et associations locales, servent à la fois d'outil de priorisation pour les gestionnaires et de support de communication auprès des populations — deux vidéos d'animation en français, wallisien et futunien ont notamment été produites à cet effet. Ce travail a également abouti à l'élaboration d'un plan de détection et de réponse rapide, dont six services techniques ont été formés à la mise en œuvre en décembre 2023, ainsi qu'à la proposition de sept nouvelles sections du Code de l'Environnement portant sur les contrôles

aux frontières, les procédures d'import/export, la quarantaine et les mesures d'urgence, activables ultérieurement par les autorités locales.

L'analyse juridique conduite en 2025 a toutefois mis en évidence la complexité multisectorielle du sujet : la biosécurité ne relève pas du seul Service de l'Environnement, mais implique les douanes, les services agricoles et vétérinaires, la santé et d'autres administrations, ce qui rend indispensable une coordination interservices que les acteurs n'ont pas encore pleinement construite. Si les dispositions relatives aux EEE pourront être intégrées au Code de l'environnement, les règles de biosécurité générale devront être retravaillées dans un cadre partagé, une fois les responsabilités et les moyens clairement répartis entre services. Les livrables déjà produits — listes, plan de détection rapide, supports de communication — constitueront le socle de ce travail à venir.

3.1.2. Espèces envahissantes

Dératisation

À Wallis, les campagnes de dératisation menées en 2022 — combinant interventions manuelles et épandage par drone — ont porté à 13 le nombre d'îlots traités, couvrant 75 hectares. Un suivi semestriel permet de détecter rapidement toute réintroduction ; la campagne de fin 2024 a confirmé l'absence de rats sur l'ensemble de ces îlots.

Cochon sauvage

À Nuku'atea, le piégeage et la chasse des cochons sauvages menés jusqu'en début 2024 ont permis le retrait de 160 spécimens. Les agents du Service ont par ailleurs été formés en février 2024, en Nouvelle-Calédonie, à la régulation des cochons ensauvagés et des

À Futuna, la surveillance du milieu naturel d'Alofi se poursuit sur 97 stations afin de prévenir toute invasion par le rat noir. La stratégie de biosécurité de Futuna et d'Alofi a été finalisée lors de la mission d'Island Conservation en 2024.

bulbuls-à-ventre-rouge.

Le projet financé par l'Initiative Kiwa a officiellement démarré en août 2025 pour une durée de 18 mois. Il vise à la fois à renforcer les connaissances sur les populations de

cochons ensauvagés et à développer les capacités locales de gestion.

Une première mission de repérage et de définition du protocole d'acquisition de données a été organisée en octobre 2025 avec le bureau d'étude retenu ; la mission de terrain destinée à collecter les données est prévue courant 2026, avant l'élaboration du protocole opérationnel de contrôle.

Ces efforts de terrain s'accompagnent d'actions de sensibilisation soutenues : 1 762 scolaires ont été sensibilisés sur l'ensemble du projet PROTEGE, et des campagnes de porte-

à-porte ont été reconduites à Wallis en 2024.



Cochons errants capturés par piège photographique sur Wallis © STE

Bulbul à ventre rouge

Classé parmi les 100 espèces les plus envahissantes au monde, le bulbul à ventre rouge a été observé pour la première fois à Wallis en 2023, dans le sud de l'île. Face à l'urgence d'intervenir avant toute prolifération, le Service de l'Environnement a fait appel à la Fédération de la Faune et de la Chasse de Nouvelle-Calédonie, qui a conduit en octobre 2025 une première mission combinant cartographie de la répartition de l'espèce, piégeage et tirs. 37 individus ont été éliminés, mais l'espèce est désormais présente sur

l'ensemble du Territoire, ce qui rend la poursuite des efforts indispensable. La campagne de sensibilisation menée auprès de la population a rencontré un bon accueil. En 2026, les actions se poursuivront avec le renforcement du piégeage, une seconde mission de la FFCNC et la mise en place d'une cellule de veille chargée de limiter les réintroductions et d'intervenir rapidement sur signalement.

3.2. EAU ET ASSAINISSEMENT : BILAN DU PROGRAMME « PROTEGE »

Wallis-et-Futuna dispose d'une ressource en eau douce globalement abondante, mais exposée à plusieurs vulnérabilités structurelles : pollution liée aux parcs porcins, aux eaux usées domestiques non traitées et aux dépôts sauvages, dégradation de certains captages, et pressions croissantes du changement climatique sur la disponibilité et la qualité de la ressource. L'assainissement demeure un enjeu central pour la santé publique, la préservation des milieux naturels et la protection du littoral.

Le programme PROTEGE (2020-2025) a constitué le principal levier d'investissement dans ce domaine. Son bilan est positif : les objectifs ont été atteints, les outils produits

s'inscrivent dans des démarches à forte continuité, et le Service Territorial de l'Environnement (STE) a pleinement assumé son rôle de chef de file, en associant efficacement les autres services et les autorités du Territoire.

En 2025, l'action publique s'est structurée dans le prolongement direct de cet acquis, autour de trois axes :

- Améliorer la gestion de l'eau ;
- Progresser dans l'assainissement individuel ;
- Consolider la planification stratégique engagée.

3.2.1. Des infrastructures renforcées, une ressource mieux protégée

Sur le volet infrastructures, plusieurs zones de captage ont été réhabilitées et protégées à Wallis-et-Futuna — avec mise en place de périmètres de protection, amélioration du traitement de l'eau distribuée et acquisition de matériel d'entretien — contribuant à sécuriser la ressource et à réduire les risques de contamination.

Les Plans de Sécurité Sanitaire des Eaux (PSSE), opérationnels depuis 2022, sont actualisés chaque année pour intégrer les nouvelles données hydrogéologiques, les résultats de terrain et les évolutions stratégiques.

En 2025, la répartition du pompage entre les forages du Centre a ainsi été rééquilibrée à la lumière des conclusions de l'étude hydrogéologique de la lentille d'eau douce, restituée en novembre 2024 en présence des autorités territoriales et des représentants de la CPS.

La gouvernance des PSSE repose désormais sur une co-animation STE-STP : le STP assure la maîtrise d'ouvrage, l'exploitation du réseau et la maintenance des infrastructures, tandis que le STE est responsable de la surveillance environnementale des captages, des analyses sanitaires et de l'appui méthodologique.

Plusieurs travaux ont été engagés en 2025 dans le cadre des PSSE :

- Réhabilitation de plusieurs réservoirs : étanchéité, ventilation, trop-plein, sécurisation des accès.
- Renforcement des protections contre les intrusions animales et les contaminations extérieures ;
- Réduction des risques de contaminations secondaires ;
- Amélioration de la continuité de service lors des épisodes de fortes pluies ou de turbidité.

Assainissement non collectif

L'assainissement non collectif, bien qu'adapté au contexte local, souffre encore d'un parc d'installations en grande partie défaillantes, générant des risques sanitaires et environnementaux.

Entre 2022 et 2024, 14 systèmes ont été réhabilités, ciblant les habitations situées dans les périmètres de protection des eaux, en zones littorales sensibles ou identifiées comme

insalubres dans le cadre du projet RHI, grâce à un cofinancement PROTEGE-CCT.

En 2025, un projet déposé dans le cadre du 12e Instrument Européen Territorial a été validé pour poursuivre cette réhabilitation sur le littoral ; le marché de travaux sera lancé en 2026, assurant la continuité des actions engagées.

Schémas Directeurs de gestion des Eaux Pluviales (SDEP)

PROTEGE a financé l'élaboration des Schémas Directeurs de gestion des Eaux Pluviales (SDEP) pour Wallis-et-Futuna permettant l'identification des zones prioritaires nécessitant des aménagements de gestion des eaux de ruissellement et de proposer des solutions techniques pour limiter l'impact des eaux pluviales sur les habitations, les routes et le lagon.

Leurs premières recommandations,

centrées sur des solutions grises standard, se sont révélées peu adaptées aux contraintes foncières du littoral et aux usages locaux.

L'analyse approfondie menée par le STE a mis en évidence que l'abandon progressif des tarodières contribue fortement aux phénomènes d'inondation. Les tarodières favorisent une régulation fine des eaux via le ralentissement des écoulements,

infiltrations et participent au piégeage des sédiments.

Une étude soumise à PEBACC+ explore désormais tarodières, mangroves et systèmes filtrants végétalisés comme solutions fondées sur la nature, afin de produire des données techniques fiables à petite échelle et de démontrer l'efficacité de dispositifs naturels, culturellement ancrés et moins coûteux.

Ces travaux ouvrent la voie à une révision progressive du SDEP pour substituer

Outils de suivi et synergies

Dans une logique inter-thématique entre les volets Eau et Agriculture du programme, plusieurs exploitations pilotes ont été équipées de cuves de récupération d'eau de pluie avec systèmes d'irrigation, permettant :

- de sécuriser l'approvisionnement en eau pour l'élevage, notamment dans les systèmes de parcs tournants ;

Observatoire de l'eau

L'Observatoire de l'Eau, développé dans PROTEGE, continue de s'enrichir grâce aux données de sondes sur cinq piézomètres. Hébergé par Vai Natura, il sera rapatrié localement d'ici 2026 et intégré au projet Hydropacifique+, renforçant le suivi de la qualité de l'eau. À Futuna, une station limnimétrique est en cours d'installation. Par ailleurs, des fermes pilotes ont été équipées de cuves de récupération d'eau de pluie avec

Perspectives 2026

Les actions prévues pour 2026 comprennent :

- le lancement du marché public de gestion de l'eau ;
- la poursuite des travaux issus des PSSE
- la mise aux normes continue des assainissements non collectifs prioritaires ;
- le développement de solutions fondées sur

aux infrastructures lourdes des alternatives naturelles éprouvées. Revalorisées dans ce cadre, les tarodières et les mangroves apparaissent comme un levier central à l'intersection des enjeux eau-climat, de la souveraineté alimentaire et de la résilience du Territoire — et leurs caractéristiques les rendent particulièrement éligibles aux financements mobilisables, notamment dans le cadre du 12e instrument européen dédié au verdissement des systèmes alimentaires.

- d'alimenter en eau les cultures d'appoint ou zones de maraîchage ;
- de réduire la pression exercée sur le réseau public de l'eau ;
- d'améliorer la résilience hydrique des exploitations face aux sécheresses ponctuelles ;
- de diffuser des pratiques reproductibles adaptées au contexte local.

irrigation, sécurisant l'approvisionnement et réduisant la pression sur le réseau.

En 2025, la sensibilisation s'est intensifiée : diffusion de deux vidéos sur WF1ère et nombreuses actions pédagogiques dans les écoles (présentations, sorties terrain, ateliers et mise à jour de la mallette pédagogique).

- la Nature en assainissement ;
- le renforcement des compétences des services ;
- la poursuite de la collaboration eau et agriculture ;
- l'avancement de la révision réglementaire (Périmètre EAU – Code de l'Environnement).

4.FONCTIONNEMENT ET PROBLÉMATIQUE DE LA GESTION DES DÉCHETS

La compétence sur la gestion des déchets est partagée entre le territoire, via le Service Territorial de l'Environnement qui assure la gestion des deux Centres d'Enfouissement Techniques (CET) et les circonscriptions qui jouent le rôle des communes. La collecte des déchets ménagers et encombrants est assurée à Wallis par la circonscription d'Uvéa. À Futuna, la collecte est assurée par le Service de l'Environnement, en collaboration avec les circonscriptions de Alo et Sigave suite à une convention passée en 2008.

4.1. BILAN DE L'ACTIVITÉ 2025

4.1.1. Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

Les principaux déchets réceptionnés dans les centres d'enfouissements techniques (CET) sont les ordures ménagères résiduelles (OMR). Les OMR représentent environ 79% des tonnages totaux par flux de déchets. Malgré l'existence des deux Centres d'Enfouissement Techniques (Vailepo et Peka-Moasa), la gestion reste marquée par des dépôts sauvages persistants, une collecte publique incomplète et des capacités limitées

pour assurer un traitement et une valorisation conformes aux standards environnementaux.

En 2025, le CET de Vailepo a réceptionné 12 613 m³ de déchets ménagers. Le CET de Peka a enregistré 4 799 m³, soit une diminution de 11 % par rapport à l'année 2024. À noter que ces chiffres sont des estimations, étant donné que les CET ne disposent pas de systèmes de pesée.

Déchets ménagers réceptionnés dans les CET

En m ³	2023	2024	2025	2025/2024
Total	20 322	19 552	17 412	-11%
Vailepo (Wallis)	15 571	14 517	12 613	-13,1%
Peka (Futuna)	4 751	5 035	4 799	-4,7%

Source : STE

4.1.2. Les déchets dangereux

La filière de gestion des déchets dangereux reste partiellement structurée au Territoire. Les déchets dangereux sont principalement déposés directement dans les CET par les particuliers, ou collectés lors d'opérations ponctuelles organisées par le STE ou les autorités locales. L'intégralité des déchets dangereux est exportée vers des filières spécialisées hors Territoire.

L'année 2025 a été marquée par une opération majeure d'exportation de déchets dangereux, permettant l'évacuation hors du

Cette opération de 2025 s'inscrit dans

territoire de volumes significatifs de batteries et d'huiles usagées. Elle a été financée à hauteur de plus de 50 millions de XPF dans le cadre du Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2024-2027 État/Territoire.

La contribution du Territoire a été rendue possible grâce aux recettes issues des taxes d'entrée sur les hydrocarbures et les batteries à l'importation. Ces ressources assurent un financement pérenne des futures opérations d'exportation.

la continuité de celle réalisée en 2023, dont le

coût total s'élevait à un peu plus de 54 millions de XPF.

La comparaison 2023–2025 montre ainsi une augmentation significative des volumes exportés, confirmant l'effort accru de collecte, la montée en puissance de la filière locale, et l'importance d'assurer des

financements réguliers pour maintenir la sécurité environnementale du Territoire.

Ces opérations ont nécessité la réactualisation des inventaires 2024 et le renouvellement des autorisations d'expédition auprès de six pays environnementaux, conformément aux exigences internationales.

Déchets dangereux collectés en CET

		2023	2025
Vailepo (Wallis)	Huiles usagées	89 190 Litres	43 000 Litres
	Batteries	41, 960 Tonnes	64 Tonnes
Peka (Futuna)	Huiles usagées	25 536 Litres	13 000 Litres
	Batteries	21 ,3 Tonnes	27 Tonnes
COUT TOTAL		54 M F CFP	50 M F CFP

Structuration de la filière : Création de SOCADIS WF

Dans le cadre du marché « Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux », SOCADIS a créé en 2023 une filiale locale, SOCADIS WF, avec le recrutement d'un jeune agent formé au STE pour piloter les opérations. Cette implantation territoriale

renforce la présence opérationnelle, améliore la réactivité et la logistique d'export, et pose les bases d'une collecte plus structurée (circuit régulier, meilleure traçabilité, sensibilisation, réduction des dépôts sauvages) en partenariat étroit avec le STE.

4.1.3. L'écotaxe

L'écotaxe joue un rôle majeur dans la réduction des déchets destinés à l'enfouissement. Elle concerne les contenants en verre, plastique et métal, dont le tri préalable alimente progressivement des filières locales de valorisation ou d'exportation — notamment via les projets SWAP et WMS pour les métaux.

En 2025, l'augmentation de la consigne

(de 10 à 15 F CFP) a renforcé la participation des usagers avec près de 3 millions de contenants collectés pour Wallis (~40 M F CFP reversés) et plus de 900 000 contenants pour Futuna (~14 M F CFP reversés).

Ces volumes soutiennent la structuration d'une future économie circulaire territoriale, en sécurisant des flux réguliers de matériaux recyclables.

4.1.4. La valorisation des déchets

Projet SWAP / SWAP 2 – Fonderie artisanale (Vailepo)

Dans l'objectif d'accélérer la valorisation des déchets métalliques, notamment ceux issus de l'écotaxe, le Territoire a poursuivi en 2025 le développement du projet de fonderie artisanale implanté au CET de Vailepo, dans le cadre du programme régional SWAP (Sustainable Waste Action in the Pacific).

Après l'achèvement du bâtiment principal en novembre 2024, le projet s'est consolidé en 2025 à travers plusieurs avancées structurantes :

- Recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), chargée d'accompagner la finalisation opérationnelle du dispositif ;

- Lancement du marché de travaux pour la construction de l'atelier de démantèlement, dans le cadre du nouveau programme SWAP 2.

À terme, ce dispositif contribuera à structurer l'économie circulaire du Territoire, en favorisant la transformation locale des déchets et en réduisant la dépendance à l'export.

Filière export des recyclables – Wallis Multi Services (WMS)

Une convention a été conclue entre l'association Wallis Multi Services (WMS) et le Territoire, afin de développer la valorisation des déchets recyclables issus de Wallis et de Futuna par leur exportation vers des filières agréées.

Dans ce cadre, l'association travaille en étroite coordination avec le projet de fonderie de Vailepo, qui assurera la valorisation locale

des déchets métalliques, permettant ainsi de créer une complémentarité entre transformation locale et export.

L'association WMS a démarré ses activités en janvier 2025, avec l'exportation de 119 mille tonnes d'aluminium et 37 mille tonnes de cuivre vers une filière de valorisation basée en Australie.

Modernisation des équipements (Futuna)

En 2025, Futuna a bénéficié d'une modernisation ciblée de ses équipements grâce au financement du FEI 2024. Deux matériels essentiels ont été acquis :

- Un broyeur de verre, dont la consultation a été attribuée à BCCM ; livré au Havre en mai 2025, il doit rejoindre Futuna au cours du mois d'août ;

- Un incinérateur de déchets (INCINER8), réceptionné en juillet 2025, avec accompagnement pour son montage et la formation des agents.

Ces équipements renforceront la capacité du CET de Peka-Moasa à traiter localement une partie des flux et à réduire les volumes destinés à l'enfouissement.

4.2. LA STRATÉGIE DE GESTION DES DÉCHETS

La Stratégie Territoriale pour la Gestion des Déchets (SGD) 2026–2029 a été finalisée en 2025, puis adoptée par délibération en date du 11 décembre 2025. Ce document constitue un cadre de référence synthétique destiné à structurer l'action publique en matière de gestion des déchets pour les années à venir. Il vise à coordonner les initiatives, à définir les moyens nécessaires, à fixer des indicateurs de performance et à planifier les priorités du territoire.

La stratégie s'inscrit dans les orientations de la Trajectoire Outre-mer 5.0, de la planification écologique nationale, ainsi que dans celles du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE/SPREP), assurant ainsi sa cohérence avec les

dynamiques locales, nationales et régionales.

Elle repose sur quatre grands axes complémentaires, déclinés en 26 actions :

- Axe 1 : Limiter les sources de pollution via la sensibilisation et un appui juridique
- Axe 2 : Dépolluer et restaurer les sites
- Axe 3 : Améliorer les systèmes de gestion des déchets : de la collecte jusqu'au traitement
- Axe 4 : Développer une économie circulaire locale et régionale

4.3. LES PERSPECTIVES POUR 2026

L'année 2026 marquera une nouvelle étape dans la modernisation des Centres d'Enfouissement Techniques de Vailepo et de Peka Moasa. La priorité sera donnée à la construction de nouvelles alvéoles de stockage afin de répondre à la saturation progressive des casiers existants. Ces aménagements seront réalisés selon les normes environnementales en vigueur, avec des dispositifs renforcés d'étanchéité, de gestion des lixiviats et la mise en place de bassins de traitement par filtres plantés, permettant de limiter les impacts sur les milieux naturels.

Ces travaux s'appuieront sur les financements déjà mobilisés via les FEI 2024 et 2025, complétés par un cofinancement de l'ADEME pour Wallis, tandis qu'à Futuna, les opérations seront intégralement couvertes par le FEI 2025.

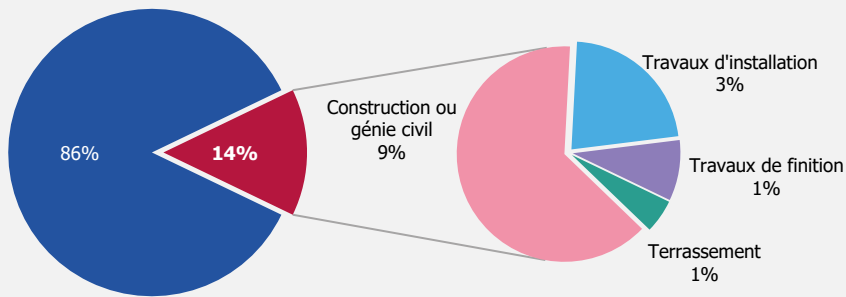
Parallèlement, les travaux engagés sur la matrice des coûts permettront de structurer des modèles économiques plus soutenables pour les différentes filières, qu'elles soient locales ou tournées vers l'export, tout en accompagnant le développement de nouveaux métiers liés à la gestion et à la valorisation des déchets.

L'objectif est de faire évoluer progressivement les CET vers des installations modernisées, intégrées à un écosystème économique cohérent, permettant de réduire les volumes enfouis, d'accroître la valorisation locale et de maîtriser les coûts d'exportation.

Ainsi, l'année 2026 sera consacrée au lancement opérationnel des travaux, au renforcement des compétences et à la consolidation des partenariats, afin de doter le Territoire d'infrastructures plus performantes et de filières durablement structurées

SECTION 6 – LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

Poids du secteur dans la démographie des patentes



Sources : SCR, CPS WF, Ad. supérieure, Vice-Rectorat, Agence de santé, DFIP

©IEOM

Avec 198 patentes enregistrées en 2025, le secteur de la construction regroupe 14 % des activités déclarées sur le Territoire. Les entreprises concernées sont majoritairement des petites structures unipersonnelles et quelques moyennes entreprises à l'échelle du Territoire qui

interviennent sur un marché étroit. Ce secteur emploie 149 salariés déclarés auprès de la CPSWF à fin juin 2025, soit 22 de plus que l'année précédente. Il représente ainsi 5,2 % de l'emploi total et 14,1 % des effectifs salariés du seul secteur privé, ce qui en fait le troisième plus grand pourvoyeur d'emplois du privé.

1. LA RÉGLEMENTATION DES MARCHÉS PUBLICS

Le Territoire des îles Wallis-et-Futuna est soumis à une particularité juridique en matière de commande publique avec la cohabitation de deux textes réglementaires régissant les règles de la commande publique.

Cette spécificité nécessite une adaptation des stratégies d'achats en fonction des textes réglementaires émanant de l'État et du Territoire.

La réglementation des marchés publics de l'État

Depuis la crise sanitaire, certaines dispositions visant à soutenir les opérateurs économiques dans la reprise rapide des secteurs bâtiment et travaux publics ont été prolongées par décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022. À titre d'exemple, le relèvement temporaire du seuil de dispense de

procédure pour les marchés de travaux inférieurs à 11,9 millions de F CFP HT jusqu'en décembre 2025. À noter que la Commission Européenne a adopté de nouveaux seuils européens pour les procédures formalisées applicables au 1er janvier 2024 avec une légère hausse par rapport à 2022-2023.

La réglementation des marchés publics du Territoire

Le décret 57-818 du 22 juillet 1957 demeure applicable. L'arrêté de janvier 2022 porte le seuil des procédures formalisées tel

que l'appel d'offres à 10 millions de F CFP. Ce même texte introduit un seuil intermédiaire de 5 millions de F CFP disposant la possibilité de

verser une avance jusqu'à 30% du montant du marché contrairement aux procédures

formalisées où cette avance est conditionnée de droit par le décret 57 susvisé.

2. LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Service des Travaux Publics de Wallis-et-Futuna est un service du territoire de Wallis-et-Futuna. Fort de 105 agents (de la fonction publique d'état et territoriale), il est responsable de l'entretien des routes, du pilotage des délégations de service public (DSP) pour l'éclairage public et de la gestion et entretien des réseaux d'eau. Il dispose pour ce faire d'un garage, d'engins de travaux publics et de véhicules d'interventions à Wallis comme à Futuna. De même, les deux antennes disposent d'une citerne de carburant pouvant servir de réserve stratégique en cas de crise.

Le STP apporte aussi son expertise en

Les sources de financements du STP

Le Contrat de Convergence et de transformation (CCT) 2024-2027 constitue la principale source de financement des infrastructures (2,8 milliards de FCFP pour l'ensemble du contrat). Il dispose de crédits de l'État et du Territoire. Mais la notification tardive du CCT État et les coupes budgétaires (d'environ 50%) appliquées ont affecté le budget 2024. D'autres sources ont pu être sollicitées :

- Le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) pour le financement du dispositif de Réhabilitation de l'Habitat Insalubre (RHI), l'aménagement de routes à Futuna, ou d'études de faisabilité et ouvrages d'art.
- Le Fonds Européen de Développement (FED), pour le quai de Leava — mise en service visée en 2026 — et pour la stratégie numérique, qui a permis la mise en place de la plateforme de données géographiques partagées « FUGAMOTU ».

ingénierie publique dans les chantiers d'aménagement du Territoire et organise le passage du permis de conduire. Il est compétent dans la gestion du patrimoine des infrastructures publiques, il est chargé de la réhabilitation des logements insalubres et de l'entretien des logements de l'administration publique. À Futuna, le STP assure l'exploitation et l'entretien de l'aérodrome de Vele. L'augmentation continue du trafic au-delà du seuil de 10 000 passagers/an implique l'obligation de certification dont le 1^{er} audit de la DGAC a eu lieu en octobre 2025. Elle devrait être délivrée en 2026.

- La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), pour les investissements sur l'aérodrome de Vele : station d'avitaillement, extension de l'aire de stationnement, balisage, extension et réhabilitation des locaux techniques. Le balisage d'obstacle a été réalisé en 2024 avec le soutien de la maîtrise d'œuvre de la Direction de l'Aviation Civile de Nouvelle-Calédonie et testé avec succès par les militaires lors de vols d'essai durant l'exercice Croix du Sud ; l'extension de l'aérogare sera mise en service début 2026.
- Le Fonds vert, pour la rénovation complète de l'éclairage public à Wallis et à Futuna : changement des lampes (environ 200 par île), pose d'horloges astronomiques et changement d'armoires, réalisés en 2025 ; des extensions sont programmées sur les deux îles en 2026.

3.LA COMMANDE PUBLIQUE EN QUELQUES CHIFFRES

L'année 2025 confirme la tendance positive amorcée depuis quelques années, portée par un volume soutenu de marchés publics, bien que les opérations les plus importantes restent en cours de réalisation. Les chantiers se répartissent en deux

ensembles : ceux relevant de la maîtrise d'ouvrage du Service des Travaux Publics (STP), compétent pour les routes, l'eau, l'éclairage public, l'aérodrome de Vele et le bâtiment public, et les opérations portées par d'autres maîtrises d'ouvrage.

Les grands chantiers en cours et à venir

	Coût
Nouveau bâtiment de l'Assemblée Territoriale -Wallis	633 M F CFP (+32M déjà engagés en 2023)
Réhabilitation du lycée d'État -Wallis	1,945 Md F CFP (+ 1,372 Md à affermir)
Piste de l'aéroport de Hihifo -Wallis	2,51 Mds F CFP
Construction de l'hôpital de Kaleleve -Futuna	5,37 Mds F CFP
Extension de l'Administration Supérieure -Wallis	213,3 M F CFP
Potabilisation et réfection des réservoirs d'eau -Wallis-et-Futuna	1,65 Mds F CFP
Déplacement des Postes et Télécommunications-Wallis	157,9 M F CFP
Bâtiment des archives et mémoires -Wallis	572,7 M F CFP

Source : STP

3.1. OPÉRATIONS RELEVANT DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DU STP

Aérodrome

Aérodrome de la Pointe Velé (Futuna) : financement DGAC, dans le cadre du plan de relance post-Covid, pour 28 771 848 F CFP. Les travaux ont été répartis en deux phases:

- phase 1 : installation d'un balisage lumineux sur l'aérodrome de Futuna,

accompagnée de la modernisation de l'aérogare (livrée en mars 2024). La réfection de la piste, réalisée en 2025, a obtenu la certification DGAC le 7 mai 2026.

- phase 2 : pose d'une clôture, poursuite de la réfection de la piste et balisage de nuit.

Eau potable

Réfection des réservoirs d'eau – Wallis (198 M F CFP) : remise en état des réservoirs, financés conjointement par EEWF, le Territoire et l'Office Français de la Biodiversité (OFB), dont 168 000 000 F CFP au titre du contrat d'affermage et du CCT. Les travaux, démarrés en octobre 2024, ont été réalisés au cours de l'année 2025 par alternance sur chaque cuve (deux par réservoir), ce qui a permis d'assurer la continuité de la distribution d'eau sans aucune

coupure. La mise en service et l'inauguration sont prévues pour fin mars 2026. Pour le traitement de l'eau, le marché des électrolyseurs a été attribué à une société calédonienne. Le contrat d'affermage de gestion et entretien des réseaux d'eau potable est assuré par EEWF (groupe ENGIE) et a été prolongé en 2023 jusqu'en 2034, afin de financer la réhabilitation de quatre réservoirs.

Potabilisation de l'eau à Futuna: financée par le CCT et le FEI. Exploitation en régie d'un réseau encore incomplet (huit captages, un forage, trois réseaux, quinze réservoirs). Un programme de réfection et d'extension est engagé depuis 2015, avec une assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à THETIS. Des investissements lourds restent nécessaires sur les réseaux de Leava et Malae, les captages, les compteurs et les unités de

traitement. Si tous les habitants de Futuna ont accès à l'eau courante depuis 2023, la surconsommation actuelle (500 litres par jour et par habitant, contre 150 litres en métropole) demeure un enjeu. En 2025 ; trois captages sur quatre ont été réalisés , le quatrième étant en attente d'un déblocage foncier en cours. Une concertation avec les élus et les coutumiers est entreprise, la potabilisation effective étant visée en 2026.

Routes et voirie

À Wallis comme à Futuna, la rénovation du réseau routier, fragilisé par le climat équatorial, constitue un enjeu majeur pour le STP.

Entretien du réseau routier territorial : financement CCT (crédits État et Territoire) d'environ 24, 91 millions F CFP sur la période 2024-2027. Entretien continu en régie de 153 km de routes à Wallis (dont 97 km revêtus et 56 km de pistes) et 60 km à Futuna. Faute d'entreprises à enroller, les travaux sont réalisés par enduits superficiels. La programmation 2026-2027 reste à délibérer par les élus, les moyens financiers demeurant insuffisants pour faire évoluer significativement le niveau de service. En 2025, à Wallis, 4,6 km de chaussée ont été repris sur la RT1 ; à Futuna, le bétonnage de la RT1 a démarré sur 2,5 km.

Route des Pyramides – RT1 (Futuna). Cette route principale, qui fait le tour de l'île, est coupée sur 700 mètres depuis le passage du cyclone Toma en 2010. L'enveloppe initiale votée en 2023 par

l'Assemblée Territoriale s'était révélée insuffisante au regard des offres reçues, ce qui a nécessité un rechifrage. En 2025, un premier tronçon de 350 mètres de piste a été réalisé. L'achèvement du linéaire restant est prévu fin février 2026, suivi de travaux de rétablissement des ouvrages hydrauliques et de protection des parties les plus vulnérables (enrochements et murs côté mer), avec une enveloppe dédiée de 60 millions de F CFP votée par l'Assemblée Territoriale pour le rétablissement de la circulation. Une inauguration est visée en octobre 2026.

Voirie villageoise – Wallis : création et entretien financés par le Fonds Exceptionnel d'Investissement, dans la limite de 130 millions F CFP de commandes par an. Les travaux, engagés, se poursuivront jusqu'en 2028.

Enrochement de protection du littoral – Falaleu (Wallis) : 580 mètres linéaires, pour 132, 14 millions F CFP. Travaux terminés depuis 2025.

Éclairage public

Accord-cadre de **renovation de l'éclairage public** : accord-cadre à bons de commande 2024-2027, financé par le CCT et le Fonds vert, prévoyant la reprise intégrale des éclairages existants puis l'extension des réseaux.

Phase 1 de rénovation de

l'éclairage public pour 80, 82 millions F CFP. En 2025 ont été réalisés : le changement des lampes (environ 200 par île), la pose d'horloges astronomiques et le changement d'armoires. Les travaux de rénovation sont achevés à 90 %, des extensions sont par ailleurs programmées sur les deux îles en 2026.

Bâtiment public

Nouveau bâtiment de l'Assemblée Territoriale (Wallis) – 633 millions F CFP : démolition complète du bâtiment administratif existant (hors hémicycle) et reconstruction sur cette emprise, sur deux niveaux, pour une surface d'environ 1 200 m², avec un accompagnement environnemental de l'AFD au titre du programme PEEB (Programme d'Efficacité Énergétique des Bâtiments). Le montant de l'opération s'élève à 633 millions de F CFP (hors 32 millions de F CFP déjà

engagés sur le CCT en 2023), financés notamment par un emprunt de 597 millions de F CFP consenti à l'Assemblée Territoriale par l'AFD. La consultation des entreprises de travaux a été lancée fin 2025, avec une ouverture des plis le 24 février 2026 et une notification au premier trimestre 2026. Le démarrage des travaux de construction est prévu pour juin 2026, après une période de deux mois de préparation et un mois de démolition de l'ancien bâtiment .

Habitat

Réhabilitation de l'Habitat Insalubre (RHI) : en 2019, l'Assemblée Territoriale a souhaité engager une politique d'intervention directe de remise en état d'un nombre important de logements impropres à une habitation digne (logements inachevés, sans sanitaires, cases en tôle). Le logement social, dans sa conception et ses réponses métropolitaines, n'existe pas à Wallis-et-Futuna : le Territoire ne dispose d'aucun bailleur social, et de nombreux ménages vivent dans des conditions très précaires, parmi lesquels des personnes parfois âgées, isolées, en situation de handicap ou sans ressources, cumulant parfois plusieurs de ces difficultés. Le financement du dispositif, mis en place en 2020 avec le soutien de l'État, repose sur une

dotation en matériaux de 3 millions F CFP par logement, à laquelle s'ajoutent 1, 2 millions F CFP de main-d'œuvre lorsque le chantier est confié au secteur privé (hors chantiers assurés en régie par le STP), ainsi que le financement d'un assainissement individuel (fosse septique). Il est soutenu principalement par le FEI, le CCT et des dotations ponctuelles de l'Assemblée Territoriale, pour un montant de 34, 8 millions F CFP par an. Un recensement mené en 2020 a permis d'enregistrer 786 dossiers pour les deux îles, liste qui n'a pas été actualisée depuis. L'année 2025 correspond à la quatrième phase du dispositif : dix logements ont fait l'objet de travaux, dont sept totalement réceptionnés fin 2025.

3.2. OPÉRATIONS RELEVANT D'AUTRES MAÎTRISES D'OUVRAGE

Équipements sportifs

Réhabilitation de la piste d'athlétisme de Kafika (Wallis) : financée par l'Agence Nationale du Sport pour 89, 32 millions F CFP. Les travaux, menés sur dix mois, sont achevés : la piste a été livrée avec un revêtement de type « Tartan », adapté au climat et au sport de haut niveau, et rouverte au grand public fin 2025.

Plateau sportif – Mala'éfoou (Wallis) : création d'un plateau sportif de type city-stade, financée par l'Agence Nationale du Sport pour 42, 28 millions F CFP. Les travaux ont démarré début 2025, avec une réception initialement prévue en fin d'année.

Bâtiments publics

Extension du bâtiment de l'Administration Supérieure de Wallis – 213,3 millions F CFP : financée dans le cadre

du plan de relance post-Covid. La réception des travaux, initialement prévue plus tôt, a été reportée à l'été 2025 en raison notamment de

difficultés d'approvisionnement en matériaux.

Déplacement du Service des Postes et Télécommunications hors zone tsunami – 157,9 millions F CFP : financé dans le cadre du plan de relance post-Covid. Plusieurs difficultés rencontrées sur le chantier ne permettent pas encore d'arrêter une date de fin de travaux.

Garage d'engins – circonscription d'Alo (Futuna) : financé par le Fonds Exceptionnel d'Investissement pour 28, 52 millions F CFP. Travaux achevés depuis 2025.

Réhabilitation du lycée d'État (Wallis) – 1,945 milliard F CFP. Construit en 1993 et accueillant aujourd'hui environ 485 élèves, l'unique lycée général du Territoire souffre d'une usure prématurée. La nécessité de travaux d'ampleur s'est imposée avec urgence en mars 2023, lorsque l'internat a dû être fermé en raison d'infiltrations d'eau dans les plafonds et les murs, contraignant au relogement temporaire des pensionnaires dans les internats de Lano et de Sofala. Le projet de réhabilitation a été engagé dès 2021, La Secal (société d'équipement de Nouvelle-Calédonie) accompagne depuis le Vice-Rectorat en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage. Les travaux, désormais engagés par lots — notamment un lot de terrassement et de réseaux (voirie,

réseaux humides et secs) —, représentent 1,945 milliard de F CFP au titre de la tranche ferme, auxquels pourraient s'ajouter 1,372 milliard de F CFP à affermir selon le budget complémentaire, actuellement en attente de réception.

Construction de l'hôpital de Kaleleve (Futuna) – 5,37 milliards F CFP L'hôpital actuel, construit en 1992 à Taoba, est très vétuste (amiante, problèmes d'hygiène dénoncés dès 2009). Le projet de reconstruction est financé par l'État, dans le cadre du Ségur de la santé .

Le foncier est désormais acquis à 100 % auprès des autorités coutumières, avec une première pierre annoncée pour 2025-2026 et une livraison visée en 2028. Le nouvel hôpital disposera d'un scanner, d'un mammographe et d'une meilleure prise en charge des femmes enceintes et des nouveau-nés.

Bâtiment des archives et mémoires de Wallis – 572,7 millions F CFP.

Salle de code (Wallis) : construction d'une salle dédiée à la préparation du permis de conduire, financée dans le cadre du plan de relance post-Covid pour 7, 6 millions F CFP. Travaux terminés

Aéroport

Réfection de la piste de l'aéroport de Hihifo (Wallis) 2,5 milliards F CFP. Rénovation de la piste actuelle, âgée de 25 ans, pour répondre aux normes internationales. Le chantier, confié à l'entreprise Colas, financé par l'État porte sur la

piste, les voies de circulation et l'aire de stationnement.

La nouvelle tour de contrôle a déjà été livrée début avril 2026. Le démarrage des travaux est attendu à l'été 2026.

Infrastructures maritimes

Quai de Leava (Futuna) : reconstruction du quai stratégique, dans le cadre d'un contrat signé avec EIFFAGE en 2018, financé par le Xe FED pour 1,19 milliard F CFP de travaux et 106, 7 millions F CFP de maîtrise d'œuvre. Le chantier a connu des retards importants liés à la crise sanitaire et aux difficultés d'approvisionnement ; une nouvelle solution technique a été retenue pour

les lever. Les travaux de reprise des non-conformités sont en cours, des opérations de dragage sont prévues en juillet 2026, et la mise en service est attendue en 2026.

Toiture du hangar du port de Mata'Utu (Wallis) : réhabilitation de la toiture.

Étude de desserte maritime inter-îles : financée par le Contrat de convergence

territoriale et l’AFD pour 18, 24 millions F CFP.
premiers rapports (étude du besoin et étude de marché) ont été présentés en 2024 ; les

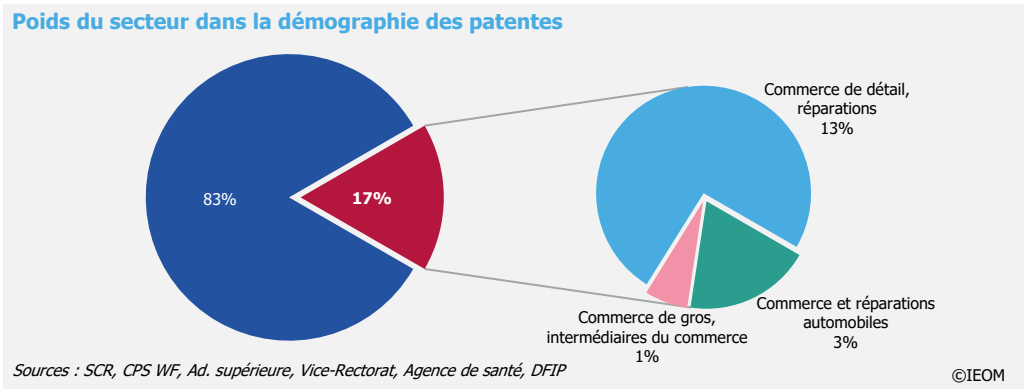
Numérique

Système d’information géographique (SIG) territorial : mise en place d’une plateforme commune à l’ensemble des services du territoire, dont l’expertise a été réalisée en 2023. Soutenu par le FED dans le cadre de la stratégie numérique, ce projet a

Les
suites à donner restent à définir.

permis la mise en place de la plateforme de données géographiques partagées « FUGAMOTU », outil d’aide à la décision jugé indispensable pour la connaissance du territoire.

SECTION 7 – LE COMMERCE



Le secteur du commerce a une place importante dans l'activité économique du Territoire. À fin 2025, les entreprises commerciales patentées à Wallis-et-Futuna s'élèvent à 231 unités, représentant 17 % de l'ensemble des entreprises du territoire et 36 % du secteur tertiaire, secteur prépondérant dans l'économie locale (46 %).

Secteur du commerce

	Futuna	Wallis	Total
Alimentation	30	44	74
Automobile	9	26	35
Carburant	3	6	9
Commerce de gros	1	20	21
Commerce détail	32	60	92
Total	75	156	231

Le commerce de détail non alimentaire arrive en première position, avec 92 patentes recensées. Ce secteur est majoritairement concentré à Wallis, qui compte 60 entreprises, contre 32 à Futuna.

Le commerce alimentaire, avec 74 entreprises patentées, représente 32 % des commerces. Ce segment est particulièrement présent à Wallis, qui compte 44 entreprises, contre 30 à Futuna.

Le secteur automobile représente quant

à lui 35 entreprises, soit environ 15 % du commerce total. Là encore, une forte concentration est observée à Wallis (26 entreprises), tandis que Futuna en regroupe 9.

Enfin, le commerce de gros reste très peu développé à Futuna, où une seule entreprise est recensée. Cette faible présence souligne la dépendance logistique de Futuna vis-à-vis de Wallis.

Dans l'ensemble, le tissu commercial de Wallis-et-Futuna se caractérise par une forte dominance du commerce de détail et alimentaire et une concentration des activités structurantes à Wallis.

Le secteur emploie 446 personnes à fin juin 2025, soit 15,6 % des salariés et 42,8 % des effectifs du seul secteur privé. L'économie wallisienne est entièrement orientée vers la satisfaction de la demande intérieure, ce qui explique la prépondérance du secteur du commerce en termes d'emploi dans le secteur privé. Au 31 décembre 2025, l'encours de crédit déclaré sur le secteur du commerce s'élève à 528 millions de F CFP. Le secteur du commerce concentre désormais 33 % de l'encours total des crédits distribués par les établissements de crédit aux entreprises (hors services non marchands), un niveau en baisse par rapport à celui de l'année dernière (36 %). Sa part dans l'ensemble des crédits passe de 18,8 % à 15,6 %.

1. LE COMMERCE ALIMENTAIRE

À Wallis et à Futuna, l'offre commerciale alimentaire s'organise autour d'un système à plusieurs niveaux, combinant

grandes surfaces, réseaux de proximité et commerces indépendants.

Les supermarchés

Wallis compte deux supermarchés, la SEM et Interwallis, qui constituent les principales unités de distribution alimentaire de l'île. À Futuna, trois supermarchés sont recensés : la SEM CERF, Sigave Distribution et Cowafdis.

Ces établissements offrent à la population un choix varié de produits, majoritairement importés, en raison de la faible production agricole locale, qui avoisine 10 % du chiffre d'affaires. Leur offre est diversifiée, avec une prédominance du segment « dry » (épicerie sèche), qui représente plus d'un tiers du chiffre d'affaires

à Wallis et un peu moins de la moitié à Futuna. Ce segment est suivi par les produits frais, qui comptent pour environ un tiers du chiffre d'affaires. L'offre comprend également des services complémentaires, tels qu'un service de boucherie, un rayon traiteur ainsi qu'un espace boulangerie.

Implantés dans des zones centrales, ces supermarchés constituent des acteurs clés de l'approvisionnement. Leur présence a également favorisé le développement progressif d'une offre de proximité, orientée vers la commercialisation de la production locale et des produits de première nécessité.

Réseaux de patentes

On observe l'émergence de réseaux commerciaux locaux reposant sur plusieurs patentes. Ces réseaux contribuent à structurer progressivement le commerce de proximité sur le territoire.

Parmi les principales enseignes figurent L'After /Mini Mag avec 7 enseignes, JLS avec 6 enseignes, Lifuka avec 4 enseignes et Samourai.

Par ailleurs, l'enseigne Alto Fenua diversifie ses activités et s'inscrit désormais dans le paysage alimentaire, notamment dans le secteur de la transformation du poisson frais.

Ces réseaux traduisent une

organisation progressive du commerce de détail, reposant sur des logiques proches de la franchise, bien que souvent informelles et adaptées aux spécificités locales. Ils permettent d'améliorer la couverture territoriale et de faciliter l'écoulement des productions locales (légumes, fruits, poissons) ainsi que des plats préparés, qui occupent une place croissante dans l'économie alimentaire.

Le secteur des plats préparés connaît d'ailleurs une croissance particulièrement dynamique, avec désormais 117 patentes recensées, dont 80 à Wallis et 37 à Futuna. Cette progression importante, notamment ces dernières années, illustre également une évolution des modes de consommation.

Commerces indépendants

Le territoire repose également sur un tissu de petits commerces indépendants, d'environ une cinquantaine de commerces d'alimentation générale. Leur offre demeure toutefois hétérogène : les plus petits proposent une gamme restreinte, parfois inférieure à une centaine de produits, tandis que les plus développés s'apparentent à de petites

supérettes, proposant des produits frais, de la viande, du poisson ainsi que des plats préparés.

Le secteur du commerce du territoire est sujet à de fortes contraintes liées à la dépendance aux importations, à l'éloignement et au coût du transport. Ces difficultés

impactent notamment la disponibilité de produits frais importés, dans un contexte marqué par une production agricole professionnelle encore peu développée.

2. LE COMMERCE DE DÉTAIL

Le registre des patentes recense 92 établissements de commerce de détail à Wallis-et-Futuna, dont 60 à Wallis (65%) et 32 à Futuna.

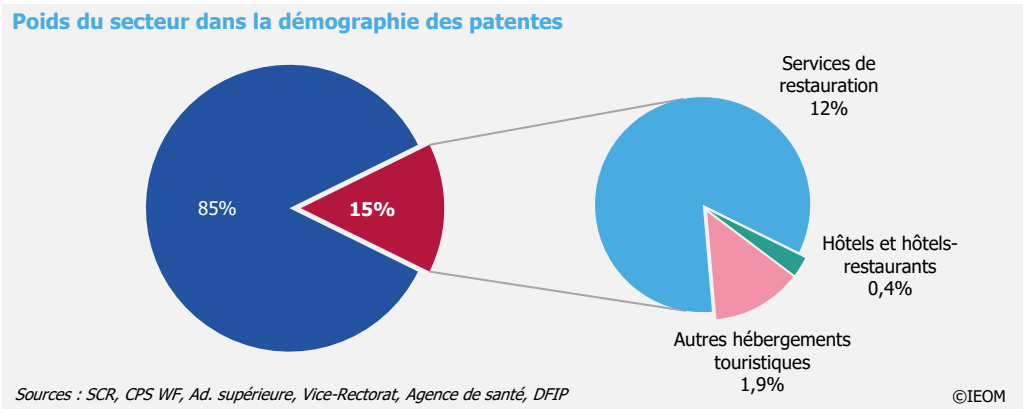
Le tissu commercial reste peu spécialisé : le commerce de détail divers concentre 65 établissements (70% du

total), et l'équipement de la maison (18 établissements). Les segments plus spécialisés — électronique, optique, horlogerie-bijouterie, parfumerie, parapharmacie — restent marginaux et quasi exclusivement localisés à Wallis, qui concentre la quasi-totalité de l'offre non courante.

Commerce de détail - Nombre de patentes

	Futuna	Wallis	Total
Commerce de détail divers	27	38	65
Autres commerces de détail spécialisés divers	17	11	28
Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie	1	1	2
Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	0	1	1
Commerce de détail de fleurs, plantes, graines	0	4	4
Commerce de détail d'optique	0	1	1
Commerce de détail d'habillement	7	17	24
Commerce de parfumerie, produits de beauté	2	3	5
Électronique	0	6	6
Commerce de détail de matériels audio et vidéo	0	1	1
Commerce de matériels de télécommunication	0	2	2
Commerce de détail d'ordinateurs	0	3	3
Équipement maison	5	13	18
Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	1	0	1
Commerce de détail de meubles	1	4	5
Commerce de détail de quincaillerie, de peintures e	1	5	6
Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé	0	1	1
Commerce de détail d'appareil électroménager	1	3	4
Commerce de détail d'habillement	1	0	1
Presse / loisirs	0	1	1
Commerce de détail de journaux et papeterie	0	1	1
Vente à distance	0	1	1
Vente à distance sur catalogue spécialisé	0	1	1
Pharmacie	0	1	1
Commerce de détail de produits pharmaceutiques	0	1	1
Total	32	60	92

SECTION 8 – L'HÔTELLERIE – RESTAURATION ET LE TOURISME



En 2025, le secteur de l'hôtellerie-restauration se compose de 202 patentées, dont 6 hôtels, 27 structures d'hébergement de type « gîtes », chambre d'hôtes et location de maisons ou d'appartements et 169 patentes de restauration (traditionnelle, snack ou plats à emporter). Le nombre de patentes de restauration, notamment pour les plats préparés, a connu une forte augmentation ces dernières années.

Le nombre d'effectifs tend à s'améliorer, avec 79 personnes déclarées auprès de la CPSWF (soit 32 de plus qu'en 2024, et 62 de plus qu'en 2023), soit 2,8 % du nombre total de salariés du Territoire.

La mobilisation de concours bancaires par ces entreprises est limitée avec un encours total pour le secteur de 1,3 M F CFP au 31 décembre 2025 (moins de 0,1 % des encours déclarés).

1. LE TOURISME

L'absence de suivi statistique structuré du tourisme rend difficile une estimation précise de la fréquentation du territoire.

Par voie aérienne, 14 980 passagers sont arrivés à Wallis-et-Futuna en 2025. Parmi eux, un peu moins de 60 % sont des résidents, tandis que le reste correspond à des visiteurs, dont 349 identifiés comme venant s'installer sur le territoire.

Ainsi, le nombre de touristes peut être estimé à environ 5 600 visiteurs sur l'année, soit en moyenne un peu plus de 100 touristes par semaine.

Par voie maritime, 2 paquebots et 38 bateaux de plaisance ont accosté à Wallis-et-

Futuna en 2025. Ces chiffres sont en baisse par rapport à 2024, qui avait enregistré 4 paquebots et 36 bateaux de plaisance.

Cette faible dynamique s'explique notamment par l'absence de ports de plaisance et d'infrastructures adaptées à l'accueil des touristes. Par ailleurs, le temps d'escale des croisiéristes est souvent très court — parfois limité à quelques heures — ce qui restreint fortement les retombées économiques de ce tourisme, pourtant doté d'un réel potentiel.

L'étude menée pour l'élaboration de la stratégie de développement touristique de Wallis-et-Futuna (2020-2025) a ainsi pu relever différents freins au développement du

secteur. Le coût des billets d'avion et d'hébergement constitue l'un des problèmes majeurs en termes de compétitivité vis-à-vis des destinations voisines présentant des profils similaires (Îles Fidji, Vanuatu, Îles Cook). Le manque de visibilité de l'archipel et de ses qualités réduit la demande potentielle pour le tourisme sur le Territoire. Enfin, les infrastructures, à la fois physiques et organisationnelles, ne permettent pas encore l'accueil et la gestion d'une demande touristique conséquente. En effet, l'offre de service touristique (guide, tour opérateur, location de vélo...) est quasi inexistante, mais elle devrait se développer dans les prochaines années.

Malgré ces faiblesses, l'archipel dispose d'un fort potentiel touristique qui pourrait être exploité, comme l'ont observé les experts du SPTO (South Pacific Tourism Organisation). Disposant d'un patrimoine naturel préservé (îlots, lagon, plages, lacs de cratère...) permettant notamment des activités nautiques variées (voile, plongée...), l'archipel a également su conserver sa culture traditionnelle, lui permettant de conserver un patrimoine culturel unique, avec des sites comme le fort tongien. Paradoxalement, le faible développement du tourisme constitue également une force pour Wallis-et-Futuna, en lui permettant de se démarquer des autres destinations par son aspect traditionnel comparé à des destinations de tourisme de masse. Afin de garder cette spécificité, le développement du tourisme doit nécessairement intégrer une forte dimension de durabilité à la fois sociale et écologique. Autre point négatif pouvant être exploité positivement, la proximité avec les îles Fidji constitue à la fois une concurrence, mais aussi

une réserve de touristes proche de l'archipel, qui pourraient profiter de la proximité entre les deux destinations pour de courts séjours en complément de l'offre habituelle de Fidji.

Le tourisme fait partie des quatre orientations économiques à même de constituer des moteurs de développement du Territoire, orientations décidées dans le cadre de la Stratégie de développement 2017-2030. L'enveloppe du 12^{ème} FED territorial a été allouée au développement de ce secteur sur Wallis-et-Futuna, avec une attribution des fonds sur 5 ans (2022-2027) et avec une stratégie d'un tourisme raisonné, raisonnable et durable, projet qui promeut l'authenticité de la culture de Wallis-et-Futuna.

La création d'un Office du tourisme de Wallis-et-Futuna (OTWF) initialement prévue pour 2022 et repoussée en 2025 n'a pas encore pu être finalisée. Le territoire pâtit ainsi toujours du manque d'un organisme centralisateur pour le développement du tourisme. En 2023, un kiosque d'information pour les touristes a vu le jour à l'aéroport de Hihifo, où les touristes peuvent obtenir un dépliant présentant les activités touristiques à faire à Wallis et à Futuna.

Autre action ayant pour but d'améliorer la visibilité, le site internet touristique du Territoire (www.wallis-futuna.travel) a été mis en ligne en octobre 2020, grâce aux fonds européens de la stratégie numérique. Une page Facebook (qui compte plus de 9 600 abonnés début 2025) créée en 2020, est également consultable (Wallis & Futuna Tourisme). Ces supports présentent la destination, ses atouts et ses professionnels pour tous les voyageurs qui s'intéressent aux deux îles.

Stratégie tourisme

La stratégie sectorielle de développement touristique des îles Wallis-et-Futuna portant sur la période 2020-2030 a fait

l'objet d'une nouvelle actualisation validée en fin d'année 2025 lors de la session budgétaire de l'Assemblée territoriale¹⁵.

¹⁵<https://www.wallis-et-futuna.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Les-strategies-territoriales/Strategies-sectorielles/Strategie-de-developpement-du->

Tourisme/Contenu-de-la-strategie-de-developpement-du-tourisme

Cette modification a porté sur la révision de certains indicateurs de suivi sans modification des objectifs poursuivis qui restent au nombre de 5 :

- **Objectif A** : « Structurer la gouvernance touristique du secteur »
- **Objectif B** : « Venir à Wallis-et-Futuna »
- **Objectif C** : « Former, accompagner et professionnaliser le secteur »
- **Objectif D** : « Renforcer l’offre pour un tourisme raisonnable et raisonné »
- **Objectif E** : « Favoriser un aménagement durable du Territoire »

La mise en œuvre de la stratégie tourisme sera cofinancée par le Territoire, l’État et l’Union européenne dans le cadre de l’enveloppe territoriale du 12^e instrument

Mise en œuvre de la stratégie sur l’année 2025

La mise en œuvre de la stratégie tourisme s’est poursuivie en 2025. Sur le plan de la gouvernance, le pilotage a été confié au Service de Coordination des politiques publiques, tandis que le Conseil Territorial du Tourisme a validé le bilan 2020-2024. Des travaux ont également été engagés pour améliorer la fiabilité des données d’entrée (évolution de la fiche passager, automatisation et actions de sensibilisation).

En matière d’infrastructures, plusieurs projets structurants ont avancé, notamment la livraison de la nouvelle tour de contrôle de l’aéroport de Wallis-Hihifo, les travaux sur la piste d’atterrissage et la réfection du kiosque d’information, renforçant la capacité d’accueil du territoire. Ces efforts ont été complétés par des formations destinées aux professionnels du secteur (gestion de projet, anglais, gestion hôtelière).

Le territoire s’est aussi illustré à l’international et dans la région à travers sa

européen. Le versement de l’aide européenne est prévu en 4 tranches distinctes sous réserve du respect par le Territoire des critères d’éligibilité à l’appui budgétaire.

Date prévisionnelle de versement	Montant du décaissement (€)
1T2026	6.000.000
1T2027	4.000.000
1T2028	6.000.000
1T2029	4.000.000
Total	20.000.000

Source : SCOPPD

Les travaux de programmation de l’aide européenne se sont poursuivis sur l’année 2025 avec l’objectif de décaisser la première tranche du programme d’un montant de 6 millions d’euros au début de l’année 2026.

participation à des événements majeurs (Salon de l’Agriculture, championnats du monde de Va’a, Mini-jeux du Pacifique, SPTE), tout en accueillant des manifestations locales importantes comme la MANATAI, un tournoi de rugby, les Oceania de pétanque et la foire de Noël.

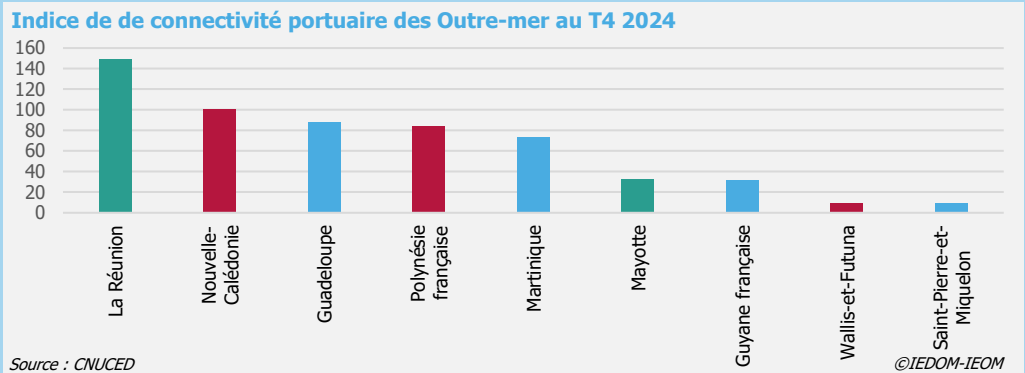
L’offre touristique a été soutenue par l’accompagnement à la création d’entreprises via le CTAI, la mise en place de référentiels (hôtellerie et activités nautiques) et l’octroi de plus de 30 millions F CFP d’aides aux porteurs de projets.

Enfin, l’aménagement du territoire s’est poursuivi avec des travaux sur des sites naturels (Kulu’ui, Vilamalia) et la restauration du patrimoine religieux (cathédrale de Mata’Utu, chapelle de Lano). En parallèle, des projets de fonds d’aide dédiés à l’aménagement touristique sont en préparation pour un déploiement en 2026.

SECTION 9 – LES TRANSPORTS

LES OUTRE-MER, HUBS REGIONAUX POUR LE TRANSPORT MARITIME ?

Du fait de leur isolement géographique et de la faible taille de leur marché intérieur, les économies ultramarines sont fortement dépendantes de leurs importations. Cette dépendance est un des facteurs expliquant la cherté de la vie dans les territoires ultramarins, les coûts de transport participant aux prix élevés qui y sont observés. Le développement des infrastructures portuaires est donc un enjeu de premier plan pour ces géographies afin d'accueillir des porte-conteneurs dont la taille ne cesse de s'accroître, et ainsi d'intégrer et de se maintenir sur les grandes lignes du transport maritime international. En effet, une faible connexion implique un accroissement de l'isolement de ces territoires et un renchérissement des coûts du transport à cause de potentiels transbordements et d'une faible concurrence sur certaines lignes.



Grille de lecture : La CNUCED a développé un indice composite de connectivité visant à mesurer le niveau d'intégration de chaque pays dans les réseaux internationaux du transport maritime de marchandises, cet indice est détaillé au niveau de chaque port. Cet indice portuaire se base sur plusieurs indicateurs dont : le nombre de lignes internationales faisant escale dans le port, le nombre d'autres ports connectés par ligne directe ou encore la taille du plus grand porte-conteneurs opérant dans le port. La valeur de 100 est la valeur moyenne au premier trimestre 2023.

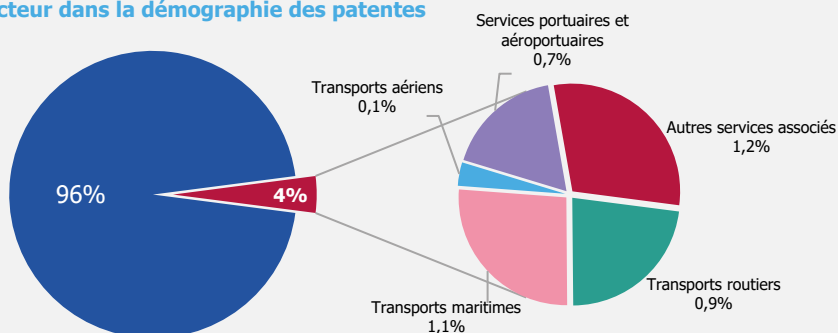
Dans le bassin Atlantique, bien que les ports de la Guadeloupe et de la Martinique présentent des niveaux de connectivité inférieurs aux grands ports régionaux, notamment de Kingston en Jamaïque (305) et de Caucedo en République dominicaine (222), ils se distinguent parmi les autres économies caribéennes. La Guadeloupe est l'économie de l'est de l'arc caribéen qui présente la meilleure connectivité, suivie par la Barbade et la Martinique. À l'inverse la Guyane française se démarque par une connectivité faible en comparaison du port de Georgetown au Guyana (89) et de Paramaribo au Suriname (86).

Le port de Pointe des galets à La Réunion, hub dans l'océan Indien de la compagnie CMA-CGM, affiche une des connectivités les plus importantes de la région de l'Afrique orientale. Parmi les îles de l'océan Indien, seul Port-Louis à l'île Maurice dépasse les performances du port réunionnais. Longoni à Mayotte se trouve plus éloigné des grandes lignes internationales de commerce maritime et accueille principalement des lignes régionales à destination de l'océan Indien, de l'Afrique et du Moyen-Orient.

Dans le bassin Pacifique, les ports les mieux connectés sont avant tout les ports australiens et néo-zélandais. Parmi les îles océaniques, la Nouvelle-Calédonie affiche le niveau le plus élevé de connectivité devant les ports fidjiens de Suva (91) et Lautoka (90), et le port de Papeete.

Ces résultats illustrent, dans l'ensemble, une bonne connectivité des ports ultramarins par rapport à leurs voisins et la qualité des infrastructures des ports ultramarins leur permettant d'être des escales pour de grandes lignes internationales. Ils montrent aussi le potentiel que peuvent représenter ces ports comme plateformes régionales pour les échanges intrarégionaux. La stratégie de CMA-CGM l'illustre avec le choix de La Réunion comme hub de l'océan Indien, et celui de la Martinique et de la Guadeloupe pour la zone Caraïbe et Amérique du Sud. Les ports de Wallis-et-Futuna et Saint-Pierre-et-Miquelon se distinguent par un niveau plus faible de connectivité en lien avec une taille plus réduite de ces économies.

Poids du secteur dans la démographie des brevets



Sources : SCR, CPS WF, Ad. supérieure, Vice-Rectorat, Agence de santé, DFIP

©IEOM

Le secteur des transports compte 57 brevets en 2025, soit 4,1 % des brevets déclarés. Ce secteur regroupe les entreprises assurant le transport terrestre, maritime et aérien, mais aussi fournissant les services de manutention, d'entreposage et les autres services associés (agence de voyages, transitaire, aéroportuaire, etc.). À fin juin 2025, le secteur du transport n'emploie directement que 15 personnes déclarées localement, soit 0,5 % des salariés déclarés du Territoire et 1,4 % des effectifs du secteur

privé. L'encours de crédit de ce secteur est de 18 millions de F CFP.

L'insularité et l'éloignement confèrent aux infrastructures portuaires et aéroportuaires des rôles clés dans l'approvisionnement et la fréquentation de l'archipel. L'activité du Territoire est rythmée par la fréquence et le coût des transports aériens et maritimes. Il n'existe pas de réseau de transport en commun, excepté celui organisé à l'attention des scolaires.

1. LE TRANSPORT MARITIME

1.1. LES INFRASTRUCTURES

L'approvisionnement de l'archipel s'effectue à Wallis via le port de Mata'Utu pour les marchandises et par celui de Halalo pour les hydrocarbures. Le chantier d'extension et d'aménagement du port de commerce de Mata'Utu s'est achevé fin 2013, après trois années de travaux. L'ensemble des bâtiments a été réhabilité (capitainerie, locaux de la douane et du BIVAP), des aires de stockage ont été construites et des équipements de nettoyage des conteneurs ont été installés. Enfin, une plateforme de 8 000 m² et un nouveau quai de 60 mètres ont été réalisés. En 2022, la toiture du hangar du quai de Mata'Utu a été rénovée.

À Futuna, seul le port de Leava est en activité. Sa reconstruction complète est inscrite

au programme du 10^e FED territorial, pour un montant total de 1,8 milliard de F CFP. Initialement prévus à partir de 2019, et marqués par plusieurs retards, les travaux ont finalement repris en 2024.

Au cours de l'année 2025, les travaux de construction du quai maritime de commerce de Leava se sont poursuivis.

Le quai de Leava constitue une infrastructure logistique structurante pour Futuna. La livraison de l'ouvrage est désormais prévue pour juin 2026. Son achèvement devrait améliorer les conditions d'approvisionnement, renforcer la sécurité des opérations portuaires et, à terme, réduire certaines contraintes liées à la desserte et aux coûts logistiques.

1.2. LE TRAFIC MARITIME

Le trafic maritime est exclusivement dédié au transport de marchandises. Le coût du fret vers Wallis-et-Futuna est élevé, en raison des faibles volumes importés, de l'éloignement des deux îles des grandes routes maritimes et du retour des conteneurs souvent effectué à vide.

Dans ce contexte, le Territoire et l'Agence française de développement (AFD) ont signé, dans le cadre du Fonds Outre-mer (FOM), une convention de financement relative à l'octroi d'une subvention de 16,7 millions de F CFP à la collectivité. Cette subvention vise à financer la réalisation d'une étude sur la mise en place, à titre expérimental, d'une desserte maritime inter-îles.

Lancée en début d'année 2024, cette étude, initialement prévue pour s'achever en 2025, a été prolongée jusqu'en 2026, les autorités locales ayant souhaité intégrer une mission complémentaire portant sur la mise en place d'une desserte exclusive entre Wallis et Futuna.

Une telle desserte pourrait permettre

d'améliorer les échanges de marchandises entre les deux îles et d'offrir une alternative à la desserte aérienne, dont la capacité reste limitée.

En 2025, 32 navires ont accosté à Wallis-et-Futuna, un chiffre en légère hausse par rapport à 2024. Parmi eux, on dénombre 15 porte-conteneurs, 10 pétroliers, 3 butaniers et 4 navires de la Marine nationale. Le nombre de conteneurs importés a fortement progressé (+22 % par rapport à 2024). En revanche, le trafic lié au transport d'hydrocarbures est en légère baisse, avec un navire de moins (13 escales). Le ravitaillement du territoire en hydrocarbures s'effectue en moyenne tous les 45 jours.

Depuis la reprise du tourisme maritime en 2022, le nombre de voyageurs arrivant à Wallis-et-Futuna par voie maritime poursuit sa progression. En 2025, le territoire a accueilli 1 paquebot et 29 bateaux de plaisance. Le tourisme maritime demeure toutefois encore limité et constitue une piste de développement à renforcer.

Évolution du trafic maritime

Nombre de touchées	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Total	33	28	27	29	30	32	6,7%
Trafic marchandises	14	16	15	15	14	15	-6,7%
Nombre de conteneurs	1 232	1 709	1 619	1 566	1 467	1 796	-6,3%
Transport d'hydrocarbures	15	9	9	11	14	13	27,3%
Pétroliers	10	8	8	8	9	10	12,5%
Butaniers	5	1	1	3	5	3	66,7%
Marine nationale	4	3	3	3	2	4	-33,3%

Sources : Service des Douanes et des Affaires maritimes, SWAFEPP

2. LE TRANSPORT AÉRIEN

La desserte aérienne est assurée depuis le 1^{er} janvier 1984 par la compagnie Air Calédonie International (Aircalin), qui bénéficie d'une situation de monopole sur Wallis-et-Futuna. Depuis le 4 décembre 2023, elle effectue généralement 2 vols hebdomadaires entre Wallis et Nouméa (3 en haute saison), dont un fait escale à Fidji. Ces derniers sont assurés par un A320 Neo.

Opérée par Aircalin depuis 1987, la ligne aérienne domestique entre les îles Wallis et Futuna a changé d'opérateur au 1er janvier 2024. À la suite d'un appel d'offres lancé en 2019 par l'Administration Supérieure du territoire de Wallis-et-Futuna, le contrat pour la période 2024-2028 a été attribué à la compagnie Air Loyauté (depuis renommé Air Océania). Une partie du personnel d'Aircalin

chargé des activités domestiques a rejoint la compagnie Air Loyauté et Aircalin continue d'assurer l'assistance en escale pour le compte d'Air Loyauté. La ligne intérieure étant déficitaire, le Territoire attribue chaque année une subvention d'équilibre.

En moyenne, quatorze vols hebdomadaires entre Wallis et Futuna sont effectués par deux DHC-6 Twin-otter. Des vols supplémentaires sont mis en place, notamment pour le transport des lycéens étudiants boursiers, mais aussi pour du fret ou pour répondre à toute demande du Territoire.

À ces vols programmés s'ajoutent, de façon ponctuelle, des vols militaires et des évacuations sanitaires.

2.1. LES INFRASTRUCTURES

2.1.1. L'aéroport de Wallis-Hihifo

L'aéroport international situé au nord de Wallis, dans le district de Hihifo, ouvert à la circulation aérienne générale, accueille, de jour comme de nuit, des avions de type A320. Il est exploité en régie directe par le service d'État de l'Aviation civile (SEAC), qui a reçu, en avril 2014, un certificat de sécurité aéroportuaire qui reconnaît que l'exploitation de l'aéroport (pompiers, péril animalier, entretien des plateformes) est conforme aux normes françaises. Ce certificat a été renouvelé le 10 juin 2024 pour une période de 5 ans. Le SEAC assure par ailleurs un service d'information de vol (AFIS) et un service de communication, navigation et surveillance au bénéfice des usagers de la plateforme. Le SEAC détient un certificat de prestataire de la navigation aérienne attestant que ces services sont mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Le marché de resurfaçage de la piste a été attribué au mois de septembre 2025 à la société COLAS. La mise en place de la base vie se fera en 2026, avec un début des travaux de resurfaçage durant l'été 2026. La principale difficulté va résider dans la mise à disposition

du granulat nécessaire à la confection du goudron bitumineux. Une carrière de Tasmanie a la capacité de fournir la qualité et la quantité nécessaires à ce type de travaux (de l'ordre de 25 000 tonnes). Le granulat sera apporté par vraquier jusqu'à Fidji puis transféré dans des barges de 5000 tonnes qui auront la capacité d'accéder au quai de Mata'Utu.

Un projet de réaménagement de l'aérogare a été porté par le SEAC avec le concours des services de l'Administration Supérieure. Les travaux se feront en 2026 (espaces de vente supplémentaires, agrandissement de la salle d'embarquement, protection solaire de la zone d'attente-arrivée passagers,...) grâce aux fonds du FED 12 Tourisme.

Le schéma directeur d'aménagement a été relancé en 2025 avec une proposition de réaménagement du frontal des installations. Ce projet n'a pas encore reçu son ordre de déclinaison locale par l'échelon central de la DGAC.

Une étude de faisabilité pour reprendre

l'ensemble de l'aménagement et de l'agrandissement de l'aérogare a été menée en 2025 par le service national d'ingénierie aéroportuaire de la DGAC. Cette étude de

faisabilité ne passe pas encore au stade de projet du fait des coûts estimés trop importants et pas supportables pour l'instant par le budget de la DGAC.

2.1.2. L'aéroport de Futuna

L'aéroport de Futuna, situé à la pointe de Veleva, accueille, de jour uniquement, des avions de catégorie 1 (de type DHC-6 Twin Otter ou Beechcraft 200). La desserte aérienne est assurée par la société Air Loyauté (Air Océania) depuis le 1er janvier 2024, et relie l'île à celle de Wallis. L'aéroport est exploité par le service territorial des travaux publics (STP).

Après de premiers blocages en 2022, les travaux de balisage lumineux et de rénovation des clôtures ont pu commencer en 2023. Ils n'ont néanmoins pas pu être finalisés, fin 2023, à cause de nouveaux blocages.

En 2024, le balisage des obstacles autour de l'aéroport est effectif, permettant d'engager la tranche conditionnelle en 2025 pour le balisage nocturne de la piste pour les vols IFR de nuit.

Le STP assure par ailleurs un service d'information de vol (AFIS) au bénéfice des usagers de la plateforme et a reçu un certificat de prestataire de la navigation aérienne attestant que ce service est mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Le STP s'est engagé dans une certification nationale du terrain qui doit aboutir pour le 30 juin 2026

2.2. LE TRAFIC AÉRIEN

Avec 46 042 passagers enregistrés sur les lignes internationales et domestiques passant par l'aéroport de Wallis-Hihifo, en hausse de 13,6 % par rapport à 2024, le trafic aérien de passagers a dépassé le niveau

d'avant la pandémie COVID-19 (45 378 passagers en 2019). Les vols sur Futuna ont fortement soutenu la demande, avec un trafic domestique de 1 618 mouvements d'avions (+1,5 % vs 2024).

2.2.1. Le trafic international

Évolution du trafic aérien international

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2025/ 2024
Mouvements d'avions	284	186	144	194	290	262	19,10%
Passagers	32 204	20 459	18 705	18 705	32 271	31 483	19,10%
Arrivées	15 985	10 190	9 325	9 325	16 266	15 686	17,40%
Départs	16 219	10 269	9 380	9 380	16 005	15 797	20,80%
Fret (tonnes)	129,2	76,2	94,4	94,4	96,2	100	10,50%
Fret postal (tonnes)	56,5	32,9	39,4	39,4	39,0	16	-47,90%
Taux de remplissage départ Wallis	79,9%	85,4%	74,1%	74,3%	74,3%	80,90%	21,30%

Source : Service de l'État de l'Aviation Civile (SEAC)

Les deux destinations desservies depuis Wallis sont les îles Fidji et la Nouvelle-

Calédonie. En 2025, 31 483 passagers ont effectué un vol international à destination ou

au départ de Wallis, soit une hausse de 19,1 % par rapport à 2024, avec un niveau supérieur à la période pré-covid (32 204 passages en 2019). Le nombre de vols progresse dans les mêmes proportions, avec 262 mouvements contre 220 l'année précédente. Le taux de remplissage rebondit nettement à 80,9 %, dépassant désormais les niveaux observés avant la baisse de 2024 (66,7 %) .

Le transport de marchandises par fret aérien repasse au-dessus de la barre des 100 tonnes (100,0 tonnes en 2025, +10,5 %). À l'inverse, le fret postal international poursuit sa chute spectaculaire, à 16,0 tonnes en 2025 (- 47,9 % vs 2024), confirmant la tendance baissière engagée depuis 2010 (où il atteignait encore 79 tonnes).

2.2.2. Le trafic domestique

Évolution du trafic aérien domestique

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Mouvements d'avions	1 384	1 201	1 459	1 391	1 594	1 618	1,50%
Passagers	11 852	8 887	13 256	13 441	14 108	14 559	3,20%
Fret (tonnes)	33,1	33	32,6	26,1	32,6	45	38,00%
Fret postal (tonnes)	4,7	5	6,8	6,8	2,2	3	34,50%

Source : Service de l'État de l'Aviation Civile (SEAC)

En 2025, 1 618 mouvements d'avions ont été effectués entre Wallis et Futuna, une progression plus modérée (+1,5 %) après la forte hausse de 2024 (+14,6 %). Le nombre de passagers continue néanmoins de croître à un rythme soutenu (+3,2 %), pour atteindre 14 559 passagers, un nouveau record sur la période. Le trafic domestique reste ainsi très nettement au-dessus des niveaux d'avant pandémie. L'ACMI avec la compagnie suisse Zimex pour le deuxième Twin-Otter a permis

de maintenir un haut niveau de disponibilité des avions pour effectuer les rotations.

Le fret domestique aérien poursuit sa forte progression, avec 45,0 tonnes transportées en 2025 (+38,0 % vs 2024), après une année 2024 déjà en forte hausse. Le fret postal domestique, après s'être effondré en 2024 (2,2 tonnes), se redresse également à 3,0 tonnes (+34,5 %), sans toutefois retrouver les niveaux de 2022-2023 (6,8 tonnes).

2.2.3. Autres trafics

Pour l'année 2025, le terrain de Wallis-Hihifo a servi de base pour l'exercice interarmées de la Croix du Sud. L'aéroport a géré dans ce cadre une centaine de mouvements d'avions, dont un C17 de l'USAF. En plus des A400M de l'armée de l'air, des C130 Néo-Zélandais, Australiens et Américains ont fait escale. Le déploiement d'un PUMA a fait partie de l'exercice et a permis une mission

de dressage de pylône sur l'île d'Alofi, au large de Futuna. 300 soldats de 19 nationalités ont transité par les installations.

Les EVASAN réalisées grâce au contrat avec Air Alizée ou avec les FANC ont été de 41 (soit 84 mouvements d'avions) dont 3 réalisés par les FANC (CASA).

3.LES TRANSPORTS TERRESTRES

Il n'existe pas de réseau de transport en commun à Wallis-et-Futuna, à l'exception des transports scolaires assurés par un petit nombre d'entreprises privées. Quelques hôtels proposent un service de navettes depuis l'aéroport, et des bus scolaires sont parfois prêtés à l'occasion de l'arrivée de croisiéristes. Le développement d'infrastructures de transports en commun reste néanmoins un enjeu notable pour la durabilité d'un territoire vieillissant, où le véhicule personnel demeure aujourd'hui le seul moyen de déplacement réellement praticable.

Bien que les deux îles soient de taille modeste, l'usage du vélo y demeure marginal, faute d'infrastructures dédiées (pistes cyclables) et d'une culture du déplacement doux encore peu développée. Pour des raisons similaires, la marche à pied reste également peu pratiquée, même sur de courtes distances. Le développement de modes de déplacement

plus actifs et respectueux de l'environnement constitue ainsi un double enjeu, à la fois écologique et de santé publique.

Le parc automobile de l'archipel reste difficile à évaluer avec précision, une partie des propriétaires de véhicules d'occasion ne renouvelant pas leur certificat d'immatriculation. Compte tenu de l'état des routes et d'une nette préférence pour les véhicules spacieux, le parc est composé en grande majorité de pickups, qui permettent à la fois le transport de matériaux et celui de passagers — une pratique tolérée sur le Territoire. En 2025, 330 véhicules neufs ont été immatriculés (véhicules de tourisme, utilitaires, deux-roues et poids lourds), contre 235 en 2024, soit une hausse marquée de 40,4 %, portée notamment par les véhicules de tourisme (+53,9 %) et les poids lourds, dont le nombre a été multiplié par 4,5.

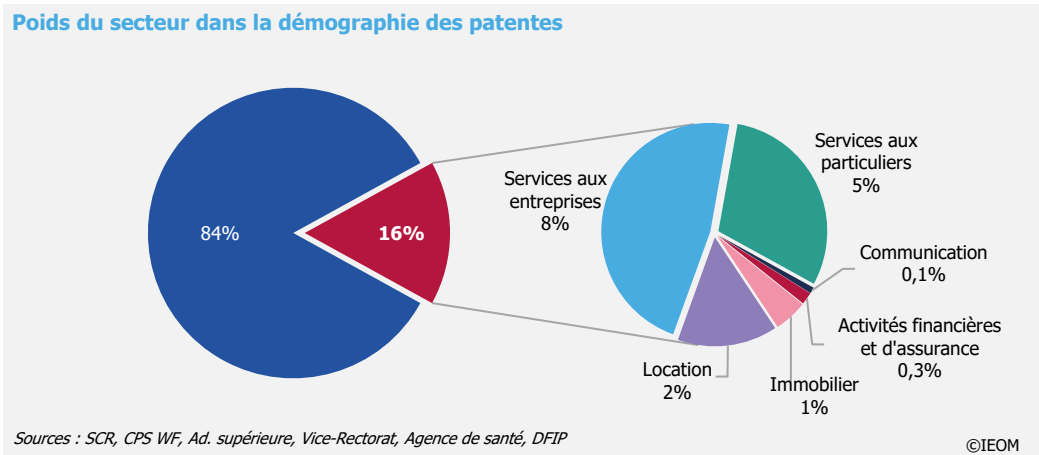
Immatriculations de véhicules neufs

Nombre de véhicules	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Total	195	272	271	229	235	330	40,43%
Véhicules de tourisme	86	108	90	84	102	157	53,92%
Véhicules utilitaires	94	155	175	127	120	153	27,50%
Deux-roues	10	3	5	11	11	11	0,00%
Poids lourds	5	6	1	7	2	9	350,00%

Source : Service des Douanes et des Contributions diverses

SECTION 10 – LES AUTRES SERVICES MARCHANDS

1.APERÇUS STRUCTURELS



Les autres services marchands comprennent les activités immobilières, les télécommunications, les services aux entreprises (activités de conseil, de nettoyage, de gardiennage, etc.) et les services aux particuliers (activités de loisirs, services personnels et domestiques, formations, crèches, etc.).

En 2025, on compte 222 patentées

dans ce secteur (hors hôtellerie-restauration et transport), soit 16 % du nombre total de patentés.

À fin juin 2025, les services marchands emploient 23,1 % des salariés déclarés du secteur privé. Le secteur des services totalise par ailleurs 7,3 % de l'encours de crédit distribué aux entreprises et collectivités du Territoire¹⁶ (soit 245 millions de F CFP).

2.LE SERVICE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (SPT)

À Wallis-et-Futuna, le secteur de la poste et des télécommunications est administré par le Service des Postes et Télécommunications (SPT), rattaché au Territoire. Le SPT assure l'acheminement et le traitement du courrier postal, la gestion des services des télécommunications et d'Internet,

et développe également une activité philatélique.

Au 31 décembre 2025, le SPT comptait 52 agents (54 agents en 2024) répartis entre 35 à Wallis et 17 à Futuna, ainsi que 5 Volontaires du Service Civique (VSC).

¹⁶ Hors Service des Postes et des Télécommunications considéré comme un service territorial.

2.1. L'ACTIVITÉ POSTALE

L'année 2025 a été marquée par des difficultés significatives sur le courrier international. De mars à juillet, de fortes perturbations du transport aérien ont généré un retard de plus de deux tonnes de courrier, finalement réceptionnées en août par voie maritime. La situation s'est ensuite normalisée et les flux sont redevenus réguliers.

Par ailleurs, les réformes douanières décidées par l'administration américaine ont perturbé les envois de marchandises vers les États-Unis. Sur le plan domestique, le SPT a renouvelé sa convention avec la société Air Océania pour le transport du courrier inter-îles.

Au total, le SPT a traité 20,5 tonnes de courrier en 2025, dont 16 tonnes à l'import et 4,5 tonnes à l'export. Ce volume est en baisse

de 29,3 % par rapport à 2024 (29 tonnes) et de 36 % par rapport à 2023 (36 tonnes), en partie imputable aux perturbations de l'année.

Pour 2026, le SPT prévoit une refonte de ses tarifs postaux afin de rendre les envois internationaux plus attractifs, assortie d'une amélioration de la qualité de service. La modernisation des agences postales se poursuit dans la continuité des travaux engagés depuis la rénovation de l'agence de Hihifo en 2022. En 2025, une enveloppe de 4 millions F CFP a été allouée à la rénovation du comptoir de l'agence de Mua. La rénovation de la façade des boîtes postales est quant à elle programmée pour le premier semestre 2026.

2.2. L'ACTIVITÉ PHILATÉLIQUE

La section philatélie continue de promouvoir le territoire à travers ses émissions de timbres. En 2025, de nouvelles créations ont été produites en partenariat avec des artistes locaux. En novembre 2025, le SPT a

participé à la 78ème exposition philatélique d'automne à Paris, qui représente environ 90 % des recettes de la section. Face au recul du marché métropolitain, la division explore de nouveaux débouchés, notamment en Asie.

2.3. L'ACTIVITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Au 31 décembre 2025, le SPT comptait 2 611 clients Internet (ADSL, WiFi, 4G fixe et fibre optique), dont 840 abonnés FTTH. Le déploiement de la fibre optique s'est poursuivi avec l'extension progressive du réseau sur Wallis-et-Futuna. Malgré la concurrence croissante des solutions satellitaires, au premier rang desquelles Starlink, le SPT a maintenu ses investissements pour améliorer la couverture et la qualité du service sur l'ensemble du territoire.

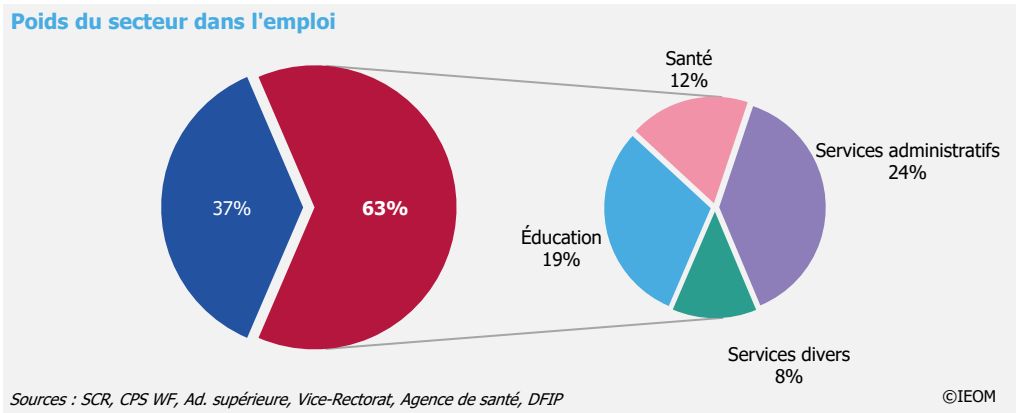
Le réseau mobile Manuia comptait 11 793 abonnés fin 2025. L'année a été marquée par la poursuite des travaux de modernisation et de densification du réseau 4G, avec des projets visant à renforcer la qualité de couverture et les performances globales. Le SPT conduit par ailleurs des réflexions sur l'évolution future de son cœur de réseau mobile et l'introduction de nouveaux

services.

Le réseau cuivre, avec 1 631 lignes actives fin 2025, amorce quant à lui sa transition vers des infrastructures plus modernes. Le déploiement de solutions de téléphonie sur IP (VoIP) destinées à remplacer progressivement ce réseau historique s'est poursuivi tout au long de l'année, avec des travaux d'intégration et de configuration des équipements.

Enfin, le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) a continué à structurer l'ensemble des projets stratégiques du SPT, avec le lancement de plusieurs marchés publics portant sur la modernisation des infrastructures télécoms, le développement de la fibre optique, la sécurisation des réseaux et le renouvellement des équipements techniques.

SECTION 11 – LES SERVICES NON MARCHANDS



Les services non marchands emploient 62,9 % des salariés du Territoire :

- Les services administratifs, comprenant la fonction publique d'État et les agents territoriaux. Ces services emploient 24 % des effectifs salariés ;
- L'enseignement regroupe 19 % de l'emploi salarié ;
- La santé avec 12 % des effectifs salariés ;

- Les services et administrations diverses (CPSWF, autres directions...), qui représentent 8 % des effectifs salariés totaux.

Au 31 décembre 2025, les crédits accordés aux collectivités locales s'élèvent à 1,8 Mds F CFP, soit 52,2 % du crédit distribué (hors particuliers).

1. L'ÉDUCATION

1.1. LES ÉTABLISSEMENTS ET LE PERSONNEL

La loi de 1961, qui confère aux îles de Wallis-et-Futuna le statut de territoire d'outre-mer, précise dans son article 7 que la République assure l'enseignement. L'article 3 de cette même loi indique que la République garantit aux populations le libre exercice de leur religion, ainsi que le respect de leurs croyances et de leurs coutumes en tant qu'elles ne sont pas contraires aux principes généraux du droit. La conciliation de ces deux articles s'est traduite jusqu'au 1^{er} octobre 2025 par une convention de concession de l'enseignement du premier degré par l'État à la Mission Catholique. A compter de cette date, toutes les

écoles du premier degré ont basculé au sein du Vice-rectorat de Wallis-et-Futuna. Désormais, l'éducation scolaire relève uniquement du ministère de l'Éducation nationale. Le Vice-rectorat pilote l'intégralité des parcours scolaires de tous les élèves du territoire.

Le 1^{er} degré compte toujours 10 écoles : 7 écoles primaires à Wallis et 3 à Futuna (une école primaire, une école maternelle et une école élémentaire). Ces écoles sont intégrées dans la circonscription du premier degré de Wallis-et-Futuna, créée du fait de la bascule.

Quant au 2d degré, il est composé de quatre collèges implantés à Wallis et deux à Futuna. Un lycée d'État composé des voies générales, technologique et professionnelle, doté d'un internat vient compléter le paysage scolaire.

Une classe de seconde est également installée au collège de Sisia à Futuna.

Les élèves aux besoins éducatifs particuliers sont accueillis dans des dispositifs tels que les SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) et les ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) tant à Futuna qu'à Wallis. Les SEGPA sont destinées

aux élèves en difficultés graves et durables tandis que les ULIS sont dédiés aux élèves relevant du champ du handicap. Une ULIS professionnelle est implantée à la rentrée 2025 au lycée d'État ce qui porte à trois les ULIS dans le second degré (1 ULIS au Collège de Vaimoana à Wallis et 1 ULIS au collège de Fiua à Futuna)

Un lycée agricole relevant du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire vient enrichir l'offre de formation.

Effectifs du personnel de l'éducation

	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Total	512	513	519	551	549	0,00%
Effectifs des postes enseignants	317	310	322	319	319	0,00%
Enseignement 1 ^{er} degré (privé)	143	135	141	139	139	0,00%
Enseignement 2 nd degré (public)	174	175	181	180	180	0,00%
Effectifs des autres postes de l'éducation	195	203	197	230	228	-0,87%
Fonctionnaires non enseignants	128	125	122	127	125	-1,57%
Autres agents locaux	67	78	75	103	103	0,00%
Taux moyen d'encadrement	8,9	8,9	8,5	8,3	8,3	0,00%

Source : Vice-rectorat

1.2. LES EFFECTIFS SCOLAIRES

Le nombre total d'élèves scolarisés est de 2 738 en 2025 (chiffres rentrée) contre 2724 élèves en 2024. Malgré des effectifs plutôt stables depuis trois ans, en 15 ans, ils ont diminué de près de 30 %. Cette évolution s'explique principalement par la situation

démographique du Territoire : baisse du taux de natalité et émigration importante de la jeunesse (marché de l'emploi peu développé, départ massif des jeunes diplômés pour une poursuite d'études post-bac).

Effectifs de l'enseignement du 1^{er} et 2nd degré

	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2024/2023
Total	2819	2753	2727	2650	2738	3,32%
Enseignement 1 ^{er} degré	1479	1447	1419	1341	1415	5,52%
Enseignement 2 nd degré	1340	1306	1308	1309	1323	1,07%
Collèges (de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème})	813	818	844	847	842	-0,59%
Lycées	527	488	464	462	481	4,11%
dont voie générale et technologique	298	279	265	255	255	0,00%
dont voie professionnelle	229	209	199	207	226	9,18%
Post bac	0	0	0	0	0	

Source : Vice-rectorat

1.3. LES TAUX DE RÉUSSITE

En 2025, le taux de réussite du baccalauréat général est de 88% contre 96,4 % au plan national. Pour autant, tous ces chiffres des résultats doivent être pondérés au regard du nombre réduit d'élèves présentant les diplômes. De fait, un échec à Wallis-et-Futuna pèse plus lourd que dans l'hexagone.

Le baccalauréat professionnel poursuit les performances de 2024 avec un score de 88 %. Les élèves présentant le CAP ont tous réussi.

Le baccalauréat technologique enregistre un taux de réussite de 83 % contre 91 % au national et le baccalauréat

professionnel, cette année, enregistre une baisse par rapport à l'année précédente, puisqu'il passe à 84 % (équivalent à la moyenne nationale). Certaines filières de la voie professionnelle obtiennent un 100 % de réussite.

On observe de très bons résultats au diplôme national du Brevet, avec 96 % de réussite en 2025, ce qui correspond au score national.

La réussite au CAP atteint 100% de réussite, en progression de 6 points (87 % au niveau national).

Taux de réussite aux examens

	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Brevet	89%	91%	92%	85%	96%	+ 11 pt
CAP	80%	96%	94%	94%	100%	+ 6 pt
Bac général*	98%	100%	91%	88%	94%	+ 6 pt
Bac professionnel	86%	67%	64%	88%	84%	- 4 pt
Bac technologique	95%	81%	86%	78%	83%	+ 5 pt
Total bac	93%	82%	79%	85%	88%	+ 3 pt

*Depuis 2021, le BEP et les séries du bac général n'existent plus.

Source : Vice-rectorat

1.4. LA POURSUITE APRÈS LE BAC

Il est à noter que la poursuite d'études des bacheliers s'organise par le biais d'une plateforme nationale appelée Parcoursup et d'une plateforme propre à la Nouvelle-Calédonie dite Parcoursup NC.

105 élèves ont obtenu leur baccalauréat toutes séries. Certains jeunes

partent en Nouvelle-Calédonie et d'autres en France hexagonale ou en Polynésie française en septembre de l'année suivant leur baccalauréat. Afin que ces jeunes ne perdent pas le lien avec l'école ils sont accompagnés par un dispositif académique. Selon leur projet d'orientation, des formations individualisées leur sont proposées au lycée d'État.

1.5. LES PERSPECTIVES POUR 2026

La carte des formations

La nouvelle carte des formations en famille de métiers au lycée d'État a commencé à se déployer cette année 2025 et se poursuivra en 2026. La famille des métiers des transitions numériques et énergétiques (MTNE) et la famille des métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics sont désormais installées.

La mission académique École/

Entreprise, mise en place en 2024, poursuit son travail de partenariat avec les différents acteurs du tissu économique du territoire. Elle travaille également en lien avec le bureau des entreprises : l'objectif est de produire un livret PFMP et un annuaire des entreprises pour une meilleure connaissance des attendus de ces dernières ; et ce pour un accompagnement effectif des jeunes stagiaires.

Engagement citoyen

Dans le prolongement de ce qui a été initié depuis 2024, en cohérence avec les projets liés à l'engagement citoyen, les trois classes défenses (deux à Wallis et une à Futuna) continuent leur travail collaboratif

avec les forces armées toujours dans le but de renforcer le lien Armée / Nation. Ces classes Défense ont été particulièrement associées à l'exercice militaire Croix du Sud en avril 2025.

Projet académique

Dans le prolongement de la bascule des écoles au sein du Vice-rectorat, le projet académique a été actualisé afin d'ajuster les trois axes prioritaires et donc d'intégrer les objectifs et attendus de l'école primaire.

Sur un autre registre, le Vice-rectorat a soutenu les actions des classes environnement et des classes médias qui se sont implantées à Wallis et à Futuna. Les classes environnement

sensibilisent les élèves à la protection de l'environnement, mais aussi à sa préservation et sa compréhension. Cette focale sur l'environnement s'inscrit dans les parcours des élèves. Une école du territoire est labellisée aire marine éducative. Des classes de collège et du lycée ont tissé un partenariat avec la fondation Tara Océan. Les classes médias travaillent sur le traitement de l'information et sur la réalisation de court-métrages.

Éducation à la santé

Les projets engagés dans le premier degré (vaccination, prévention bucco-dentaire, école en santé) comme dans le second degré se poursuivent. Dans le cadre de l'École en santé, deux écoles du sud du territoire sont

labellisées. Un travail mené avec l'appui de la CCIMA et la DSA permet l'opération « un fruit à la récré » dans toutes les écoles du territoire. L'opération est reconduite en 2026.

Éducation financière

Les objectifs de l'EDUCFI et du passeport du même nom s'inscrivent dans la mission de service public d'éducation et d'orientation des jeunes. L'enjeu de l'EDUCFI est de sensibiliser les élèves, dès l'école, à la compréhension des principes d'établissement d'un budget, aux notions de monnaie, de dépenses, de crédit et d'épargne. Les questions budgétaires et financières sont

présentes dans la vie quotidienne des élèves sans qu'ils puissent toujours en comprendre le sens et c'est la raison pour laquelle le Vice-rectorat travaille en partenariat avec l'IEOM du territoire. Cela se traduit par la formation des enseignants et la sensibilisation des classes aux enjeux de l'éducation financière.

Éducation au droit

Le passeport Educdroit est un nouveau dispositif d'éducation au droit et à la citoyenneté, issu des états généraux de la justice. Il repose sur un partenariat avec les agents du ministère de la Justice. Il doit permettre aux élèves d'acquérir des savoirs

juridiques fondamentaux afin de faciliter leur accès au droit. Cela se traduit par des visites d'élèves au Tribunal de Mata'Utu et des séances (en classe de collège et au lycée) de co-intervention avec un professionnel du droit.

Le développement des compétences linguistiques

Les compétences linguistiques sont développées depuis l'école maternelle jusqu'au lycée. À l'école maternelle, il s'agit d'un éveil aux langues. À l'école élémentaire il s'agit de permettre aux élèves d'évoluer dans un bain de langues orales vernaculaires et étrangères. Cela permet d'appréhender les compétences linguistiques attendues au collège.

La situation géographique de Wallis-et-Futuna dans un bassin anglophone induit la question de l'enseignement des langues vivantes et notamment l'anglais. Une section internationale est installée au collège Finemui de Teesi. La section internationale australienne

en collège impliquera la mise en place à moyen terme au lycée d'État, du baccalauréat français international (BFI). Au-delà de ces projets spécifiques, le Vice-rectorat ambitionne de favoriser les séjours linguistiques dans les pays voisins, de développer les périodes de formations en milieu professionnel en milieu anglophone et s'allie, entre autres, pour cela, avec ses partenaires que sont l'Assemblée Territoriale (AT) et le Service de Coordination des Politiques Publiques et du Développement (SCOPPD). Le lycée d'État met en place des périodes de formation professionnelle au Fidji.

2. LES SERVICES DE SANTÉ

2.1. LE SYSTÈME DE SANTÉ À WALLIS-ET-FUTUNA

Le système de santé de Wallis-et-Futuna repose exclusivement sur une Agence de santé, créée par l'ordonnance 2000-29 du 13 janvier 2000 et dotée du statut d'Établissement public national à caractère administratif (EPNA). L'Agence est chargée de la définition de la politique sanitaire et de l'offre de soins, de l'élaboration du programme de santé du Territoire, de sa mise en œuvre sur le plan de la médecine préventive et curative et de la délivrance de médicaments.

L'Agence de santé de Wallis-et-Futuna est placée sous la triple tutelle du ministère des Outre-mer, du ministère de la Santé et du ministère des Finances, réunies au sein d'un conseil de tutelle. Dotée de l'autonomie administrative et financière, elle est gérée par un conseil d'administration dont le Président est le Préfet. Le Territoire ne disposant pas de système de sécurité sociale, l'État prend en charge la totalité des soins. L'Agence de santé de Wallis-et-Futuna gère à la fois un centre hospitalier multisite de 57 lits sur deux îles, quatre centres de santé, ainsi que la dispensation des médicaments pour l'ensemble du territoire de Wallis-et-Futuna en l'absence de pharmacie libérale.

Sur l'île de Wallis, l'offre de soins ambulatoire (premier recours) est assurée par trois centres de santé : Mua au sud, Hahake au centre et Hihifo au nord de l'île. L'hôpital de Sia dispose de 43 lits (14 pour la chirurgie, 3 en ambulatoire, 14 en médecine interne, 12 en gynécologie-obstétrique). Le plateau

technique se compose d'un bloc opératoire avec deux salles d'intervention et deux salles d'accouchement pour le bloc obstétrical, 1 service des urgences (2 box et 1 salle de déchocage), une salle de radiologie conventionnelle, un scanner, un échographe, un mammographe et un équipement d'ophtalmologie, ainsi qu'une pharmacie et d'un laboratoire de biologie médicale.

Sur l'île de Futuna, l'hôpital de Kaleveleve dispose de quatorze lits (11 en médecine, 2 en maternité et 1 en salle de soins critiques). On y réalise des activités de diagnostic de base en biologie et en imagerie. Les soins urgents sont pris en charge et les cas complexes transférés vers l'hôpital de Sia. Les équipes de l'hôpital de Kaleveleve assurent le suivi des grossesses et les hospitalisations en médecine pour exploration et surveillance, dans la limite de la capacité du plateau technique. Les patients de chirurgie et les parturientes (1 mois avant la date prévue d'accouchement) sont transférés vers l'hôpital de Sia à Wallis. La pharmacie de l'hôpital dispense les médicaments pour l'ensemble de l'île. Au sein de l'hôpital, le premier recours est assuré par le centre de santé (consultations, soins dentaires, soins infirmiers pédiatriques).

Les patients présentant des pathologies complexes font l'objet d'une évacuation sanitaire (EVASAN) vers la Nouvelle-Calédonie, la France hexagonale, la Polynésie française, voire l'Australie.

L'activité de l'Agence de santé à Wallis-et-Futuna

	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Nombre d'entrées en services de médecine	5 227	5 347	4 253	5 283	5 326	0,81%
+ Nombre d'entrée en service de chirurgie	1 829	3 270	2 953	3 454	3 485	0,90%
+ Nombre d'entrée en service de maternité (adultes)	252	n.c	n.c	251	257	2,39%
= Nombre d'entrées	7 308	8 617	7 206	8 988	9 068	0,89%
Nombre de journées d'hospitalisation en service de médecine	5 227	5 347	4 253	5 283	5326	0,81%
+ Nombre de journées d'hospitalisation en service de chirurgie	1 829	3 270	2 953	3 454	3485	0,90%
+ Nombre de journées d'hospitalisation en service de maternité (adultes)	1 675	n.c	n.c	1 405	1540	9,61%
= Nombre de journées d'hospitalisation	8 731	8 617	7 206	10 142	10 351	2,06%
Nombre d'interventions en bloc opératoire	398	647	714	696	689	-1,01%
Nombre de naissances	103	110	118	116	98	-15,52%
Consultations dans les dispensaires	33 141	36 409	36 984	36 968	36 935	-0,09%
Nombre d'EVASAns hors Territoire	397	n.c.	716	773	852	10,22%
Nombre de passages aux Urgences	18 481	12 909	19 580	19 294	20 155	4,46%

Source : Agence de santé

2.2. LE PROJET DE SANTÉ DU TERRITOIRE (PST)

La stratégie de l’Agence de santé de Wallis-et-Futuna est le fruit d’une concertation élargie de la population, des autorités coutumières, des autorités politiques et des professionnels de la santé. Son élaboration fut un temps fort de la démocratie sanitaire sur le territoire. La gouvernance du PST est assurée par le comité de pilotage (Copil) de la Conférence Territoriale de Santé, présidé par le Préfet, Administrateur supérieur des îles Wallis-et-Futuna. Composé de représentants des services de l’État, de l’Agence de santé, des élus, de ministres coutumiers, de représentants du diocèse et des usagers, le Copil est opérationnel depuis septembre 2022

et se réunit a minima une fois par an pour valider les étapes clés et assurer le suivi du Projet. Le 6ème Copil depuis sa création, s’est tenu le 30 janvier 2025 pour valider le Schéma Territorial de Santé de Futuna. La planification initiale prévoyait la mise en place d’un Comité stratégique de l’Agence qui devait se réunir en collégialité pour auditionner les douze groupes et valider le calendrier de mise en œuvre (une cinquantaine de projets). Avec le conflit social qu’a connu l’Agence de santé en septembre 2024, le déploiement a été mis en suspens. La reprise des travaux interviendrait courant 2026.

2.2.1. Le schéma territorial de santé de Futuna

La 1ère Conférence de santé publique organisée à Futuna le 7 mars 2024, marque le point de départ de la réflexion autour d’un schéma de santé spécifique à l’île sœur.

Le Schéma Territorial de Santé (STS) de Futuna (1ère édition 2024-2028) vise à

adapter aux spécificités et priorités de l’île, les enjeux de santé du PST des îles Wallis-et-Futuna. Il a été coconstruit entre janvier et mai 2024 par les équipes hospitalières de l’hôpital de Kaleveleve en collaboration avec les partenaires locaux et responsables coutumiers,

pour la mise en œuvre d'actions en faveur d'une meilleure prise en charge de la santé des Futuniens.

Il a ainsi fait l'objet d'une consultation élargie autour des grandes priorités de santé et d'avenir pour l'île. Il en ressort huit axes prioritaires :

- La prévention des maladies transmissibles, non transmissibles et la promotion de la santé ;
- L'accès aux soins primaires ;
- La santé de la femme et de l'enfant ;
- L'organisation des soins urgents et vitaux ;

2.2.2. Un nouvel hôpital pour Futuna

Le projet a été annoncé par le Président François Hollande en 2016 et soutenu grâce à un financement commun aux investissements en santé du Territoire, identifié dans le cadre du Ségur en 2020. Une réflexion a été engagée en 2022 par la société EMBASE pour obtenir un programme technique détaillé, validé par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) en 2023. Cependant, un constat soulevé lors de la Conférence de santé organisée à Futuna en mars 2024 révèle la mauvaise connaissance globale exprimée par les élus et coutumiers de la démarche engagée, de l'état d'avancement,

- L'accès aux soins spécialisés de manière graduée et par partenariats ;
- L'organisation des évacuations sanitaires ;
- L'accompagnement de la perte d'autonomie et développement des modalités de maintien à domicile ;
- L'organisation d'une réponse adaptée en cas de crise majeure.

Pour chacun de ces axes, en plus d'actions à court terme dans la configuration actuelle de l'hôpital, une projection des besoins de santé et des organisations à 4 ans a été réalisée pour alimenter la conception du futur Hôpital de Kaleveleve.

du calendrier envisageable et des règles pour ce type de projet, ainsi que la forte attente de cette construction sur deux points : la maternité et le bloc opératoire.

En 2024, le projet a débuté avec le relevé parcellaire et bornage des terrains et le lancement de l'avis d'appel à candidatures. Début 2025, l'analyse des candidatures continue et une première mission de conception pour la réalisation est attendue. La pose de la première pierre est prévue pour le 1er trimestre 2026.

2.3. PRIORITÉ À LA PRÉVENTION ET LA SANTÉ PUBLIQUE

La promotion de la santé est une priorité majeure de l'Agence de santé. La direction en charge de la santé publique y est consacrée en veillant à accompagner les Wallisiens et les Futuniens tout au long de leur vie (écoles, collèges, lycées, villages, vie professionnelle...), en les mobilisant autour des enjeux de prévention et de dépistage (prévenir le surpoids, l'obésité et dépister les pathologies associées, prévenir les conduites addictives, promouvoir la santé de la femme et de l'enfant, lutter contre les maladies infectieuses et maîtriser les risques environnementaux,

systématiser le dépistage du cancer). Les actions en faveur de l'amélioration de la santé bucco-dentaire sont également prioritaires, tant sur le versant prévention que prise en charge des soins.

La direction en charge de la santé publique a également pour mission de surveiller et d'observer l'état de santé de la population afin d'adapter les politiques de santé et de lutter contre la propagation des épidémies.

2.3.1. Bilan d'activité 2025 sur la santé publique

Campagne de traitement contre la filariose lymphatique

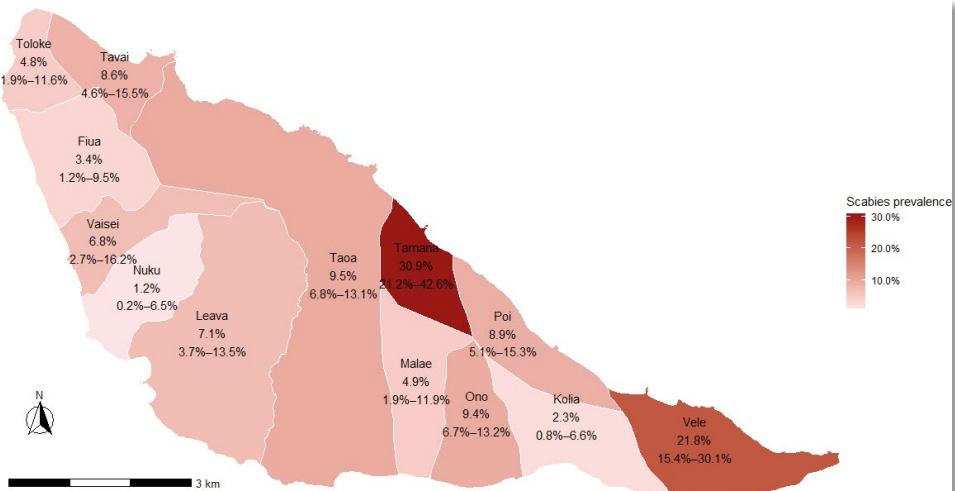
Du 17 au 31 mars 2025, l'Agence de santé a mené la première campagne de traitement de masse contre la filariose lymphatique. Bien que le territoire ait obtenu en 2018 la certification d'élimination de la filariose en tant que problème de santé publique, une réémergence de cas chez les enfants à Futuna a été constatée ces dernières années à Futuna¹⁷.

Face à cette situation, une campagne de traitement a été organisée, atteignant 57 % de couverture de la population de Futuna, et 78 % à Taao, identifié comme l'épicentre de la transmission sur l'île. L'objectif initial était fixé à 65 % de couverture de la population totale. Une deuxième campagne est d'ores et déjà programmée pour mars 2026.

Évaluation de la prévalence de la gale

Un sondage réalisé en 2024 indiquait qu'environ 10 % de la population de Wallis-et-Futuna déclarait avoir déjà présenté des signes cliniques compatibles avec une contamination par la gale. En l'absence d'étude épidémiologique antérieure sur le territoire, l'ADS a mené une enquête de terrain, incluant des examens cliniques, afin d'estimer la prévalence réelle de la gale à Futuna.

Avec une participation représentant 57 % de la population éligible, les résultats montrent une prévalence de 9,1 % de la gale parmi les participants. Par ailleurs, 1,1 % des personnes examinées présentaient une forme sévère de la maladie. Enfin, parmi les individus infectés, un tiers présentait des infections cutanées associées.



Estimated prevalence of scabies in Futuna by village with 95% CI

Prévalence estimée de la gale à Futuna par village, avec un intervalle de confiance à 95 % © Agence de Santé

17 « Integrated Approaches to Surveillance of Lymphatic Filariasis and Other Infectious Diseases in

the Pacific Islands ». Couteaux et al. 2025

Surveillance de la ciguatera

La ciguatera est une maladie endémique des régions tropicales et subtropicales, transmise à l'être humain par la consommation de poissons contaminés. À Futuna, on observe un nombre particulièrement élevé de cas, lié notamment à la présence de Gambierdiscus polynesiensis, l'une des espèces les plus toxiques. Entre 2018 et 2025, 117 cas ont été recensés à Futuna, contre seulement 5 à Wallis, soulignant une forte disparité territoriale.

Face à cette situation, l'ADS a renforcé

la surveillance épidémiologique, en intensifiant les actions de prévention et en déployant la plateforme CIGUAWATCH, qui permet de signaler et suivre les zones de pêche à risque.

L'année 2025 marque également un renforcement de la surveillance environnementale, avec une observation accrue des zones lagunaires et récifales, notamment grâce à des prélèvements réguliers sur les algues et les poissons afin de mieux détecter la présence de toxines et d'identifier les zones dangereuses.

Enquête sur la santé des élèves en milieu scolaire

En 2023, le territoire a participé à la Global School-based Student Health Survey (GSHS), une enquête mondiale sur la santé des élèves en milieu scolaire, coordonnée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'objectif de cette enquête est de recueillir des données comparables sur les comportements à risque et les déterminants de santé chez les adolescents. Les résultats pour Wallis-et-Futuna sont disponibles depuis 2025. Il s'agit de la deuxième participation du territoire, la première ayant eu lieu en 2015.

Le taux de participation a été élevé, avec 78 % des élèves ayant répondu au questionnaire. Les principaux résultats mettent en évidence une dégradation de la santé mentale et physique, ainsi qu'une augmentation des conduites à risque : hausse de la consommation de tabac, d'alcool, d'e-cigarette et comportements sexuels moins protégés. On observe toutefois une diminution du harcèlement scolaire, ce qui constitue un point positif.

Principaux résultats de l'enquête GSHS

	2015			2023			Variation Totale 2015/2023
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Activité physique : élèves ayants passé 3h ou plus assis ou couchés par jour	33,8%	43,1%	38,9%	36,7%	49,0%	43,6%	+ 4,7 pt
Comportements alimentaires : élèves en surpoids	59,4%	66,0%	62,9%	65,3%	71,3%	68,6%	+ 5,7 pt
Comportements sexuels : rapports non consentis	13,9%	9,9%	12,2%	9,1%	13,9%	12,2%	0,0 pt
Facteur de protection : élèves qui ne se sentent pas compris par leurs parents	36,4%	36,9%	36,7%	63,5%	58,6%	60,6%	+ 23,9 pt
Violence : élèves ayant été victimes de harcèlement à l'école	27,5%	30,3%	29,0%	10,1%	11,1%	10,7%	-18,3 pt
Santé mentale : élèves ayant essayé de se suicider dans les 12 mois	12,4%	16,6%	14,6%	14,2%	28,6%	21,9%	+ 7,3 pt
Usages de drogue : élèves ayant consommé du cannabis	6,3%	2,7%	4,8%	8,4%	5,0%	6,6%	+ 1,8 pt
Utilisation du tabac : élèves qui ont fumé des cigarettes	31,4%	34,6%	33,1%	47,8%	41,1%	44,2%	+ 11,1 pt
Consommation d'alcool : élèves qui ont bu dans les 30 jours	38,6%	31,7%	35,2%	49,5%	44,7%	47,0%	+ 11,8 pt

Source : Agence de santé, OMS, Vice-Rectorat, Communauté du Pacifique

Projet LAD (Lecture automatique des données)

En collaboration avec le SCOPPD, le STSEE, le SIVAP, mise à jour des fiches sanitaires remises aux passagers entrant sur le Territoire par vecteur aérien et production d'une vidéo d'information préventive en santé et biosécurité. L'Agence de santé a obtenu un financement du SCOPPD à hauteur de 6 170 696 F CFP pour couvrir les dépenses

relatives au traitement automatisé des données, incluant la réalisation d'un spot de prévention, l'acquisition d'un lecteur automatique des fiches avec extraction des données et les frais d'impression des nouvelles fiches sanitaires.

Cancer de l'endomètre

L'ADS a participé au groupe de recherche pluridisciplinaire sur le cancer de l'endomètre et a contribué à plusieurs travaux scientifiques et actions de valorisation en 2025 :

- Participation au groupe de recherche sur le cancer de l'endomètre, aux côtés d'équipes nationales.
- Article dans Emerging Infectious Diseases sur la réémergence de la filariose lymphatique à Wallis-et-Futuna.

- Publication dans le Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire portant sur la santé bucco-dentaire du territoire.
- Poster scientifique présentant un panorama des cancers à Wallis-et-Futuna (2020-2024) lors du 2^e Séminaire Unicancer Outre-mer.
- Présentation aux Journées Dermatologiques de Paris des résultats de l'enquête sur la gale à Futuna.

2.4. LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE EN SANTÉ

L'amélioration du système de santé de Wallis-et-Futuna s'inscrit dans le cadre de la « Stratégie nationale e-santé 2020 » du Ministère des Solidarités et de la Santé. L'objectif consiste à déployer les ressources du numérique au service des usagers, des professionnels de santé, de l'organisation et du pilotage de notre système de santé dans une logique de développement de filières et de parcours patients, en partenariat avec des établissements de santé en Nouvelle-Calédonie ou en France hexagonale.

Dans cette dynamique, l'ADS a poursuivi plusieurs chantiers numériques importants en 2025, visant à moderniser le système d'information et renforcer la sécurité des données :

- Projet DPI MaincareIC – Débuté en 2020, pour un montant d'environ 155 millions F CFP. Une mission d'appui a été menée fin 2025 pour accompagner le paramétrage et la formation des utilisateurs. En raison de difficultés techniques et d'une adhésion

insuffisante, l'ADS a décidé de suspendre le projet et d'ouvrir une réflexion sur les suites à donner, notamment pour la télémédecine.

- Parcours de cybersécurité ANSSI – Intégré depuis fin 2024, pour un montant total d'environ 20 millions F CFP. Le pack initial, achevé fin 2025, a permis de définir un plan d'action de sécurisation qui sera déployé en 2026.

Plusieurs travaux structurants ont été initiés en 2025 : la modernisation du PACS/RIS, étude du futur logiciel de laboratoire prévu pour 2027, le déploiement de Voozanoo pour les enquêtes épidémiologiques, la mise à jour des outils de la pharmacie, et la préparation de l'évolution du DPI Asclépios.

Le projet Appel malade, engagé avant 2025 et représentant environ 31 millions F CFP, se poursuit en 2026 afin d'améliorer la prise en charge des patients dans les services de soins.

3.LA PROTECTION SOCIALE

La protection sociale du Territoire repose sur deux acteurs complémentaires : la Caisse des Prestations Sociales de Wallis-et-Futuna (CPSWF), qui gère les prestations familiales et le régime de retraite des salariés, et le Service de l'Inspection du Travail et des

Affaires Sociales (SITAS), chargé depuis juillet 2024 des aides sociales à caractère territorial. Ce partage de compétences, encore récent, s'accompagne d'une modernisation progressive des outils de versement et d'un élargissement de certains dispositifs.

3.1. UN PAYSAGE INSTITUTIONNEL A DEUX ACTEURS

Créée en 2012 par le regroupement de la Caisse de Compensation des Prestations Familiales (CCPF, 1990) et de la Caisse Locale de Retraites (CLR, 1978), la CPSWF joue à elle seule le rôle d'une CAF, d'une CARSAT et d'une URSSAF adaptées aux spécificités locales. Elle gère le régime de retraite et les prestations familiales des salariés et assimilés, assure pour le compte du Territoire la gestion de certaines aides à caractère social, et collecte les cotisations sociales auprès des entreprises. Depuis 2018, elle est membre de l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS) et applique ses lignes directrices en matière d'administration.

Depuis le 1er juillet 2024, la gestion de plusieurs aides sociales auparavant portées par la CPSWF — le complément social de retraite, l'aide à l'enfant et la prime à la naissance — a été transférée au SITAS, dans le cadre d'une réorganisation visant à regrouper l'ensemble des aides sociales territoriales au sein d'un guichet unique. Le SITAS instruit ainsi

désormais l'aide « eau », le complément social de retraite, la prime à la naissance, l'aide sociale à l'enfance, le filet social et les aides aux personnes handicapées ou âgées dépendantes, en lien avec les commissions compétentes. Pour assurer la continuité des versements pendant cette transition, les deux services ont travaillé conjointement et chaque bénéficiaire a dû mettre à jour ses informations lors de permanences organisées dans les différents districts.

Sur le plan des moyens de paiement, le SITAS expérimente depuis mars 2026, avec les Finances publiques, une carte prépayée solidaire permettant aux bénéficiaires non bancarisés d'effectuer des achats ou des retraits deux fois par mois, sans avoir à se déplacer aux points de distribution habituels. Le dispositif, testé en premier lieu auprès des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfant avant d'être étendu à l'aide de grande dépendance et à l'aide aux personnes âgées, doit à terme concerner environ 2 000 personnes.

3.2. LES PRESTATIONS FAMILIALES

En 2025, le nombre moyen d'enfants ayant bénéficié d'allocations familiales s'est établi autour de 1 909, un niveau proche de celui de 2024. Le montant de l'allocation familiale a été revalorisé à deux reprises : de 11 000 à 12 500 F CFP en octobre 2023, puis de 12 500 à 13 000 F CFP en octobre 2024. Une prime à la naissance, d'un montant unique de 20 000 F CFP, est par ailleurs versée depuis 2018 pour chaque naissance.

Pour les personnes non salariées, une aide sociale à l'enfance est versée selon un

barème progressif fonction de la composition familiale ; plusieurs revalorisations successives ont rapproché son montant de celui des allocations familiales. Cette aide a connu une extension en septembre 2024 : sur délibération de l'Assemblée Territoriale, elle a été ouverte aux retraités et aux patentés sous condition de ressources — un dispositif jusque-là réservé aux seules familles sans revenus soit 386 foyers en 2024 pour un coût moyen de 5,3 millions de F CFP par mois. L'extension cible désormais également les jeunes jusqu'à 21 ans

issus de foyers défavorisés, déscolarisés et souhaitant reprendre leurs études ou s'inscrire dans une démarche de réinsertion. Un seuil de ressources encadre l'éligibilité des parents les plus aisés, et une commission de suivi a été créée pour contrôler la régularité des listes de bénéficiaires. Le barème lui-même n'a pas été revalorisé à cette occasion : il va de 6 040 F CFP pour le premier enfant à 19 040 F CFP.

Depuis le 1er juillet 2024, la gestion de l'aide sociale à l'enfance et de la prime à la naissance relève du SITAS.

Sur le seul périmètre des prestations familiales gérées par la CPSWF, les cotisations perçues poursuivent leur progression en 2025

Cotisations perçues et allocations versées au titre des prestations familiales

En millions de F CFP	2021**	2022**	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Cotisations perçues	382	407	486	590	613	3,90%
Public	216	245	283	359	360	0,28%
Privé	166	162	203	231	253	9,52%
Prestations servies	301	294	295	337	334	-0,89%
Allocations familiales mandatées	293	287	286	317	321	1,26%
Congés maternité	8	7	9	20	13	-35,00%

** 2020-2022 : Ajustements comptables réalisés par l'expert-comptable dans le cadre d'une bascule vers une comptabilité d'engagement.
Source : CPSWF

3.3. LES RETRAITES ET LES PENSIONS

Le régime, réformé en 2015 (35 ans de cotisation, départ à 60 ans, anticipation possible dès 57 ans sans abattement ou 55 ans avec -7 %/an), affiche un taux de cotisation de 21 % (7 % salarial / 14 % patronal) depuis 2020. Le SMIG a progressé de +4,01 % au 1er septembre 2024 (97 250 F CFP), relevant le plafond retraite à 575 440 F CFP.

Depuis le 1er janvier 2006, un complément social retraite (CSR) est versé aux conjoints de retraités non-salariés de plus de 60 ans dont la retraite mensuelle n'excède pas

(+ 3,9 %, à 613 millions de F CFP), portée essentiellement par le secteur privé (+ 9,5 %, à 253 millions de F CFP) tandis que le secteur public reste quasi stable (+ 0,3 %, à 360 millions de F CFP).

Le coût de l'indemnisation des congés maternité avait fortement progressé en 2024 (+ 122,2 %), non pas du fait d'une hausse du nombre de bénéficiaires, mais d'une meilleure comptabilisation du remboursement de cette indemnisation. En 2025, ce poste se contracte fortement (- 35 %), sous l'effet d'une baisse de la natalité au sein du régime salarié.

90 000 F CFP, sous la forme d'une allocation de 14 000 F CFP de janvier à novembre et de 18 000 F CFP en décembre. Ce dispositif a été étendu en 2013 aux conjoints des retraités CAFAT, puis rendu cumulable en 2019, dans la limite de 45 000 F CFP, avec une pension de réversion du conjoint survivant. Depuis le 1er juillet 2024, sa gestion a également été transférée au SITAS.

En 2025, la CPSWF comptabilise 951 retraités, contre 907 en 2024. Le montant des pensions de retraite servies progresse de

5,8 % pour s'établir à plus de 1,6 milliards de F CFP. Le montant des pensions de réversion diminue pour sa part à 101 millions de F CFP contre 109 millions de F CFP en 2024.

Le coût des remboursements de cotisations salariales — un dispositif concernant les assurés n'atteignant pas la durée minimale de 15 ans pour prétendre à une pension, et dont le bénéfice (à 95 %) est reporté à l'âge légal de 60 ans depuis la réforme de l'article 106 du statut de la CPSWF

au 1er janvier 2019 — a augmenté de 25%, passant de 12 à 15 millions.

Les recettes enregistrées sur l'année 2025 augmentent de 3.3 % par rapport à 2024 (après + 29 % l'année dernière)., soit une augmentation de 0.5 % pour le secteur public et de 7.5 % pour le secteur privé. Le solde entre les cotisations perçues et les prestations servies est positif de 483 millions de F CFP en 2025 (contre + 507 millions de F CFP en 2024).

Cotisations perçues et prestations servies au titre du régime de retraite

En millions de F CFP	2021**	2022**	2023	2024	2025	Variation 2025/ 2024
Cotisations perçues	1 373	1 470	1 628	2 094	2 163	3,30%
Public	759	856	974	1 255	1 261	0,48%
Privé	614	614	654	839	902	7,51%
Prestations servies	1 377	1 427	1 504	1 587	1 680	5,86%
Pensions de retraite	1 265	1 313	1 380	1 466	1 564	6,68%
Pensions de réversion	106	109	108	109	101	-7,34%
Remboursements de cotisations	6	5	16	12	15	25,00%

** 2020-2022 : Ajustements comptables réalisés par l'expert-comptable dans le cadre d'une bascule vers une comptabilité d'engagement.

Source : CPSWF

3.4. LES DERNIERS CHANGEMENTS AU NIVEAU DE LA CPS

Suite au nouveau statut de la Fonction Publique Territoriale (FPT), l'assiette de cotisation de la rémunération (traitement indiciaire et régimes indemnitaire) est prélevée avant application de l'indexation à 1,5 (délibération année 2022).

Suite à la grève de l'enseignement du 1er degré mi-2023, le statut a été adopté pour

une bascule à une Fonction Publique d'État (FPE) en 2026, ce qui induit à terme une sortie des effectifs du champ de la CPSWF pour le personnel concerné. Ceci emporte un fort risque de perte financière pour cette Caisse (moins de rentrées de cotisations + versement de prestations retraite pour tous les bénéficiaires comptant au moins 15 ans cotisés)

CHAPITRE IV

L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE



Vivaneaux Flamme © Guillaume Pina Forgeneuve



SECTION 1 - APERÇU GÉNÉRAL

SECTION 2 - LA STRUCTURE DU SYSTÈME BANCAIRE

SECTION 3 - LES CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE

SECTION 4 - L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE

SECTION 1 – APERÇU GÉNÉRAL

Le secteur bancaire de Wallis-et-Futuna reste structurellement concentré. La Banque de Wallis-et-Futuna (BWF), seule banque commerciale implantée sur l'archipel depuis 1991, y occupe une place centrale, aux côtés de la Direction locale des finances publiques (DLFP), qui assure des services bancaires limités aux particuliers et aux associations, à Wallis comme à Futuna. D'autres acteurs interviennent sur le territoire : l'Agence française de développement (AFD), la Banque européenne d'investissement (BEI), des établissements bancaires calédoniens, ainsi que l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), qui propose des microcrédits aux petites structures depuis 2009. La Banque des Territoires est également partenaire du territoire depuis la signature d'un accord-cadre en décembre 2018, offrant un appui méthodologique et une diversification des financements de projets. Plus récemment, Be-Bunk, agent de l'établissement de monnaie électronique Xpollens (groupe BPCE), s'est installé sur le territoire en 2022, élargissant l'offre de services financiers aux résidents.

En 2025, l'activité de crédit se contracte. Les crédits accordés à l'économie privée par les établissements bancaires installés localement reculent de 13,4 %, sous l'effet d'une baisse conjuguée des concours aux ménages (-9,1 %, à 1,6 milliard de F CFP) et aux entreprises (-19,8 %, à 1,0 milliard de F CFP).

En élargissant le périmètre à l'ensemble des établissements bancaires, l'encours total de crédits atteint 8,9 milliards de F CFP, dont 4,1 milliards destinés aux entreprises et 3,0 milliards aux ménages, contre 6,1 milliards en 2024, soit une hausse de 46,1 %. Cette progression résulte principalement de l'élargissement du périmètre des déclarations. À périmètre constant, l'encours sain des crédits se contracte de 6,5 %. Les crédits aux collectivités locales, composés en majorité d'un prêt AFD contracté en 2022, demeurent à un niveau élevé malgré un léger repli (-2,6 %), à

1,8 milliard de F CFP.

La qualité des actifs se dégrade et les signes de fragilité financière des ménages se multiplient. Le taux de créances douteuses sur l'ensemble des établissements financiers progresse, passant de 2,3 % fin 2024 à 2,6 % fin 2025, pour un encours de 182 millions de F CFP. Parallèlement, les indicateurs de vulnérabilité des ménages se dégradent : le nombre de personnes en interdiction bancaire augmente de 21 %, atteignant 522 personnes, tandis que les incidents de paiement par chèque bondissent de 65 % (2 365 incidents, contre 1 436 en 2024). Dans ce contexte, le nombre de comptes de dépôt à vue dans les établissements locaux recule de 4,4 %, à 4 576 comptes fin 2025.

En revanche, la position extérieure nette s'améliore. L'excédent, mesuré par la différence entre les avoirs et les engagements situés hors zone d'émission, progresse à 2,3 milliards de F CFP, contre 1,9 milliard fin 2024.

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

Coefficient net d'exploitation : (frais généraux + dotations aux amortissements) / PNB

Coût du risque : dotations aux provisions (créances douteuses, dépréciation et risques et charges) + reprises sur provisions (créances douteuses, dépréciation et risques et charges) – pertes sur créances irrécupérables + intérêts sur créances douteuses

EBIL (établissement bancaire installé localement) : établissement bancaire exerçant une activité dans le territoire via un guichet d'opération enregistré auprès de la Banque de France dans la géographie concernée.

EBNIL (établissement bancaire non installé localement) : établissement bancaire exerçant une activité dans le territoire sans guichet d'opération enregistré auprès de la Banque de France dans la géographie concernée. Les EBNIL intègrent les établissements ayant une activité significative. L'activité est réputée significative dès lors que la somme des lignes « Total concours octroyés Outre-mer sans guichet » à l'actif et « Total ressources collectées Outre-mer sans guichet » au passif de l'état RUBA SITUATION (France, toutes zones, IEDOM ou IEOM) est supérieure à 10 millions d'euros. Par conséquent, la liste des EBNIL n'est pas exhaustive.

Intérêts nets : intérêts perçus des crédits et des placements interbancaires – intérêts versés à la clientèle et aux prêteurs interbancaires + produits nets sur opérations de crédit-bail et assimilé (hors intérêts sur créances douteuses)

Marge globale d'intermédiation : produits nets d'intermédiation / les encours intermédiés

Marge nette : résultat net / PNB

Marge sur les opérations avec la clientèle : rendement moyen des emplois clientèle - coût moyen des ressources clientèle.

Produit net bancaire (PNB) : intérêts nets + commissions nettes + divers nets

Rendement moyen : produits générés par un encours / encours moyen

Résultat brut d'exploitation : PNB – frais généraux – dotations aux amortissements – dotations nettes aux provisions sur immobilisations

Résultat net : produits de l'exercice – charges de l'exercice

SECTION 2 – LA STRUCTURE DU SYSTÈME BANCAIRE

1. L'ORGANISATION DU SYSTÈME BANCAIRE

1.1. TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR BANCAIRE

Un établissement public, la Direction des finances publiques

Le ministère délégué des comptes publics est représenté localement par la Direction locale des finances publiques (DLFIP) des îles Wallis-et-Futuna.

La DLFIP exerce les missions relatives aux compétences de la Direction générale des Finances publiques en tant que comptable principal de l'État, des collectivités locales (Territoire et ses budgets annexes dont le service des postes et télécommunications, circonscriptions) et d'établissements publics (Service incendie et de sécurité, Académie des langues...). Les comptes publics ainsi gérés

font l'objet d'une reddition directe auprès de la Cour des Comptes.

Elle assure également des missions propres telles que la tenue de comptes de dépôt de fonds de particuliers. Cette dernière mission, exercée à titre dérogatoire depuis 2001 auprès de quelques particuliers, tend à se réduire, avec une gestion extinctive de ces comptes.

Un centre des finances publiques (CFiP) à Futuna vient renforcer la qualité du service rendu sur l'île sœur.

Une seule banque de détail installée localement, la BWF

La Banque de Wallis-et-Futuna (BWF) a été créée en 1991. Seule banque de détail du Territoire, elle est détenue à 51 % par la BNP Paribas Nouvelle-Calédonie. Elle dispose d'un guichet permanent à Wallis et d'un guichet périodique à Futuna, en matinée tous les jours de la semaine. Trois guichets automatiques bancaires (GAB), deux à Wallis et un à Futuna, complètent le dispositif.

Parallèlement, des banques commerciales, dont les sièges sociaux sont situés en Nouvelle-Calédonie ou en métropole, interviennent aussi pour des opérations ponctuelles de financement des entreprises. Par ailleurs, grâce au développement des services bancaires à distance, les particuliers résidant sur le Territoire peuvent domicilier leurs comptes hors place.

Un établissement de crédit spécialisé, l'AFD

L'Agence française de développement (AFD) apporte son concours aux collectivités locales, aux établissements publics et au secteur privé en octroyant des prêts ou des garanties via la SOGEFOM. Entre 1978 et 2004, l'AFD a également pallié l'absence de dispositif de prêts à l'habitat sur le Territoire en octroyant près de 1 400 concours à moyen et long terme. Le dispositif a été suspendu en

2004 en raison du niveau élevé des impayés et des difficultés de recouvrement des créances. Depuis août 2016, le suivi des activités de l'AFD à Wallis-et-Futuna est réalisé par l'agence régionale de Nouméa.

Aujourd'hui, l'AFD participe aux financements d'investissements publics dans des domaines variés, tels que les télécommunications et la santé. À fin 2025,

l'encours des crédits accordés par l'AFD au Territoire des îles Wallis-et-Futuna s'élève globalement à 2,2 milliards de F CFP et se compose de 4 prêts accordés en 2014 (mise en place de la téléphonie mobile), 2015 (agence de Santé), 2020 (financement du budget d'investissement 2020 du Territoire, notamment la construction du bâtiment des archives) et 2024 (financement du budget d'investissement 2024 du Territoire, notamment la reconstruction du bâtiment de l'assemblée territoriale).

Au-delà des emprunts, l'AFD accompagne également le Territoire à travers des appuis techniques afin de concourir aux orientations majeures de la Stratégie de convergence et de transformation du Territoire et de décliner la Stratégie régionale de l'AFD. Ces appuis se traduisent par des financements en subvention, via le Fonds Outre-mer (FOM), qui visent à favoriser le lien social, la transition économique et énergétique. Certains projets sont achevés :

- Une étude des opportunités de développement d'une économie bleue (7,2 millions de F CFP en 2019) ;
- Une étude de faisabilité d'un pôle d'activités sanitaires et médico-sociales (7,2 millions de F CFP en 2019) ;
- Un appui à la révision du contrat de délégation de l'exploitation de la desserte aérienne inter-îles (16,7 millions de F CFP

entre 2021 et 2023) ;

- Une étude pour l'amélioration et la sécurisation de la connectivité internationale du territoire (7,7 millions de F CFP en 2023) ;
- Un appui pour l'amélioration de la performance énergétique des futurs locaux de l'Assemblée Territoriale (5 millions de F CFP en 2023) ;

Il convient toutefois de noter la faible traduction opérationnelle sous forme de projets concrets des études financées. L'enjeu réside désormais dans la capacité du territoire à faire émerger et porter des projets afin de renforcer l'impact des appuis apportés et de contribuer pleinement à son développement.

D'autres études sont en cours :

- Une étude de faisabilité relative à la mise en place d'une desserte maritime (16,7 millions de F CFP en 2024) et une seconde phase sur la connectivité internationale en vue de la révision du contrat de délégation (4,2 millions de F CFP).

En 2024, il a également été accordé au Territoire, via le FOM, une assistance technique résidentielle de 2 ans (59,6 millions de F CFP) pour de la conduite d'opérations afin de pouvoir suivre au plus près la réalisation de certains projets structurants ayant pris du retard.

Une société de financement, la SOGEFOM

Filiale de l'Agence française de développement (AFD)¹⁸, la Société de gestion de fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM) est une société de financement qui intervient en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna.

Elle a pour objectif de faciliter l'octroi de concours bancaires à des TPE/PME ne disposant pas de surface financière ou

patrimoniale suffisante et dont le risque est jugé important par les établissements de crédit actionnaires de la SOGEFOM (dont la BWF pour Wallis-et-Futuna)¹⁹.

¹⁸ La SOGEFOM est détenue à hauteur de 58,7 % par l'AFD et de 41,3 % par les banques commerciales installées dans les trois territoires français du Pacifique.

¹⁹ L'AFD, la BCI, la BNC, la BNPPNC/BWF, la SGCB et le CAM.

Une association spécialisée dans le microcrédit, l'Adie

Créée en 1989, l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) est un organisme de microfinance. Elle a pour but de promouvoir directement ou indirectement le droit à l'initiative économique des catégories de population les plus défavorisées exclues du système bancaire classique. Porteurs de projets, de création ou de développement d'activité économique ou d'accès ou de retour à l'emploi salarié, l'Adie place ces personnes dans des conditions leur permettant d'exercer ce droit par l'octroi de microcrédits professionnels ou pour l'emploi salarié et en leur apportant des appuis adaptés à leurs situations et à leurs besoins.

L'Adie est présente à Wallis depuis 2009. Pour le microcrédit professionnel, le montant maximum des crédits qu'elle accorde s'élève à 1,8 million de F CFP (ce montant a augmenté en 2020, alors qu'avant le maximum accordé était de 1,18 million de F CFP), remboursable en 48 mois maximum, et pour celui de l'emploi salarié à 550 000 F CFP, remboursable en 36 mensualités maximum. Tous les prêts sont cautionnés par un garant.

Les demandes de prêts sont en augmentation en 2025 par rapport à 2024, avec 119 microcrédits décaissés (contre 105 en 2024), pour un montant de 101,6 millions de F CFP (contre 89,1 millions en 2024) en octroyant :

- 84 microcrédits professionnels pour la création d'entreprise (dont 66 à Wallis et 18 à Futuna) ;
- 17 microcrédits emploi salarié, l'achat d'un moyen de locomotion étant le principal objet des prêts (dont 15 à Wallis et 2 à Futuna) ;

- 18 prêts d'honneurs, destinés aux créateurs d'entreprise (dont 16 à Wallis et 2 à Futuna)

En 2025, 18,5 % des interventions ont été réalisés à Futuna (contre 36 % en 2024).

L'activité globale à Wallis-et-Futuna a repris par rapport à l'année passée. Elle n'est pas revenue au niveau de 2023, mais on note une croissance régulière. L'activité est en diminution à Futuna à la suite d'une vacance de poste depuis le mois de juillet 2025.

En 2025, 15% des entrepreneurs accompagnés par l'Adie ont entre 18 et 30 ans (cette proportion est stable par rapport à 2024). En outre, 45,3% des porteurs de projets n'ont pas le baccalauréat, parmi eux, 20% ont un niveau de diplôme équivalent au BEP ou CAP. Les femmes, constituent 45,2% des personnes accompagnées par l'Adie en 2025 (contre 50,5% en 2024).

Le secteur primaire, dont la pêche et l'agriculture (34,3%) sont les principaux bénéficiaires des financements, suivis de la restauration/hôtellerie (21,6 %), des prestations de service (15,7%), de l'artisanat (11,8 %), du commerce (7,8%) et du bâtiment (3,9%).

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'exercice des activités bancaires et financières en France est soumis à l'obtention d'un agrément et à une surveillance particulière. Ce principe, qui va à l'encontre de celui de la liberté du commerce et de l'industrie, se justifie par la place particulière de cette activité dans le financement de l'économie. Il s'agit en effet d'assurer la protection de l'épargne du public ainsi que la surveillance de la monnaie et du crédit. L'ensemble des lois régissant le secteur est réuni dans un texte de référence unique, le Code monétaire et financier. La législation bancaire applicable dans les COM du Pacifique relève de la compétence de l'État.

Suite à l'ordonnance n° 2013-544 du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement modifiant le statut d'établissement de crédit et instituant le statut de société de financement, les établissements du secteur bancaire agréés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) relèvent depuis 2014 de l'un des statuts juridiques suivants :

- **Etablissement de crédit** : délivré à des entités qui effectuent cumulativement des opérations de crédit, d'intermédiation financière et de réception de fonds remboursables du public.
- **Société de financement** : délivré aux entités qui effectuent uniquement des opérations de crédit.
- **Etablissement de crédit spécialisé** : accordé aux ex-sociétés financières qui n'ont pas fait de demande d'agrément pour devenir des sociétés de financement et qui réalisent cumulativement des opérations de crédit, d'intermédiation financière et « d'émission continue d'obligations et d'autres titres comparables ».

Outre ces établissements, peuvent également intervenir les établissements de paiement et les établissements de monnaie électronique, qui ne fournissent que des prestations de services de paiement, à l'exception de la délivrance de formules de chèques.

Certains établissements qui interviennent dans les certaines géographies ultramarines ont des statuts qui ne relèvent d'aucun de ces statuts, mais peuvent néanmoins effectuer des opérations de banque. Par exemple, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) qui est un établissement à « statut particulier » ou la Banque européenne d'investissement (BEI) qui est une « institution européenne ». Il en est de même l'OPT en Nouvelle-Calédonie, office des postes et télécommunications.

Les COM sous statut PTOM-pays et territoires d'outre-mer ne font pas partie du territoire de l'Union européenne. Cela signifie que les dispositions des traités relatifs à l'Union européenne et les directives européennes concernant le passeport bancaire européen ne sont pas applicables sur ces territoires. En conséquence, seul un établissement agréé en France (par l'ACPR) peut y effectuer des opérations réglementées, telles que les opérations de banque, l'émission et la gestion de monnaie électronique ou la fourniture de services de paiement : les agréments obtenus dans d'autres pays européens ne sont pas reconnus.

1.2. VENTILATION DES DÉPÔTS ET DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

À fin décembre 2025, le système bancaire local concentre 30,2 % des encours bruts accordés aux agents économiques. Le poids des établissements de crédit de Nouvelle-Calédonie et de France hexagonale a augmenté début 2024 puis, en début 2025, en raison de la baisse du seuil de déclaration des banques. Cette évolution a conduit davantage d'établissements à déclarer des données pour Wallis-et-Futuna, ce qui explique le saut statistique observé dans les crédits.

Les dépôts sont en très grande majorité collectés par la banque locale (76,2 %). Les ressources restantes sont captées par la Direction locale des finances publiques de Wallis-et-Futuna. La part de cette dernière dans les dépôts collectés est en hausse, une progression temporaire imputable à d'importantes opérations de trésorerie réalisée en fin d'année 2025 par un organisme public.

Évolution des parts de marché des établissements de crédit par type d'établissement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Distribution des crédits						
Banque locale	76,2%	75,5%	44,1%	52,9%	49,7%	30,2%
Banques de Calédonie et de l'Hexagone	11,8%	14,0%	19,3%	11,7%	20,5%	49,9%
Établissements de crédit spécialisés et institutions financières internationales	12,0%	10,5%	36,6%	35,3%	29,8%	19,9%
Collecte des ressources						
Banque locale	88,5%	87,8%	92,0%	91,9%	90,9%	76,2%
Direction des finances publiques	11,5%	12,2%	8,0%	8,1%	9,1%	23,8%

Sources : BWF, DFIP, IEOM

1.3. LES EFFECTIFS

Les établissements bancaires locaux comptent 9 employés à fin 2025, soit un employé du secteur bancaire pour 1 239 habitants. La plupart des fonctions de

« back office²⁰ » de la BWF sont exercées par sa maison-mère à Nouméa (BNP NC), ce qui contribue au faible nombre d'employés par habitant.

Évolution des effectifs locaux des établissements de crédit et de la DFIP

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Effectifs du personnel	12	12	12	13	12	9
Établissement de crédit	9	9	9	10	9	6
Établissement de crédit spécialisé	0	0	0	0	0	0
DFIP - fonction bancaire	2	2	2	2	2	2
CFIP de Futuna - fonction bancaire	1	1	1	1	1	1

Source : IEOM

²⁰ Dans les établissements bancaires, le back office est l'équivalent des fonctions administratives liées à la production : contrôle des opérations, gestion de la vie des

contrats et des échéances, facturation des commissions... Le front office, en contact direct avec les clients, est quant à lui responsable de l'activité commerciale.

2. LA DENSITÉ DU SYSTÈME BANCAIRE

2.1. LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATES

L’offre bancaire à Wallis-et-Futuna reste restreinte, avec la présence d’une seule banque commerciale, la Banque de Wallis-et-Futuna (BWF), qui dispose d’une agence à Wallis et assure une présence périodique à Futuna. À Wallis, la Direction des finances

publiques (DFiP) propose des prestations bancaires de base, bien qu’elles aient vocation à diminuer. À Futuna, le Centre des finances publiques (CFiP), rattaché administrativement à la DFiP, assure également un service bancaire de proximité.

Nombre de guichets présents à Wallis-et-Futuna

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Guichets bancaires	2*	2*	2*	2*	2*	2*
Guichets du Trésor Public	2	2	2	2	2	2
Guichets automatiques (DAB/GAB)	3	3	3	3	3	3

* dont un périodique sur Futuna

Source : IEOM

Nombre d’habitants par guichet bancaire

	Wallis-et-Futuna (2025)	Nouvelle-Calédonie (2025)	Hexagone (2024)
Guichets bancaires	2 788	2 785	1 969
Guichets automatiques (DAB/GAB)	3 717	1 242	1 496

Source : IEOM, Banque de France

En l’absence d’ouverture de nouveaux guichets bancaires sur le Territoire en 2025, le ratio du nombre d’habitants par guichet s’améliore néanmoins, sous l’effet de la baisse démographique constatée lors du recensement de 2023.

Depuis 2022, le guichet de la BWF à Wallis est ouvert à temps plein. On compte désormais un guichet bancaire pour 2 788 habitants (contre 3 855 en 2018) et un automate pour 3 717 habitants (contre 6 034 en 2018). Le Territoire dispose ainsi de deux

automates à Wallis (un à la BWF et un à l’OPT) et d’un à Futuna.

À l’horizon 2026, un automate supplémentaire sera installé sur chacune des deux îles.

À titre de comparaison, la Nouvelle-Calédonie présente une densité d’équipements plus favorable, avec un guichet bancaire pour 2 785 habitants et un automate pour 1 242 habitants.

2.2. LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Au 31 décembre 2025, les établissements de crédit installés localement gèrent 5 947 comptes bancaires, soit une diminution de 199 comptes par rapport à 2024. Les comptes de dépôts à vue représentent 77 % de l'ensemble des comptes de l'archipel, tandis que les comptes d'épargne (livrets) en constituent 23 %. Ces derniers présentent un encours moyen nettement plus faible, environ quatre fois inférieur à celui des dépôts à vue (1 712 000 F CFP en moyenne pour les dépôts à vue contre 428 000 F CFP pour les livrets).

Après une forte baisse observée en 2020 à la suite de l'application de la loi Eckert,

qui a conduit à la clôture de nombreux comptes inactifs, le nombre de comptes sur livrets avait continué de diminuer. Toutefois, en 2025, cette tendance s'inverse légèrement, avec une progression de 1 %, soit 15 comptes supplémentaires.

Par ailleurs, l'encours moyen des comptes de dépôts à vue connaît une hausse marquée sur un an (+48,1 %). À l'inverse, les encours des comptes sur livrets enregistrent un recul de 1,6 % par rapport à 2024, illustrant une dynamique contrastée entre ces deux types de produits.

Par nature de comptes	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Total	6 577	6 342	6 442	6 153	6 146	5 947	-3,2%
Comptes de dépôts à vue	4 981	4 848	4 960	4 781	4 789	4 576	-4,4%
Comptes sur livrets	1 550	1 451	1 440	1 369	1 354	1 369	1,1%
Comptes de dépôts à terme	46	43	42	3	3	2	-33,3%

Sources : BWF, DFIP, IEOM

Encours moyens en milliers de F CFP

Par nature de comptes	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Total	945	1 154	1 134	1 157	1 005	1 416	40,9%
Comptes de dépôts à vue	1 098	1 343	1 286	1 322	1 156	1 712	48,1%
Comptes sur livrets	449	523	501	548	435	428	-1,6%
Comptes de dépôts à terme	58	62	4 825	17 554	17 554	1 331	-92,4%

Sources : BWF, DFIP, IEOM

En 2025, le taux de bancarisation reste stable, la baisse démographique compensant la diminution du nombre de comptes. Il s'établit à 0,53 compte par habitant. Pour

comparaison, le taux de bancarisation est de 1,90 compte par habitant en Nouvelle-Calédonie.

Nombre de comptes par habitant en 2025

	Wallis-et-Futuna	Nouvelle-Calédonie
Comptes totaux	0,53	1,87
Comptes de dépôts à vue	0,41	0,79
Comptes sur livrets	0,12	0,89
Comptes de dépôts à terme	0,00	0,04

Sources : BWF, DFIP, IEOM

3. LES MOYENS DE PAIEMENT

L'économie de Wallis-et-Futuna étant encore traditionnelle, les espèces restent le moyen de paiement privilégié des habitants du Territoire. Il n'est ainsi pas rare que les salaires soient versés en espèces ou par chèque. Certains salariés non bancarisés remettent leur chèque de salaire à un commerçant, qui leur fournit l'équivalent en espèces et dépose ensuite le chèque sur son propre compte. Cette prédominance des espèces sur le Territoire

peut s'expliquer par un faible taux de bancarisation, mais aussi par de multiples facteurs culturels. Les espèces sont ainsi utilisées pour le commerce informel ainsi que pour les dons dans un cadre religieux ou coutumier. Ainsi, s'il n'est pas possible de quantifier le nombre d'échanges effectués en liquide, ces derniers sont de toute évidence prépondérants.

3.1. LES CARTES BANCAIRES

Le nombre de cartes bancaires en circulation est en baisse. Au 31 septembre 2025, on dénombre 1 977 cartes contre 2 594 un an auparavant, une baisse de 23,8 %. Le nombre de cartes par compte à vue diminue

également, passant de 0,54 à 0,43 carte par compte à vue. En 2025, le Fichier central des chèques (FCC) compte 90 incidents de retraits de carte contre 7 en 2024.

Cartes bancaires en circulation

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
En nombre	2198	2425	2479	2 686	2 594	1 977	-23,8%
Nombre de cartes par compte à vue	0,44	0,50	0,50	0,56	0,54	0,43	-20,2%

*Données au T3 2025
Source : BWF

Le nombre de retraits aux DAB-GAB demeure globalement stable en 2025 (-0,3 %). En revanche, le montant total des retraits recule sensiblement (-7,5 %), pour s'établir à 2,2 milliards de F CFP. Cette évolution se traduit par une diminution du montant moyen par retrait, en baisse de 1 464 F CFP sur un an, pour atteindre 18 607 F CFP.

par carte enregistre une forte hausse, tant en volume (+25,3 %) qu'en valeur (+14,8 %). Toutefois, le montant moyen des transactions par carte continue de diminuer pour la douzième année consécutive (-8,4 %), pour s'établir à 10 752 F CFP.

Parallèlement, l'équipement des commerçants en terminaux de paiement électronique (TPE) poursuit sa progression, leur nombre passant de 105 fin 2024 à 134 fin 2025. Dans ce contexte, l'activité de paiement

La contraction des montants retirés en espèces (-178 452 F CFP), conjuguée à la progression des paiements par carte (+573 592 F CFP), traduit une évolution des comportements de paiement des usagers. Elle témoigne d'une adoption progressive des moyens de paiement électronique.

Transactions effectuées par carte bancaire

	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Nombre de transactions dans les DAB/GAB	96 125	100 085	104 355	117 837	117 520	-0,3%
Montant des transactions dans les DAB/GAB (en milliers de F CFP)	1 886 192	1 991 263	2 009 386	2 365 157	2 186 705	-7,5%
Montant moyen des retraits (en F CFP)	19 622	19 896	19 255	20 071	18 607	-7,3%
Nombre de transactions avec un TPE	211 373	243 733	276 169	329 678	413 234	25,3%
Montant des transactions avec un TPE (en milliers de F CFP)	2 578 972	2 959 353	3 308 478	3 869 524	4 443 116	14,8%
Montant moyen des paiements avec un TPE (en F CFP)	12 201	12 142	11 980	11 737	10 752	-8,4%

Source : BWF

3.2. LES CHÈQUES

En 2025, 8 278 chèques ont été traités en chambre de compensation, contre 11 981 en 2024, soit une baisse marquée de 30,9 %. En revanche, le montant global des chèques compensés demeure relativement stable, s'établissant à 3,2 milliards de F CFP sur l'année, en léger recul de 2,5 % par rapport à 2024. Dans ce contexte, le montant moyen des chèques émis augmente fortement (+41,1 %), atteignant 385 250 F CFP en 2025, contre 273 087 F CFP un an plus tôt.

La diminution continue du nombre de

chèques au cours des dernières années s'explique notamment par la fermeture progressive des comptes de la Direction des finances publiques, ainsi que par la migration d'une partie des services de compensation de la BWF vers la Nouvelle-Calédonie.

Ainsi, le chèque apparaît de moins en moins utilisé comme moyen de paiement courant, mais demeure privilégié pour les transactions de montants élevés, ce qui explique la hausse du montant moyen par chèque.

Valeur et volume des chèques compensés par l'IEOM

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Nombre	25 314	20 650	24 295	15 920	11 981	8 278	-30,9%
Montant (en millions de F CFP)	3 089	3 016	3 653	3 361	3 272	3 189	-2,5%
Montant moyen (en F CFP)	122 033	146 060	150 349	211 143	273 087	385 250	41,1%

Source : IEOM

3.3. ANALYSE COMPARÉE DE L'UTILISATION DES DIFFÉRENTS MOYENS DE PAIEMENT

Le règlement par carte bancaire constitue le principal moyen de paiement scriptural sur le territoire, représentant 98,0 % du nombre total de transactions. Il reste toutefois majoritairement utilisé pour des montants intermédiaires. À l'inverse, les chèques sont privilégiés pour les règlements de montants élevés : ils concentrent 41,4 % du montant total des transactions, tout en ne représentant que 2,0 % du nombre

d'opérations réalisées dans l'archipel.

Dans ce contexte, la progression de l'équipement des commerçants en terminaux de paiement électronique (TPE) favorise le développement de l'usage de la carte bancaire. Parallèlement, le recours aux chèques et aux espèces tend à diminuer, bien que ces moyens de paiement demeurent à des niveaux encore significatifs.

4. L'ACTIVITÉ DES FONDS DE GARANTIE

4.1. LA SOGEFOM

Les garanties octroyées par la SOGEFOM peuvent atteindre jusqu'à 70 % de l'encours en capital du crédit, voire 80 % pour les très petites entreprises en création. La durée de la garantie varie entre 6 mois et 16 ans selon le type de crédit couvert. La SOGEFOM garantit les crédits à court terme (trésorerie notamment), les crédits d'investissement à moyen ou long terme, les crédits-baux, les crédits de renforcement du haut de bilan ou encore les crédits de restructuration.

En contrepartie, la SOGEFOM applique une commission de 0,60 % par semestre sur l'encours des garanties confirmées. Les critères d'éligibilité sont fondés sur l'intérêt

économique du projet pour les entreprises et sur la capacité financière du débiteur à faire face à ses échéances. La SOGEFOM intervient dans tous les secteurs de l'économie locale à l'exclusion des particuliers, des sociétés publiques et des opérations à simple caractère immobilier.

La SOGEFOM n'a octroyé aucune garantie en 2025. Il ne reste qu'une seule garantie valide et saine pour un montant de 4,4 millions F CFP au 31 décembre 2025. Le potentiel d'engagement disponible du fonds de garantie à Wallis-et-Futuna est de 162.6 millions de F CFP.

Activité de la SOGEFOM

En milliers de F CFP	2021	2022	2023	2024	2025
Garanties octroyées	0	0	10 500	0	0
Garanties valides	13 174	6 254	11 129	6 454	4 351
Garanties compromises	2 438	2 418	2 418	0	0
Taux de risque	19%	39%	22%	0%	0%

Source : SOGEFOM

4.2. LE FONDS DE GARANTIE A L'HABITAT (FGH)

Le Fonds de garantie à l'habitat a été créé en 1996 afin de renforcer le dispositif de prêts immobiliers consentis par l'AFD. La SOGEFOM en assure la gestion depuis sa création. Le FGH a octroyé des garanties de 1996 à 2004. Depuis le 31 juillet 2023, le portefeuille du FGH ne compte plus aucun encours.

Le potentiel d'engagement théorique disponible à fin décembre 2025 est de 1 052,5 millions de F CFP.

4.3. LE FONDS DE GARANTIE DES TRÈS PETITES ENTREPRISES (FGTPE)

Le Fonds de garantie des très petites entreprises, créé en mai 2009 sur une dotation en provenance de l'État, peut couvrir jusqu'à 80 % du montant des microcrédits et des prêts d'honneur octroyés par l'Adie. La gestion de ce fonds est assurée par la SOGEFOM depuis sa création, tandis que l'Adie bénéficie d'une délégation d'engagement sur ce fonds.

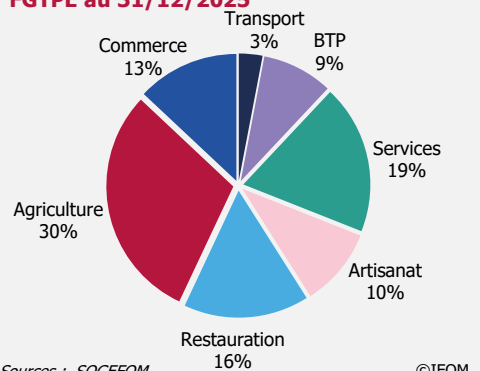
En 2025, 73 garanties ont été accordées pour un montant de 50,87 millions de F CFP (contre 50,90 millions de F CFP pour 68 dossiers en 2024). Le secteur de l'agriculture a été, cette année encore, le plus fort demandeur en nombre de dossiers (33 %) et en valeur (32 % des avals octroyés), suivi de la restauration et des services (tous deux totalisant 44 % des dossiers et 41 % du montant total accordé en 2025).

Le portefeuille du fonds se compose de 288 avals au 31 décembre 2025 (contre 260 en 2024) pour un encours valide de 115,6 millions de F CFP (+1,02 % en un an). Le secteur de l'agriculture prédomine avec 30 % de l'encours en valeur, devant ceux des prestations de service (19 %), de la restauration (16 %) et du commerce (13 %).

À fin 2025, le total des garanties compromises s'élève à 69 dossiers pour 22,9 millions F CFP, soit un taux de risque qui se dégrade à 19,8% (contre 16,4 % en 2024).

Le potentiel d'engagement disponible au 31 décembre 2025 s'établit à -8,4 millions F CFP (contre 16,1 millions de F CFP au 31 décembre 2024).

Structure des garanties valides du FGTPE au 31/12/2025



Sources : SOGEFOM

©IEOM

SECTION 3 - LES CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE

1. LES TAUX D'INTÉRÊT

1.1. LES TAUX DIRECTEURS ET LES AUTRES DÉCISIONS DE POLITIQUE MONÉTAIRE

LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE DE L'IEOM

L'article L. 721-18 du Code monétaire et financier définit les prérogatives de l'Institut d'émission d'outre-mer comme suit : « L'Institut d'émission d'outre-mer met en œuvre la politique monétaire de l'État dans la zone du franc CFP, constituée des territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et des îles Wallis-et-Futuna, dont la monnaie est le franc CFP.

Dans un contexte de régime de change du franc Pacifique en parité fixe avec l'euro, et une libre circulation des capitaux, la politique monétaire de l'État dans la zone franc CFP poursuit les objectifs suivants :

- 1° Favoriser le développement économique et le financement de l'économie réelle des territoires ;
- 2° Contribuer à la stabilité des prix et à la modération du coût du crédit dans la zone d'intervention ;
- 3° Assurer la liquidité monétaire et la stabilité financière de la zone.

Le Conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer définit les instruments nécessaires à la mise en œuvre de la politique monétaire de l'État et en fixe la réglementation au regard de ses objectifs et en fonction de l'évolution de la conjoncture.

À cet effet, il fixe notamment le taux et l'assiette des réserves obligatoires constituées dans ses livres par les établissements de crédit relevant de sa zone d'émission. »

Le Conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer est l'instance de décision. Il définit les instruments nécessaires à la mise en œuvre de la politique monétaire de l'État et en fixe la réglementation au regard de ses objectifs et en fonction de l'évolution de la conjoncture. En 2025, la politique monétaire de la zone franc Pacifique reposait sur les instruments suivants :

- Le réescompte ;
- Les facilités permanentes : la facilité de dépôt, la facilité de prêt marginal et la facilité de crédit intrajournalier ;
- Les lignes de refinancement ;
- Les réserves obligatoires.

LE CADRE OPÉRATIONNEL DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE DE L'IEOM

Le logiciel GIPOM (Gestion Informatisée de la Politique Monétaire), mis en production en 2020, offre une interface web accessible aux établissements de crédit et permet à l'IEOM de gérer de manière automatisée les dispositifs de politique monétaire tels que le réescompte et les appels d'offres pour les lignes de refinancement, ainsi que les garanties associées. De nouvelles fonctionnalités sont régulièrement ajoutées dans un souci d'amélioration permanente de l'outil GIPOM.

Les règles et le fonctionnement de la politique monétaire sont consolidées dans la Note d'Instruction aux Établissements de Crédit de Documentation Générale (NIEC) qui est disponible sur le site internet de l'IEOM. Cette NIEC est complétée par la publication d'Avis aux Établissements de crédit qui définissent la mise en œuvre opérationnelle de la politique monétaire.

Au cours d’une année 2025 marquée par des niveaux d’inflation modérés aussi bien dans la zone euro que dans la zone franc Pacifique, l’IEOM a poursuivi l’assouplissement de sa politique monétaire, entamé en 2024, en baissant ses différents taux directeurs, à l’image d’autres banques centrales internationales et notamment la Banque Centrale Européenne. Quatre baisses de taux de 25 points de base (pb) chacune, pour un total de -100 pb sur l’année, ont ainsi été opérées en février, mars, avril et juin 2025. Ces décisions ont été prises afin de préserver la stabilité financière de la zone et renforcer le soutien de l’IEOM à la reprise de l’activité économique en Nouvelle-Calédonie.

Sur l’ensemble de l’année, les établissements de crédit ont réduit leur utilisation du dispositif de réescompte, l’encours moyen passant de 18 milliards en 2024 à 3 milliards en 2025. À l’inverse, l’encours des *lignes de refinancement* s’est accru sur l’année, puisque la place concentre un encours de 208,5 milliards de F CFP fin 2025, contre 204 milliards fin 2024²¹.

Le bilan de la politique monétaire de l’IEOM, en 2025, est à retrouver dans le rapport annuel du siège, également disponible sur le site Internet www.ieom.fr.

Historique des changements de taux directeurs de l’IEOM	30/09/2024	31/10/2024	26/12/2024	13/02/2025	27/03/2025	30/04/2025	12/06/2025
Taux de la facilité de dépôt	3,50 %	3,25 %	3,00 %	2,75 %	2,50 %	2,25 %	2,00 %
Taux de réescompte de crédit aux entreprises	3,60 %	3,35 %	3,10 %	2,85 %	2,60 %	2,35 %	2,10 %
Taux de référence des lignes de refinancement (TLR)	3,70 %	3,45 %	3,20 %	2,95 %	2,70 %	2,45 %	2,20 %
Taux de la facilité de prêt marginal	4,25 %	4,00 %	3,75 %	3,50 %	3,25 %	3,00 %	2,75 %

Source : IEOM

Historique des changements de taux directeurs de l’IEOM	26/12/2024	13/02/2025	27/03/2025	30/04/2025	12/06/2025
Taux des lignes de refinancement à 6 mois	3,20 %	2,95 %	2,70 %	2,45 %	2,20 %
Taux des lignes de refinancement à 18 mois	3,30 %	3,05 %	2,80 %	2,55 %	2,30 %
Taux des lignes de refinancement à 24 mois	3,35 %	3,10 %	2,85 %	2,60 %	2,35 %
Taux des lignes de refinancement à 36 mois	3,40 %	3,15 %	2,90 %	2,65 %	2,40 %

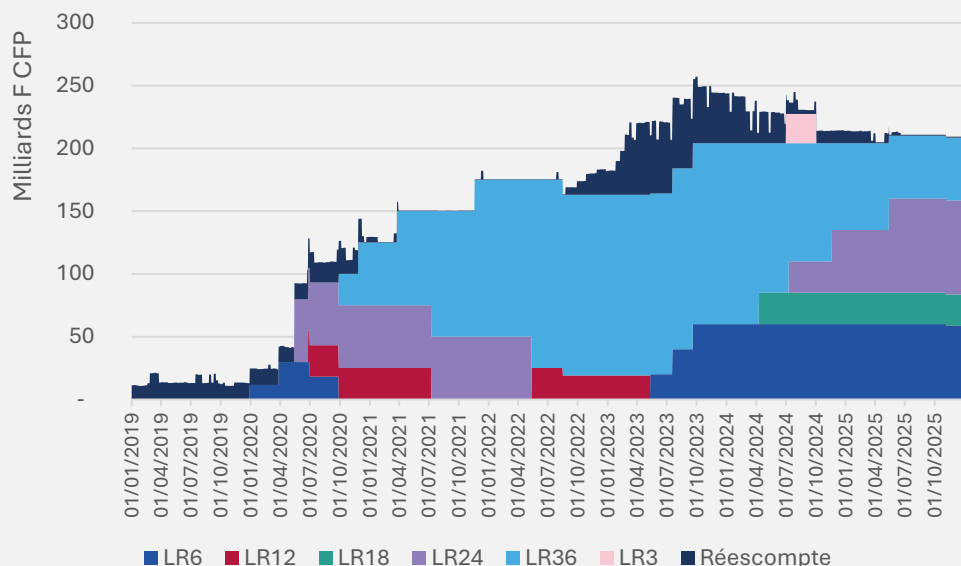
Note : Le taux des lignes de refinancement est fixé comme taux directeur des lignes de refinancement (TLR)

Source : IEOM

²¹ L’augmentation provient du renouvellement d’une LR36 – partiellement remboursée à hauteur de 6,1

milliards F CFP – par une LR24, ce qui a mécaniquement accru l’encours des lignes de refinancement de 6,1 milliards F CFP au moment du renouvellement.

Evolution du refinancement de l'IEOM



1.2. LES TAUX DE PRODUITS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable et solidaire (LDDS) selon la formule fixée par ce règlement²².

Depuis le 1^{er} février 2020, le Gouvernement, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (Banque de France, Caisse des dépôts et consignations, représentants du secteur du logement social, associations de consommateurs, représentants du secteur bancaire), a mis en place une nouvelle formule de calcul du taux du Livret A²³ :

- En la simplifiant : le taux du livret A est désormais fixé comme la moyenne semestrielle du taux d'inflation et des taux interbancaires à court terme (€STR) ;
- En protégeant le pouvoir d'achat des épargnants : l'évolution du taux demeure liée à celle du taux d'inflation ; en outre, un plancher est introduit, de sorte que le taux du livret A ne pourra jamais être inférieur à un minimal absolu de 0,5 % ;
- En permettant un ajustement du taux plus précis et plus juste en fonction des conditions économiques : le taux est désormais arrondi au dixième de point le plus proche, au lieu de l'arrondi au quart de point pratiqué précédemment.

²² Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au ministre de l'Économie qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

²³ Jusqu'en janvier 2020, la formule de calcul du taux du livret A prévoyait de choisir la plus grande des valeurs entre l'inflation majorée de 0,25 point de pourcentage et la moyenne entre l'inflation et la moyenne de l'Eonia et de l'Euribor 3 mois.

Les taux des autres livrets sont ensuite calculés sur la base de celui du Livret A, à l'exception du taux du Plan d'épargne logement, fixé par arrêté spécifique. Depuis le

1^{er} février 2026, le taux du livret A est fixé à 1,5 %. Celui-ci est en baisse par rapport au taux fixé auparavant à 2,40 % entre 2024 et 2025.

Rémunération des placements à taux réglementés (Taux d'intérêt nominal annuel)	depuis le 01/08/2024	depuis le 01/01/2025	depuis le 01/02/2025	depuis le 01/08/2025	depuis le 01/02/2026
Livret A	3,00 %	3,00 %	2,40 %	1,70 %	1,50 %
Compte d'épargne-logement (CEL) *	2,00 %	2,00 %	1,50 %	1,25 %	1,00 %
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,25 %	1,75 %	1,75 %	1,75 %	2,00 %
Livret d'épargne populaire (LEP)	4,00 %	4,00 %	3,50 %	2,70 %	2,50 %
Livret de développement durable et solidaire (LDDS)	3,00 %	3,00 %	2,40 %	1,70 %	1,50 %

* hors prime de l'État
Source : Banque de France

1.3. LES TAUX D'USURE

La législation française relative au seuil de l'usure repose sur les articles L. 314-6 à L.314-9, D. 315-15 à D. 314-17 du Code de la consommation, qui a fait l'objet d'une recodification en 2016, et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du Code monétaire et financier.

Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier ». Ce taux est déterminé par la Banque de France et s'applique uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Suite à la remontée des taux directeurs de la BCE, le gouverneur de la Banque de France et le ministre des Finances avaient retenu exceptionnellement une révision mensuelle des taux d'usure du 1^{er} février 2023 jusqu'au mois de décembre 2023. Cette mensualisation exceptionnelle qui avait été proposée pour mieux lisser les relèvements du taux de l'usure n'a plus lieu d'être. La stabilisation des taux directeurs de

l'Eurosystème, celle du taux du livret A à 3 % et la baisse récente des taux longs ont justifié le retour à la fixation trimestrielle du taux d'usure en février 2024.

Les articles précités sont applicables en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis-et-Futuna depuis juillet 2017.

Si la réglementation de l'usure reste de la compétence de l'État, la plupart des dispositions relatives au crédit à la consommation et au crédit immobilier relèvent de celles de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française. Les dispositions nationales ont été dupliquées à l'identique lors du transfert de ces compétences. Il appartient ensuite aux collectivités de les faire évoluer.

Le financement de la consommation des ménages constitue un enjeu important pour l'économie française. La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 a réaffirmé l'importance de la transparence de l'information comme élément de régulation des rapports entre consommateurs et entreprises et a confirmé l'utilité du comité de suivi de la réforme de l'usure, créé par la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.

La loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 (dite « loi Lagarde ») a, en effet, défini un

cadre structurant visant à promouvoir une distribution plus responsable du crédit à la consommation. Elle a notamment organisé la transition vers un nouveau système de calcul des seuils de l'usure et créé, dans son article 1, un comité chargé de suivre et d'analyser, au regard du mode de fixation des taux de l'usure, le niveau et l'évolution des taux d'intérêt des prêts aux particuliers.

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 (dite « loi Hamon ») s'inscrit dans la perspective du développement d'une consommation responsable et crée de nouveaux outils de régulation économique pour mieux équilibrer le marché du crédit entre

consommateurs et entreprises. Elle lutte également contre le surendettement en renforçant l'encadrement de la production du crédit à la consommation.

Par ailleurs, la loi poursuit les efforts engagés pour promouvoir un endettement soutenable en suspendant les crédits renouvelables au bout d'un an sans utilisation et en obligeant les organismes prêteurs à proposer le choix entre un crédit renouvelable et un crédit amortissable pour tout achat supérieur au seuil réglementaire de 1 000 euros. Dans le même esprit, la loi prohibe les hypothèques rechargeables²⁴.

Catégories de crédit		T1 2023	T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025	T4 2025
Particuliers	Prêts immobiliers						
	- Prêts à taux fixe						
	<i>prêts durée inférieure à 10 ans</i>	3,41%	4,63%	4,61%	4,51%	4,32%	4,23%
	<i>prêts d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans</i>	3,53%	6,03%	5,80%	5,45%	5,03%	4,71%
	<i>prêts d'une durée de 20 ans et plus</i>	3,57%	5,85%	5,67%	5,31%	5,08%	5,09%
	- Prêts à taux variable	3,35%	5,99%	5,87%	5,64%	5,37%	5,25%
	- Prêts relais	3,76%	6,68%	6,64%	6,39%	6,31%	6,21%
	Crédits à la consommation						
	* d'un montant compris inférieur à 3 000 €	21,04%	22,71%	22,93%	23,24%	23,39%	23,49%
	* d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	10,55%	14,59%	15,16%	15,67%	15,79%	15,71%
	* d'un montant supérieur à 6 000 €	5,79%	8,29%	8,51%	8,63%	8,69%	8,73%
Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle							
Personnes morales	- Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament (**)						
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe (**)						
	- Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 2 ans et moins de 10 ans (**)	4,25%	6,36%	6,12%	5,81%	5,71%	5,60%
	- Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans (**)	4,24%	6,41%	6,20%	5,88%	5,75%	5,76%
	- Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus (**)	4,31%	6,43%	6,20%	5,89%	5,77%	5,73%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	4,48%	7,68%	7,16%	6,56%	6,13%	5,81%
	- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	4,11%	6,99%	7,64%	7,33%	6,68%	6,28%
	- Découverts (***)	16,47%	18,89%	19,04%	19,23%	19,03%	18,88%

Au vu de l'augmentation des taux en 2022, la Banque de France a effectué une publication mensuelle et non plus trimestrielle pour les taux de l'usure de toutes les catégories applicables du 1er février 2023 jusqu'au mois de décembre 2023.

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(**) Suite à l'arrêté du 29 juin 2022, la catégorie des « prêts à taux fixe d'une durée initiale supérieure à 2 ans » a été scindée en trois selon la durée du prêt : « Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 2 ans et moins de 10 ans » ; « Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans » et « Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus ». L'arrêté supprime également la catégorie des « prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament ». Les opérations se rapportant à ce type de prêt doivent être réparties entre les autres catégories en fonction de leur durée et du type de taux.

(***) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

²⁴ Source : Rapport annuel 2013 du Comité de suivi de la réforme de l'usure, Banque de France

2. L'OBSERVATOIRE DES TARIFS BANCAIRES

La loi de régulation bancaire et financière d'octobre 2010 (art. 81) a confié à l'IEOM et à l'IEDOM la mission de mettre en place et de gérer un Observatoire des tarifs bancaires dans sa zone d'intervention. Celui-ci publie périodiquement des relevés sur l'évolution des tarifs et sur les différences constatées entre les établissements, ainsi qu'un rapport d'activité annuel.

Dans le cadre de cette mission, l'Observatoire relève chaque semestre, au 1er avril et au 1er octobre, 17 services bancaires pour l'ensemble des établissements financiers installés dans les COM du Pacifique, parmi lesquels figurent les tarifs « standards » (voir tableau ci-après). La définition de ces tarifs « standards » s'attache à améliorer la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, l'Observatoire présente pour chacune des trois géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire). Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des établissements financiers. Ces données sont validées par chacun d'eux. Afin de permettre des comparaisons avec l'Hexagone, les publications de l'Observatoire de l'IEOM incluent, depuis octobre 2011, les moyennes des tarifs métropolitains issues de l'Observatoire des tarifs bancaires du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

Dans les territoires du Pacifique, des dispositions particulières ont été introduites par la loi du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer. Le gouvernement peut fixer par décret les valeurs maximales que les établissements financiers

peuvent facturer pour un certain nombre de services bancaires (article L. 752-3 du CMF pour la Nouvelle-Calédonie, L. 753-3 pour la Polynésie française). Néanmoins, les dispositions légales privilégient au préalable des négociations entre les établissements financiers et le haut-commissaire afin d'obtenir un accord de modération des prix de ces services bancaires (articles L. 752-4 et L. 753-4), dans ces géographies où « les tarifs moyens [étaient] très supérieurs à ceux de la Métropole » (rapport « Constans », publié en juillet 2014).

Les premiers accords ont ainsi été signés en décembre 2013 (Nouvelle-Calédonie) et décembre 2014 (Polynésie française), avec un objectif de convergence avec l'Hexagone (avis du CCSF, septembre 2014). Un premier bilan positif de ce processus a été établi en 2018 (rapport « Dromer »), encourageant au renouvellement de ces accords triennaux.

En Nouvelle-Calédonie, l'accord triennal signé en décembre 2024 par les quatre banques locales et l'Office des Postes et Télécommunications (OPT NC) porte sur les années 2025 à 2027. Il porte notamment sur un plafonnement de la hausse de certains tarifs locaux limité à l'amplitude de la hausse métropolitaine, ainsi que le maintien de la gratuité et du niveau de certains autres tarifs. En octobre 2025, en raison d'une variation à la baisse de la moyenne hexagonale de certains tarifs, les montants proposés par les banques calédoniennes excèdent la moyenne hexagonale (hors OPT-NC). De ce fait, les établissements calédoniens se sont engagés à réduire leur tarif individuel du niveau de l'écart, afin que la moyenne locale soit au plus égale à la moyenne hexagonale.

En Polynésie française, l'accord triennal signé en novembre 2022 couvre la période de 2023 à 2025. Il porte notamment sur la diminution de quatre tarifs, ainsi que sur le gel des tarifs des services les plus couramment utilisés. En octobre 2025, les trois

établissements de crédit polynésiens appliquent l'accord portant sur les points suivis par cet Observatoire. Les tarifs restent au même niveau qu'en avril 2025.

Un nouvel accord a été signé pour une durée de 3 ans début 2026.

Tarifs bancaires moyens par géographie au 1^{er} octobre 2025

En F CFP

	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	COM	Hexagone (1)
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD					
Tenue de compte (par an)	2 108	4 122	6 300	3 142	2 599 *
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	14	70	0	42,0	3
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	SO	455	SO	NS	153
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	SO	NS	SO	NS	34
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	5 174	5 361	5 000	5 265	5 278
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	5 010	5 425	4 953	5 216	5 283
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	3 837	3 864	3 458	3 847	3 422
Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale (au 1er retrait payant)	93	119	0	105	120
Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1er virement)	413	432	436	422	591
Virement occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1er virement)	0	0	0	0	0
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	287	0	429	146	17
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0	0	0	0	0
Commission d'intervention (par opération)	998	974	900	985	777
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	3 186	2 940	3 156	3 064	3 099
TARIFS RÉGLEMENTÉS					
Frais de rejet de chèque < 5 967 F CFP (le tarif maximum imposé par la loi est de 3 580 F CFP)**	3 572	3 579	3 300	3 573	
Frais de rejet de chèque > 5 967 F CFP (le tarif maximum imposé par la loi est de 5 967 F CFP)**	5 820	5 963	5 499	5 888	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 2 387 F CFP)**	2 115	2 366	2 199	2 240	

(1) Tarifs en vigueur au 5 avril 2024

SO : Sans objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

* Le montant de 2 521 F CFP (soit 21,13 €) est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

3.L'ÉQUILIBRE EMPLOI-RESSOURCE ET L'ANALYSE DU RISQUE

3.1. L'ÉQUILIBRE EMPLOI-RESSOURCE DE L'ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT LOCAL

Au 31 décembre 2025, les ressources du système bancaire local s'élèvent à 6,8 milliards de F CFP, un montant en hausse de 11,0 % par rapport à fin 2024. Il se finance essentiellement grâce aux dépôts collectés (90,6 % des ressources) lesquels, minorés des encaisses, ont augmenté de 14,3 % sur l'année et s'établissent à 6,1 milliards de F CFP. Le système bancaire de Wallis-et-Futuna se finance également sur ses ressources propres à hauteur de 9,4 %, soit 640 millions de F CFP.

Équilibre emplois-ressources du système bancaire local

En millions de F CFP	2021	2022	2023	2024	2025	Structure en 2025	Variation 2025/2024
Emplois	6 753	7 303	9 910	6 126	6 802	100%	11,0%
Excédent des opérations diverses des EC	670	0	0	0	34	0,5%	-
Crédits bruts	2 518	2 662	3 041	3 105	2 770	40,7%	-10,8%
Réserves obligatoires et libres	878	1 204	1 115	1 117	1 660	24,4%	48,6%
Position extérieure nette des EC (si positive)	2 687	3 437	5 754	1 905	2 338	34,4%	22,8%
Ressources	6 760	7 311	7 091	6 126	6 802	100%	11,0%
Dépôts collectés (- encaisses)	6 149	6 476	6 257	5 392	6 163	90,60%	14,3%
Ressources propres - Valeurs immobilisées	611	606	608	608	640	9,40%	5,1%
Excédent des opérations diverses des EC	0	229	226	126	0	-	-100,0%
Réesc compte	0	0	0	0	0	-	-
Position extérieure nette des EC (si négative)	0	0	0	0	0	-	-
Solde ressources - emplois clientèle	3 631	3 814	3 216	2 287	3 393		48,3%

Source : IEOM

À fin décembre 2025, les ressources bancaires continuent de contribuer au financement de l'activité de crédit à hauteur de 40,7 %. La position extérieure nette du territoire s'est nettement améliorée, doublant sur un an pour atteindre 2 338 millions de F CFP (+22,8 %). Structurellement positive, elle progresse sous l'effet de l'augmentation des dépôts, notamment ceux des entreprises et des collectivités territoriales, ces dernières ayant réalisé une opération ponctuelle de gestion de trésorerie en fin d'année.

Parallèlement, le solde ressources-emplois clientèle, lui aussi structurellement excédentaire, s'établit à 3 393 milliards de F CFP à la fin de l'année 2025, contre 2 287 milliards un an auparavant (+48,3 %).

3.2. L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

3.2.1. Évolution des créances douteuses brutes

Après s'être améliorée en 2023, la qualité du portefeuille du système bancaire local s'est dégradée au cours des années 2024 et 2025. Le volume des créances douteuses nettes a ainsi progressé de 33,1 %, portant le taux de créances douteuses à 6,3 % à fin 2025.

Dans le même temps, les provisions constituées pour couvrir les risques de pertes ont fortement augmenté, avec une hausse de 201,5 % sur un an, pour atteindre 56,5 millions

de F CFP à fin 2025. Cette progression traduit un effort significatif de couverture du risque, le taux de provisionnement s'établissant désormais à 32,5 %.

La hausse du provisionnement est également imputable au changement de stratégie de gestion du risque de la BWF, qui a mis en place, à partir de la fin de l'année 2023, un nouveau dispositif de provisionnement.

Évolution des créances douteuses

En millions de F CFP	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Créances douteuses brutes	59	33	64	50	107	174	62,7%
Provisions	36	19	15	20	19	57	201,5%
Créances douteuses nettes	23	14	49	30	88	117	33,1%
Taux de créances douteuses	2,5%	1,3%	2,4%	1,6%	3,4%	6,3%	+2,9 pts
Taux de provisionnement	60,6%	58,5%	22,9%	39,4%	17,5%	32,5%	+15 pts

Source : IEOM

3.2.2. Créances douteuses par agent économique et par secteur d'activité

Le montant des créances douteuses des particuliers s'établit à 105,8 millions de F CFP, avec un taux en hausse de 2,2 points pour atteindre 6,5 %, un niveau élevé.

La situation est similaire pour les

entreprises : les créances douteuses continuent de progresser pour s'établir à 11,3 millions de F CFP (+9,2 %), portant le taux de sinistralité à 1,2 % (+0,3 point), sous l'effet de leur augmentation et du recul de l'encours de crédit.

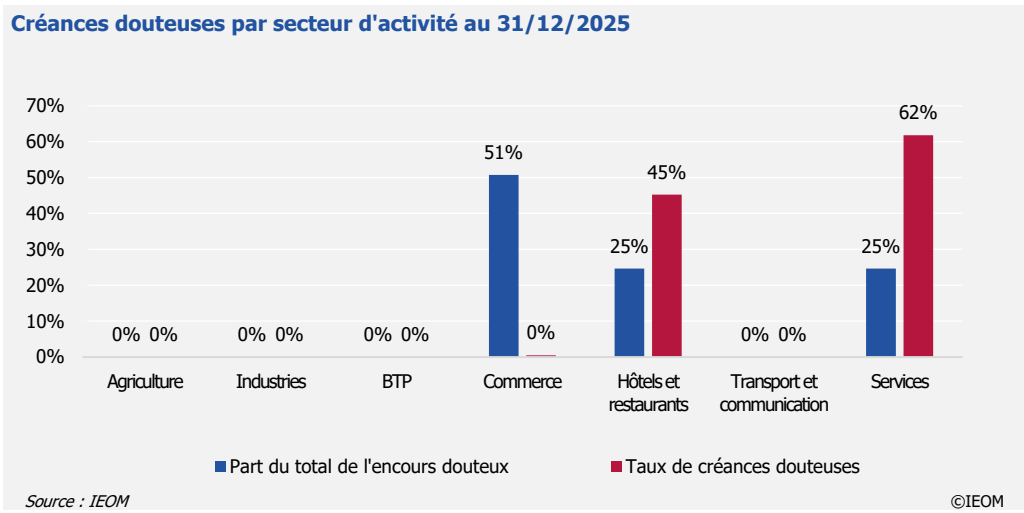
Créances douteuses par agent économique

En millions de F CFP	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Ménages							
Montant des créances douteuses	16,0	9,2	41,7	23,1	77,6	105,8	36,3%
Taux de créances douteuses	0,9%	0,6%	2,4%	1,3%	4,3%	6,5%	+2,2 pts
Entreprises							
Montant des créances douteuses	7,33	4,29	7,43	4,97	10,35	11,30	9,2%
Taux de créances douteuses	1,1%	0,5%	0,9%	0,4%	0,9%	1,2%	+0,3 pt

Source : IEOM

Les créances douteuses du territoire restent majoritairement concentrées dans le secteur du commerce, qui représente plus de la moitié de l'encours total, bien que son taux de créances douteuses demeure très faible (0,47 %).

À l'inverse, les secteurs des services et de l'hôtellerie-restauration présentent des niveaux de risque nettement plus élevés, avec des taux de créances douteuses respectifs de 45,2 % et 61,8 %, malgré des encours de crédit plus limités (24,6 % chacun).



SECTION 4 – L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE

1. LES AVOIRS FINANCIERS DES AGENTS ÉCONOMIQUES

1.1. L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

L'encours des actifs financiers, tous agents économiques confondus, est en forte hausse à fin décembre 2025 (+30,7 %), pour atteindre 9,3 milliards de F CFP contre 7,1 milliards un an plus tôt.

Les avoirs détenus par les entreprises s'établissent à 3,4 milliards de F CFP (+47,7 %), représentant 36 % du total, tandis que ceux des ménages reculent légèrement à 3,7 milliards de F CFP (-3,1 %), soit 39 % des encours.

Les autres agents économiques – collectivités locales, administrations publiques et organismes sociaux – détiennent quant à eux 25 % des actifs financiers, soit 2 306

millions de F CFP à fin 2025. Leur forte progression sur l'année s'explique principalement par des opérations ponctuelles de trésorerie en fin d'exercice, tandis que l'augmentation observée depuis 2022 est liée aux financements dédiés à la construction d'infrastructures sur le territoire.

Enfin, la structure de l'épargne évolue : l'épargne à long terme progresse légèrement (+2,3 %), portée principalement par les contrats d'assurance-vie des ménages. Les dépôts à vue enregistrent une forte hausse (+40,8 %), alors que les placements liquides à court terme reculent de 14,8 % sur un an

Évolution des actifs par agent économique

En millions de F CFP	2021	2022	2023	2024	2025	Part en 2025	Variation 2025/2024
Ensemble des actifs financiers	8 614	8 225	8 048	7 133	9 327	100%	30,7%
Actifs des sociétés	3 551	3 438	3 093	2 286	3 376	36,2%	47,7%
Actifs des ménages	4 377	4 122	3 906	3 761	3 645	39,1%	-3,1%
Actifs des autres agents	686	664	1 049	1 087	2 306	24,7%	112,1%

Source : IEOM

Évolution des actifs par nature

En millions de F CFP	2021	2022	2023	2024	2025	Part en 2025	Variation 2025/2024
Ensemble des actifs financiers	8 614	8 225	8 048	7 133		100%	-100,0%
Dépôts à vue	6 510	6 379	6 319	5 559	7 826	77,9%	40,8%
Placements liquides ou à court terme	761	925	802	642	547	9,0%	-14,8%
Épargne à long terme	1 344	921	926	932	954	13,1%	2,3%

Source : IEOM

1.2. LES DÉPÔTS À VUE

Au 31 décembre 2025, les dépôts à vue s'élèvent à 7,8 milliards de F CFP, en forte hausse par rapport à 2024 (+40,8 %).

Les entreprises en détiennent la part principale, avec 43,1 % du total, soit 3,4 milliards de F CFP, en progression de 51,0 % sur un an. À l'inverse, les dépôts à vue des

ménages reculent de 5,5 % pour s'établir à 2,2 milliards de F CFP.

Enfin, les dépôts des autres agents atteignent 2,3 milliards de F CFP, en nette hausse, principalement sous l'effet d'opérations ponctuelles de trésorerie réalisées en 2025.

Évolution des dépôts à vue par agent économique

En millions de F CFP	2021	2022	2023	2024	2025	Part en 2025	Variation 2025/2024
Ensemble des dépôts à vue	6 510	6 379	6 319	5 559	7 826	100%	40,8%
Dépôts à vue des sociétés	3 550	3 238	3 043	2 236	3 376	43,1%	51,0%
Dépôts à vue des ménages	2 296	2 487	2 339	2 337	2 208	28,2%	-5,5%
Dépôts à vue des autres agents	664	654	937	986	2 242	28,6%	127,3%

Source : IEOM

1.3. LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme baissent de 14,8 % en 2025 ; ils s'élèvent à 550 millions de F CFP à fin décembre contre 642 millions un an auparavant. Les livrets ordinaires (544 millions de F CFP), principalement détenus par les ménages, diminuent de 7,6 % sur un an, tandis que les placements indexés sur les taux du marché ne sont plus souscrits par les entreprises en 2025 et reculent fortement (94,9 %).

Les placements liquides ou à court terme des ménages (88 % de l'encours) reculent de 1,6 % et s'établissent à 483 millions de F CFP à fin 2025. La diminution plus marquée des placements des autres agents (-36,5 %) s'explique essentiellement par les opérations de trésorerie réalisées en fin d'année.

Évolution des placements liquides ou à court terme par type

En millions de F CFP	2021	2022	2023	2024	2025	Part en 2025	Variation 2025/2024
Ensemble des placements liquides ou à court terme	761	925	802	642	550	100%	-14,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	758	722	750	589	544	99,5%	-7,6%
<i>Livrets ordinaires</i>	758	722	750	589	544	99,5%	-7,6%
Placements indexés sur les taux du marché	3	203	53	53	3	0,5%	-94,9%
<i>Comptes à terme</i>	3	203	53	53	3	0,5%	-94,9%
<i>OPCVM monétaires</i>	0	0	0	0	0	0,0%	-

Source : IEOM

Évolution des placements liquides ou à court terme par agent économique

En millions de F CFP	2021	2022	2023	2024	2025	Part en 2025	Variation 2025/2024
Ensemble des placements liquides ou à court terme	761	925	802	642	547	100%	-14,8%
Placements liquides ou à CT des sociétés	0	200	50	50	0	0,0%	-100,0%
Placements liquides ou à CT des ménages	739	715	641	491	483	88,3%	-1,6%
Placements liquides ou à CT des autres agents	22	10	112	101	64	11,7%	-36,5%

Source : IEOM

1.3.1. L'épargne à long terme

L'épargne de long terme s'établit à 954 millions de F CFP à fin 2025, en hausse de 2,3 % sur un an. Elle est détenue à 100 % par les ménages sous forme de contrats d'assurance-vie.

Évolution de l'épargne à long terme par type

En millions de F CFP	2021	2022	2023	2024	2025	Part en 2025	Variation 2025/2024
Ensemble de l'épargne à long terme	1 344	921	926	932	954	100%	2,3%
Portefeuille-titres	0	0	0	0	0	0,0%	-
OPCVM non monétaires	0	0	0	0	0	0,0%	-
Contrats d'assurance-vie	1 276	921	926	932	954	100,0%	2,3%
Obligations	68	0	0	0	0	0,0%	-

Source : IEOM

Évolution de l'épargne à long terme par agent économique

En millions de F CFP	2021	2022	2023	2024	2025	Part en 2025	Variation 2025/2024
Ensemble de l'épargne à long terme	1 344	921	926	932	954	100%	2,3%
Épargne à long terme des sociétés	1	0	0	0	0	0,0%	-
Épargne à long terme des ménages	1 343	921	926	932	954	100,0%	2,3%
Épargne à long terme des autres agents	0	0	0	0	0	0,0%	-

Source : IEOM

2. LES CRÉDITS A LA CLIENTÈLE

Au 31 décembre 2025, l'encours sain des crédits accordés à Wallis-et-Futuna par l'ensemble des établissements de crédit, qu'ils soient installés localement ou non (ECIL + ECNIL), atteint 8,9 milliards de F CFP, contre 6,1 milliards à fin 2024. Cette hausse de 46,1 % résulte principalement de l'élargissement du périmètre des déclarants. À périmètre constant, l'encours sain des crédits se contracte de 8,8 %.

L'encours des crédits accordés aux ménages s'élève à 3,1 milliards de F CFP (+32,9 %), composé majoritairement de crédits à la consommation. À périmètre

constant, il recule néanmoins de 4,0 %.

Les crédits aux entreprises atteignent 4,1 milliards de F CFP (+105,2 %) et représentent 46,1 % de l'encours sain total. Cette forte progression est également liée à l'effet de périmètre, l'encours se contractant de 20,7 % à périmètre constant.

Enfin, l'encours des crédits aux collectivités locales a fortement augmenté en 2022 à la suite d'un prêt important de l'AFD, et se maintient à un niveau élevé en 2025, malgré un léger recul de 2,6 % sur un an

Évolution des encours de crédit sain par agent économique

En millions de F CFP	2021	2022	2023	2024	2025	Part en 2025	Variation 2025/2024
Ensemble des concours sains	3 237	5 420	5 679	6 107	8 930	100%	46,1%
Encours de crédit des sociétés	1 259	1 361	1 683	2 000	4 115	46,1%	105,2%
Encours de crédit des ménages	1 611	1 930	2 019	2 294	3 048	34,1%	32,9%
Encours de crédit des collectivités	234	2 120	1 962	1 805	1 757	19,7%	-2,6%
Autres agents et CCB* non ventilés	133	9	15	8	10	0,1%	17,8%

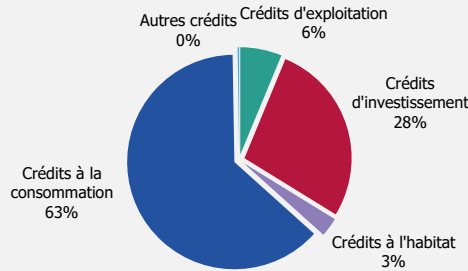
* CCB : Concours courants bancaires

Source : IEOM, ECIL + ECNIL

À fin 2025, l'encours des crédits sains de l'établissement de crédit local atteint 2,6 milliards de F CFP, dont 1,6 milliard pour les ménages et 1,0 milliard pour les entreprises. Cet encours est en baisse sur l'année de 13,4 % (-19,8 % pour les entreprises, -9,1 % pour les ménages).

La part des crédits accordés par les établissements locaux continue de diminuer, en raison d'un recours accru aux offres d'établissements non implantés sur le territoire. L'élargissement du périmètre de déclaration explique également les variations marquées observées en 2022 et 2025.

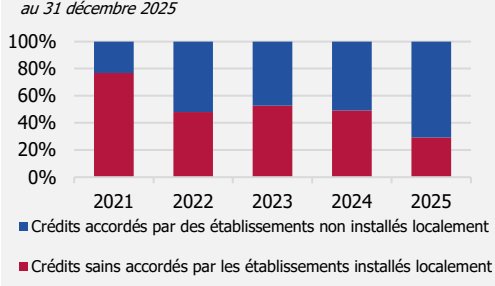
Ventilation des crédits sains des établissements locaux au 31/12/2025



Source : IEOM, ECIL

©IEOM

Répartition des crédits sains accordés à Wallis-et-Futuna au 31 décembre 2025



Source : IEOM

©IEOM

3.LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

L'ÉMISSION DE MONNAIE

L'IEOM, banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique, assure l'émission de la monnaie ayant cours légal en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna : le franc CFP (Change Franc Pacifique). L'État français en garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixée depuis le 1^{er} janvier 1999 à 1 000 F CFP pour 8,38 €. L'IEOM assure la mise en circulation des billets et des pièces et veille au contrôle du volume et de la qualité des signes monétaires mis à disposition de l'économie.

3.1. LES BILLETS

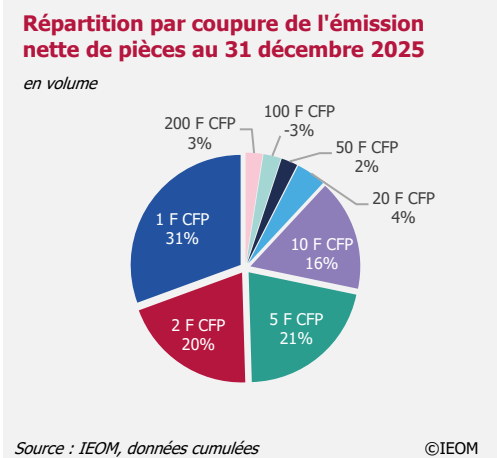
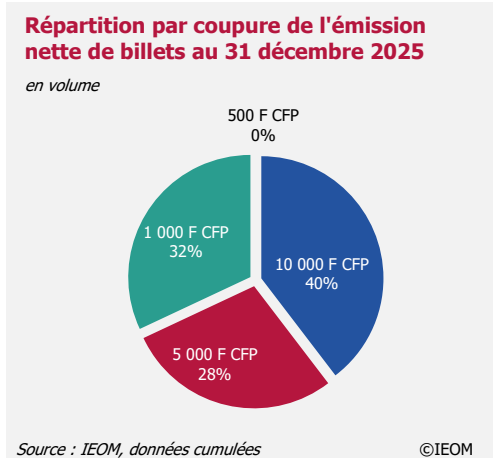
Au 31 décembre 2025, l'émission nette²⁵ de billets en F CFP reste dynamique. Elle s'élève, toutes coupures confondues, à 940 478 unités (+4,1 % sur un an), pour une valeur totale de 4,7 milliards de F CFP (+9,2 % sur l'année). La coupure de 10 000 F CFP demeure l'une des valeurs faciales dominantes à Wallis-et-Futuna. Elle concentre 40 % des billets en circulation et 70 % en valeur de l'émission nette, des parts relativement stables au cours des cinq dernières années.

3.2. LES PIÈCES

L'émission nette de pièces est de 2 124 021 unités à fin 2025. Elle enregistre une hausse de 3,4 % sur un an en volume et de 14,3 %

La valeur moyenne du billet en circulation, de 5 701 F CFP (3 585 F CFP en Nouvelle-Calédonie), confirme la forte proportion de grosses coupures dans l'émission nette du Territoire. Cette composition de la circulation fiduciaire s'explique en partie par l'utilisation des coupures de hautes dénominations pour les opérations de paiement et les transferts en espèces vers l'extérieur, mais aussi par le faible taux de bancarisation.

en valeur, passant de 17 à 19 millions de F CFP, liée à la hausse d'émission des pièces de 200 F CFP en 2025.



²⁵ L'émission nette est la différence entre les émissions et les retraits de signes monétaires effectués aux guichets de

l'agence IEOM de Wallis-et-Futuna dans l'année.

4.LA MASSE MONÉTAIRE ET SES CONTREPARTIES

4.1. LA MASSE MONÉTAIRE

Au 31 décembre 2025, la masse monétaire (M3) atteint 13,3 milliards de F CFP, enregistrant une hausse de 26,2 % sur un an.

L'agrégat M1, qui regroupe les composantes les plus liquides (circulation fiduciaire et dépôts à vue), s'élève à 12,7 milliards de F CFP, en progression de 28,9 %. Cette augmentation est principalement portée par la forte hausse des dépôts à vue. Par ailleurs, la circulation fiduciaire poursuit sa progression et représente 36 % de la masse monétaire totale (M3). Au total, M1 concentre

96 % de la masse monétaire.

En revanche, les encours sur livrets affichent un recul de 7,6 % en 2025, bien qu'ils ne constituent qu'une part limitée de M2 (4 %).

Malgré la quasi-disparition des dépôts à terme, la masse monétaire M3 continue de progresser fortement (+26,2 %), soutenue par le dynamisme des composantes les plus liquides.

Composantes de la masse monétaire

En millions de F CFP, au 31 décembre	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Circulation fiduciaire	3 062	3 435	3 894	4 347	4 747	9,2%
<i>Billets</i>	3 054	3 424	3 882	4 330	4 727	9,2%
<i>Pièces</i>	8	11	12	17	19	14,3%
Dépôts à vue	6 510	6 382	6 319	5 559	7 826	40,8%
Total M1	9 572	9 816	10 213	9 906	12 770	28,9%
M2-M1	758	722	750	589	544	-7,6%
Comptes sur livrets	758	722	750	589	544	-7,6%
Total M2	10 330	10 536	10 963	10 496	13 314	26,9%
M3-M2	3	203	53	53	3	-94,9%
Dépôts à terme	3	203	53	53	3	-94,9%
Total M3	10 332	10 739	11 016	10 548	13 317	26,2%

Source : IEOM

4.2. LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

Les ressources non monétaires des établissements de crédit locaux restent inférieures aux concours de caractère bancaire. Les avoirs hors zone d'émission progressent sur l'année (+23,4 % par rapport à fin 2024). Les créances du trésor public progressent fortement (+362,8 %) en raison d'opérations de trésoreries réalisées fin 2025.

Contreparties de la masse monétaire

En millions de F CFP, au 31 décembre	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Avoirs hors zone d'émission	7 624	7 336	7 531	6 198	7 651	23,4%
Institut d'émission	4 936	3 899	1 777	4 000	5 200	30,0%
Établissements de crédit	2 688	3 437	5 754	2 198	2 451	11,5%
Créances du Trésor Public	815	520	510	452	2 092	362,8%
Concours sur ressources monétaires	1 886	2 875	5 794	3 899	3 574	-8,3%
Concours de caractère bancaire des EC locaux	2 518	2 662	3 041	3 105	2 770	-10,8%
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	632	-213	-2 753	-794	-803	1,2%
Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	592	591	588	590	583	-1,1%
Provisions sur créances douteuses	19	15	20	19	57	201,5%
Engagements hors zone d'émission	1	1	0	293	112	-61,7%
Épargne contractuelle	0	0	0	0	0	-
Divers	20	-819	-3 361	-1 695	-1 555	-8,3%
Total M3	10 325	10 731	13 835	10 548	13 317	26,2%
Position extérieure nette	2 687	3 437	5 754	1 905	2 338	22,8%

Source : IEOM

4.3. LA POSITION EXTÉRIEURE NETTE

La position extérieure nette (différence entre les avoirs et les engagements situés hors zone d'émission) s'améliore (+22,8 %) et s'établit à 2 338 millions de F CFP. Ce solde, structurellement positif sur le Territoire, augmente en raison de la hausse des avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit (+11,5 %), ainsi que de celle de l'Institut d'Émission (+30 %), et de la baisse des engagements hors zone d'émission (-61,7 %).

La baisse de l'encours de crédits, conjuguée à la hausse des dépôts observés en 2025, se traduit par une amélioration marquée de l'excédent emplois-ressources (+48,3 %), qui s'établit à 3 393 millions de F CFP à fin 2025.

ANNEXES

Tableau 1

Liste des établissements du système financier à Wallis-et-Futuna

Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organe central	Nombre de guichets	Effectifs
La Direction des finances publiques						
DFiP	-	BP 29 Havelu 98600 Wallis	BP 29 Havelu 98600 Wallis	Direction générale des finances publiques	2 (1 à Wallis et 1 à Futuna)	18
Les établissements de crédit						
BWF	455 millions de F CFP	BP 59 Mata'Utu 98600 Wallis	BP 59 Mata'Utu 98600 Wallis	51% BNPP NC 34% BCI 15% Territoire	1+1 périodique à Futuna	9
Les établissements de crédit spécialisés et institutions financières internationales						
AFD	-	5, Rue Roland Barthes 75 598 Paris Cedex 12	1 rue de Barleux, BP J1 98849 Nouméa cedex Nouvelle-Calédonie	État français	-	-
BEI	-	100, Boulevard Konrad Adenauer L-2950 Luxembourg	100, Boulevard Konrad Adenauer L-2950 Luxembourg	Union européenne	-	-
Un organisme de microfinance						
ADIE	-	139, boulevard de Sébastopol 75002 PARIS	Galerie du Fenuarama BP 983 Mata'Utu 98600 Wallis	-	-	2
Autres institutions						
SOGEFOM	-	5, Rue Roland Barthes 75 598 Paris Cedex 12	1 rue de Barleux, BP J1 98849 Nouméa cedex Nouvelle-Calédonie	AFD	-	-

Source : IEOM

Tableau 2
Les actifs financiers

En millions de F CFP

	déc.-21	déc.-22	déc.-23	déc.-24	déc.-25	Variation 2025/2024
Entreprises	3 551	3 438	3 093	2 286	3 376	47,7%
Dépôts à vue	3 550	3 238	3 043	2 236	3 376	51,0%
Placements liquides ou à court terme	0	200	50	50	0	-100,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	0	0	0	0	0	n.s
Placements indexés sur les taux de marché	0	200	50	50	0	-100,0%
<i>dont comptes à terme</i>	0	200	50	50	0	-100,0%
<i>dont OPCVM monétaires</i>	0	0	0	0	0	n.s
Épargne à long terme	1	0	0	0	0	n.s
Ménages	4 377	4 122	3 906	3 761	3 645	-3,1%
Dépôts à vue	2 296	2 487	2 339	2 337	2 208	-5,5%
Placements liquides ou à court terme	739	715	641	491	483	-1,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	739	715	641	491	483	-1,6%
<i>dont livrets ordinaires</i>	739	715	641	491	483	-1,6%
Placements indexés sur les taux de marché	0	0	0	0	0	n.s
<i>dont comptes créditeurs à terme</i>	0	0	0	0	0	n.s
<i>dont OPCVM monétaires</i>	0	0	0	0	0	n.s
Épargne à long terme	1 343	921	926	932	954	2,3%
<i>dont actions</i>	66	0	0	0	0	n.s
<i>dont OPCVM non monétaires</i>	0	0	0	0	0	n.s
<i>dont contrats d'assurance-vie</i>	1 276	921	926	932	954	2,3%
Collectivités locales	686	664	1 049	1 087	2 306	112,1%
Dépôts à vue	664	654	937	986	2 242	127,3%
Placements liquides ou à court terme	22	10	112	101	64	-36,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	19	7	109	98	61	-37,5%
Placements indexés sur les taux de marché	3	3	3	3	3	0,0%
<i>dont comptes à terme</i>	3	3	3	3	3	0,0%
<i>Épargne à long terme</i>	0	0	0	0	0	n.s
Total actifs financiers	8 614	8 227	8 048	7 133	9 327	30,7%
Dépôts à vue	6 510	6 379	6 319	5 559	7 826	40,8%
Placements liquides ou à court terme	761	925	802	642	547	-14,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	758	722	750	589	544	-7,6%
<i>dont livrets ordinaires</i>	758	722	750	589	544	-7,6%
Placements indexés sur les taux de marché	3	203	53	53	3	-94,9%
<i>dont comptes créditeurs à terme</i>	3	203	53	53	3	-94,9%
<i>dont OPCVM monétaires</i>	0	0	0	0	0	n.s
Épargne à long terme	1 344	921	926	932	954	2,3%
<i>dont actions</i>	0	0	0	0	0	n.s
<i>dont obligations</i>	68	0	0	0	0	n.s
<i>dont OPCVM non monétaires</i>	0	0	0	0	0	n.s
<i>dont contrats d'assurance-vie</i>	1 276	921	926	932	954	2,3%

Source : IEOM

Tableau 3

Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

En millions de F CFP

	déc.-21	déc.-22	déc.-23	déc.-24	déc.-25	Variation 2025/2024
Sociétés non financières	1 259	1 361	1 683	2 000	4 115	105,8%
Crédits d'exploitation	41	25	38	258	2 399	829,1%
Créances commerciales	0	0	0	0	0	n.s
Crédits de trésorerie	26	22	18	106	898	748,4%
Comptes ordinaires débiteurs	15	2	20	152	1 501	885,1%
Crédits d'investissement	948	1 125	1 392	1 635	1 641	0,4%
Crédits à l'équipement	948	1 125	1 392	1 635	1 641	0,4%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	<i>7</i>	<i>20</i>	<i>16</i>	<i>12</i>	<i>22</i>	<i>79,3%</i>
Crédits à l'habitat	10	5	87	83	75	-9,9%
Autres crédits	260	207	167	24	0	-100,0%
Ménages	1 611	1 930	2 019	2 294	3 048	32,9%
Crédits à la consommation	1 578	1 772	1 816	1 844	2 040	10,6%
Crédits de trésorerie	1 556	1 757	1 798	1 794	2 011	12,1%
Comptes ordinaires débiteurs	22	15	18	50	29	-40,9%
Crédit-bail	0	0	0	0	0	n.s
Crédits à l'habitat	33	158	203	450	1 007	123,9%
Autres crédits	0	0	0	0	0	n.s
Collectivités locales	234	2 120	1 962	1 805	1 757	-2,6%
Crédits d'exploitation	0	0	0	0	0	n.s
Crédits d'investissement	234	2 120	1 962	1 805	1 757	-2,6%
Crédits à l'équipement	234	2 120	1 962	1 805	1 757	-2,6%
Crédits à l'habitat	0	0	0	0	0	n.s
Autres crédits	0	0	0	0	0	n.s
Autres agents	133	9	15	8	10	17,8%
Total encours sain	3 237	5 420	5 679	6 107	8 930	46,2%
<i>dont ECHZE</i>	<i>752</i>	<i>2 821</i>	<i>2 688</i>	<i>3 109</i>	<i>6 323</i>	<i>103,4%</i>
Créances douteuses brutes	99	117	65	141	239	68,7%
Créances douteuses nettes	64	90	45	123	182	48,4%
<i>dont Entreprises</i>	<i>6</i>	<i>7</i>	<i>9</i>	<i>44</i>	<i>55</i>	<i>25,6%</i>
<i>dont Ménages</i>	<i>59</i>	<i>83</i>	<i>34</i>	<i>79</i>	<i>127</i>	<i>61,1%</i>
Provisions	35	27	20	19	57	201,5%
Total encours brut	3 336	5 537	5 745	6 248	9 169	46,7%
Taux de créances douteuses	3,0%	2,1%	1,1%	2,3%	2,6%	0,35 pt
Taux de provisionnement	34,9%	23,3%	30,7%	13,3%	23,7%	-10,44 pt

Source : IEOM

LEXIQUE DES PRINCIPAUX SIGLES

ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
ACT	Aide à la continuité territoriale
ADIE	Association pour le développement de l'initiative économique
AFD	Agence française de développement
AT	Assemblée territoriale
BCE	Banque centrale européenne
BEI	Banque européenne d'investissement
BEP/BEPA	Brevet d'enseignement professionnel (agricole)
BIT	Bureau international du travail
BQP	Bouclier Qualité Prix
BTP	Bâtiment et travaux publics
BWF	Banque de Wallis-et-Futuna
CAF	Coût Assurance Fret
CAP/CAPA	Certificat d'aptitude professionnel (agricole)
CCIMA	Chambre de commerce, d'industrie, des métiers et de l'agriculture
CCT	Contrat de convergence et de transformation
CDC - BDT	Caisse des dépôts et consignations – Banque des Territoires
CDL	Chantiers de Développement Local
CEROM	Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-Mer
CET	Centre d'enfouissement technique
CFP	Change franc Pacifique
CIOM	Comité interministériel de l'Outre-mer
CLIPSSA	Climat du Pacifique, Savoirs Locaux et Stratégies d'Adaptation
COICOP	Classification of individual consumption by purpose
COM	Collectivité d'outre-mer
CPS	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
CPSWF	Caisse des prestations sociales de Wallis-et-Futuna
CTF	Conseil territorial des femmes
CTI	Code territorial des investissements
DAB	Distributeur automatique de billets
DAT	Dépôts à terme
DEC	Direction de l'enseignement catholique
DFiP	Direction des Finances publiques

DGF	Dotation générale de fonctionnement
DOCUP	Document unique de programmation
DOM	Département d'outre-mer
DSA	Direction des Services de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche
EB	Épargne brute
EBE	Excédent brut d'exploitation
EC	Établissement de crédit
EBIL	Établissement bancaire installé localement
EBNIL	Établissement bancaire non installé localement
EDUCFI	Éducation économique, budgétaire et financière
EEWF	Électricité et eau de Wallis-et-Futuna
EVASAN	Évacuation sanitaire
FBCF	Formation brute de capital fixe
FBF	Fédération bancaire française
FCC	Fichier central des chèques
FED	Fonds européen de développement
FEI	Fonds exceptionnel d'investissement
FGH	Fonds de garantie à l'habitat
FGI	Fonds de garantie interbancaire
FGTPE	Fonds de garantie des très petites entreprises
FOM	Fonds Outre-mer
GAB	Guichet automatique de banque
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIPOM	Gestion informatisée de la politique monétaire
GRETA	Groupement d'Intérêt Public pour la Formation Professionnelle
HZE	Hors zone d'émission
IEOM	Institut d'émission d'Outre-mer
IGN	Institut géographique national
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IPC	Indice des prix à la consommation
IRD	Institut de recherche pour le développement
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
JORF	Journal officiel de la république française
LDD	Livret de développement durable
LOA	Location avec option d'achat

LPA	Lycée professionnel agricole
MIOMCT	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales
MSU	Mécanisme de supervision bancaire européenne
OAT	Obligations assimilables du Trésor
OGAF	Opération groupée d'aménagement foncier
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
OPMR	Observatoire des prix, des marges et des revenus
PAGD	Plan d'aménagement et de gestion durable
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PPDDSP	Plan Pluriannuel de Développement Durable du Secteur Primaire
PROTEGE	Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes
PTOM	Pays et territoires d'outre-mer
RGA	Recensement général agricole
RGP	Recensement général de la population
RTC	Réseau téléphonique commuté
RRF	Recettes réelles de fonctionnement
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
SCI	Société civile immobilière
SCOPPD	Service de Coordination des politiques publiques et du développement
SCR	Service de centralisation des risques
SEAC	Service d'État de l'aviation civile
SITAS	Service de l'Inspection du travail et des affaires sociales
SIVAP	Service de l'Inspection Vétérinaire Alimentaire et Phytosanitaire
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SOGEFOM	Société de gestion des fonds de garantie d'Outre-mer
STAC	Service territorial des Affaires culturelles
STARP	Service territorial des Affaires rurales et de la pêche
SPT	Service des postes et télécommunications
STE	Service territorial de l'Environnement
STSEE	Service territorial de la Statistique et des études économiques
SWAFEPP	Société wallisienne et futunienne d'entreposage des produits pétroliers
TEG	Taux effectif global

TIC	Taxe intérieure sur la consommation
TOM	Territoire d'outre-mer
TPE	Terminal de paiement électronique
TRACFIN	Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins
UE	Union européenne
ULIS	Unités localisées pour l'inclusion scolaire
UnWF	Université Numérique de Wallis-et-Futuna
UTG	Unité technique de gestion
XPF	Exchange Pacific franc (dénomination ISO)
ZE	Zone d'émission
ZEE	Zone économique exclusive

Ont collaboré à cet ouvrage

Anouk VANOMMESLAEGHE

Basyle CHEVET

Avec la contribution de l'Adie, de l'Administration supérieure, de l'AFD-SOGEFOM, du Service Territorial des Affaires Culturelles, de l'Agence de Santé, de la Direction des Services de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche, d'AirCalin, du Service d'État de l'Aviation civile, de la BWF, de la CCIMA, de la CPS WF, du Délégué du Préfet à Futuna, de la Direction des Finances publiques, du Service des Douanes et Contributions diverses, d'EEWF, du Service des Affaires Economiques, du Développement et du Tourisme, du Service des Finances et de la Commande publique, du Service des Ressources humaines, du Service Territorial de l'Environnement, du GRETA, de Météo France, du Service de Coordination des Politiques Publiques et du Développement, du SITAS, du Service des Postes et des Télécommunications, du Service des Travaux Publics, du STSEE, de la SWAFEPP et du Vice-Rectorat.

Directeur de la publication : Alexandre GAUTIER

Responsable de la rédaction : Anouk VANOMMESLAEGHE

Éditeur : IEOM (www.ieom.fr)

Imprimé par imprimerie Artypo

Achevé d'imprimer en juillet 2026 – Dépôt légal : juillet 2026

ISSN 1635-2262



IEOM
Agence de Wallis-et-Futuna

BP G-5
98600 Uvea

**Directrice
par intérim**

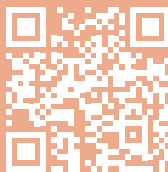
Anouk Vanommeslaeghe
(681) 72 25 05

**Crédit photo
de couverture**

Agriculteur wallisien
travaillant son champ
de taro et de manioc
© Aimé Polelei



ieom.fr/wallis-et-futuna



ieOM
BANQUE CENTRALE
DU FRANC PACIFIQUE

115, rue Réaumur
75002 Paris